

Procès-verbal

Conseil municipal du 7 juillet 2022

(Délibérations n° 2022/1778 à 2022/1959)

Sommaire

Désignation d'un secrétaire de séance	11
Installation de Monsieur David KIMELFELD dans ses fonctions de conseiller municipal	11
Appel nominal	12
Hommage à la mémoire de Monsieur Denis TROUXE décédé le 19 juin 2022.....	13
Modalités de vote.....	14
Adoption des procès-verbaux des séances du 23 et du 31 mars 2022	14
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020.....	15
Communications de Monsieur le Maire	17
Interventions préalables.....	18
DÉSIGNATION	26
QUESTIONS DES CONSEILS DES 7^e, 8^e et 9^e ARRONDISSEMENTS	26
Question du Conseil du 7 ^e arrondissement - Action de la Ville sur le secteur Gabriel Péri.....	26
Question du Conseil du 8 ^e arrondissement - Favoriser la transition écologique dans les arrondissements.....	29
Question du Conseil du 9 ^e arrondissement - Sur le thème de la canicule	30
COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES	32
2022/1808 - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement.....	32
2022/1785 - Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques	33
2022/1787 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif.....	36
2022/1809 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique	38
2022/1815 - Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers	39
2022/1820 - Évolution de la rémunération de la Police municipale - Rectificatif.....	43
2022/1788 - Décision modificative numéro 1 - Exercice 2022	48
2022/1790 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 192 863 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 22 logements (7 PLAI et 15 PLUS) situés 63 rue de la Villette et 11, 13, 15, avenue Georges Pompidou à Lyon 3 ^e	51
2022/1792 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 081 006 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 35 logements (11 PLAI et 24 PLUS) situés 91 rue Audibert Lavirotte à Lyon 8 ^e	51

2022/1794 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 063 136 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements (6 PLAI et 13 PLUS) situés ZAC Confluence - Rue Delandine à Lyon 2 ^e	52
2022/1801 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt complémentaire d'un montant de 105 000 euros en raison de l'impact de la crise Covid-19 pour l'opération de construction de 20 logements PLUS et 10 logements PLAI situés, îlot C2 ZAC Lyon Confluence, rue Jacqueline et Roland de Pury à Lyon 2 ^e	52
2022/1804 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Grand Est pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 124 000 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 32 logements (8 PLAI et 24 PLUS) situés ZAC Confluence - Rue Smith à Lyon 2 ^e	52
2022/1811 - Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026	54
2022/1817 - Acceptation du legs de Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET	56
2022/1819 - Avis relatif au Projet de Territoire 2021-2026 - Conférence territoriale des Maires de Lyon ..	57
2022/1802 - Lancement de l'opération n° 60029080 « Espace Numérique de l'Agent 2022-2026 » - Schéma directeur des systèmes d'information 2021-2026 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00008	64
2022/1784 - Concession de service public pour l'organisation du marché de Noël de la place Carnot - Choix du titulaire, approbation du contrat et autorisation de signature du contrat	64
2022/1780 - Indemnisation financière pour la fourrière automobile pour l'année 2021	64
2022/1786 - Avenant n° 3 au contrat de concession de service public pour la fourrière automobile : révisions des conditions financières	64
2022/1806 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1 ^{er} arrondissement	64
2022/1795 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2 ^e arrondissement	64
2022/1782 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3 ^e arrondissement	64
2022/1807 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5 ^e arrondissement	64
2022/1821 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9 ^e arrondissement	65
2022/1803 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1 ^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)	65
2022/1799 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)	65
2022/1789 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)	65
2022/1805 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)	65
2022/1783 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)	65
2022/1818 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1 ^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)	65
2022/1781 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)	65
2022/1797 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)	65
2022/1822 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)	66
2022/1813 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9 ^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)	66

2022/1810 - Convention avec l'association Emmaüs Connect pour la collecte de matériel informatique auprès des agents de la Ville de Lyon	66
2022/1793 - Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction à la Ville de Lyon	66
2022/1814 - Mise à jour de la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes et permanences à la Ville de Lyon.....	66
2022/1791 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 807 242 euros relatifs à une opération de construction de 11 logements (4 PLAI et 7 PLUS) situés 25 impasse Gigodot à Lyon 4 ^e	66
2022/1796 - Mise en place d'une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de deux ans	66
2022/1798 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 460 407 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) situés Rue Jayet et Rue de Gerland à Lyon 7 ^e	66
2022/1800 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 652 499 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (4 PLAI et 8 PLUS) situés 82 cours Docteur Long à Lyon 3 ^e	67
2022/1812 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 200 141 euros relatifs à une opération de construction de 4 logements PLAI situés 8 impasse Pierre Baizet à Lyon 9 ^e	67
2022/1816 - Cession des Certificats d'économie d'énergie (CEE).....	67

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME..... 69

2022/1951 - Ville et région de Qamichlo (Syrie) - Projet Tresses Vertes - Attribution d'une subvention d'aide humanitaire à la Fondation Danielle Mitterrand	69
2022/1955 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention	70
2022/1958 - Attribution d'une subvention d'investissement de 283 000 euros à l'association Santy Plaine Actions, sise 172 avenue Général Frère à Lyon 8 ^e dans le cadre de la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8 ^e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Opération 08TZCLD1	72
2022/1954 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention	72
2022/1950 - Attribution d'une subvention d'aide humanitaire d'un montant de 10 000 euros à l'association Bocuse d'or Winners pour le soutien aux victimes du conflit en Ukraine	72
2022/1957 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7 ^e , pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier - Année 2022 - Approbation d'une convention	73
2022/1952 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation de conventions	73
2022/1959 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros à l'Association lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7 ^e pour ses actions dans le cadre de la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier Langlet-Santy (Lyon 8 ^e) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente	73
2022/1953 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions.....	73
2022/1956 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subventions de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention	73

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES ÂÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION... 74

2022/1895 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement	74
2022/1899 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022	76
2022/1894 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de Formation des Infirmiers et Professionnels de Santé (l'INFIPP) et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale	79
2022/1896 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 25 300 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées	79
2022/1900 - Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros.....	79
2022/1901 - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence régionale de Santé, au titre des dépenses du fonctionnement du centre de vaccination du Palais des Sports de Gerland et de Confluence pour 2022	79
2022/1902 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la végétalisation des résidences autonomie - Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1	79
2022/1898 - Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros - Exercice 2022	79
2022/1897 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon	79

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS..... 82

2022/1937 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dénommés « Guimet » situés 28 boulevard des Belges à Lyon 6 ^e , entre la Ville de Lyon et l'association La Biennale de Lyon pour une durée de 11 mois – EI 06 031	82
2022/1917 - Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société publique lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation du représentant de la Ville de Lyon - Rectificatif	89
2022/1939 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés	99
2022/1911 - Restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François-de-Sales (Lyon 2 ^e) - Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention d'aide financière établie entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Lyon	102
2022/1924 - Groupe scolaire Laborde - Extension - 61 rue des Docks à Lyon 9 ^e - Opération n° 09343002 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.....	103
2022/1903 - Lyon 7 ^e - Lancement de l'opération n° 07032611 « Plaine des Jeux de Gerland - Modernisation de l'enceinte de clôture » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4 - Programme 00004 - EI 07032.....	103
2022/1904 - Lyon 8 ^e - Acquisition en VEFA auprès de la SNC Marnat Résidences d'un volume brut de béton pour l'aménagement d'un EAJE de 48 berceaux, 19-21 rue Antoine Dumont - EI 08312 - N° inventaire 08312 V 001 - Opération 08312001	103
2022/1905 - Groupe scolaire Laborde provisoire - 61 rue des Docks à Lyon 9 ^e - Opération n° 09348002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.....	103

2022/1906 - Transfert d'installations d'éclairage public servant à éclairer des espaces initialement ouverts au public, devenus privés - Approbation et autorisation de signer un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et chacune des copropriétés suivantes : 2 place Renaudel à Lyon 3 ^e , 333 rue du Doyen Chapas, 334 au 336 rue du Doyen Chapas et 350 au 355 rue du Doyen Chapas à Lyon 9 ^e	103
2022/1907 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT	103
2022/1908 - Lyon 6 ^e - Lancement d'une première tranche de l'opération n° 06015684 « Quadrilatère salle Victor Hugo - Travaux de conservation et d'aménagement » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20008.....	103
2022/1909 - Rillieux-la-Pape - Échange foncier sans soulte de parcelles de terrains entre la Ville de Lyon et la Commune de Rillieux-la-Pape - EI 99068 - Sortant N° inventaire 99 068 T 001-02 - Entrant N° inventaire 99 068 T 002-01	104
2022/1910 - Lyon 3 ^e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon de lots de copropriété situés 1 rue Verlet Hanus angle 221 rue de Créqui - EI 03372 - N° inventaire 03372 A 001 à 017	104
2022/1912 - Lyon 3 ^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 9, 17 et 20 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 H 001, 03441 K 001 et 03441 J 001 - Lancement de l'opération 03441004, AP 2021-1 - Programme 00012.....	104
2022/1913 - Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène - 23 rue de Bourgogne à Lyon 9 ^e - Opération n° 09048571 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005.....	104
2022/1915 - Lyon 8 ^e - Extension du collège Jean Mermoz - Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Métropole de Lyon d'une partie de la parcelle AN 129 située au 29 rue Professeur Ranvier - EI 08007.....	104
2022/1916 - Lyon 5 ^e - Renouvellement du bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association AVF Lyon Rhône relatif à la mise à disposition de locaux sis 5 place de la Baleine - EI 05065	104
2022/1918 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2 ^e - EI 02112 - jusqu'au 30 juin 2023.....	104
2022/1919 - Établissement d'accueil du jeune enfant Chevreul - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 78 rue Chevreul à Lyon 7 ^e - Opération n° 07022515 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002.....	105
2022/1920 - Autorisation de signature d'un accord-cadre multiattributaire relatif aux missions de coordination de sécurité et de protection de la santé, catégories 1, 2 et 3, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon.....	105
2022/1921 - Autorisation de signature d'un accord-cadre multiattributaire relatif aux missions de contrôle technique, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon.....	105
2022/1922 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé municipal au profit de l'association Cuivres Diffusion, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5 ^e - EI 05055 - 2022-2024.....	105
2022/1923 - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de trois groupes scolaires (Meynis, Painlevé et Herriot) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03001001 « GS Painlevé - Réhabilitation partielle », n° 03007003 « GS Meynis - Réhabilitation partielle », et n° 08005005 « GS Herriot - Réhabilitation partielle », et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006.....	105
2022/1925 - Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques - 52 rue Baraban à Lyon 3 ^e - Opération n° 03036574 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004	105
2022/1926 - Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique Marché Gare - Opération n° 02219002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00001.....	105

2022/1927 - Lyon 3 ^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux au sein de la Mairie du 3 ^e arrondissement située 215 rue Duguesclin au profit de l'association la Fédération des Œuvres laïques (FOL 69) - EI 03017	106
2022/1928 - Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire - 24 rue Riboud à Lyon 3 ^e - Opération n° 03042003 - Lancement de la première phase de démolition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.....	106
2022/1929 - Projet urbain Partenarial Berliet - Construction du groupe scolaire Simone Veil - 17 rue des Hérèdeaux à Lyon 8 ^e - Opération n° 08306001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage	106
2022/1930 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 18 place Tolozan à Lyon 1 ^{er} au profit du Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles Rhône-Arc alpin interdépartemental (CIDFF) - Ensemble immobilier n° 01246.....	106
2022/1931 - Lyon 1 ^{er} - Incorporation du passage Thiaffait dans le patrimoine de la Ville de Lyon par la procédure de la prescription acquisitive trentenaire nécessitant la signature d'un acte de notoriété acquisitive - EI 01291 - N° inventaire 01291 T 001- Opération n° 60021899 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2021-2026 », programme n° 00020, AP n° 2021-1	106
2022/1932 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public d'un local situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3 ^e au profit de la MJC Sans Souci - Ensemble immobilier n° 03358	106
2022/1933 - Lyon 1 ^{er} - Élection présidentielle et élections législatives 2022 - Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Direction régionale des Finances publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône de locaux situés 11 rue du Griffon à Lyon 1 ^{er} - EI 01250.....	106
2022/1934 - Autorisation de signature d'un accord-cadre multiattributaire relatif aux missions de programmation architecturale et technique, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon	107
2022/1935 - Lyon 7 ^e - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour, correspondant pour partie au DITEP Maria Dubost - EI 07004.....	107
2022/1936 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3 ^e - Opération n° 03047635 - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de travaux, lot n° 8 - Traitement d'air	107
2022/1938 - Archives municipales - Remplacement armoires climatiques - 1 place des Archives à Lyon 2 ^e - Opération n° 02209005 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005	107
2022/1940 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Boule Ravat Confluence pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et jeux de boules situés 16 quai Rambaud à Lyon 2 ^e	107
2022/1914 - Projet de conclusion par le Centre communal d'Action sociale à Croix-Rouge Habitat d'un bail à construction sur le bien sis 65 rue de Belfort à Lyon 4 ^e	107

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE..... 110

2022/1853 - Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 euros - Approbation de conventions	110
2022/1826 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 127 044 euros	113
2022/1832 - Organisation de la 16 ^e Biennale d'Art contemporain du 14 septembre au 31 décembre 2022 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon et l'association les biennales de Lyon et attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 000 euros et d'investissement d'un montant de 100 000 euros dans le cadre de l'occupation de l'ancien Musée Guimet - Approbation d'une convention	116
2022/1842 - Festival Entre Rhône et Saône - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat	116

2022/1823 - Bibliothèque municipale - Attribution d'une subvention de fonctionnement (ou aide d'urgence) au collectif Alliance Urgences pour soutenir les actions en faveur de la population ukrainienne	119
2022/1824 - Approbation du règlement du concours à destination des élèves inscrits en Écoles supérieures d'Arts et d'Arts appliqués de la Ville de Lyon pour les 50 ans de la Bibliothèque de la Part-Dieu	119
2022/1825 - Approbation d'une convention de coopération culturelle et pédagogique entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'ENSBA Lyon	119
2022/1827 - Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros ..	119
2022/1830 - Attribution de subventions à trois associations (Dopp Fiction, L'Ornithorynque, Jazz sur les Places) pour un montant total de 12 000 euros, pour l'organisation d'événements culturels	119
2022/1834 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et Artclair Éditions (l'œil - le Journal des Arts), M. Publicité (Le Monde magazine) et ArtPress dans le cadre de l'exposition Éric Poitevin Invité.....	119
2022/1835 - Approbation d'une convention de coopération culturelle entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'ENS Lyon	120
2022/1836 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et Gaumont Télévision dans le cadre du documentaire « Au royaume du Maréchal »	120
2022/1837 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 169 500 euros - Approbation de conventions.....	120
2022/1838 - Approbation de trois conventions tripartites d'occupation temporaire et gratuite du domaine public au profit de l'association Les Compagnons des Pavillons pour la réalisation de fresques éphémères sur les murs des blocs d'extraction d'air du Square Monod (Lyon 7 ^e) et de cession des droits patrimoniaux des artistes TWANE, MYET et Sara A., auteurs des fresques.....	120
2022/1839 - Approbation du projet Des Livres à Soi porté par la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2022, 2023	120
2022/1840 - Approbation d'un contrat de coproduction entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Concours international de Musique de Chambre de Lyon pour l'organisation de la Journée du Violoncelle le samedi 11 juin 2022 au sein de l'Auditorium Maurice Ravel.....	120
2022/1841 - Approbation d'une convention de gestion des archives entre l'Opéra national de Lyon et la Ville de Lyon/Archives municipales.....	120
2022/1843 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022	121
2022/1844 - Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros - Enveloppe « Fonctionnement école de musique »	121
2022/1847 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/les Célestins - Théâtre de Lyon et l'École nationale supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) pour l'aide à l'insertion professionnelle de jeunes comédiens	121
2022/1848 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu concernant la mise en place de projets culturels	121
2022/1849 - Approbation de deux conventions de dépôt d'œuvres au Musée des Beaux-Arts : un album de charges de Paul Flandrin issu d'une collection privée et une œuvre peinte de Louis Cretey, issue de la fondation Claude Martin	121
2022/1850 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre concernant l'accueil des cours pour la saison 2022-2023	121
2022/1851 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts jusqu'au 30 juin 2023.....	121
2022/1852 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et Casino pour un montant global de 231 500 euros - Approbation de conventions	121
2022/1854 - Approbation d'une convention de dépôt du fonds Roux Meulien entre la Ville de Lyon/Archives municipales et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon	122

2022/1855 - Approbation d'une convention entre l'association Fogolar Furlan, l'Institut culturel italien et la Ville de Lyon - Archives municipales pour la coproduction d'une exposition sur la mosaïque lyonnaise .	122
2022/1856 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et Lyon Capitale pour l'édition d'une BD mettant en avant sept héroïnes lyonnaises	122
2022/1857 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et le Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes (LALCA) concernant la valorisation d'un fonds d'archives sonores	122
2022/1858 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 euros - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention	122
2022/1859 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Proton, Auditorium-Orchestre national de Lyon, pour le Lyon Métropole Orchestra le 9 juillet 2022	122
2022/1860 - Cession de droits des éditions du Lombard à la Ville de Lyon/CHRD pour l'exposition « Spirou » et sa version itinérante	122
2022/1862 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 euros - Enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention	123
2022/1863 - Approbation d'un avenant au protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, pour les années 2022, 2023 et 2024 et attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 8 000 euros.....	123
2022/1864 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux musées Gadagne le 26 et 27 novembre 2022 dans le cadre du week-end porte ouverte dédié à l'ouverture du troisième parcours permanent du MHL (Musée d'Histoire de Lyon) intitulé « Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière » ...	123
2022/1865 - Approbation d'une convention type relative au prêt d'œuvres et d'objets des collections des Musées Gadagne.....	123
2022/1866 - Approbation des tarifs de mise à disposition des véhicules au Musée Malartre.....	123
2022/1867 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la Ville de Lyon/le Musée des Arts de la Marionnette/Gadagne et le Musée des Confluences.....	123
2022/1868 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur à titre gracieux entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et la Boîte à Photo concernant l'exploitation de prises de vue de la collection de sièges lyonnais du Musée d'Histoire de Lyon.....	124
2022/1869 - Cession patrimoniale de biens mobiliers de la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon.....	124
2022/1870 - Délibération rectificative - Approbation des tarifs de la saison 2022-2023 de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon	124
2022/1871 - Approbation d'une convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et la SCOP Théâtre Nouvelle Génération/CDN de Lyon pour l'année 2022.....	124
2022/1872 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la Société de Généalogie du Lyonnais et du Beaujolais (SGLB) pour la mise à disposition de fichiers relatifs à des actes de mariage et des actes de décès des « Morts pour la France »	124
2022/1828 - Programmation financière 2022 au titre de la Politique de la Ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 448 231 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes	124
2022/1829 - Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la Ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros.....	124
2022/1833 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 82 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'initiatives locales (FIL) et Fonds associatif local (FAL) pour un montant total de 29 927 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes	125
2022/1831 - Expérimentation d'une entreprise-école par CEFI Formation dans le cadre du projet GaiaMundi sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la	

concertation et à la décision - Attribution d'une subvention sur action d'un montant de 80 000 euros pour l'organisme de formation CEFI dans le cadre du projet GaiaMundi - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente	125
2022/1845 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de Civilisation musulmane pour un montant de 45 000 euros - Approbation d'une convention	125
2022/1846 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture - Saison 2022-2023 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture pour la saison 2021-2022	125

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE 125

2022/1889 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 000 euros à la MJC Sans-Souci, sise 36 avenue Lacassagne à Lyon 3 ^e - Approbation et autorisation de la signature de la convention-cadre avec la MJC Sans-Souci	125
2022/1881 - Création d'une nouvelle école maternelle Louis Pasteur - Fusion des écoles et des périmètres des écoles maternelles Olympe de Gouges et Louis Pasteur engendrant la fermeture de l'école maternelle Olympe de Gouges - Lyon 8 ^e	128
2022/1876 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Amicale cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond sur piste et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale, du 9 au 11 septembre 2022 - Approbation d'une convention	128
2022/1892 - Re Lyon Nous 2022 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat	129
2022/1873 - Complexe sportif Genety Duplat - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3 - Réévaluation de l'opération n° 01054005 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004	129
2022/1875 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation Lyon Vélo Festival les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention	129
2022/1877 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention	129
2022/1882 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association ASUL Volley-Ball pour l'organisation de la compétition européenne de volley assis Bronze Nations League du 8 au 11 juillet 2022 au gymnase Alice Milliat à Lyon 7 ^e	129
2022/1883 - Attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 euros à l'association Cercle de l'Aviron de Lyon pour l'acquisition d'un bateau d'aviron de course - Opération n° 60046586	129
2022/1884 - Attribution d'une subvention d'investissement de 2 500 euros à l'association des Pentec Sportives et Culturelles pour l'achat de matériels - Opération n° 60046586	129
2022/1887 - Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions	129
2022/1888 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 26 544 euros à la MJC Sans-Souci pour l'équipement d'un local (ensemble immobilier n° 03358) situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3 ^e pour la mise en œuvre de son projet d'éducation populaire sur le quartier Sans-Souci-Lacassagne-Dauphiné - Approbation et autorisation de la convention d'investissement afférente	130
2022/1890 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros - Rectificatif	130
2022/1880 - Lancement de l'opération 60020612 « Prévention de l'usure professionnelle Éducation 2021-2026 » et affectation de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00006	130
2022/1878 - Approbation et autorisation de signer la convention d'occupation temporaire à titre gratuit établie entre la Ville de Lyon et les associations Amicale des Parents d'élèves de l'école Michel Servet et Quartier Vitalité relative à la gestion du jardin partagé situé au sein de l'école maternelle Michel Servet, située 6, rue Alsace-Lorraine à Lyon 1 ^{er}	130
2022/1879 - Reprise d'activité en régie municipale des accueils de loisirs périscolaires dans huit écoles du 8 ^e arrondissement de Lyon à compter du 1 ^{er} janvier 2023	130

2022/1893 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative à l'accueil d'élèves du groupe scolaire Françoise Héritier au service de restauration scolaire du collège Gisèle Halimi à Lyon 7 ^e	130
2022/1874 - Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002	130
2022/1885 - Reprise d'activité des Relais Petite Enfance (RPE) Le Jardin des Gones et antenne Zébulon en gestion municipale à compter du 1 ^{er} septembre 2022 - Approbation et autorisation de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la Mutuelle Petite Enfance Chazière (Lyon 4) et de reprendre l'activité.....	131
2022/1886 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 132 555 euros au titre de l'année 2022 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 103 800 euros pour la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, sis 12 rue Antoine Barbier à Lyon 6 ^e , géré par l'association Éveil Mâtins siégeant 32 rue de Condé à Lyon 2 ^e - Approbation et autorisation de signature de conventions et d'avenants à la convention d'occupation des locaux – Rectificatif.....	131
2022/1891 - Attribution d'une offre de concours d'un montant de 81 890 euros en faveur de GrandLyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 montée de la Grande-Côte à Lyon 1 ^{er} , pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'établissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff - Approbation et autorisation de signature de la convention.....	131

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ..... 133

2022/1941 - Extension et élargissement de la vidéoverbalisation.....	133
2022/1942 - Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville.....	141
2022/1946 - Lyon 8 ^e - Cession à titre onéreux au profit de la société Anahome Immobilier du terrain situé 204 avenue des Frères Lumière - EI 08063 - N° inventaire 08063 T 001-02.....	151
2022/1943 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union sociale pour l'Habitat pour l'organisation du congrès HLM et approbation de la convention	154
2022/1944 - Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la Ville de Lyon.....	154
2022/1945 - Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon.....	154
2022/1947 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière pour l'aménagement d'un jardin partagé - EI 53061 - Rectificatif	154
2022/1948 - Jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Ferran'Terre sise Maison de quartier Villette Paul Bert - 263 rue Paul Bert à Lyon 3 ^e pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé place Ferrandière à Lyon 3 ^e - Jardin Ferran'Terre - EI 53061	154
2022/1949 - Lyon 3 ^e - Parc Sisley - 8 rue Professeur Paul Sisley - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 50 à 54 rue du Dauphiné à Lyon 3 ^e à titre de participation financière à la réalisation de travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen avec la copropriété - Opération n° 60023849, AP n° 2021-2, programme 20012.....	154

ANNEXES 156

Amendement déposé par les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains, relatif à l'approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) – rapport n° 2022/1917	156
Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants, relatif à l'extension et l'élargissement de la vidéo-verbalisation – rapport n° 2022/1941	158

Procès-verbal

Conseil municipal du 7 juillet 2022

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le jeudi 7 juillet 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 juin 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, les problèmes techniques ont été solutionnés. Je vous prie de regagner vos places.

Bienvenue à notre séance du 7 juillet 2022.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sophia POPOFF.

Pas d'opposition. Madame POPOFF est désignée.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Ainsi, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des Assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ définitif en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse ou directement à la table des Assemblées.

Avant de procéder à l'appel nominal, je vous informe que, suite à la démission de Madame Sylvie PALOMINO de ses fonctions de conseillère municipale et d'arrondissement le 31 mai 2022, Monsieur David KIMELFELD, suivant de liste Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN à Lyon 4^e, devient membre de notre assemblée. Monsieur KIMELFELD, vous avez donc été convoqué pour notre séance de ce jour.

Chers collègues, en votre nom à toutes et à tous, je souhaite la bienvenue à Monsieur KIMELFELD et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller municipal de la Ville de Lyon.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je remercie ici également en votre nom Madame Sylvie PALOMINO pour sa participation active au débat démocratique de notre assemblée et à celle du 4^e arrondissement durant les deux premières années de ce mandat.

Installation de Monsieur David KIMELFELD dans ses fonctions de conseiller municipal

M. LE MAIRE : Monsieur KIMELFELD, vous avez demandé la parole quelques instants, notamment pour remercier Madame PALOMINO. C'est à vous.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

D'abord, merci, Monsieur le Maire, de me passer la parole en début de Conseil et finalement pour ma première séance dans ce mandat.

Je voudrais bien sûr évoquer en premier lieu Sylvie PALOMINO qui a siégé ici dans cette enceinte de 2014 jusqu'à 2022. Je voudrais saluer son travail, son action, d'abord et avant tout comme Adjointe à la Mairie du 4^e arrondissement de 2014 à 2020. Elle était en charge de l'éducation, de la petite enfance. Elle a été, je crois, une fabuleuse élue de terrain, de proximité, présente dans toutes les écoles de notre arrondissement, à l'écoute de toutes les structures petite enfance, présente auprès des associations, des équipes éducatives, des parents, des enfants. Elle a été conseillère municipale dans la majorité ici, puis dans l'opposition depuis 2020.

Dans les deux périodes, elle a toujours su garder dans son action et dans ses interventions cette retenue d'une élue qui n'oubliait jamais ses valeurs, mais qui savait aussi se confronter à la réalité.

Je voudrais ici la remercier encore une fois de son dynamisme, de sa loyauté et de sa bienveillance et, si vous le permettez aussi, Monsieur le Maire, un mot pour Lydie BONVALLET, qui ne rejoint pas le Conseil municipal, mais qui, par le biais des démissions, rejoint le Conseil d'arrondissement auprès de l'ensemble des élus. Je voudrais saluer ici le Maire du 4^e arrondissement, Rémi ZINCK.

Comme elle, j'aime cette ville, notre ville, les Lyonnaises et les Lyonnais, et on ne peut être que fier et heureux finalement de retrouver le Conseil municipal de Lyon et toutes celles et tous ceux qui sans distinction aujourd'hui se penchent sur sa gestion, son avenir, toutes celles et tous ceux dont les décisions viennent impacter le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais.

On ne peut être, je crois, quand on rentre ici, qu'admiratif de se remémorer les Maires qui vous ont précédé à ce fauteuil. On ne peut tous les citer, parce que je vous ai promis une intervention très courte, mais permettez-moi de saluer Gérard COLLOMB, qui est présent dans cette enceinte, et Georges KÉPÉNÉKIAN dont j'excuse l'absence, puisqu'il est en voyage en Arménie.

Mais permettez-moi aussi, au moment où le Rassemblement national fait une entrée fracassante au Parlement, d'évoquer Michel NOIR, qui avait rappelé en son temps que Lyon, capitale de la Résistance, nous appelait à ne faire aucune concession à l'extrême droite.

Ils ont façonné comme tant d'autres Maires, et je pense à Édouard HERRIOT, cette ville, dont vous êtes le dépositaire, responsable dorénavant de son histoire et de son patrimoine.

La marque de fabrique de Lyon, c'est sans doute qu'aucun Maire n'a détruit ce qui s'est bâti avant lui en faisant évoluer Lyon, la rendant toujours plus belle, plus innovante, plus accueillante et plus dynamique, mais aussi plus protectrice pour les plus fragiles.

C'est en cela que je serai pour ma part attentif dans une opposition constructive, mais rigoureuse à ce que notamment dans vos missions régaliennes, Monsieur le Maire, en matière de sécurité, d'éducation, de solidarité, Lyon soit au rendez-vous et reste cette ville que tant de monde nous envie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD.

Je donne maintenant la parole à Madame Sophia POPOFF pour procéder à l'appel nominal.

Mme POPOFF Sophia : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinici, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliout, M. Genouvrier, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Kimelfeld, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), Mme Bouagga (donne pouvoir à Mme Cabot), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Perrin), M. Husson (donne pouvoir à M.

Godinot), M. Képénékian (donne pouvoir à Mme Gailliout), Mme Prin (donne pouvoir à M. Vivien), M. Revel (donne pouvoir à Mme Delaunay).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Alcover (donne pouvoir à Mme Bruvier Hamm), Mme Bacha-Himeur (donne pouvoir à M. Lévy), M. Billard (donne pouvoir à Mme Blanc), M. Blache (donne pouvoir à M. Oliver), M. Brolquier (donne pouvoir à Mme Verney-Carron), M. Cucherat (donne pouvoir à Mme Borbon), Mme de Montille (donne pouvoir à Mme Croizier), Mme Dubois-Bertrand (donne pouvoir à M. Maes), Mme Dubot (donne pouvoir à M. Monot), Mme Ferrari (donne pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Perrin), M. Lungenstrass (donne pouvoir à M. Chapuis), Mme Perrin (donne pouvoir à Mme Fréry), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Maras), Mme Tomic (donne pouvoir à Mme de Laurens), M. Vasselín (donne pouvoir à M. Maes), Mme Vidal (donne pouvoir à M. Chapuis).

Hommage à la mémoire de Monsieur Denis TROUXE décédé le 19 juin 2022

M. LE MAIRE : Merci. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous avons appris ce 21 juin la disparition d'une personnalité importante de notre ville, une personnalité notoire très connue pour son action au service du rayonnement culturel de la Ville de Lyon et qui a contribué à mieux la faire connaître et à davantage l'ouvrir au monde. Je parle bien entendu de Monsieur Denis TROUXE, que certaines et certains d'entre vous ont pu côtoyer.

Il s'est éteint à l'âge de 83 ans, nous laissant collectivement avec le fruit de son action pour héritage. Publicitaire, puis Président-Directeur associé de l'agence de publicité lyonnaise Euro TSG, ancien Adjoint à la Culture et au Patrimoine de Monsieur Raymond BARRE, puis Président de l'Office du Tourisme de Lyon, Denis TROUXE est décédé d'une longue maladie.

C'est à lui que nous devons la création des Subsistances, ainsi que le classement de Lyon au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, avec le gain de notoriété que l'on sait.

Il a soutenu également de nombreuses autres initiatives à Lyon comme la rénovation de la Maison du Chamarié avec l'association Renaissance du Vieux-Lyon.

Connu pour son sens de la formule et sa grande capacité de synthèse, il avait coutume de dire qu'une ville n'est créative que lorsqu'elle sait produire des artistes. En effet, il était un fervent soutien des émergences, enthousiaste de voir les festivals de notre ville se multiplier et prendre de l'ampleur.

Ainsi, on lui prête l'affirmation suivant laquelle aucune ville n'a fait autant pour faire rêver le monde, reprise comme par communion d'esprit par Pedro ALMODOVAR en 2013 lors de la remise de son prix Lumière.

Denis TROUXE aimait rappeler qu'il aurait pu faire une carrière de nageur, sa passion de jeunesse. Il adorait l'eau. Il aimait particulièrement les quais de Saône entre la passerelle Saint-Vincent et le pont Bonaparte, qu'il considérait comme l'âme de notre ville. Il avait d'ailleurs affirmé rêver d'un événement autour de nos cours d'eau pour faire travailler les arts de la rue. Il nous quitte au moment où son vœu est exaucé.

Pour cet acteur dynamique et engagé au service de Lyon et amoureux de notre ville, je vous demanderai d'observer une minute de silence après l'intervention de Monsieur COLLOMB, à qui je cède la parole.

M. COLLOMB Gérard : Notre Ville s'honore, lorsqu'elle honore celles et ceux qui l'ont servie et qui ont marqué une page de son histoire.

À coup sûr, Denis TROUXE, devenu Adjoint à la Culture en 1995, a contribué à faire prendre à Lyon quelques tournants importants. Venu des milieux de la communication et de la publicité, en un temps où l'on pensait que ces métiers faisaient partie des industries créatives, il entend dès sa nomination apporter sa touche personnelle à la vie culturelle lyonnaise en lui donnant une nouvelle modernité.

Il va donc dans ce domaine porter l'innovation et lancer l'ouverture des Subsistances, dont il souhaite faire un lieu destiné à la jeune création, avec la volonté d'en faire un espace qui permette l'hybridation, où puissent échanger des artistes venant de la danse, des arts plastiques, mais aussi des écrivains et des philosophes. C'est cet esprit-là auquel Guy WALTER et Cathy BOUVARD donneront corps dès leur nomination en 2003 et qui prendra toute sa force quand, après une nouvelle tranche de rénovation, nous installerons avec Patrice BÉGHAIN en 2007 l'École nationale des Beaux-Arts pour que puissent se croiser artistes en résidence aux Subsistances et étudiants de l'ENBA.

Pour ce qui est du théâtre, Denis TROUXE décide en 2000 de renouveler les directions des Célestins en portant à sa tête Claudia STAVISKY, que rejoindra deux ans plus tard Patrick PENOT.

C'est pour permettre à celle que Denis TROUXE avait choisie pour faire de ce théâtre un lieu d'excellence que nous entreprendrons entre 2002 et 2005 une rénovation complète des Célestins, avec l'ouverture de la petite salle des Célestines, de manière à permettre, comme c'était le cas dans la pensée de Denis TROUXE que puissent s'y produire des jeunes créateurs et des jeunes metteurs en scène.

Novateur dans tous les domaines, Denis TROUXE savait aussi qu'une ville ne construit jamais mieux son avenir que lorsqu'elle sait s'enraciner dans son passé, valoriser son histoire et son patrimoine. C'est pourquoi, sous la houlette de Raymond BARRE, dont on sait quelle relation il entretenait au niveau international, Denis TROUXE travaillera avec Régis NEYRET, avec Denis EYRAUD, avec Didier REPELLIN, à faire classer Lyon par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. Ce classement, dans l'esprit de Denis TROUXE et de Raymond BARRE, ne visait pas à muséifier la ville, mais à lui permettre de muter avec des exigences de qualité et donc de construire, aux côtés du patrimoine monumental du passé, ce qui serait le patrimoine architectural du XXI^e siècle.

Ce classement allait marquer une date, car, avec lui, Lyon manifestait sa volonté de s'ouvrir sur le monde. Cela témoignait aussi d'une rupture profonde avec cette ville tant de fois décrite comme fermée sur elle-même. Ensemble, ils pensaient donc une ville qui puisse accueillir de nouveaux talents dans tous les domaines, scientifique, entrepreneurial, culturel, mais aussi d'accueillir des touristes venus du monde entier, qui pourraient découvrir la beauté de la ville. Cela passionnait Denis TROUXE, homme de communication, je l'ai dit.

C'est pourquoi, alors que nous étions devenus très proches pendant le mandat de Raymond BARRE, bien qu'il appartînt à la majorité et moi à l'opposition, mais je crois que la volonté de servir l'intérêt général l'emportait sur les clivages partisans, je fis en sorte, avec l'aide de tous les membres de l'Office du Tourisme, qu'il puisse en devenir le Président.

Avec François GAILLARD, ils allaient faire une équipe formidable et contribuer à placer Lyon sur la carte du tourisme mondial. Progressivement, notre ville, longtemps considérée comme industrielle et sans grâce, on se souvient peut-être des mots de DAUDET arrivant à Lyon : « *Fermez les yeux, mes enfants, nous sommes à Lyon.* », notre ville devint une référence à l'international, s'ouvrant à des touristes venus des États-Unis, de Chine, du Japon, d'Australie et évidemment de tous les pays européens.

Oui, par sa puissance visionnaire, sa capacité d'action débordante, mais aussi son optimisme inébranlable et son humour toujours décapant, Denis TROUXE aura été de ceux qui auront projeté Lyon dans la voie de la modernité et c'est pour toutes ces qualités que nous lui rendons aujourd'hui hommage.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur COLLOMB.

J'en profite également pour saluer les proches de Denis TROUXE qui sont avec nous dans la salle.

Je vous invite à observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Monsieur Denis TROUXE.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Modalités de vote

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

Étant de nouveau en capacité de tenir les Conseils municipaux en présentiel, j'ai fait le choix avec l'exécutif municipal de revenir à un processus de vote classique à main levée. Le vote à main levée présente l'avantage d'une plus grande visibilité démocratique des votes en séance. Aussi, lorsque je procéderai à l'appel au vote, je vous remercie de lever distinctement la main, afin de faciliter le relevé des votes par les services.

Je vous rappelle qu'un vote effectué ne peut être modifié, la vidéo faisant foi. J'appellerai les votes pour, les votes contre, les abstentions. Un élu qui souhaiterait ne pas prendre part au vote en raison d'un conflit d'intérêts ne lèvera pas la main et signalera ce vote à la Direction des Assemblées. Un élu qui souhaiterait se déporter pour conflit d'intérêts sur l'un des rapports mis au vote de manière groupée ne lèvera pas la main et viendra signaler sa position à la Direction des Assemblées.

Le vote électronique pourra être utilisé en situation de visioconférence ou dans toute circonstance exceptionnelle qui l'exigerait à l'avenir.

Adoption des procès-verbaux des séances du 23 et du 31 mars 2022

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal des séances du Conseil municipal du 23 et du 31 mars 2022.

Je mets ces deux procès-verbaux aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les procès-verbaux sont adoptés.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2022/1778.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants pour 3 minutes. Madame CROIZIER, c'est à vous.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je saisis l'occasion de ce compte rendu de vos décisions, prises en vertu des pouvoirs qui vous ont donc été conférés réglementairement ou par délibération pour vous interroger, Monsieur le Maire, sur un sujet qui touche les Hospices civils de Lyon.

Vous êtes membre de droit du Conseil de surveillance en tant que Maire de notre Ville, il nous apparaît donc important que vous puissiez expliquer aux Lyonnais les décisions que vous êtes amené à prendre à ce titre.

Comme vous étiez absent du Conseil de la Métropole le mardi 28 juin, nous n'avons pu entendre votre position à l'occasion du vœu présenté par le groupe communiste sur le devenir de l'hôpital Henry Gabrielle. Ce vœu a été adopté avec plus de 99 % des suffrages exprimés. Il faut reconnaître que ce n'est pas forcément d'ailleurs grâce à votre majorité municipale, puisqu'il y avait trois pour parmi vos conseillers municipaux siégeant en Conseil métropolitain. J'ai noté 11 abstentions, 1 ne prend pas part au vote (vous, en l'espèce, par procuration) et 1 absent qui n'avait pas donné de pouvoir.

Êtes-vous donc d'accord avec le projet immobilier défendu par la Direction des HCL ?

Lundi 4 juillet s'est tenue une réunion du Conseil de surveillance des HCL que vous présidiez et il me semble utile que vous nous partagiez les positions que vous auriez pu défendre à cette occasion pour préserver une activité médicale ou paramédicale sur ce site et protéger son patrimoine végétal.

Vous qui êtes attaché à la redevabilité, pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER.

Alors, deux petites précisions, la seconde pour vous répondre et la première quand même pour vous signaler que ce sujet ne fait pas partie du vote qui vous est proposé présentement et que, par ailleurs, mon statut de Président du Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon ne me confère pas le pouvoir de décider des orientations stratégiques et opérationnelles de l'hôpital public. Je rappelle, pour ceux qui l'ignoraient ici, qu'un Conseil de surveillance surveille, s'assure de l'application d'une stratégie qui est décidée par la Direction générale de l'établissement.

Précisions faites, ce qui est important pour moi, c'est que je n'ai donc pas décidé sur ce sujet que vous évoquiez. Pour autant, bien évidemment, en tant que Président du Conseil de surveillance, il m'appartient de surveiller et de suivre l'application, je dirais même d'intervenir parfois sur la pertinence des orientations stratégiques qui sont présentées.

J'en arrive donc au second sujet. Il ne s'agit pas, Madame CROIZIER, d'un projet immobilier. Il s'agit d'un projet médical. Je tiens à le préciser, puisqu'en le présentant comme un projet immobilier, on passe à côté de l'essentiel. Or il est essentiel de revenir à l'essentiel. Bref.

Je vais faire très court et vous dire que, depuis plus d'un an, avec l'équipe de direction des Hospices civils de Lyon, nous avons réalisé un certain nombre de rencontres des différentes parties prenantes du dossier, qu'elles soient à Bron, qu'elles soient à Saint-Genis-Laval, qu'elles soient des Hospices civils de Lyon elles-mêmes ou des acteurs de l'écosystème de santé lyonnais et métropolitain, ce qui nous a permis, ce qui m'a permis de convaincre, ce qui a permis à la Direction des Hospices civils de Lyon de faire évoluer très, très largement le projet initial qui, je le rappelle, pour ceux qui connaissent un peu le dossier, consistait en un simple déménagement sur l'hôpital des Armées Desgenettes, projet qui était aberrant sur le plan médical, sur le plan de la prise en charge des patients, qui a donc été abandonné, pour l'établissement d'un nouveau projet médical, qui permet d'améliorer la prise en charge des patients, d'investir massivement dans la recherche médicale, tout en préservant les deux sites, celui du Vinatier, où va donc être établi ce nouvel établissement, et en travaillant à l'émergence d'un nouveau projet médicosocial sur le site de Saint-Genis-Laval. Les actions sont déjà engagées.

Par souci de transparence ou de redevabilité, comme vous l'évoquiez, Madame CROIZIER, je vous informe que plusieurs travaux sont déjà engagés pour le Vinatier et pour Saint-Genis-Laval pour faire avancer ces projets dans le respect à la fois et avec toute la bienveillance nécessaire auprès des personnels, auprès bien évidemment des patients, de leurs familles et puis dans le respect patrimonial, y compris sur le plan du patrimoine végétal, sur le plan du patrimoine naturel, des deux sites.

Vous m'excuserez d'être un peu long, mais je pense avoir ici partagé avec vous l'essentiel de ce qui doit être connu, mais si vous souhaitez en savoir plus, je prendrai volontiers le temps pour vous donner davantage de détails.

Monsieur COLLOMB, très rapidement, s'il vous plaît, je vous cède la parole, mais vous ferez court.

M. COLLOMB Gérard : Bien sûr, comme d'habitude.

M. LE MAIRE : C'est justement pour cela que je le précise, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : J'ai bien compris.

Puisque vous évoquez ce problème hospitalier...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un problème, c'est un sujet, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : C'est un problème et un sujet, que je vais essayer d'expliquer d'ailleurs.

D'abord, sur la présidence du Conseil de surveillance, je crois qu'évidemment, on surveille, mais, pour moi, les fonctions de Président du Conseil de surveillance des HCL étaient un lieu d'impulsion. Et c'est ainsi que nous avons travaillé pour faire en sorte que nous reconvertissons Debrousse, l'Antiquaille, l'Hôtel-Dieu et que nous impulsions des nouveaux hôpitaux comme HFME ou bien comme la rénovation de Lyon Sud ou d'Édouard Herriot.

Pour expliquer donc les problèmes de l'hôpital Henry Gabrielle, le projet de départ était le suivant. C'était de pouvoir réunir Henry Gabrielle et l'hôpital Desgenettes, parce que l'on s'apercevait...

M. LE MAIRE : Monsieur COLLOMB, je vous ai demandé de faire court, je vous prie de faire court.

M. COLLOMB Gérard : Je vais bientôt terminer.

Parce qu'effectivement, entre le problème des traumatismes aux armées et le problème des traumatismes des accidents de la route, il y avait un certain nombre de parentés. Donc réunir les deux hôpitaux avait un sens. Évidemment, à partir du moment où l'on n'a plus Desgenettes, où il n'y a plus cet hôpital des Armées, le projet prend moins de sens et on peut penser que la réhabilitation d'Henry Gabrielle pourrait être dans l'avenir une bonne chose.

M. LE MAIRE : Là encore, deux points rapides et nous passerons au sujet suivant, chers collègues.

Sur le premier élément, effectivement, je vous rassure, au cas où vous auriez été inquiet, Monsieur COLLOMB, le statut de Président du Conseil de surveillance n'est pas une fonction passive. Je le rappelais à l'instant en répondant à Madame CROIZIER, depuis un an, en rencontrant les différentes parties prenantes du projet, bien évidemment qu'en tant que Président du Conseil de surveillance, je me suis attelé à faire évoluer le projet. Celui de Desgenettes et j'y reviendrai dans un instant, Monsieur COLLOMB, je le dis ici très clairement, était un mauvais projet. En revanche, celui qui a pu être établi sur la base d'un projet médical extrêmement ambitieux me semble être tout à fait pertinent. L'évolution de ce projet s'est faite, je l'espère, je le crois même, aussi du fait de mon intervention à la fois pour convaincre, pour écouter, pour proposer, et de

cette façon, nous avons pu arriver sur un projet médical de très, très grande qualité et qui honore les Hospices civils de Lyon.

Sur le projet de Desgenettes, il ne suffit pas de mutualiser pour faire d'un projet médical un projet pertinent. En l'occurrence, la qualité de la prise en charge des patients avait été très largement ignorée dans ce projet initial de déménagement à Desgenettes, puisque, de l'avis de toutes les familles et de tous les patients, l'environnement naturel offert par le site de Saint-Genis-Laval offrait et offre encore un site tout à fait adapté pour la récupération, pour la rééducation des patients, ce que le site de Desgenettes ne permettait pas du tout. Autrement dit, en déménageant le site d'Henry Gabrielle sur Desgenettes, on aurait moins bien pris en charge les patients. Bien évidemment, ceci est inacceptable. C'est la raison pour laquelle le projet a été complètement repris et qu'il a été proposé d'établir ce nouvel établissement sur le site du Vinatier qui, avec ses 17 hectares offre, lui, un site tout à fait approprié pour la rééducation, la récupération des patients, qu'ils soient d'ailleurs blessés de guerre ou tout simplement accidentés de la route ou de toute autre forme d'accident. Bref.

Après ce détour par les Hospices civils de Lyon, je vous propose de revenir à l'essentiel et donc à notre séance de Conseil municipal de ce jour et je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu et non pas de mes explications sur le projet porté par les HCL. Nous allons donc procéder au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le compte rendu est adopté.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Eu égard à la longueur prévisible de notre Conseil, je ferai en sorte d'être court pendant mon intervention liminaire, tout d'abord en vous disant que, devant la résurgence de l'épidémie de Covid et au regard de la situation de crise au sein des hôpitaux et par solidarité avec les soignants, nous sommes aujourd'hui toutes et tous invités à contribuer à réduire les risques. C'est pourquoi, je vous le rappelle, nous avons recommandé le port du masque dans notre salle de Conseil aujourd'hui.

Ensuite, je souhaiterais bien évidemment féliciter les députés nouvellement élus sur le territoire de la Ville de Lyon, Marie-Charlotte GARIN, Anne BRUGNERA, Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE et Thomas RUDIGOZ. Je sais compter sur leur investissement au service des habitantes et des habitants de Lyon et qu'elles et ils seront un relais également pour notre Ville.

Je ne peux occulter le score du Rassemblement national, comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur KIMELFELD, avec l'entrée de 89 députés du RN à l'Assemblée nationale, mais plus encore le triste effondrement du Front républicain, qui a permis l'élection de deux députés RN au Bureau de l'Assemblée. Ce score nous oblige. L'abstention était également significative et, en cela, notre responsabilité est grande.

Les défis de la nouvelle mandature présidentielle sont nombreux : crise climatique, trop largement ignorée par le passé, crise démocratique, géopolitique, crise sociale. L'entremêlement de ces crises a des effets immédiats sur le quotidien des habitantes et des habitants avec, nous le savons, une hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie considérable.

Conscients de ces enjeux et en responsabilité, nous engageons notre territoire sur le chemin d'une transition écologique et solidaire et je vous informe que nous tiendrons d'ailleurs lundi prochain le premier Parlement de Lyon 2030, suite à la sélection de la Ville de Lyon au titre des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes pour 2030, programme de la Commission européenne.

Chers collègues, Lyon a connu, vous le savez, une série de drames ces derniers mois, notamment à la Duchère. Le sujet de la sécurité, de la tranquillité publique est un enjeu majeur pour les habitantes et les habitants. Je redis ici devant vous que la tranquillité publique est une de mes priorités. Je veux rappeler aussi ici que notre police municipale a toute ma confiance. Je lui apporte mon soutien entier et indéfectible. Elle doit être une police de l'humain, de la proximité, qui apaise et qui protège. Notre Conseil sera d'ailleurs l'occasion de revenir sur les sujets de tranquillité publique.

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui s'est achevée le 30 juin dernier, Lyon a accueilli, du 28 au 30 juin, les Connecting Europe Days, événement phare du transport en Europe. D'ailleurs, plusieurs ministres des Transports des pays européens de l'Union et en dehors de l'Union étaient présents pour discuter de la mobilité, des infrastructures de demain. Lors de différentes sessions des Connecting Europe Days, j'ai notamment pour ma part porté pour Lyon et sa région le développement du transport ferroviaire, du transport fluvial et le développement d'une logistique décarbonée. J'espère d'ailleurs qu'avec l'aide de l'Europe et du nouveau gouvernement, nous pourrions avancer rapidement sur ces sujets.

Il a également été question du système vélo pour plus d'investissements sur des infrastructures capacitaires et sur la création d'une filière vélo en France, que je souhaite autant que possible dans le bassin industriel lyonnais.

Nous avons également eu l'honneur d'accueillir les 29 et 30 juin dernier la quatrième édition des Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne, en présence de nombreux représentants du gouvernement et des collectivités territoriales d'Arménie et de plusieurs élus locaux et techniciens venus de toute la France. Ces Assises ont également permis de fêter le 30^e anniversaire des relations d'amitié profondes et sincères entre Erevan et Lyon. Nous signerons d'ailleurs prochainement une prochaine convention avec la Ville de Erevan, articulée en particulier autour des enjeux de mobilité, de végétalisation, mais également de la jeunesse.

Je vous informe aussi que j'ai également rencontré mon homologue de Porto-Novo, qui menait fin juin une délégation sur notre territoire. Avec le Président de la Métropole, nous avons réaffirmé au Maire de la capitale béninoise notre attachement à cette coopération, qui s'inscrit autour de défis communs : la gestion des écosystèmes fragiles, des ressources en eau et la valorisation du patrimoine, en particulier du patrimoine ancestral pour ce qui est du Bénin.

Je souhaite terminer par une note réjouissante, avec les très belles séquences et l'énorme succès rencontré d'abord par la Fête de la Musique et son boulevard musical de Lyon à Villeurbanne et bien sûr par le Festival Entre Rhône et Saône. Je voudrais surtout profiter de ce Conseil municipal pour adresser mes plus sincères remerciements à toutes les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied pour ces deux grands événements et pour tous ceux qui animent notre ville au quotidien, en tout cas qui ont permis de tenir ces deux manifestations. Je leur suis vraiment reconnaissant d'avoir offert aux Lyonnaises et aux Lyonnais de si belles opportunités de célébrer, de se retrouver autour de valeurs communes. Qu'il est bon de voir notre ville ainsi !

Je vous remercie.

Interventions préalables

M. LE MAIRE : La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions, à commencer par celle du groupe Progressistes et Républicains. Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous vivons une période extrêmement complexe et difficile dans laquelle nous devons faire face à des enjeux d'une rare dangerosité. Aux crises internationales que nous connaissons déjà et dont les conséquences n'en sont malheureusement qu'à leurs débuts vient à présent s'installer une crise politique nationale, dont les conclusions et impacts nous sont pour l'heure inconnus.

Ces élections législatives qui viennent de se terminer et la situation inédite qu'elles entraînent sont une défaite pour nous tous, une défaite pour le camp présidentiel qui n'obtient pas de majorité absolue, une défaite pour l'opposition qui n'est pas plus en mesure de gouverner, une défaite enfin et surtout pour notre République qui voit ses ennemis progresser comme jamais par le passé et ses institutions confrontées à un grave danger de paralysie.

Devant cette situation, il revient à chacune et à chacun d'entre nous de garder à l'esprit à chaque instant, dans chacun de nos actes, dans chacune de nos décisions, dans chacune de nos déclarations, la nécessaire responsabilité et la nécessaire humilité qui convient.

Dire dans une telle période que les élections législatives sont une victoire et une reconnaissance du travail que vous accomplissez ici – mais je me suis rendue compte, Monsieur le Maire, que les propos tenus dans la presse ne sont pas les mêmes que ceux que vous avez prononcés ici tout à l'heure –, vous incitant à poursuivre sans prendre de recul, sans questionner vos décisions, me paraît problématique, digne du mépris que votre majorité reproche souvent au Président de la République, mépris que ressentent nombre de nos concitoyens, mépris qui a sa part de responsabilité dans la situation que nous connaissons.

À l'heure où les candidats de la NUPES se retrouvent en cumulé plus de 4 000 voix derrière les candidats de la majorité présidentielle, même si cela les amène à conserver une circonscription et à en conquérir une deuxième, il ne me paraît pas opportun de parler de victoire.

Pire, je trouve périlleux de considérer qu'en soutenant les candidats de la NUPES, c'est votre politique que les électeurs encensaient. Il ne s'agissait surtout aucunement d'une élection locale. Les enjeux n'en étaient donc pas vos décisions.

Il ne nous serait pas en tout cas venu à l'idée d'expliquer dans la presse que les 9 % réalisés à Lyon par Yannick JADOT lors du premier tour des élections présidentielles sonnent comme le désaveu de votre leadership au sein de votre majorité et que l'arrivée en tête d'Emmanuel MACRON sur la ville de Lyon devrait vous amener à quitter vos fonctions.

À nos yeux, les Lyonnaises et les Lyonnais méritent mieux que la méthode Coué et notre devoir est de leur montrer que nous sommes à leur écoute et pas seulement à celle de nos soutiens.

À ce titre, nous vous appelons à nouveau à revoir vos méthodes pour permettre à toutes et à tous d'être écoutés, d'être pris en compte, y compris dans cette enceinte, où vous avez pris trop souvent l'habitude de ne pas nous répondre. Cela devrait être davantage le cas lorsque vous voulez lancer de nouveaux projets. Cela devrait également être le cas lorsque l'on vous fait part de difficultés que rencontrent nos concitoyens.

À ce titre, nous vous interpellons à nouveau sur la problématique sécurité dans notre ville, pour laquelle nous en appelons à la responsabilité de chacun. À l'heure où les drames se succèdent, où des vies sont brisées, et je pense ici tout particulièrement à la tragédie qui s'est déroulée une fois de plus à la Duchère, il nous apparaît très grave d'instrumentaliser ces événements pour tenter de marquer des points dans l'opinion, ici pour crier au laxisme, là pour se dédouaner de ses responsabilités.

Car oui, la Ville de Lyon a un rôle à jouer pour la sécurité de tous, un rôle d'exemplarité d'abord dans la prise en compte des souffrances de celles et ceux qui vivent ces actes, subissent la peur au quotidien et attendent de leurs représentants qu'ils démontrent dans leurs actes et paroles leur engagement pour leur sécurité. Ils n'attendent pas qu'on leur explique pourquoi cela ne marche pas, ils attendent qu'on leur propose des solutions. Et je ne suis pas certaine que laisser entendre que l'interdiction du cannabis joue sur ce genre de situations soit très responsable.

De même et à l'inverse, je ne crois pas non plus que crier à l'approche de la guerre civile et que laisser entendre que ce genre de situations n'existe que depuis deux ans soient des postures dignes des élus que nous sommes.

À la Duchère comme ailleurs, quand la violence devient extrême, il n'est plus question d'opposition politique, de compétence locale ou nationale, mais de faire face collectivement sans exploitation de cette tragédie.

Ces questions sont bien trop graves pour polémiquer. Nous devons étudier toutes les options à notre portée pour y faire face, sans en exclure aucune pour des questions purement idéologiques.

Ceux qui pensent que seule la répression dissuaderait, comme ceux qui considèrent que la prévention devrait suffire, se renvoient la balle sans jamais apporter de solutions globales. Il nous faut à ce sujet trouver le bon équilibre, le bon dosage, après avoir posé le bon diagnostic.

Nous attendons donc toujours les résultats de l'audit sur la vidéosurveillance pour servir d'élément réflexif à l'élaboration d'une nouvelle politique de sécurité et nous trouvons très dommageable votre peu d'entrain à le faire aboutir.

Plus d'un an est passé depuis l'annonce de la réalisation de cet audit et vous avez montré sur d'autres sujets que vous étiez capables d'avancer très vite pour lancer des appels à projets et gérer des marchés infructueux.

De même, nous vous invitons à renforcer votre coopération avec la Préfecture. Le Préfet s'est en effet exprimé à plusieurs reprises pour vous inviter à renforcer votre collaboration. Il est de votre devoir d'y répondre. Le Maire de Lyon ne peut pas tout, tout seul, en la matière, c'est un fait, mais il doit être dans une posture de fermeté et de volontarisme pour les missions qui lui incombent et de coopération la plus ouverte possible pour celles où il a besoin de l'aide de nos partenaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAILLIOUT.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Notre séance s'ouvre quelques semaines après la fin des élections législatives. Je souhaite donc tout d'abord adresser mes félicitations républicaines aux députés élus ou réélus. Dans des temps comme les nôtres, de guerre, de fracture sociale, d'urgence écologique, de crise économique, leur responsabilité est immense. Puissent-ils toujours se rappeler qu'ils servent d'abord et avant tout nos concitoyens. L'abstention colossale constitue à ce titre un avertissement qui ne veut pas être ignoré, tout comme la montée des extrêmes.

D'autant plus que le contexte international inquiète grandement. L'inflation est galopante et promet des répercussions terribles sur l'économie. Pire, les droits sont bafoués, notamment ceux des femmes aux États-Unis. Le nationalisme et le populisme continuent de semer leur poison, de nous monter les uns contre les autres, de fracturer nos sociétés au profit de leur quête de pouvoir.

Alors, contre cette menace, je voudrais rendre hommage à la démocratie et, en ouverture de ce Conseil, nous avons une pensée pour les services de la Ville, les présidents, les assesseurs et les bénévoles qui se sont mobilisés de façon exemplaire pour la faire fonctionner, en tenant les bureaux de vote dans des conditions particulièrement difficiles. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

Une page de l'histoire nationale se tourne et nous avons désormais deux années devant nous, avant les prochaines échéances électorales que seront les européennes. Nous formulons le souhait que cette période, contrairement aux deux années écoulées, soit pleinement au service des préoccupations quotidiennes des Lyonnaises et des Lyonnais.

Là aussi, les enjeux sont de taille et s'entremêlent à ceux que connaît toute la société française : le vivre ensemble, le réchauffement climatique, la sécurité ou encore le pouvoir d'achat. Malheureusement, sur chacun de ces sujets, votre action politique démontre que votre majorité NUPES aux affaires à Lyon n'est ni vraiment écologique ni tout à fait populaire et encore moins sociale.

Pour l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique, l'exécutif privilégie avec raison la végétalisation. Il a engagé pour ce faire un budget sans précédent de 90 millions d'euros selon les déclarations de Monsieur HUSSON au *Progrès* il y a maintenant un an, à moins que ce ne soit 152 millions comme aime le rappeler Madame HÉNOCQUE ou bien 141 millions selon le récent Plan Nature. J'ai peur qu'aucun de ces chiffres ne soit sincère. La délibération de vote de la PPI 2021-2026 évoque 15 millions pour la végétalisation des rues. Le projet de la CTM de Lyon à notre ordre du jour estime de son côté à 15 millions la végétalisation des cours d'école et de crèche. 30 millions d'euros en tout donc dédiés à la végétalisation de Lyon, soit trois à cinq fois moins que ce que se complait à annoncer cet exécutif.

Voilà la réalité de son action depuis deux ans, une communication éclatante, mais qui ne résiste pas à l'épreuve des faits. Ce triste constat se retrouve dans la promotion de l'égalité et du vivre ensemble affichée par l'exécutif. Je peine à discerner l'égalité et le vivre ensemble quand certains élus de cette majorité s'accommodent des thèses nauséabondes de l'anthroposophie, un mouvement dont les dérives sectaires et racistes sont dénoncées par les autorités.

J'ai tout autant de mal à percevoir l'égalité et le vivre ensemble quand, comme aujourd'hui, vous souhaitez subventionner le collectif Fiertés en Lutte qui, sous couvert de lutter contre les discriminations, organise des cortèges en non-mixité, c'est-à-dire une véritable ségrégation de l'espace public selon la couleur de la peau, le genre ou l'orientation sexuelle.

En matière de sécurité, nous tirons également une énième fois la sonnette d'alarme. « J'ai le devoir à chaque heure d'agir pour la sécurité des Lyonnais. » C'est la déclaration que vous faisiez, Monsieur le Maire, suite à la fusillade de Gerland. Vous teniez des propos similaires à la suite de la tuerie survenue à la Duchère.

Monsieur le Maire, je vous suggère de commencer par mettre fin à deux ans d'inaction dans le domaine de la sécurité avant de vous engager à agir toutes les heures et ce n'est pas à coup de conférences de presse, comme hier, ou de communication bien rodée, que vous réglerez le problème, c'est en agissant.

Vous l'avez très bien dit récemment pourtant, la sécurité est votre job. Un bon début serait de recruter une directrice ou un directeur général adjoint. Il faudrait ensuite recréer les conditions d'une coopération efficace et franche avec la police nationale, mais aussi s'atteler à résoudre la crise des effectifs au lieu de laisser nos agents quitter la Ville.

Et que dire de cet audit sur la vidéoprotection derrière lequel vous vous réfugiez à chaque interpellation pour nous laisser découvrir dans la presse que vous ne l'aviez jamais lancé ? Deux années de faux-semblants, car vous n'assumez pas que votre majorité a un problème avec la vidéoprotection.

Vous vous plaisez à dire que la sécurité est avant tout l'affaire de l'État. Elle est surtout l'affaire de tous, Monsieur le Maire. Je ne vous accable pas de toutes les responsabilités sur ces problématiques, ce ne serait pas honnête, mais les quatre sujets que je viens de mentionner sont de votre ressort. Leur délaissement engendre une perte dramatique de la maîtrise du terrain et notre inquiétude en la matière est à la hauteur de votre inaction.

Nous avons rencontré plusieurs de nos policiers municipaux ces derniers mois. Entre baisse de moral et sentiment d'impuissance, leurs témoignages comme ceux des collectifs d'habitants, de la Guillotière ou de Valmy pour ne citer qu'eux, nous alertent. Ils doivent sans plus attendre trouver écho dans les réponses que vous engagerez.

Quant aux promesses de pouvoir d'achat, dites-moi comment vous comptez les tenir, alors que vous refusez d'adopter à la Ville une prime inflation de 300 euros que vous avez pourtant votée à la Métropole. Pas étonnant aujourd'hui que les agents manifestent face à cette iniquité. Dans un esprit de continuité et d'égalité de traitement, nous vous demandons de prendre à votre tour vos responsabilités sociales à l'égard de nos agents en reconnaissance de leur engagement au service des habitants de notre ville. Sans cela, comment voulez-vous conserver l'attractivité et le rayonnement de la Mairie de Lyon, vous qui rêvez pourtant de vous ériger en modèle d'inspiration ?

Parce qu'il faut se rendre à l'évidence, vos promesses et vos ambitions se heurtent à une dure réalité : celle de l'hémorragie de personnel dans nos services que vous n'arrivez pas à stopper. Je le redis donc avec force, le bilan de la majorité NUPES à Lyon n'est ni tout à fait écologique ni tout à fait populaire et ni tout à fait social. Cet affichage est un trompe-l'œil que vous martelez à grands coups de communication et campagnes publicitaires, publicité que, du reste, vous voulez restreindre pour les autres, mais à laquelle vous avez recours sans aucune modération.

En ce début de Conseil municipal, nous vous demandons donc une seule chose : agissez.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur le Maire, notre Ville a vécu récemment un drame horrible avec l'assassinat d'un enfant dans une crèche du 3^e arrondissement. Vous avez alors exprimé votre émotion et votre compassion et je voulais tout simplement au nom de mon groupe m'associer à vos propos.

Les temps électoraux étant désormais achevés, je tiens également, chers collègues, par cette intervention liminaire, à adresser mes félicitations républicaines aux quatre députés élus sur la Ville de Lyon, mais également à tous ceux qui se sont portés candidats et qui ont permis de faire vivre le débat démocratique.

Notre groupe attend des nouveaux députés qu'ils agissent pour la France bien évidemment, mais également pour notre commune, qu'ils soient en mesure d'intervenir concrètement auprès du gouvernement dans des domaines comme celui de l'aménagement du territoire et des grandes infrastructures. On le voit, notre réseau de transports en commun nécessite des investissements importants et l'État a tendance à être « parisianocentré » dans les financements qu'il accorde. C'est aussi valable sur des infrastructures à plus grande échelle comme le Lyon-Turin, où là encore la France est à la traîne de l'Italie ou de l'Europe. Il est pourtant crucial d'avancer sur ce sujet et, par ricochet, sur celui du CFAL (Contournement ferroviaire de Lyon) qui pourrait permettre de desserrer le nœud ferroviaire et permettre ainsi plus de TER.

Mais nous avons aussi besoin de leur soutien pour que nous puissions retrouver de l'ordre dans la rue. Cela n'a pas été assez le cas durant le premier mandat du Président de la République. Espérons que cette majorité relative soit une opportunité pour notre Ville. Nos concitoyens ne peuvent plus subir un tel niveau de délinquance.

J'ai écouté hier la déclaration de politique générale de Madame la Première ministre qui, du moins dans les paroles, souhaite être volontariste tant dans les relations État-collectivités que de l'ordre public. Souhaitons que cela se traduise en actes concrets.

Enfin, chers collègues, je voudrais revenir sur ce festival de l'eau « Entre Rhône et Saône » qui m'a quelque peu déçu. Si l'idée de départ était intéressante, le rendu, lui, était moins à en croire le désintérêt des Lyonnais pour cette fête. De nombreux ateliers déserts, un réveil de la Mâchecroûte plus loufoque que ludique, bref, les motifs de déception étaient nombreux.

À commencer par les chiffres communiqués : 30 000 personnes sur les berges de Rhône, soit l'équivalent d'une fréquentation normale d'un samedi après-midi sur les quais. On est encore loin des 73 000 spectateurs payant d'Indochine au Groupama Stadium ou des 80 000 personnes de l'Inversion Fest' au Matmut Stadium. À croire que votre collègue militant écologiste, Yann ARTHUS-BERTRAND, n'est pas encore au niveau de ces stars.

Mais il est vrai que le refrain entonné par votre fameuse Mâchecroûte était quelque peu moins entraînant et pas forcément adapté à des enfants. Je le cite : « *L'état de ma nature me trouble, si l'humanité ne prend pas soin de la relation avec les dragons des crues, elle sera cuite et disparaîtra.* » Ou encore : « *Je laisse les gens de Lyon, si vous ne prenez pas soin de nos lits, du lit des fleuves, comme vous prenez soin de votre propre lit, il vous en cuira.* »

Il me semble que vous auriez pu faire mieux comme message pour sensibiliser nos jeunes aux enjeux du climat.

Chers collègues, je ne dirais pas que nous avons gâché 750 000 euros, mais pour les prochaines éditions, s'il devait y en avoir une, il me semble qu'une nouvelle programmation plus proche de son esprit d'origine, le Pardon des mariniers, aurait un tout autre impact.

Voici ce que je voulais partager avec vous en ce début de Conseil.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame RUNEL, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Permettez-moi, avant de revenir sur les temps électoraux qui nous ont occupés ces dernières semaines de souhaiter à mon tour la bienvenue à Monsieur le Conseiller municipal David KIMELFELD. Je lui souhaite la bienvenue dans un Conseil municipal dont la majorité et l'exécutif sont au travail, malgré ce qu'il en dit et ce que nous avons pu lire dans les colonnes de notre quotidien local le week-end dernier.

Mais c'est à vrai dire une arrivée un peu tardive, puisqu'il y a un an, vous auriez pu rejoindre notre groupe après avoir soutenu la candidate socialiste aux élections régionales, mais finalement, force est de constater, que ce retour aux sources n'aura été que de courte durée, puisque votre dévouement s'est à nouveau porté sur le Président de la République et par la suite sur votre candidat malheureux aux élections législatives.

Ce dernier d'ailleurs qui, après avoir manqué son pari de la Renaissance, s'est lancé dans une nouvelle aventure, la Confluence, voulant désormais se mettre au service des Lyonnais d'Ainay, de Confluence et de République. J'imagine que cela doit beaucoup plaire à Monsieur OLIVER ou alors faut-il y voir une nouvelle forme de porosité entre la droite et le parti présidentiel ?

Mais comme vous semblez avoir la mémoire courte et que, même si nationalement le rapprochement entre la République en Marche et les Républicains est une réalité, à Lyon, cela ne prend pas. Je vous laisserai vous remémorer l'aventure des Messieurs BLANC et COLLOMB il y a à peine deux ans.

Alors, quand j'entendais au soir du deuxième tour et que j'entends encore ce matin que la République en Marche progresse à Lyon, voire est devenue la première force politique, laissez-moi sourire et vous renvoyer à nouveau à votre mémoire.

En 2017, nous comptions sur Lyon quatre députés En Marche, alors que la gauche et les écologistes n'en comptaient aucun. En 2022, les électeurs ont fait le choix de porter à l'Assemblée deux députés NUPES pour notre Ville.

Alors, pour paraphraser le Président de la République, je vous dirais bien : ce n'est pas du Gérard Majax, on ne peut pas faire dire tout et n'importe quoi aux chiffres.

D'autres chiffres sont bien plus inquiétants : le nombre de députés RN à l'Assemblée nationale, 89. Si personne ne considère que les députés RN sont illégitimes, c'est quand même autre chose de voir la République en marche voter pour deux de leurs candidats à la vice-présidence. Car les députés En Marche ont fait un choix, celui du Rassemblement national, alors que rien ne les y obligeait. Je vous dirais, il n'y a donc pas de problème de régime, mais il y a un problème dans le régime.

Autre sujet inquiétant, la décision de la Cour suprême des États-Unis qui, après avoir en premier lieu censuré une loi de l'État de New York limitant le port d'arme de poing hors de son domicile, est revenue sur sa position, laissant comme avant 1973 chaque État libre d'autoriser ou non l'interruption volontaire de grossesse. Selon les estimations, ce serait donc 58 % des femmes qui sont déjà ou risquent d'être privées de ce droit. Et rappelons que ce sont systématiquement les femmes les plus précaires qui souffrent le plus de ces lois.

Déjà, en 2019, sentant ces vents réactionnaires s'élever, Luc CARVOUNAS, actuel Président de l'UNCCAS, accompagné de députés de tous les groupes de gauche, déposait une proposition de loi visant à inscrire le

droit à l'IVG dans notre Constitution. À l'époque, la République en Marche rejetait cette proposition au motif que ce droit n'était pas menacé chez nous.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des députés de la NUPES qui ont pris en ce sens la décision de porter à l'Assemblée nationale l'inscription dans notre droit fondamental du droit à l'IVG. Et les expressions à venir des partis à l'Assemblée nationale permettront d'avoir une idée précise des positions de chacun, d'autant que d'autres décisions rétrogrades aux États-Unis sont à anticiper, dont certaines affecteront les droits des personnes LGBTQIA.

En cette fin de Mois des Fiertés, je profite d'ailleurs de ce point pour saluer la campagne menée par notre Ville et notre Métropole contre les LGBT+phobies.

Ces décisions passées et à venir nous rappellent à notre devoir, rester vigilant, ne jamais considérer aucun droit pour acquis et continuer la lutte pour en gagner de nouveaux.

De nouveaux droits, justement, c'est ce dont il sera question dans ce Conseil, des droits soutenus et portés par notre majorité. En effet, il y a deux ans et deux jours, nous étions réunis pour votre élection, Monsieur le Maire, où nous portions déjà le masque. Il y a des choses qui, malheureusement, ne changent pas. Heureusement, pour le reste, il y a notre majorité. Que de chemin parcouru !

Une alimentation bio et locale, accessible à tous, des plus jeunes aux plus âgés, un projet éducatif qui replace l'enfant au cœur de nos priorités, un projet social ambitieux pour le CCAS de la Ville, un fonds d'urgence exceptionnel pour la culture quand la Région de Monsieur WAUQUIEZ la met à mal, des rues aux enfants, des végétalisations des cours d'école, un Pacte social pour les agents et bientôt pour les usagers du service public, une revalorisation du régime indemnitaire de nos agents, alors même que le gouvernement traînait des pieds à dégelier le point d'indice.

Nous vivons une situation qui se dégrade fortement, minée actuellement par l'inflation et les inquiétudes grandissent. Face à l'inflation, le gouvernement doit être à la hauteur et venir en soutien aux collectivités territoriales, celles qui souvent pallient l'absence de l'État sur les territoires.

Et c'est donc précisément car nous avons fait cette analyse d'une situation économique et sociale, des dérèglements, des injustices qu'elle provoque, des drames, des exclusions qu'elle peut engendrer et des inégalités que nous constatons sur notre territoire que les citoyens nous ont accordé leur confiance et qu'ils nous l'ont renouvelée, ne vous en déplaît, lors de ces élections.

En effet, les résultats de ces législatives à Lyon confortent l'action de notre majorité municipale dans les valeurs qu'elle porte et les projets qu'elle met en œuvre. Il était donc temps d'agir et de donner des perspectives, car l'avenir de notre Ville se trouve donc dans cette conciliation d'une justice sociale et écologique.

C'est le chemin que nous suivons, sans tentation d'en dévier, et soyez-en assuré, Monsieur le Maire, que nous poursuivrons à vos côtés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Monsieur KIMELFELD, je vous donnerai la parole après la fin de toutes les interventions déjà programmées. Je vous remercie.

Pour le groupe Lyon en Commun, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Il y a trois semaines, nous étions saisis par l'annonce d'une fusillade à la Duchère. À notre juste place, nous partageons le chagrin des familles et de leurs amis, le désarroi des citoyens, des acteurs associatifs, des services publics, présents dans ce quartier. Mais à notre place, nous avons un devoir, celui de tenir à distance les tentations délétères, les glissements sémantiques et les errements de la pensée politique.

Notre citoyenneté, nous tous, chacun, a un besoin de sécurité, de cette sécurité essentielle des biens et des personnes sur l'ensemble de notre territoire. Cette sécurité dont l'État a la compétence régalienne, qu'il doit évidemment exercer en bonne intelligence avec les collectivités territoriales, mais qu'il doit préserver aussi de potentielles dérives locales.

Mais il est, non pas trop simple, mais si dangereux, de réduire l'ensemble des sécurités dont chacun a le besoin à cette sécurité première, celle des biens et des personnes. Si dangereux et si lamentable d'alimenter les peurs, de veiller à les étendre, voire à les raviver aux endroits et aux moments où elles peuvent apparaître à certains politiquement utiles.

Un responsable politique digne de ce nom peut-il sincèrement penser qu'en opposant les habitants de notre territoire les uns aux autres, nous avancerons vers la société apaisée à laquelle chacun aspire ? Tout nous indique le contraire.

Tout nous indique aussi que le besoin de sécurité englobe les sécurités environnementales, sociales, économiques, sociétales. Celles-ci sont interdépendantes et contribuer au bien-être social ne se fera jamais au détriment de l'une d'entre elles.

Nous sortons de deux périodes successives de déclaration de l'état d'urgence. Pour le dire autrement, trois des six dernières années écoulées se sont déroulées dans un état d'urgence proclamé.

État d'urgence sécuritaire tout d'abord au lendemain des attentats de 2015, puis face à la pandémie de Covid, état d'urgence sanitaire. De ce dernier, déclaré pour la sécurité sanitaire des Français, au cours duquel les citoyens ont été sécurisés contre leurs propres libertés publiques, de circulation, d'accès aux lieux de culture, par exemple, la citoyenneté sort fragilisée, révélant des situations de détresse sociale et psychologique, adultes et enfants confondus, dont les structures spécialisées ne cessent de décrire l'ampleur et les contours, de comptabiliser les records.

J'ai une pensée aussi pour ces 12 000 soignants suspendus après avoir été applaudis et dont le tout nouveau gouvernement confirme qu'ils ne seront pas réintégrés quand bien même la pénurie de personnel soignant conduirait à fermer les urgences hospitalières.

Croyons-nous sincèrement que nous allons réparer, réconcilier, reconstruire, en participant de l'affaiblissement des politiques, de la confusion des idéaux, de la lâcheté opportuniste de la pensée, qui rythment l'abstention et amènent à notre Assemblée nationale 89 députés d'extrême droite ?

À l'heure où le nouveau visage de notre Assemblée nationale nous renvoie le bilan du ni droite ni gauche, à l'heure où les digues sautent à force de confusion des idées et de glissements sémantiques, n'ayons pas peur d'être courageux et d'être situés.

Chaque individu est situé dans son époque, dans son lieu d'expression. Ce qui est une réalité pour chacun est, pour une personnalité politique, un devoir. Être politiquement situé n'est pas un danger. Nous le voyons, c'est un rempart. Ce n'est pas non plus un obstacle, au contraire. C'est à cette condition que l'écoute réelle et le dialogue constructif sont possibles. Le monde du travail, dans sa dynamique de négociation et sa place réservée aux corps intermédiaires, quand il fonctionne bien, fonctionne ainsi. C'est tout le sens de la représentativité qui est aujourd'hui à restaurer si fortement et non à contourner en diluant la prise de décision politique et en la déléguant.

Partie prenante de la majorité et de votre exécutif, Monsieur le Maire, les élus du groupe Lyon en Commun voteront l'ensemble des projets de délibération que vous soumettrez à notre Conseil durant ces quelques 12 heures de séance. L'ensemble des projets de délibération sauf deux, précisément pour les raisons que je viens d'aborder précédemment.

Ainsi, nous nous abstenons sur le projet de délibération concernant la vidéoverbalisation, parce que, derrière une réponse apparemment technique, se pose la question politique de savoir quelle société nous souhaitons coconstruire. À cette question, nous répondrons toujours une société de liberté contre une société de surveillance, et cela n'est pas par manque de prise de conscience de l'importance tant en degré qu'en volume des questions de sécurité.

De la même manière, nous nous abstenons sur le projet de délibération instituant la Société publique locale des Mobilités, qui prévoit dans son Conseil d'administration la présence d'un élu désigné par notre assemblée pour représenter 550 000 Lyonnaises et Lyonnais. Nous n'affaiblirons pas davantage la démocratie représentative en la déléguant à des organismes qui ne vont ni débattre ni rendre compte publiquement et qui contribueront encore à éloigner la citoyenneté de la prise de décisions et donc des rendez-vous démocratiques.

Cautionner ces délégations de la décision politique, ces prétendues technicisations de la chose publique, c'est affaiblir la fonction politique, c'est alimenter la confusion, c'est profondément manquer à notre mission.

Ce n'est pas pour cela que nous avons été élus. Notre combat doit être celui de l'exigence démocratique, de la résistance constante à tous les dangers frontaux et rampants qui la jalonnent, aux attaques assumées ou naïves qui la menacent.

C'est ce combat qui doit être collectivement le nôtre, c'est ce combat que porte Lyon en Commun, c'est ce combat qui sera toujours le mien.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PERRIN-GILBERT.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur CHAPUIS, c'est à vous pour 7 minutes.

M. CHAPUIS Gautier : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Permettez-moi avant toute chose de remercier l'ancien co-Président du groupe des Écologistes, Patrick ODIARD, auquel je succède aux côtés de Philomène RÉCAMIER.

Patrick, merci pour ton investissement auprès du groupe durant ces deux ans, je sais que tu continueras à nous apporter ton expérience et tes connaissances précieuses de notre ville.

Je salue aussi l'arrivée de Monsieur David KIMELFELD au sein de notre assemblée et remercie en même temps Madame Sylvie PALOMINO pour son engagement dans cette institution. Monsieur David KIMELFELD, nul doute que vous participerez activement, et je le souhaite, de manière constructive et rigoureuse – ce sont vos mots – aux débats de fond que mobilise notre assemblée pour notre belle Ville de Lyon.

Enfin, puisque nous sommes dans les salutations, j'adresse à mon tour au nom du groupe des Écologistes nos félicitations républicaines aux quatre nouveaux et nouvelles députés sur les circonscriptions de notre ville, en particulier à Marie-Charlotte GARIN et Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE.

Je me réjouis sincèrement de leur élection, qui contribue tout à la fois à rajeunir et à porter les combats d'une génération féministe à l'Assemblée nationale avec l'élection de Marie-Charlotte GARIN.

Ces députés, mes chers collègues, rejoignent une Assemblée qui voit porter à 89 le nombre de députés d'extrême droite. Ces résultats sont le reflet de notre société fracturée, qui creuse les inégalités et alimente le sentiment de peur, de déclassement et génère le repli sur soi. Nous voyons aussi des personnes inquiètes, inquiètes et en colère quant à l'évolution de notre société vers plus d'injustice, plus d'inégalités et toujours plus d'inaction face au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, car, oui, nous sommes bien en train de vivre la sixième extinction de masse.

Cette peur, c'est aussi celle de la remise en question des acquis sociaux, gagnés de haute lutte durant tant d'années. Les récentes décisions de la Cour suprême des États-Unis sont un avertissement qui doit tous et toutes nous alerter : la remise en cause du droit à l'avortement, la limitation des prérogatives d'un État fédéral pour réguler les émissions de centrales à charbon. Quel sera le prochain recul ?

Face à ces décisions rétrogrades, face aux défis d'aujourd'hui et aux crises à venir ou à envisager comme la crise énergétique probable de l'automne, nous, Écologistes, avec nos partenaires de la majorité, nous proposons une société où l'on vit mieux et dignement, qui permette à tous et à toutes de s'émanciper, où chacun et chacune trouve sa place, un vrai projet politique.

Nous pouvons répondre aux inquiétudes, aux craintes et à la colère avec des solutions concrètes. Nous, nous agissons en ce sens à Lyon.

Agir pour la transition, via la réhabilitation et la rénovation dès cet été de plus de 200 chantiers sur notre patrimoine immobilier : crèches, écoles, gymnases, lieux culturels, pour améliorer nos équipements publics et pour l'optimisation des consommations énergétiques.

Agir pour la démocratie, via l'implication citoyenne et la concertation, comme nous le faisons sur la transformation de notre ville à travers des projets emblématiques, comme le sont notre Presqu'île, le projet rive droite ou encore l'avenue des Frères Lumière.

Agir pour la justice sociale, avec le programme Territoire zéro chômeur, pour lequel nous avons reçu l'habilitation de l'État début juin ouvrant la voie aux premières signatures de CDI dès la rentrée.

Ainsi, oui, nous œuvrons avec nos partenaires afin de réduire les inégalités et l'injustice sociale. Oui, nous œuvrons pour protéger le vivant et lutter contre le dérèglement climatique, car nous ne le rappellerons jamais assez, le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité accentuent dramatiquement et drastiquement les inégalités sociales.

Mes chers collègues, nous avons des divergences, mais l'urgence nous impose de faire du bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais notre boussole et notre priorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHAPUIS.

Monsieur KIMELFELD, vous leviez la main tout à l'heure pour intervenir. Je veux bien vous accorder un temps de parole, mais bien évidemment concis.

M. KIMELFELD David : Je ne prendrai pas cette mauvaise habitude et ce sera très court. Je voulais remercier Monsieur CHAPUIS de ses messages et surtout remercier Madame RUNEL de son message de bienvenue

tellement chaleureux et tellement empreint de bienveillance, et lui dire qu'effectivement, en matière de mémoire courte, on sent une certaine expérience, puisqu'il y a un peu plus de deux ans, elle était encore dans notre majorité diverse et variée à voter les projets avec les deux mains. Chacun a droit à ses propres égarements. Ce n'est pas un problème. Cela s'appelle l'évolution de la pensée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour votre concision.

DÉSIGNATION

2022/1779 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'Habitations à Loyer modéré pour l'Action sociale (SAHLMAS) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des désignations, notamment concernant le Conseil d'administration de la Société anonyme d'Habitations à Loyer modéré pour l'Action sociale, la SAHLMAS, avec le remplacement d'un représentant par le Conseil municipal.

Nous procédons précisément au remplacement de Monsieur Pierre OLIVER, représentant titulaire de la Ville au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS.

La candidature de Monsieur Jean-Stéphane CHAILLET a été proposée. Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Félicitations à Monsieur CHAILLET.

Toujours dans le cadre de ce rapport 2022/1779, je vous demande d'autoriser Monsieur Jean-Stéphane CHAILLET, nouvellement désigné, à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets donc cette proposition aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

BROLIQUIER Denis
CROIZIER Laurence
FERRARI Laura

Mise au point

Monsieur Denis BROLIQUIER et Madame Laurence CROIZIER ont fait savoir qu'ils avaient voulu ne pas prendre part au vote

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

QUESTIONS DES CONSEILS DES 7^e, 8^e et 9^e ARRONDISSEMENTS

Question du Conseil du 7^e arrondissement - Action de la Ville sur le secteur Gabriel Péri

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements.

Nous commençons par le 7^e. Madame DUBOT, Maire du 7^e, c'est à vous.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Merci de me donner l'opportunité de poser cette question, qui a été votée à l'unanimité en Conseil du 7^e arrondissement le 21 juin dernier. Elle concerne la place Gabriel Péri, qui a déjà largement fait parler ici et qui a d'ailleurs souvent été caricaturée.

Nous le savons, cette place fait l'objet d'une attention toute particulière de la Ville de Lyon et de la Métropole, mais aussi des 3^e et 7^e arrondissements, qui ont lancé dès le début du mandat une démarche d'écoute des habitantes et des habitants du quartier.

Elle cristallise de nombreuses craintes et fait l'objet de beaucoup d'espairs. En cela, elle tient une place à part dans l'histoire lyonnaise, place centrale, lieu d'accueil historique des migrations, lieu d'échange et de partage. Aujourd'hui et depuis plusieurs années déjà, elle porte son lot récurrent de tranquillité publique et de propreté. Elle est au cœur des enjeux politiques et médiatiques, nous l'avons déjà souvent évoqué.

Alors, nous connaissons l'engagement de la Ville de Lyon dans le cadre d'un projet de transformation d'ampleur du secteur Gabriel Péri, avec plusieurs objectifs, d'abord ramener la tranquillité dans le quartier, améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale, renforcer le lien social et l'accompagnement des personnes en difficulté et aménager l'espace afin de le rendre plus circulant.

Depuis un an et depuis la réunion publique que nous avons tenue ensemble, nous avons pu constater des avancées avec l'action renforcée de la police municipale, le recrutement d'une directrice de projet, l'attribution de subventions aux acteurs locaux que nous allons voter tout à l'heure, le périmètre de préemption commerciale, les premiers aménagements, etc.

Mais chaque jour, et c'est bien normal, nous sommes sollicités dans le 7^e arrondissement par les habitantes et les habitants, et notamment ceux du Conseil de Quartier Guillotière, mais aussi par les élus d'opposition lors de chaque Conseil d'arrondissement, pour obtenir des informations sur la suite du projet.

Il me semblait ainsi opportun de vous interroger aujourd'hui en Conseil municipal pour nous faire un point d'étape sur la démarche. Alors, Monsieur le Maire, je vous demande au nom des habitants et des habitantes du quartier, quelle est l'action de la Ville sur le secteur Gabriel Péri et surtout quelles sont les prochaines étapes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame la Maire, je vous remercie de vous faire l'écho en Conseil municipal des habitantes et des habitants du quartier de la Guillotière, qu'ils habitent d'ailleurs dans le 7^e ou dans le 3^e arrondissement. Vous me permettrez cet élargissement géographique.

Je sais que les attentes à l'égard de la puissance publique sont fortes. Vous l'avez rappelé. Le temps de l'aménagement, de la réinsertion professionnelle et sociale, le temps de l'éducation, le temps pour reconstituer un commun est lui un temps long et pourtant, vous, habitants de la Guillotière – vous me permettez, Madame la Maire, de m'adresser en direct à ces habitants, puisque vous vous faisiez l'écho de leur parole –, usagers aussi de la place Gabriel Péri, vous attendez des réponses rapides et des réalisations sur le terrain pour retrouver de la tranquillité et de la qualité de vie dans le quartier. C'est bien légitime. Nous le savions avant notre élection et la concertation de 2021 l'a confirmé.

Alors, depuis la réunion publique que vous rappeliez, Madame la Maire, il y a un an quasiment jour pour jour, nous avons engagé un programme d'actions jusqu'alors jamais déployé dans le quartier, alors même, faut-il le rappeler, que les difficultés rencontrées sur la place Gabriel Péri ne datent pas de juillet 2020.

Oui, je peux vous l'affirmer, la Ville agit sur Gabriel Péri comme elle n'agit pas ailleurs. Même si vous avez mentionné un certain nombre d'éléments d'ores et déjà, permettez-moi de vous donner un aperçu, les incluant également, en vous donnant peut-être un peu plus de détails sur ces éléments.

Donc, depuis 12 mois, d'abord, à noter le recrutement d'une directrice de projet pour le projet Péri, dont la mission est de mettre en œuvre le fameux plan d'action que nous avons présenté il y a un an avec les services de la Ville, mais aussi avec les services de la Métropole, de l'État et bien évidemment avec toutes les parties prenantes, je pense en particulier aux partenaires associatifs qui agissent sur le terrain.

Ensuite, la conception et l'ouverture d'un équipement municipal dédié au projet de transformation de la place Gabriel Péri, qui ouvrira ses portes demain, la Maison des Projets, un lieu d'information, de coconstruction des projets pour le territoire, mais aussi un lieu de permanence des élus et également un espace de travail pour les partenaires. En un mot, un lieu ouvert sur le quartier, dédié au quartier et nous aurons la joie de l'inaugurer ensemble demain.

Depuis décembre, vous l'avez rapidement évoqué, les équipages de police patrouillent en continu de 9 heures à 1 heure du matin, la police municipale le matin, la BST l'après-midi et les résultats se font sentir sur l'espace public qui, bien qu'encore densément occupé, voit reculer un certain nombre de mésusages.

En ce qui concerne la police municipale plus précisément, on dénombre environ 25 opérations de contrôle et une vingtaine d'interpellations par mois sur la place, contre une dizaine d'interpellations mensuelles en 2021. Alors, cette hausse ne correspond pas à une augmentation de la délinquance, mais témoigne bien de la forte implication des services de police dans la durée et au quotidien.

À noter également la création du groupe local de traitement de la délinquance pour agir main dans la main avec les services de l'État, les services du Procureur de la République et renforcer les actions conjointes de la police, de la justice et des services sociaux.

Enfin, bien évidemment, vous le savez, l'aménagement d'une traversée piétonne au milieu de la place, qui a déjà amélioré l'accessibilité du quartier et sécurisé notamment les flux piétons.

Il m'importe aussi de mentionner l'organisation d'événements festifs avec les associations de commerçants. Je pense en particulier à l'opération La Voie est Libre, qui s'est tenue en décembre dernier. Une édition est à venir en septembre. Je pense aussi à la braderie de Gambetta Commerces, qui s'est déroulée le 9 juin dernier et qui a remporté un vif succès.

J'en suis convaincu comme vous, Madame la Maire, le tissu économique du quartier est indispensable à sa vitalité. D'ailleurs, je souhaite que la mise en conformité des enseignes, lancée il y a quelques semaines, l'animation de proximité et l'activation du périmètre de sauvegarde, voté en mars 2021, je vous le rappelle, permettent de renforcer justement l'attractivité commerciale du quartier.

Et puis, il y a aussi l'enveloppe de 127 000 euros à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, que nous allons, je l'espère, voter, qui vise à développer davantage d'actions sociales et culturelles. C'est notre collègue Jean-Luc GIRAULT, qui aura la chance de présenter cette délibération.

Alors, vous souhaitez, Madame la Maire, que je donne également de la visibilité aux habitants et aux habitantes du quartier de la Guillotière sur les étapes à venir, puisque là, je n'ai fait que rappeler ce qui était d'ores et déjà engagé.

D'abord, vous redire que la tranquillité publique et le cadre de vie sont les premières préoccupations des habitantes et des habitants et, bien évidemment, je le disais plus tôt, c'est légitime. Je ne reviendrai pas sur le repositionnement et le déploiement des forces de police sur Péri depuis sept mois qui portent leurs fruits et qui vont se poursuivre ou encore sur les 6 378 mètres carrés de murs nettoyés par les services de la Ville pour retirer tags et affiches cette année. C'est considérable. Nous l'avions annoncé dans le plan d'action, pour agir au quotidien pour la propreté, nous avons engagé avec la Métropole des actions de sensibilisation au tri, de réduction des emballages alimentaires. Des silos sont d'ailleurs d'ores et déjà installés pour recevoir les cartons et très bien utilisés par les commerçants. Cela répond à un vrai besoin tant les locaux commerçants manquent de poubelles.

Nous renforçons aussi, je vous en informe, les contrôles, pour que les règles d'hygiène soient respectées. Notre objectif est simple : réduire les déchets et réduire le coût des interventions de la Métropole sur Péri, aujourd'hui très élevé. Il faut savoir que les coûts de nettoyage sont en moyenne 3,5 fois supérieurs au reste des deux arrondissements pour simplement le quartier de la place Gabriel Péri.

Alors, par ailleurs, on le sait aussi, les attentes en matière d'urbanisme et d'espaces publics sont fortes. Les études techniques sont toujours en cours, Madame la Maire. Elles concernent les projets de végétalisation, de sécurité et de confort des piétons, de pistes cyclables, le réaménagement des stations de tram, notamment en lien avec la perspective de l'allongement des quais et bien entendu, le devenir du CLIP.

Avec la Métropole, qui est compétente en matière d'aménagement et qui doit dégager les investissements nécessaires, nous arrêterons à l'automne le scénario d'aménagement de la place Gabriel Péri et il sera bien évidemment présenté aux habitantes et aux habitants, et vous serez tenue informée, vous comme Madame la Maire du 3^e, bien évidemment en amont.

Pour terminer, il me tenait à cœur aussi d'évoquer un nouveau dispositif, le protocole Jeunes en errance, construit avec la Métropole de Lyon et avec l'État. Ce dispositif sera opérationnel dans quelques semaines. Nous avons eu l'occasion d'en parler ensemble et vous aviez d'ailleurs été associée à l'élaboration de son contenu avec Véronique DUBOIS-BERTRAND.

Les objectifs de ce dispositif, donc dédié aux jeunes en errance sur le quartier, sont multiples : d'une part, la création de liens avec des mineurs et des jeunes difficiles d'approche et souvent non francophones, d'autre part, l'apaisement de l'espace public et la gestion des conflits, ensuite les premiers soins et l'orientation en addictologie – vous savez à quel point ce sujet est important –, le repérage et le signalement de la traite des êtres humains – sujet aussi ô combien important –, la coordination des interventions sociales, sanitaires et judiciaires sur le secteur auprès du public ciblé, le recueil et le partage d'informations avec les partenaires pour améliorer les prises en charge – un gros travail de coordination donc – et enfin la gestion et l'animation d'un lieu de répit pour permettre d'accueillir le public et commencer un travail d'accompagnement social avec celui-ci.

Alors, vous l'avez compris, il s'agit d'une politique structurante, ce dispositif. Ville, Métropole, État, sachez-le, contribuent à hauteur de 100 000 euros chacun et nous sommes en train de retenir l'opérateur pour le compte de ce partenariat public et devrions, c'est l'ambition, être opérationnels à l'automne.

Sur le quartier Gabriel Péri, nous défendons l'idée que l'apaisement relève à la fois de la prise en compte des problématiques sécuritaires et des problématiques sociales et urbaines et je sais que nous partageons cette perspective, Madame la Maire.

Nous souhaitons que des liens puissent se retisser entre les habitants, avec les associations, avec les commerçants, avec l'histoire et les continents auxquels Péri est attaché.

Pour terminer, je tiens aujourd'hui à vous remercier, chère Fanny, et également, même en son absence, chère Véronique, pour votre implication dans ce projet, ainsi bien évidemment que tous les élus d'arrondissement que je vous demande de remercier également en mon nom, qui jouent un rôle de proximité indispensable à la réussite de la transformation du quartier.

Merci.

Question du Conseil du 8^e arrondissement - Favoriser la transition écologique dans les arrondissements

M. LE MAIRE : Je donne maintenant la parole à Monsieur Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement. Cher Olivier, c'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Ma question est très courte.

Vous le savez, comme d'autres arrondissements, le 8^e est très investi dans la question de la transition écologique. À notre niveau, nous avons mis en œuvre différentes actions qui vont dans le sens du respect de l'environnement et du climat, couplé à la justice sociale et à l'implication citoyenne, la refonte de nos politiques d'achat, la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets, la réorientation de certains projets sur le territoire pour diminuer leur empreinte carbone ou encore nombre de concertations autour de projets participant à la mise en place de cette transition.

Ma question est donc de savoir comment la Ville de Lyon peut-elle accélérer et soutenir ces initiatives qui, je le sais, émergent aussi ailleurs dans d'autres arrondissements. Comment les arrondissements en retour peuvent-ils participer de manière active aux initiatives mises en place par la Ville de Lyon ? Enfin, comment les citoyens peuvent-ils y jouer un rôle afin que cette transition soit la plus participative possible ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE.

Pour vous répondre, Sylvain GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers élus du 8^e arrondissement,

Chers collègues,

Nous partageons avec la plupart des arrondissements, dont le 8^e, une vision qui place la transition écologique au cœur de nos politiques, impactées par la crise globale créée par notre modèle de développement. Nous sommes bien conscients que les questions sociales et économiques sont conditionnées à l'évolution du climat terrestre et à l'effondrement du vivant notamment.

Dans un contexte où aujourd'hui six des neuf limites planétaires sont d'ores et déjà dépassées, nous pourrions facilement tomber dans l'écoanxiété, la résignation, l'individualisme ou le consumérisme ou encore l'illusion que la croissance verte va régler le problème.

Nous choisissons plutôt de proposer l'exemple d'une collectivité mobilisée dans l'action et inscrite dans le vaste mouvement des différentes initiatives qui rendent notre territoire commun plus résilient, plus solidaire et plus convivial, une collectivité qui fait avec les habitants, qui accompagne leurs initiatives et qui cherche toujours à se réinventer.

Tous nos arrondissements sont riches de projets citoyens, vous les connaissez déjà, mais le 8^e arrondissement concentre effectivement beaucoup de dynamiques remarquables :

- Six Conseils de Quartier ;
- Un conseil d'arrondissement des enfants ;
- Quatre Conseils citoyens ;
- Les premières rues aux enfants, Édouard Herriot, Charles Péguy, Anne Sylvestre ;

- Un Territoire zéro chômeur Santy Plaine Action avec des embauches qui vont bientôt commencer ;
- Un projet de quartier fertile à Mermoz avec des composteurs à déchets de marché déjà en place ;
- Des concertations sur des projets d'aménagement, en particulier sur Saint Nestor, l'avenue des Frères Lumière, la place du Bachut, le parvis de la Maison de la Danse.

Alors, sans perdre de vue que la crise Covid est loin d'être achevée, nous voyons que les lieux d'une démocratie plus vivante et plus ouverte se développent et qu'ils vont encore se renforcer, car ils répondent à une véritable attente. J'en veux pour preuve les 1 427 propositions déposées récemment au budget participatif.

Dans les mois qui viennent, j'ai la conviction que les piétonnalisations des abords d'école et de crèche ou les projets de végétalisation citoyenne vont contribuer à réunir les habitants et les élus dans de nombreux quartiers, retisser du lien social et faire boule de neige.

Dans le domaine de l'énergie et du climat, qui relève plus directement de ma délégation, nous actualisons actuellement notre Plan Climat qui sera publié avant 2023, avec une participation renforcée des partenaires du territoire pour l'aligner sur notre nouvel objectif de neutralité carbone à l'horizon 2030.

Nous n'atteindrons pas cet objectif, vous en êtes tous conscients, sans une participation massive des associations, des entreprises, des partenaires publics et des citoyens.

Nous ne l'atteindrons pas sans échanges avec les autres villes du réseau européen des 100 villes climatiquement neutres en 2030 dans lequel nous participons.

Quant au rôle des arrondissements, quatre arrondissements sont déjà engagés dans la démarche Climat Pratic, sur laquelle ils sont appuyés par la Mission Transition écologique et l'Agence locale de l'Énergie et du Climat, pour renforcer leurs actions et les actions qu'ils mènent avec les citoyens sur la baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Quand nous sommes venus avec Monsieur le Maire à l'école Signoret, pour rencontrer les classes impliquées dans le Défi Classe Énergie dans le 8^e arrondissement, nous avons pu constater que le sujet du biogaz, qui était à l'honneur, puisque cette école est maintenant chauffée avec du gaz 100 % renouvelable, crée des réflexions et de l'enthousiasme auprès des plus jeunes. À l'aune de la crise énergétique qui se profile, cela doit être regardé comme une opportunité d'améliorer encore nos pratiques.

Je suis sûr que nous verrons se créer la même dynamique avec les adultes en développant, dans les mois qui viennent, les premières toitures photovoltaïques citoyennes sur nos bâtiments, d'autant que, dans le 8^e arrondissement, c'est directement sur le toit de la Mairie que vous pourrez accueillir cette installation.

Cette dynamique globale que vous appelez de vos vœux, nous souhaitons la concrétiser dans l'agora Lyon 2030 ou le parlement Lyon 2030, ce lieu pour construire collectivement notre vision de la transition écologique à la lyonnaise, agora qui se réunira pour la première fois lundi prochain.

Nous n'avons pas de recette miracle, mais la conviction que la créativité et la convivialité sont nos premiers leviers pour inventer de nouvelles coopérations et je vous invite à faire connaître largement cette démarche Lyon 2030.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain.

Question du Conseil du 9^e arrondissement - Sur le thème de la canicule

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame la Maire du 9^e arrondissement. Chère Anne, c'est à vous.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Bonjour à toutes et tous.

Voici la question du 9^e arrondissement.

La Ville de Lyon a connu au mois de juin un épisode de canicule très précoce. Si le 9^e arrondissement a la chance de disposer d'îlots de fraîcheur, tels que le parc du Vallon et de nombreux quartiers de Saint-Rambert, il reste néanmoins de nombreux quartiers très denses qui subissent de plein fouet les fortes chaleurs.

Qu'a prévu la Ville de Lyon tant à court terme pour l'été 2022 qu'à long terme pour permettre aux habitants du 9^e arrondissement de mieux vivre ces fortes températures ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BRAIBANT.

Je cède de nouveau la parole à Monsieur GODINOT pour vous répondre.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, notre Conseil municipal s'ouvre au sortir d'un mois de juin qui a battu des records de chaleur, à Lyon comme ailleurs. Le printemps 2022 se classe au 3^e rang des plus chauds en France depuis 1900, derrière 2011 et 2020. Avec 45 % de déficit de précipitations, ce printemps 2022 est également le troisième le plus sec depuis 1959.

Et si nous parlons des prochaines années à Lyon, les scientifiques de Météo France ont calculé que ce que nous venons de vivre ne fera plus figure d'exception : le mois de juin 2022 sera la norme aux alentours de 2040. Les scientifiques, notamment Météo France, nous disent aussi :

- Que l'équilibre même des saisons évolue, avec des impacts forts sur la végétation utile pour rafraîchir la ville et sur la production agricole de la région ;
- Que notre climat lyonnais, classé comme continental, bascule vers un climat subtropical humide et que la Ville de Lyon pourra avoir le climat de Madrid en 2050 et d'Alger en 2100 ;
- Qu'à l'horizon 2080, les jours de canicule vont être multipliés par 3,5 à 5, pour arriver à une trentaine de jours par an, une année sur deux, en moyenne, sera une année sans aucun épisode de gel ;
- Que la diminution envisagée d'environ un tiers du cumul de pluies estivales diminuera l'effet de climatisation naturel des cours d'eau sur notre ville et n'empêchera pas de fortes précipitations ponctuelles, qui intensifieront les crues et fragiliseront les balmes. La question de la ressource en eau, soulevée le week-end dernier lors du Festival Entre Rhône et Saône, est donc essentielle.

Il est des podiums dont on se passerait bien, mais notre agglomération est l'aire urbaine française la plus impactée par le changement climatique. Cette réalité rend nécessaire une approche proactive et globale des canicules et de l'îlot de chaleur urbain.

Alors, pour construire un futur vivable et désirable, regardons d'où nous venons et souvenons-nous que Lyon est déjà pionnière dans plusieurs domaines :

- Les bornes-fontaines dans l'espace public ont été inventées à Lyon, la Ville entretient un réseau de 155 points d'eau potable ;
- Lyon compte déjà 300 espaces verts publics ;
- Notre carte des lieux frais, qui est en ligne depuis 2017, répertorie 600 lieux frais accessibles gratuitement ;
- Nos cinq premiers parcours frais s'adressent aussi bien aux sportifs qu'aux personnes à mobilité réduite ;
- Notre CCAS a pris l'habitude de tenir un registre des personnes isolées et fragiles pour organiser une veille d'été et c'est ce registre qui a servi de modèle pour la veille durant les périodes de confinement ;
- Enfin, depuis des années, nos résidences de personnes âgées disposent d'une pièce rafraîchie ouverte aux personnes retraitées du quartier.

La canicule nous demande d'agir à différents niveaux.

Tout d'abord, comme je viens de l'illustrer, pour accompagner et soulager les personnes les plus fragiles en activant les solutions le plus possible :

- Vous avez noté que, dès le 13 juin, la Ville a régulièrement sensibilisé la population sur l'ensemble de ses canaux de communication et réactivé la veille sociale ;
- Pour les personnes sans domicile, des distributions de bouteilles d'eau sont organisées par le CCAS, en lien avec la Croix-Rouge. Deux gymnases ont été ouverts jour et nuit afin d'y accueillir les personnes qui le souhaitent dans des espaces climatisés ;
- L'élargissement des horaires d'ouverture des parcs et des bibliothèques, dont 7 sont rafraîchies ;
- Ouverture de deux piscines éphémères dans les parcs de la Tête d'Or et de Gerland, avec des brumisateurs géants sur ce dernier site ;
- En période de canicule, dans les écoles, les agents d'entretien arrivent dès 6 heures du matin pour rafraîchir les salles. Des consignes sont passées pour maintenir cette fraîcheur et veiller au bien-être des enfants. La Ville a acheté 2 850 vaporisateurs et 450 ventilateurs de plafond pour les écoles. Jusqu'à la fin de l'année scolaire, les repas ont été aménagés avec une proportion plus grande de plats froids.

Nous voyons donc qu'un grand ensemble d'actions peuvent être mobilisées pour ajuster le fonctionnement de la Ville.

Au-delà, à long terme, les grands enjeux sont connus.

Le premier est de renforcer notre effort pour la végétalisation. Nous l'avons évoqué dès le début du Conseil, 141 millions d'euros seront investis sur ce mandat, avec un objectif de 10 000 arbres plantés, 152 cours nature en projet, pour un budget de 20 millions d'euros, 9 vergers plantés par an, soit un par arrondissement et un objectif de 500 arbres fruitiers plantés chaque année, une action spécifique sur les zones carencées en végétation.

Un deuxième axe autour de la renaturation des sols, le fait d'enlever le bitume pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain, avec des objectifs renforcés dans le Plan local d'Urbanisme et de l'Habitat, qui sanctuarise les zones boisées ou naturelles et renforce le coefficient de pleine terre, un choix de matériaux de construction clairs dans les espaces publics pour limiter leur température par rapport à l'asphalte utilisé par défaut, une démarche qui associe fortement les acteurs privés, partenaires de la Ville. Nous avons récemment fêté le premier anniversaire de l'actualisation de la charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale.

Vous le voyez donc, des enjeux d'adaptation des espaces publics importants, sur lesquels nous aurons besoin de l'appui de l'État et vous le rappelez, Monsieur le Maire, l'effort de l'État pour de tels investissements sera essentiel et aujourd'hui, le plan proposé par la Première ministre avec 500 millions d'euros pour l'ensemble des villes françaises et des territoires français n'est pas à la hauteur, nous devons pouvoir aller plus loin.

Le troisième axe enfin est celui de l'adaptation de nos bâtiments pour un meilleur confort d'été. Plus de vingt bâtiments municipaux font l'objet de travaux cet été sous l'égide de la DGTB avec différents axes, d'abord empêcher la chaleur de pénétrer dans nos bâtiments avec la multiplication de films solaires et de stores sur nos fenêtres, deuxième axe, un renforcement de la ventilation, la révision de nos ventilations mécaniques contrôlées, le développement des brasseurs d'air, ces ventilateurs de plafond que nous allons poser massivement dans nos écoles. Enfin, lorsqu'aucune autre solution n'est possible, nous maintenons nos systèmes de climatisation que nous avons reprogrammés à 26 degrés comme le demande la réglementation.

Sur les bâtiments, vous le savez, le plus efficace est d'agir sur l'enveloppe, d'isoler nos enveloppes, si possible par l'extérieur, pour éviter que nos murs se réchauffent. Nos futurs bâtiments intègrent donc pleinement la question du confort d'été. Je pense en particulier aux écoles Nérard et Laborde, dont nous allons reparler en cours de Conseil. Je pense aussi aux écoles que nous rénovons massivement, les trois écoles Diderot, Gémeaux et Dolet-Boileau que pilote la SPL OSER.

La prise en compte de l'évolution climatique structure donc déjà beaucoup de nos actions et mobilise de nombreuses ressources internes. Toutes les délégations, tous les services, d'une manière ou d'une autre, jouent leur rôle dans ce plan d'ensemble.

Nos actions ne doivent pas nous faire oublier que, sur d'autres territoires, le changement climatique va générer des conflits, des déplacements de population, des crises alimentaires qui impacteront également la Ville de Lyon. Et tous nos efforts n'auront de sens que si nous agissons aussi – ce que nous faisons évidemment – pour ralentir ce réchauffement du climat à travers une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre la plus rapide possible, ce que notre assemblée s'est engagée à faire et ce que nous allons poursuivre avec la démarche de Lyon 2030.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain.

Suite aux questions des arrondissements, nous passons à l'examen de notre ordre du jour.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2022/1808 - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Nous commençons par les dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines.

Pour le premier dossier, Monsieur MAES, je vous passe la parole.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Cette première délibération vous propose d'adopter les tarifications des équipements de proximité. Ces tarifs nous sont proposés par les arrondissements après avoir été travaillés pour la plupart en Commissions mixtes

d'arrondissement, qui sont les instances paritaires prévues par la loi PML, réunissant élus centraux et élus d'arrondissement pour définir les conditions d'admission et d'utilisation des équipements de proximité.

Je vous invite à bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Bertrand.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Une intervention très courte pour pointer du doigt une spécificité au 8^e arrondissement. Du fait que plusieurs salles associatives, et pas les plus petites, seront maintenant fermées le dimanche. En Conseil d'arrondissement, le Maire du 8^e nous a indiqué ne pas avoir les moyens d'ouvrir en raison de contraintes liées à la gestion des personnels. Ce qui était possible hier ne l'est plus aujourd'hui, la seule solution envisagée étant de demander aux associations de prendre elles-mêmes en charge les frais liés à la sécurité, soit un surcoût estimé grosso modo à 500, 600 euros pour chaque journée.

Ainsi, les associations qui créent un lien social et une entraide nécessaire à notre arrondissement afficheront portes closes les dimanches. Les bénévoles qui en semaine travaillent devront s'organiser autrement. C'est dommage de porter un tel frein à la vie associative à quelques semaines des forums associatifs, dont celui du 8^e se déroulera un dimanche.

Ainsi, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe à la Vie associative, nous vous demandons de donner les moyens à la Mairie du 8^e arrondissement de pouvoir accueillir les associations dans de bonnes conditions. Le Maire du 8^e arrondissement n'a pas été entendu. Je le regrette et nous le soutenons dans cette démarche pour obtenir des moyens supplémentaires pour la Mairie du 8^e arrondissement.

Nous réitérons donc notre souhait exprimé en Conseil d'arrondissement de pouvoir ouvrir les locaux associatifs aux associations le dimanche.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

BACHA-HIMEUR Samira

LEVY Charles-Franck

Ne prend pas part au vote

COLLOMB Gérard

TOMIC Sylvie

Mise au point

Madame TOMIC Sylvie a fait savoir qu'elle avait voulu voter pour.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Deux abstentions. Le rapport est adopté.

2022/1785 - Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous,

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, vous savez que nous avons accentué depuis le début du mandat le nombre d'apprentis, le nombre de stagiaires, le nombre de jobs d'été accueillis au sein de notre collectivité. Je m'en félicite et, Monsieur MAILLARD, je remercie les services qui se mobilisent sur ces missions de tutorat.

Dans la même optique, nous avons décidé d'ouvrir la porte à de nouveaux services civiques au sein de notre collectivité. Nous avons retenu à cet effet le champ de la démocratie locale en proposant à nos 9 Mairies d'arrondissement, très mobilisées sur ces questions, d'accueillir 9 services civiques.

Il y a trois semaines, j'ai eu le plaisir de recevoir à l'Hôtel de Ville Madame ANGRAN, la Présidente de l'Agence nationale des Services civiques, qui se réjouit de cette nouvelle initiative.

Nos services civiques seront accompagnés par l'association de jeunesse Unis-Cité et ils commenceront leurs missions à la rentrée, ceci pour une durée de 8 mois. Chaque Mairie d'arrondissement définira, en concertation avec son service civique, la nature exacte de ces actions en matière de démocratie locale.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission, mais semble avoir rendu un peu chagrins mes collègues Pascal BLACHE et Pierre OLIVER. Je vous propose, malgré tout, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendant, Monsieur OLIVER, justement, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur BOSETTI, pour cette présentation.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Votre majorité propose de nous appuyer sur le dispositif de service civique. L'objectif est de recruter un service civique par arrondissement accompagné par un tuteur désigné au sein de la Mairie d'arrondissement d'accueil, qui devra rendre compte à l'association en charge des recrutements, Unis-Cité.

Cette personne aura pour mission la mise en place des projets de démocratie participative. Elle deviendrait l'interlocuteur privilégié sur ces sujets pour les habitants et les associations.

Le Maire du 6^e, Pascal BLACHE, et moi-même avons fait un courrier à l'attention de Monsieur BOSETTI et de Monsieur MAES pour indiquer que nous ne souhaitons pas accueillir de service civique au sein de nos Mairies d'arrondissement.

Si le dispositif de service civique recueille notre assentiment d'une manière générale, il ne nous paraît pas adapté en l'espèce. Nous souhaiterions souligner que, d'une part, les sujets de démocratie participative ne nécessitent pas un renfort dans nos arrondissements, notamment parce que nous avons choisi de ne mettre en place le Conseil des Enfants qu'en 2023 et, d'autre part, nous sommes particulièrement gênés par les missions affectées à ces services civiques accueillis en arrondissement. Leur fiche de poste fait du service civique accueilli l'interlocuteur principal de la Mairie pour les habitants et les associations, se substituant au rôle de l'élu en charge de la démocratie participative. Les élus qui constituent l'équipe municipale en arrondissement sont chaque jour à la rencontre des acteurs de nos territoires et les connaissent mieux que quiconque. Je doute qu'une personne parachutée dans nos arrondissements, jeune et inexpérimentée de surcroît, parvienne à gagner la confiance des acteurs et ait une connaissance suffisante du territoire.

De plus, il nous paraît peu judicieux d'accueillir une personne qui deviendrait l'interlocuteur et le représentant de la Mairie d'arrondissement auprès des habitants et des associations, alors même qu'ils ne seraient là que pour huit mois. Que se passe-t-il à la fin de la période de service civique ? L'interlocuteur disparaît ou est remplacé par une autre personne qui doit à son tour se former sur ce poste. Ce n'est ni un gage de stabilité pour les parties prenantes ni une manière d'être réellement efficace sur ces sujets-là.

Enfin, cette personne, rattachée au Cabinet et encadrée par le tuteur désigné, les directeurs de Cabinet pour la plupart des Mairies d'arrondissement, n'aurait aucun lien de subordination avec la Direction de Cabinet, ce qui pose de vraies interrogations en matière de discrétion et de confiance. Si cette personne doit gérer les sujets relatifs à la démocratie participative, sujets éminemment liés à la politique menée par l'arrondissement et relevant essentiellement du Cabinet, j'ai du mal à imaginer que cette personne soit autonome sur les sujets et ne puisse prendre aucune consigne du Maire et de la Direction de Cabinet.

Monsieur le Maire, vous le savez, nous sommes loin d'avoir les mêmes sensibilités politiques. Ce dispositif me laisse suffisamment dubitatif pour vous demander de ne pas l'appliquer aux Mairies du 2^e et du 6^e arrondissement et pour vous demander la plus grande vigilance dans l'application de celui-ci. Vos élus et les nombreux chargés de mission que vous recrutez devraient normalement suffire au projet de démocratie locale et participative que vous mettez en place.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, quelques éléments d'éclairage.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Oui, une réponse rapide pour tenter de vous convaincre.

Le premier élément est qu'il ne s'agit pas d'un renfort comme vous l'évoquez. Nous sommes là sur le champ de l'insertion professionnelle et de la citoyenneté et pas un poste de droit commun, sinon cela reviendrait à financer de l'emploi précaire. Il y a bien un enjeu d'insertion et de tutorat de ces jeunes. Vous le savez, je l'avais rappelé en Commission. Ils sont recrutés sans sélection, sans niveau de diplôme, de manière à favoriser leur insertion professionnelle.

Il en résulte le deuxième élément de réponse. Il ne s'agit aucunement de les positionner sur une fonction stratégique et de se substituer à l'élu à la Démocratie locale ou aux collaborateurs techniques en charge de ces sujets, mais bien dans une position d'apprentissage sur une période donnée.

Le dernier élément est celui du rattachement hiérarchique. Nous l'avons positionné auprès des cabinets d'arrondissement, puisque ce sont eux concrètement qui sont aujourd'hui les plus investis sur la démocratie locale aux côtés des élus pour suivre les réunions publiques, les consultations d'usagers, les Conseils de Quartier. Il apparaît donc finalement plus simple, plus opérationnel, de les rattacher à ceux-là.

En revanche, j'entendais bien vos réserves sur la confidentialité des échanges entre le Maire et son Cabinet, mais évidemment le service civique, le jeune accueilli en Mairie d'arrondissement n'a pas à être associé à toutes vos réunions politiques. Je vais prendre un exemple qui fonctionne bien. Aujourd'hui, les missions de communication sont souvent assurées dans les Cabinets d'arrondissement et ces stagiaires qui sont accueillis dans les différents arrondissements en communication, vous les accueillez en les mettant sur des missions d'apprentissage des outils graphiques, des outils numériques, des outils éditoriaux, mais vous n'en faites pas des militants LR, vous en faites bien des stagiaires en apprentissage. C'est la même chose avec la démocratie locale. Il conviendra d'accueillir les services civiques sans mélanger avec le registre politique et vous le faites évidemment correctement en Mairie d'arrondissement.

En tout cas, nous restons, Monsieur OLIVER, Monsieur BLACHE, à votre disposition pour que ce dispositif puisse être ajusté au plus près de vos besoins pour pouvoir là aussi d'être convaincus par le dispositif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Cher Laurent, permettez-moi à mon tour juste de m'étonner et d'essayer de convaincre Messieurs les Maires du 6^e et du 2^e arrondissement.

Je crois que vous vous félicitez pas plus tard qu'hier, Monsieur OLIVER, de l'engagement de la Mairie du 2^e sur le dispositif de budget participatif et je vous en remercie. Je vous en remercie sincèrement. Bien sûr, c'est un dispositif phare de notre exécutif, mais n'y voyez là aucune manœuvre partisane, il est d'abord, ce dispositif, dédié aux habitantes et aux habitants. Il s'agit avec les habitantes et les habitants de fabriquer la ville. Il n'y a donc là pas d'orientation politique, mais simplement la volonté dans une période d'abstention forte d'associer autant que possible les citoyens à la chose politique.

D'ailleurs, justement dans cette période d'abstention forte, je vous invite à reconsidérer votre jugement, considérant que toute opportunité pour travailler à la citoyenneté des plus jeunes doit être saisie. Vous avez là une opportunité non pas d'avoir de la main-d'œuvre comme le rappelait Monsieur BOSETTI, mais tout simplement de contribuer en tant qu'élu à faire émerger un sentiment de citoyenneté auprès peut-être simplement d'un seul jeune, mais d'un jeune qui en a exprimé le désir et qui, aujourd'hui – c'est souvent le cas pour les jeunes engagés dans le service civique –, cherche sa voie.

Si vous pouvez, en tant qu'élu, contribuer à aider certains ou certaines à trouver leur voie, je crois que vous en serez remercié.

En tout cas, je vous invite encore une fois sans esprit partisan à revoir votre position et je serais ravi que nous puissions accueillir aussi des services civiques dans les Mairies du 6^e et du 2^e arrondissement.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

LEVY Charles-Franck

BORBON Delphine

Ne prend pas part au vote

COLLOMB Gérard
CONDEMINÉ Anne-Sophie
HERNANDEZ Ludovic
SECHERESSE Jean-Yves

Mise au point

Monsieur COLLOMB Gérard a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame CONDEMINÉ Anne-Sophie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur HERNANDEZ Ludovic a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame BORBON Delphine a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame BACHA-HIMEUR Samira a fait savoir qu'elle avait voulu s'abstenir.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1787 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, je vous cède de nouveau la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du tableau des effectifs, tableau des effectifs qui, je le rappelle, retrace les créations, suppressions et évolutions de postes intervenues à la Ville de Lyon. Il vous est présenté à chaque Conseil municipal.

Dans ce rapport, je me permettrais de mettre en avant la reprise en régie publique d'un certain nombre de services. En premier lieu, les 8 accueils de loisirs gérés jusqu'à présent par Léo Lagrange sur le 8^e arrondissement.

À compter de janvier 2023, nous réintégrerons la soixantaine d'animateurs de cette association dans nos effectifs pour travailler plus étroitement sur ces établissements scolaires prioritaires, intégrés dans le dispositif de la Cité éducative.

Cette reprise en régie va permettre une articulation plus fine entre nos différentes équipes éducatives. Je pense par exemple au lien entre nos équipes d'animation et nos équipes médicosociales, de manière à suivre les enfants de manière coordonnée, au plus près de leurs besoins.

Dans ce rapport, nous reprenons également en régie publique deux relais petite enfance situés sur le 4^e arrondissement, comme nous l'avons déjà fait en début de mandat sur d'autres relais en fragilité.

Le service public vient ainsi en renfort là où l'offre associative éprouve parfois des difficultés à trouver un équilibre économique, de manière à ne pas laisser certains quartiers sans appui éducatif.

Je vous propose d'adopter ce rapport, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Quelques observations sur cette délibération traditionnelle contre laquelle nous voterons, puisque nous ne partageons pas votre vision en termes de politique de ressources humaines.

Premièrement, sur les effectifs, et particulièrement ceux de la police municipale, malgré tous vos dires et les efforts annoncés, on voit qu'au 30 juin, sur les 365 postes budgétaires, seuls 288 sont pourvus. 77 manquent à l'appel, 78 même si j'en crois vos déclarations d'hier.

Et là où les défauts sont les plus criants, ce sont au Groupe d'Opération mobile, le GOM, pourvu à seulement 64 % et à la police de proximité, qui elle est pourvue à 77 %. Bref, pour ces deux unités de terrain, ce sont 65 agents qui manquent.

Deuxièmement, alors que vous êtes partis dans un plan d'embauche massif, 400 postes sur le mandat, sans que nous n'ayons vu le moindre document faisant un état des lieux, proposant des pistes de réorganisation et permettant de justifier ces embauches, nous voyons dans les marchés passés et présentés dans votre compte rendu des décisions deux marchés appelés non pas audits – ce doit être un gros mot pour vous –, mais pudiquement « accompagnement en ressources humaines ». Ces marchés nous interpellent. Un est de 58 110 euros pour la Direction de la Communication externe et un de 64 080 euros TTC pour le service du Protocole. Plus de 122 000 euros pour des services qui rassemblent une quarantaine d'agents, cela fait beaucoup. Nous attendons des explications claires de votre part.

Puisqu'il est question du service Protocole, je voudrais à la veille de son départ saluer et remercier l'engagement de sa directrice qui œuvre avec son équipe depuis de nombreuses années à ce que notre Ville tienne son rang et sache recevoir dignement ses hôtes. Bravo à Isabelle SABRAN !

Troisième point, je voudrais aborder celui du pouvoir d'achat. Le gouvernement vient d'annoncer une hausse du point d'indice de 3,5 % pour ses agents, mais aussi pour ceux de la fonction publique hospitalière et des collectivités. C'est bien pour eux, même si nous ne sommes pas au niveau de l'inflation annoncée. C'est moins bien pour les finances de la collectivité car, malgré ce que certains se plaisent à vouloir nous faire croire, l'argent magique n'existe pas. À la Métropole de Lyon, la majorité à laquelle vous appartenez, Monsieur le Maire, a fait voter la semaine dernière une prime de 300 euros bruts pour chacun de ses agents au nom de la préservation du pouvoir d'achat et vous l'avez votée, Monsieur le Maire, comme bon nombre de nos collègues qui siègent également sur les bancs du Conseil métropolitain. Quand je pose la question en Commission au camarade BOSETTI, il me répond : « Nous avons déjà agi avec le RIFSEEP. » Mais quand vous nous avez présenté votre modification du RIFSEEP, vous ne nous l'avez pas vendue comme un bouclier inflation, mais comme, je vous cite, « *un big bang salarial qui ne saurait suffire à rattraper 12 années du gel du point d'indice ni à revaloriser l'ensemble de nos agents* ». Nous avons donc la preuve aujourd'hui que vous êtes capable de tous les doubles discours. Dommage pour nos agents.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur le Maire, permettez-moi de répondre au camarade OLIVER sur quelques points.

Le premier est la question du pouvoir d'achat des agents. A été évoquée la prime inflation proposée par la Métropole de Lyon. C'est vrai que nous avons fait à la Ville de Lyon un choix différent qui était le choix d'une revalorisation structurelle et pérenne pour nos agents municipaux avec la plus grosse revalorisation de France en janvier dernier, une enveloppe de plus de 7 millions d'euros pour nos agents municipaux et nous aurons encore à l'occasion de ce Conseil l'occasion de voir que nous allons engager de nouveaux efforts en la matière.

Le deuxième élément, ce sera bien sûr la revalorisation du point d'indice que nous aurions pu espérer plus forte au regard du retard de revalorisation des fonctionnaires ces dernières années, mais qui sera applicable dès le mois de juillet et pour laquelle, évidemment, la Ville de Lyon ne se dérobera pas.

Et puis, nous avons annoncé, et les organisations syndicales le savent, puisque c'est inscrit à l'agenda social, une troisième séquence de revalorisation qui sera négociée en fin d'année dans le cadre du dialogue social, à savoir la revalorisation des agents municipaux à travers les ratios d'avancement de grade, notamment des catégories C, des agents les plus modestes.

Voilà nos trois ambitions, alors qui auront en effet un coût budgétaire que nous assumons, puisqu'un service public bien rendu, ce sont des agents bien considérés.

Vous avez évoqué aussi la question des vacances de postes de la police municipale. C'est un vrai sujet et je me propose de ne pas le développer sur ce rapport, mais de vous en parler tout à l'heure à l'occasion du rapport sur la revalorisation de nos policiers municipaux.

Enfin, vous avez évoqué des marchés publics sur différentes études RH. Alors, je n'ai pas, pour être tout à fait sincère, en tête celle sur le Protocole. En revanche, sur la question de la communication, je pense qu'il s'agit des études que nous menons sur la question de l'attractivité de la marque employeur ou comment mieux revaloriser nos circuits de recrutement pour pourvoir justement les postes vacants dans les métiers en tension.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon.

Ne prend pas part au vote

CHEVALIER Alexandre

Mise au point

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu voter pour.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1809 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, je vous cède de nouveau la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Mes chers collègues,

Nous avons adopté au sein de cette assemblée un plan d'action pour l'égalité professionnelle fort d'une quarantaine d'actions pour la période 2021-2022.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est l'aboutissement de l'une de ces actions. Il s'agit du déploiement au sein de la Ville de Lyon d'un outil de signalement pour lutter contre les discriminations, contre le harcèlement, contre les violences et contre les agissements sexistes.

Nous nous appuierons ainsi dès la rentrée sur une nouvelle plateforme téléphonique et numérique externe qui permettra aux victimes, aux agentes, aux agents municipaux de faire remonter leurs situations, tout en leur proposant une assistance juridique et une assistance psychologique.

Bien sûr, les services de la Ville de Lyon resteront mobilisés eux aussi en plus de cette plateforme externe sur l'accompagnement des victimes, autant que de besoin : médecins du travail, psychologue du travail, assistants sociaux, conseillers de prévention, managers. Ce réseau existe et s'articulera avec ce nouveau dispositif de signalement.

Je voulais profiter de ce rapport pour remercier ma collègue Florence DELAUNAY, Adjointe à l'Égalité des Droits, qui se mobilise à mes côtés sur ces questions d'égalité professionnelle.

Je veux aussi saluer tout particulièrement les services, notamment la Délégation aux Ressources humaines, qui se sont eux aussi fortement investis sur le cadrage de ce projet et qui vont maintenant le faire vivre.

Je remercie enfin les représentants du personnel, les partenaires sociaux, qui ont été force de proposition sur ce dispositif et qui l'ont voté à l'unanimité.

Aussi, je vous propose bien entendu de l'adopter.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, pour le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame DUBOT, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Désormais avec cette délibération, agents et agentes de la Ville de Lyon pourront signaler via une plateforme les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes qu'ils et elles auraient subis dans le cadre de leur travail.

Merci à vous, Monsieur BOSETTI, pour cette mise en application de la loi.

Le dispositif assure la confidentialité, l'analyse qualifiée des faits et la réaction de l'institution sur chacune des situations signalées.

Si aujourd'hui cela nous paraît naturel, logique ou même dans l'air du temps qu'une collectivité ou toute organisation humaine se dote de ce type d'outil, n'oublions pas toutes les victimes qui ont longtemps crié dans le désert et toutes les détresses psychologiques que cela a engendrées.

Il n'y a pas si longtemps une femme signalant une agression sexiste ou sexuelle était traitée de prude ou d'hystérique, au choix.

Je voudrais par cette intervention remercier les précurseuses du mouvement #MeToo, que ce soit dans le monde du cinéma ou dans le milieu politique.

La libération de la parole n'est pas innée. Elle résulte d'un long processus, d'acceptation de ce qu'il s'est passé et de compréhension de la situation. Quand les victimes parlent, ce n'est pas seulement pour être entendues, mais pour être écoutées. Une parole, c'est une demande d'aide, une manière de faire cesser la souffrance, l'attente d'être cru et d'être écouté. Ce dispositif répond à ce besoin.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer une démarche que nous avons lancée hier dans le 7^e arrondissement, en partenariat avec les commerces. Désormais nous proposons que les commerces deviennent des lieux refuges pour les victimes de harcèlement de rue. Commerçants et commerçantes s'engagent en suivant une formation et en signant une charte pour venir en aide aux personnes qui se sentent vulnérables dans l'espace public. C'est le dispositif Angela et 25 commerçants et commerçantes sont déjà engagés dans la démarche.

Ce dispositif, comme celui présenté dans cette délibération, va dans le bon sens. Les trois groupes de la majorité le voteront des deux mains.

Mais tous les dispositifs et la bonne volonté du monde ne feront rien si dans les plus hautes sphères tout continue comme avant. Aujourd'hui, en France, un homme visé par une enquête pour viol et tentative de viol peut être ministre pendant plus d'un mois. Désormais redevenu député, cet homme bénéficie de l'immunité parlementaire.

Il ne s'agit pas de remplacer la Justice, mais bien d'envoyer un signal aux femmes qui ont osé parler. Oui, on vous croit.

Harcèlement, violence, discrimination peuvent frapper dans tous les milieux et dans toutes les organisations, y compris notre collectivité ou nos partis politiques. Nous devons toutes et tous être vigilants.

Alors, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, merci pour le dispositif, mais vous l'avez compris, nous devons continuer le combat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame DUBOT.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté à l'unanimité.

2022/1815 - Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur BOSETTI, je vous cède de nouveau la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur le Maire, Cher Grégory,

Vous m'avez confié en début de mandat une délégation, une mission, celle de promouvoir les services publics. Nous avons engagé ce chantier en vous proposant l'année dernière au sein de cette assemblée l'adoption du Pacte social de Ville de Lyon, afin de renforcer nos effectifs, mais aussi d'améliorer les conditions de travail de nos agents.

Cette année, je vous propose d'ouvrir la saison 2 de ce chantier de promotion des services publics, en nous tournant cette fois-ci vers les usagers. Comment mieux les accueillir ? Comment mieux tenir compte de leurs besoins ? C'est tout l'objet de ce document-cadre, ce Pacte en faveur de la qualité de service aux usagers, qui est riche d'une soixantaine d'actions.

Pour ne pas vous noyer, j'ai choisi de vous présenter quelques actions symboliques qui illustrent nos trois grandes orientations politiques.

La première de ces orientations politiques, c'est l'accessibilité du service public. J'irais même plus loin dans les mots, je dirais qu'il s'agit de réhumaniser le service public. Ces vingt dernières années, nous avons en effet connu à l'échelle nationale un processus de dématérialisation à marche forcée, non pas dans l'intérêt des usagers, mais dans une optique de productivité et d'économies d'échelle. Ce processus a très

profondément fracturé le rapport des usagers à leur administration. Et ce n'est pas le camarade BOSETTI qui le dit, c'est Claire HÉNON, la défenseuse des droits, qui s'en émeut dans son rapport d'observations publié cette semaine. Même les personnes dites connectées sont près d'un tiers à abandonner leurs démarches en ligne face à ce qui relève souvent du mur numérique.

Aussi, le Pacte usagers propose de s'attaquer à ces échecs. Monsieur MAES, la dématérialisation ne sera plus l'Alpha et l'Omega à la Ville de Lyon. La Ville de Lyon va s'engager là où plusieurs projets de loi ont échoué à l'Assemblée nationale à garantir une alternative présente ou téléphonique systématique à tous les e-services proposés sur le site de notre commune.

La Ville de Lyon va aussi travailler en direction des invisibles grâce à un observatoire du non-recours lancé par le CCAS et ma collègue Sandrine RUNEL.

La Ville de Lyon va aussi prendre par la main ceux qui trébuchent dans leurs démarches administratives avec le déploiement renforcé d'écrivains publics.

Mes chers collègues, je continue ce rapport sur notre seconde orientation politique. Il s'agit cette fois-ci de renforcer la proximité du service public.

Vous le savez, nous avons fait de la place des arrondissements un axe stratégique très important de notre plan de mandat. Nous croyons ainsi au principe de subsidiarité, au fait d'apporter une réponse circonstanciée aux usagers, mais au plus près de leurs besoins. Le Pacte usagers propose de renforcer l'appui des directions centrales aux élus d'arrondissement. De renforcer l'appui des directions centrales aux mairies d'arrondissement. Autant vous dire qu'il s'agit de reprogrammer un logiciel maison historiquement très, très, très centralisé. Nous savons pourquoi. Si ce reformatage fonctionne, demain, Pascal BLACHE et Pierre OLIVER pourraient presque avoir le sentiment d'appartenir à la majorité dans une coopération beaucoup plus étroite avec les services.

Enfin, mes chers collègues, et c'est la dernière orientation politique de ce Pacte usagers, c'est l'adaptabilité du service public. Cela fait directement écho à notre objectif de redevabilité.

Là encore, à titre d'exemple, nous proposons de créer un médiateur de la Ville de Lyon, chargé de dénouer les situations de blocage qui peuvent survenir ici et là entre les usagers et l'Administration. Ce médiateur sera aussi chargé de formuler à notre assemblée des propositions d'amélioration sur le fonctionnement de nos services.

Mes chers collègues, je conclurai ma présentation en vous indiquant ce que ce Pacte usagers n'est pas.

Ce Pacte n'est pas celui de la qualité au sens des indicateurs, des tableaux de bord, des certifications et des cabinets d'audit. De cela, les agents n'en peuvent plus. Depuis des années, ils ont reçu de plein fouet l'injonction à la performance en même temps que l'injonction à des économies de postes par dizaines. Aussi, laissons-les travailler, donnons-leur surtout les moyens de rendre le service public.

Ce Pacte n'est pas non plus celui de la modernisation du service public. Des réformes nationales se sont succédé pour optimiser, mutualiser, dématérialiser, externaliser et soi-disant moderniser le service public. Ces réformes n'ont fait en définitive que le fragiliser. Vous ne trouverez donc nulle part dans ce Pacte usagers le terme de modernisation, car le service public n'a pas surtout attendu la start-up nation pour être moderne. Par l'humanisme qu'il incarne, par son caractère inconditionnel, non marchand, par son attention aux plus fragiles, le service public s'est toujours inscrit, de tout temps, dans les besoins de son époque.

Ce Pacte est la traduction de cette ambition. C'est aussi une manière de dire à nos agents, ainsi qu'à nos usagers, combien nous sommes fiers de notre service public.

Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Vous aurez la possibilité de vous exprimer, Monsieur BLACHE. J'ai une intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants de 3 minutes. Monsieur OLIVER, dans un premier temps.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Encore un pacte. Après le Pacte social dont je viens de vous toucher un mot quant à son volet rémunération « big bang », voici donc une nouvelle opération de communication avec un nouveau pacte.

C'est l'occasion de faire le point avec vous sur le service public dans notre collectivité. Ce que nous constatons, c'est un affichage de votre part et on se souvient tous ici de votre propagande sur les panneaux publicitaires avec le slogan « *Quand tout sera privé, nous serons privés de tout* » ou encore « *J'aime le service public* ».

Deux ans après, deux ans après votre élection, nous pouvons dresser un premier bilan de votre action en la matière, tout d'abord sur les effectifs. Il manque des agents dans la police municipale, ce qui implique une

moins bonne présence sur le terrain et nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard dans ce Conseil. Nous avons également des retours de nombreux arrêts maladie dans les services OTEP ou Espaces verts. Il manque également du personnel à la Petite Enfance, ce qui implique que nos crèches réduisent leurs amplitudes horaires ou ferment des berceaux. Et ne venez pas expliquer que c'est de la faute de la Région, car le phénomène n'est pas régional, mais national, et je vous renvoie au récent communiqué de la filière petite enfance. Pire, dirais-je, puisque malgré ce phénomène, beaucoup de communes de la Métropole à l'exception de Villeurbanne et de Lyon arrivent à recruter du personnel. Cela doit sans doute être notre modèle lyonnais...

Se gargariser de service public, c'est bien, le mettre en œuvre et surtout le mettre en œuvre pour tous sans idéologie avec le souci de servir tous les Lyonnais dans leurs besoins quotidiens, cela serait beaucoup mieux et surtout beaucoup plus juste. Pour cela, il faudrait être capable de bâtir un dialogue social avec les agents, d'ouvrir les écoutilles sur les méthodes de recrutement et l'attractivité de l'emploi municipal, de trouver l'envie de remplir tous les besoins et pas seulement ceux qui vous intéressent politiquement.

Ensuite, sur vos écrits et les actes, vous nous dites vouloir lutter contre le tout numérique, mais de plus en plus vous avez recours à cet outil, que ce soit pour des démarches ou pour des concertations, comme le budget participatif où un internaute de Dunkerque ou de Nouméa pouvait participer, mais pas forcément un Lyonnais du bout de la rue rétif à ces outils.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, il est temps de vous ressaisir pour qu'on retrouve a minima le niveau de service public du précédent mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame RUNEL, c'est à vous pour 5 minutes. Nous donnerons la parole à Monsieur BLACHE après.

Mme RUNEL Sandrine Adjointe : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint, cher Laurent,

Depuis son élection, notre nouvelle majorité a fait du service public le fer de lance de son action. Nous l'avons fait d'abord en renforçant l'administration de notre commune et dans la recherche d'une amélioration continue des conditions de travail de nos agents, car nous le savons, ce sont avant tout les agents qui font vivre au quotidien notre service public.

Avec cette nouvelle délibération, la Ville de Lyon continue son engagement pour le service public et fait le choix d'une politique ambitieuse et multifactorielle pour améliorer la qualité de service aux usagers et permet également de rappeler que l'accès aux services publics est un droit, mais aussi un impératif. Car la devise service public recouvre une large diversité de prestations dont beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais dépendent pour vivre dignement, se soigner, se loger, s'éduquer, s'alimenter.

Aussi, avec le Pacte de la qualité de service aux usagers, la Ville de Lyon réaffirme un enjeu et une valeur cardinale de sa politique, l'accès égal de toutes et tous à un service public adapté et de qualité.

Parce que notre majorité a conscience que la simple existence de services publics n'est pas suffisante, si y recourir n'est pas efficacement garanti, nous inscrivons l'accessibilité au cœur de nos priorités. C'est pourquoi nous ne voulons pas tomber dans le piège du tout numérique qui, même s'il permet une simplification bienvenue pour beaucoup, est également un facteur important d'inégalité. Les démarches en ligne doivent être simples et claires pour que les demandeurs s'y retrouvent facilement, mais surtout nous ne pouvons pas renoncer à un accueil physique ou téléphonique pour celles et ceux qui ne maîtrisent pas les nouvelles technologies et qui, par ailleurs, souffrent le plus souvent de multiples facteurs d'exclusion.

C'est bien le constat qui est fait dans son rapport d'activité par la Défenseure des Droits, qui parle d'une maltraitance institutionnelle numérique dans un contexte où un Français sur cinq n'a ni ordinateur ni tablette et que beaucoup ont des difficultés avec les démarches numériques. L'autorité estime ainsi que les difficultés de communication entre l'utilisateur et l'Administration sont à l'origine de nombreuses atteintes aux droits. Et c'est vrai, nous le constatons, avec les Caisses de Retraite, la CAF ou les Préfectures, quand la prise de rendez-vous est parfois complexe et le dialogue avec une personne physique presque impossible. Nous devons donc tout faire pour que ce ne soit pas vrai dans notre service municipal.

Le rapport de la Défenseure des Droits montre bien comment le numérique peut représenter une sorte de conditionnalité d'accès aux droits, où les comportements attendus par l'utilisateur agissent comme une véritable barrière à l'entrée. Le risque que nous voyons aujourd'hui apparaître est de faire passer les droits après la capacité de l'utilisateur à se conformer aux exigences techniques du service.

Notre exécutif ne doit donc pas laisser ce type de situations s'installer dans notre commune et c'est pourquoi je ne peux que me féliciter du travail qui est mené dans le sens d'un accueil physique inconditionnel et d'une

simplification des démarches. Trop souvent, le passage au numérique, au lieu de servir la simplification des démarches, est synonyme de rationalisation budgétaire et des ressources humaines. Le résultat est certes la simplification des démarches pour une grande partie des usagers, mais l'impossibilité d'accès pour les autres.

Pour les agents publics, cela représente souvent une augmentation de leur charge de travail, car la dématérialisation s'accompagne le plus souvent d'une réduction des effectifs et renforce donc les difficultés à être accueilli par une personne que ce soit physiquement ou par téléphone.

Sans renoncer à la dématérialisation des démarches, qui représente un progrès incontestable, la Ville souhaite réaffirmer l'humain au cœur de sa politique d'accueil en proposant une alternative systématique aux services dématérialisés et en formant les agents à l'accompagnement numérique.

Bien sûr, la question de l'accessibilité ne se limite pas à l'arbitrage dématérialisation/accueil physique, c'est pourquoi nous continuons à travailler sur l'intelligibilité, la clarté et l'ergonomie de nos plateformes, afin que la complexité des démarches ne soit jamais un facteur de non-recours.

Cette délibération permettra également de garantir un accueil inclusif, adapté à la diversité des publics, car les usagers doivent pouvoir être accueillis de manière inconditionnelle et bénéficier d'un même accès aux droits et d'une même égalité de traitement.

Notre majorité en ce sens renforce d'ailleurs ses efforts pour la mise en accessibilité de ses bâtiments en faveur des personnes en situation de handicap.

Promouvoir l'accessibilité, cela signifie aussi faire preuve de compréhension et d'adaptabilité face aux difficultés des usagers, que ce soit sur la langue avec des permanences d'écrivains publics ou avec un réseau de traducteurs. Car il ne suffit pas de faire honneur à la tradition d'accueil de notre ville, comme cela a été plusieurs fois rappelé, encore faut-il qu'une fois accueillies les personnes puissent sereinement réaliser leurs démarches et accéder à leurs droits.

À ce sujet, la Ville souhaite également progresser en termes d'accueil des personnes précaires, des ménages fragiles, en lien notamment avec l'Observatoire du Non-Recours aux Droits, pour permettre une meilleure orientation vers les bons interlocuteurs.

Le service public municipal sera à l'écoute des besoins des habitantes et des habitants de Lyon et saura s'adapter, notamment au travers d'une démarche ambitieuse d'évaluation et d'amélioration dans laquelle les agents seront fortement associés. Cela sera notamment le cas dans les arrondissements et je tiens à remercier les équipes qui s'engageront dans cette démarche.

Aussi, mes chers collègues, vous le constatez, c'est un projet d'une ambition réelle que nous votons aujourd'hui. Je n'ai pas le temps d'évoquer ici l'ensemble des dispositifs prévus par ce Pacte, qui montre bien que notre majorité veut s'engager pour un service public compréhensif, inclusif et adaptatif.

Alors, oui, je vous le confirme, Monsieur BOSETTI, nous aimons le service public, n'en déplaise parfois à Monsieur OLIVER, mais nous avons une devise dans ce Conseil municipal, c'est que le service public reste le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Nos trois groupes voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Monsieur BLACHE, je vous cède la parole pour une intervention concise.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Oui.

Alors, j'ai une bonne nouvelle pour Monsieur BOSETTI qui nous explique qu'il y a des ruptures partout. Cela fait bien longtemps que nous avons dédié un élu dans la Mairie du 6^e arrondissement qui répond à tous les usagers qui sont en rupture (URSSAF, problématiques fiscales) et ils partent tous avec une réponse. C'est le premier sujet.

Deuxième sujet, quand les sujets sont complexes, on fait appel aussi à des tierces personnes qui nous donnent des renseignements et qui permettent de répondre systématiquement, notamment les personnes âgées, à toutes les questions. Vous nous racontez un truc. Je ne me sens pas concerné du tout. Je suis très attaché à l'humain et aujourd'hui, on n'a pas besoin de monter une usine à gaz ou un pacte pour répondre, il faut juste dédier des gens. On fait en moyenne 25 à 30 réponses par semaine et tout le monde repart avec sa solution.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BLACHE.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/1820 - Évolution de la rémunération de la Police municipale - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, je vous cède de nouveau la parole pour parler police municipale.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Chers collègues,

Cher Pierre OLIVER,

Cette délibération sur la rémunération de nos policiers municipaux est l'occasion pour moi, mais aussi pour nous avec mon collègue Mohamed CHIHI, de vous faire un point d'avancement sur le travail que nous avons engagé depuis notre arrivée autour de la revalorisation du métier de policier municipal.

C'est aussi l'occasion de répondre à nos détracteurs et aux critiques un peu faciles que nous pouvons parfois lire ici ou là. Je ne vise d'ailleurs pas nécessairement nos opposants au sein de cette assemblée, car je sais pour avoir discuté avec un certain nombre d'entre vous que vous mesurez combien les problèmes de recrutement de policiers touchent non seulement Lyon, mais structurellement toutes les grandes collectivités.

D'après les dernières études nationales, il manque entre 4 000 et 6 000 policiers municipaux pour répondre aux besoins des communes. C'est d'autant plus vrai que la demande des différents exécutifs va croissante en la matière. Nous comptons 24 300 policiers municipaux en France. Cela veut dire très concrètement que 20 % des besoins en la matière ne sont pas couverts aujourd'hui. Ce ratio de 20 %, ce ratio national correspond exactement à l'augmentation du nombre de policiers attendue par notre exécutif sous ce mandat, mais comme toutes les collectivités en la matière, nous nous heurtons à ce plafond de verre.

Néanmoins, nous nous donnons une obligation de moyens. Comment avançons-nous sur cette attractivité ?

D'abord, vous vous en souvenez, nous avons opéré ici, au sein de ce Conseil municipal, une revalorisation historique de nos policiers municipaux en janvier dernier. Plus de la moitié des effectifs ont bénéficié d'une augmentation de plus de 1 400 euros bruts par an et d'autres un peu moins lorsqu'ils étaient déjà proches du salaire plafond. À titre comparatif, je tiens à préciser que le régime indemnitaire de nos policiers n'avait pas été revalorisé depuis 18 ans. Nous avons mis 500 000 euros sur la table pour mieux les considérer.

Dans la délibération dont il est question aujourd'hui, nous vous soumettons une nouvelle valorisation au bénéfice de plusieurs unités (un peu plus d'une centaine d'agents) pour un montant d'un peu plus de 50 000 euros. Ces gratifications supplémentaires ont été négociées dans le cadre d'un protocole d'accord majoritaire avec les représentants du personnel au printemps dernier.

Demain, un policier de catégorie C de la Ville de Lyon gagnera en moyenne près de 2 500 euros nets par mois, en intégrant tous les éléments de rémunération et avantages à ce calcul.

Mais pour aller plus loin que cette délibération, nous travaillons aussi avec France Urbaine à des propositions au gouvernement : par exemple, remonter les plafonds de la grille salariale qui limitent aujourd'hui les possibilités d'évolution professionnelle – j'en parlais tout à l'heure – et d'autre part reconnaître les policiers municipaux de catégorie C en catégorie B au regard de l'exigence de leurs missions. Cela s'est fait, par exemple, l'année dernière pour les personnels petite enfance et je le dis très tranquillement, parce qu'il reviendra aux employeurs territoriaux de financer cette augmentation. Nous ne nous déchargeons pas sur l'État à travers cette revendication.

Ces six derniers mois, nous avons aussi entériné plusieurs avancées pour nos policières et nos policiers, qui sont peut-être moins visibles, mais pas moins importantes pour eux.

D'abord, sur leur déroulé de carrière et les avancements de la catégorie C et de la catégorie B, sur l'assouplissement du travail le dimanche pour qu'ils puissent conserver une vie familiale, sur la conservation aussi, vous vous en souvenez, des jours de repos au titre de la pénibilité dans le cadre de l'obligation qui nous était faite des 1 607 heures, sur l'achat aussi de nouveaux équipements demandés depuis des années par les policiers municipaux, et, en termes organisationnels, sur la création d'unités de soutien de proximité pour appuyer nos policiers sur les secteurs en tension. Je prends l'exemple qui a été évoqué tout à l'heure de Gabriel Péri.

Face à des effectifs qui sont en fragilité, en tension, nous le reconnaissons, nous avons saisi les organismes gestionnaires des concours de policiers municipaux, pour ouvrir là aussi davantage de places aux candidats,

ce sur quoi nous avons été entendus. Je m'étais déplacé au Centre de Gestion du Rhône qui a ouvert deux concours au lieu d'un pour l'année 2021.

Dans la même optique, nous préparons à l'échelle de Lyon une campagne de communication grand public pour mettre en avant nos agents, mais plus généralement le métier de policier municipal, pour le faire connaître.

Nous plaidons au sein de France Urbaine pour la création d'une école nationale de préparation aux concours de police pour susciter davantage de vocations. Plus généralement, nous avons lancé avec France Urbaine un groupe de travail spécifique sur l'attractivité des polices municipales avec des élus de droite comme de gauche, tous mobilisés sur le sujet.

Vous le voyez, Monsieur OLIVER, nous sommes bien loin des représentations souvent caricaturales d'une municipalité de gauche qui serait allergique aux questions de sécurité. Je dirais même que ce sont ceux que l'on attendait le moins qui en font peut-être le plus pour nos policiers municipaux, car en la matière, nous sommes tous convaincus de l'utilité d'une police de proximité, de l'humain dans la question de la tranquillité publique.

Nous sommes fiers de l'engagement de nos agents. C'est d'ailleurs à nos policières, à nos policiers municipaux que je veux dédier ce rapport et bien sûr cette revalorisation salariale.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 9 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Monsieur BOSETTI,

Je pense que demain, nous aurons 150 policiers qui vont vous proposer leur candidature vu ce que vous venez de nous annoncer, mais je reste encore quand même un peu circonspecte.

Vous nous présentez aujourd'hui donc une délibération pour revaloriser les salaires des agents de la police municipale et tenter de susciter les vocations qui manquent en cette période compliquée.

Si nous soutenons cette démarche, qui va dans le bon sens et permettra à nos agents de percevoir un salaire davantage en accord avec la charge qui leur incombe, elle nous apparaît cependant insuffisante pour inverser la tendance de fond, compte tenu notamment de vos positions politiques concernant la sécurité dans notre Ville.

En effet, les agents de notre police municipale, comme celles et ceux qui pourraient être tentés d'endosser l'uniforme, ne le font pas seulement pour des questions financières, mais aussi par vocation et par esprit du service rendu. Or depuis le début de ce mandat, l'impression qui règne dans les rangs de la police municipale est celle de ne pas être compris, de ne pas être soutenus par la majorité que vous incarnez.

En effet, nous nous souvenons tous de cette sortie sur les réseaux sociaux remettant en cause la probité de la police et qui n'a été désapprouvée que du bout des lèvres, tout en expliquant qu'au final, c'était surtout nous qui avons un problème avec les femmes et absolument pas vous avec la police. En tout état de cause, vous avez minimisé les faits pour ne pas désavouer votre élue, mais ce faisant vous avez laissé s'installer dans les esprits l'idée qu'une défiance de fond existe bel et bien.

Il en est de même concernant votre posture vis-à-vis des événements et des drames que connaît notre Ville et face auxquels vous refusez d'endosser le costume symbolique de premier responsable de la sécurité dans notre ville, premier responsable de la sécurité de toutes et tous les Lyonnais. Chacune de vos interventions, pointant les responsabilités d'autrui plutôt que les axes d'amélioration que vous pourriez emprunter pour résoudre les difficultés constatées, nourrit cette idée que vous préférez soigner une partie de votre majorité plutôt que de prendre des décisions pragmatiques et opérationnelles.

Ainsi, quand on entend par exemple que l'interdiction du cannabis est en cause dans les drames qui ont récemment frappé le quartier de la Duchère, on entend en creux que la responsabilité de trouver des solutions ne vous incombe toujours pas. Il en est de même lorsque le Préfet vous interpelle dans les médias pour vous inciter à davantage de coopération après vous avoir sollicité par des circuits plus traditionnels.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Maire, que vous êtes de fait le chef de la police municipale de Lyon, que c'est l'une de vos casquettes et je dirais même en cette période une de vos casquettes les plus importantes.

Il est dès lors important si vous voulez susciter les vocations et rassurer nos agents en poste, qui se questionnent sur leur potentiel départ que vous montriez que vous voulez la porter avec fierté, détermination et responsabilité.

Ceux qui minimisent ce qui se passe en expliquant que ce n'est pas nouveau et que la responsabilité est ailleurs, comme ceux qui instrumentalisent la situation et prétendent que tout a commencé il y a deux ans ne participent pas à la résolution du problème.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAILLIOUT.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous savions que la sécurité n'était pas une priorité de votre mandat. Seulement quand on est à la tête d'une Ville comme Lyon, il faut traiter les problèmes de sécurité avec lucidité et surtout avec conviction.

Permettez-moi de vous dire que si l'insécurité augmente et que notre ville est sous tension, ce n'est pas uniquement à cause d'une grande criminalité contre laquelle nous ne pourrions rien faire ni la seule faute du gouvernement. C'est également et en bonne partie à cause de votre scepticisme à l'égard de la sécurité.

Alors, nous le disions en ouverture de séance, vous aurez beau jeu de multiplier les protestations dans la presse, elles ne résistent pas à l'épreuve des faits.

Pour preuve, le travail sur la résolution de la crise des effectifs de la police municipale, et malgré les grands discours que l'on vient d'entendre, reste lettre morte. Au 30 juin 2020, les effectifs de notre police s'élèvent à 288, quand ils étaient de 335 au mandat précédent, soit 15 % de moins en deux ans depuis votre arrivée. Ce chiffre est historiquement bas et d'autant plus inquiétant au regard de l'insécurité que connaît notre ville.

Pourtant la police municipale a confirmé n'avoir perçu aucune volonté de résoudre le problème. Et quand bien même, comme on vient de l'entendre, il y aurait un soupçon de volonté, celui-ci s'avère contre-productif. Vous voulez créer des unités de renfort de proximité, alors qu'il va ponctionner les effectifs déjà en tension. Quel est donc l'intérêt, sinon d'accroître les difficultés ?

Alors, en Commission Finances, Monsieur BOSETTI a reconnu que le ou la finaliste du processus de succession de Monsieur PERNETTE-TIXIER, notre ancien Directeur général adjoint, n'a pas reçu de suite à sa candidature car un profil décroisé est recherché, ne relevant pas uniquement de la sécurité. Il est donc normal que la police municipale ait fait part de son inquiétude à ce sujet, étant donné que l'absence d'un DGA se faisait sentir.

D'ailleurs, à ce sujet, je voudrais rétablir une vérité sur le poste de Directeur général adjoint qu'occupait Monsieur PERNETTE-TIXIER, afin que les Lyonnaises et les Lyonnais, ainsi que tous ceux qui veulent bien l'entendre, le comprennent bien. Le poste de Monsieur PERNETTE-TIXIER, vacant depuis plus de huit mois, a pour rôle de fixer les objectifs et les grandes orientations de la politique sécurité. D'autre part, dans l'organigramme, le Directeur général adjoint est bien le supérieur du Directeur opérationnel, Monsieur FERNANDEZ. Si je ne doute pas que Monsieur FERNANDEZ exerce ses fonctions avec sérieux et conviction, il n'en est pas moins que son poste n'est pas celui de son Directeur général. La police municipale n'a donc bel et bien plus son Directeur général adjoint et donc n'a plus vraiment d'objectifs ni de politique d'orientation sur la sécurité.

Cette mise au point faite, je constate par ailleurs que le renouvellement d'une coordination efficace avec la police nationale reste aux abonnés absents. Entre le jeudi 26 mai et le dimanche 29 mai, il est arrivé qu'aucune patrouille des forces de la police nationale ne circule dans la Presqu'île, laissant la police municipale assurer seule la sécurité du secteur.

Une énième preuve de votre scepticisme est apportée par le Groupe opérationnel mobile, le GOM. Vous avez écarté de facto l'idée de porter l'effectif GOM à 60 agents. Pourtant, on connaît bien l'efficacité de cette unité sur le terrain. Et je pense que cette augmentation d'effectifs aurait été pertinente au vu de la situation actuelle.

Alors, je vais le dire avec force : l'absence d'une directrice ou d'un directeur général adjoint, la dégradation de la coopération avec la police nationale, additionnées à des effectifs insuffisants engendrent une perte de la maîtrise du terrain et du lien avec les habitants. Or ces trois facteurs d'explication relèvent de votre entière responsabilité, Monsieur le Maire, ainsi que de celle de votre exécutif.

Deuxième conséquence de votre immobilisme, un taux de blessures inédit pour la police municipale. Elle concentre 70 % des incapacités temporaires de travail, les ITT, alors qu'elle représente 15 % des fonctionnaires de la Ville.

Monsieur le Maire, les Lyonnaises et les Lyonnais ne sont plus dupes et vous le font savoir. En témoignent l'accumulation des plaintes, les multiples alertes de l'association La Guillotière en Colère, dont nous saluons le combat quotidien ou encore la lettre ouverte des commerçants de la rue Désirée, excédés par les risques et les cambriolages.

S'ajoutent parmi les propositions déposées sur la plateforme Oyé ! relative au budget participatif la réclamation d'un plan d'urgence de sécurité et de prévention avec des moyens réels pour rendre la police municipale attractive.

Mesdames et Messieurs, membres de cette majorité, pour conclure mon propos, je m'adresserai à vous. Face aux interpellations associatives, syndicales et citoyennes sur votre immobilisme, il faut que vous agissiez en vous débarrassant de votre scepticisme. Et je crois qu'il est bon de rappeler également...

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur HERNANDEZ.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je vais conclure.

Je crois qu'il est également nécessaire de rappeler que la police nous protège. Il est donc tout aussi nécessaire de rappeler que notre devoir d'élu est de soutenir notre police en leur donnant les moyens de nous protéger.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Monsieur PRIETO, c'est à vous pour 5 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Je m'exprime donc au nom de nos deux groupes, Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique.

La délibération porte sur des dispositions particulières visant à revaloriser la rémunération de la police municipale à travers deux leviers, l'amélioration du régime indemnitaire d'une part et l'attribution de points d'indice supplémentaires d'autre part. Les modalités de mise en œuvre ont parfaitement été rappelées par Laurent BOSETTI, je n'y reviens pas.

J'insiste sur le fait que la Ville a mobilisé toutes les marges de manœuvre que la loi lui donne en allant au maximum du régime indemnitaire et de la bonification indiciaire, le tout pour une enveloppe supplémentaire de 50 000 euros venant compléter déjà les 500 000 euros des mesures prises en janvier.

Par ailleurs, je tiens à souligner que ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale de dialogue social, qui reconnaît la complexité et les exigences particulières des missions de la police municipale et qui vise à relever le défi de son attractivité dans un contexte de difficultés à recruter.

Au moment où la situation économique génère des attentes fortes et légitimes en termes de pouvoir d'achat, auxquelles il nous faudra répondre en direction de tous les agents de la Ville qui servent avec passion l'intérêt général, ce n'est dévaloriser personne, aucune filière ni aucun métier, que de l'affirmer avec force : celles et ceux qui s'engagent pour protéger leurs concitoyens en prenant des risques réels pour leur intégrité physique et psychique méritent une reconnaissance particulière de notre part.

Cette reconnaissance relève de notre responsabilité collective. C'est ensemble que nous devons manifester toute notre confiance, politique et citoyenne, à notre police municipale. C'est ensemble que nous devons lui garantir les meilleures conditions d'exercice de sa mission de service public si essentielle pour la cohésion de notre société. C'est ce à quoi s'emploie notre municipalité qui, dans le cadre d'un dialogue social approfondi, sous l'impulsion de Laurent BOSETTI et de Mohamed CHIH, s'est déjà attachée à améliorer le déroulement de carrière des agents, à faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, en réduisant par exemple la fréquence des dimanches travaillés, et à poursuivre l'amélioration de leurs dotations en équipements.

Ces engagements, nous les devons à notre police municipale, dont la mission essentielle pour assurer la tranquillité de toutes et tous se déroule parfois dans des situations de tension, de conflit, voire de violence exacerbée.

La grande loi républicaine du 5 avril 1884 fut la première à organiser le cadre des missions de police des maires pour assurer, je cite, le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Depuis l'origine, les polices municipales sont des forces républicaines dont l'expérience et le savoir-faire participent de manière

incontournable à cette politique de pacification des espaces publics que notre majorité considère comme une priorité.

Nos policiers contribuent, par leur présence rassurante, à générer une atmosphère paisible et sereine dans les lieux que nos concitoyens fréquentent tous les jours. Or aucune police ne peut être efficace sans la confiance de la population ni sans se sentir pleinement en confiance dans sa capacité à assurer sa mission. Cette confiance est à la fois la marque et le produit d'un professionnalisme renouvelé. Il revient au Maire de définir la doctrine d'emploi de notre police pour orienter ses missions, ses méthodes, ses modes opératoires, en vue d'une conduite exemplaire dans des situations qui requièrent de prendre de initiatives, tout en faisant preuve de sang-froid et de discernement. Cela passe par une formation approfondie et un encadrement rigoureux.

Pour conclure, je souhaite insister sur l'idée que la condition de l'exemplarité de notre police, c'est que nous, élus, soyons exemplaires vis-à-vis d'elle. Je le dis avec force et conviction, notre confiance sans réserve envers nos policiers municipaux s'exprime dans notre engagement à favoriser toutes les synergies nécessaires entre tous les services publics qui contribuent à assurer une politique de sécurité vraiment globale, y compris dans ses volets de prévention. Je citerai simplement le développement des rappels à l'ordre pour illustrer cette démarche.

Il reste que la confiance se nourrit d'actes concrets, de marques, tels qu'un vote positif pour cette délibération, à l'instar de nos deux groupes.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PRIETO.

Alors, j'ai une demande d'intervention de Monsieur OLIVER. Je vous demanderais d'être concis, bien sûr.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Évidemment, Monsieur le Maire.

Simplement pour donner une explication de vote, vous dire que notre groupe viendra évidemment soutenir cette délibération. Nous sommes prêts à tout pour vous aider dans cette démarche. Évidemment, deux ans, c'est toujours un petit peu long avant de déclencher ce type de dispositif, mais peut-être devons-nous voir là le résultat de la démission de Madame Marine CHASTAN pour que vous puissiez lancer ce dispositif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je me permets, cher Laurent, de reprendre la parole pour répondre à Monsieur HERNANDEZ notamment et à Madame GAILLIOUT. Je le fais quelque part, je le sais, un peu en votre nom aussi, mais vous ne m'en voudrez pas.

D'abord, rappeler que j'ai ouvert cette séance du Conseil municipal en rappelant, à l'instar de Monsieur PRIETO à l'instant, mon soutien entier et indéfectible à notre police municipale. Vous me donnez l'occasion de le réaffirmer ici même. Et comme je ne me paie pas de mots, mais bien d'actes concrets, nous vous présentons cette délibération pour redire à quel point nous sommes attachés à nos fonctionnaires de la police municipale.

J'espère qu'au-delà de vos propos, Monsieur HERNANDEZ, vous saurez lever la main quand je vous inviterai à voter pour d'ici quelques instants.

Concernant la coordination entre les services de la police municipale, les services de la police nationale et même la justice, puisque c'est aussi important de les associer, je me permets de préciser, au cas où vous n'en seriez pas informés, qu'une réunion trimestrielle a lieu à l'initiative de la Préfecture, réunissant la Ville, le Procureur, la Préfecture, la Direction départementale de la Sécurité publique. Nous faisons un point d'ensemble. Cette réunion trimestrielle se décline dans les arrondissements, puisqu'un point police a lieu tous les mois, qui permet de passer en revue les différentes situations. Je vais m'arrêter là pour l'énoncé, mais la coordination est non seulement globale, mais elle est aussi précise, territorialisée, c'est ce qui en fait d'ailleurs son efficacité. J'espère que vous en êtes rassurés.

Concernant le recrutement d'un directeur général adjoint et même, avant d'évoquer ce sujet, je me permets de vous préciser que, bien évidemment, compte tenu de l'importance de la fonction, j'ai demandé à Monsieur MAILLARD d'assurer l'intérim en l'absence de DGA durant ces huit mois que vous avez évoqués, intérim que Monsieur MAILLARD a réalisé parfaitement. Donc, à aucun moment, notre police municipale ne s'est retrouvée orpheline de direction stratégique, de direction opérationnelle. Aujourd'hui, comme cela a d'ailleurs été dit, je crois, précédemment, nous pouvons nous réjouir d'avoir une police municipale qui n'a pas eu à souffrir de cette absence de DGA pendant huit mois.

Je me permets également de préciser, mais vous l'ignorez peut-être, donc il me semble important de le dire ici, c'est que ce directeur général adjoint n'a pas seulement la question de la prévention et de la sécurité en charge. Il est aussi en charge du funéraire, des cimetières, de la régulation urbaine et bien évidemment d'un

sujet très important, très important sur les deux années écoulées, mais encore aujourd'hui, la santé. C'est dire si ce poste est stratégique et c'est dire s'il est important qu'il puisse s'appuyer sur une direction de la police municipale efficace, expérimentée. Je tiens ici publiquement à renouveler tout mon soutien et la confiance que j'ai à l'égard d'Henri FERNANDEZ qui, en tant que chef de la police municipale, assure avec beaucoup de compétence, beaucoup d'engagement et, je vous l'ai dit, avec toute ma confiance son rôle de direction de la police.

Enfin, puisque vous m'y invitez, je ne peux résister au plaisir de vous annoncer que le recrutement du remplacement de Monsieur PERNETTE-TIXIER a été réalisé et que la personne arrivera en poste au 1^{er} octobre prochain.

Je vois deux demandes de prise de parole, Monsieur COLLOMB d'abord, Madame FRÉRY ensuite. Monsieur COLLOMB et Madame FRÉRY, je vous demande à l'un comme à l'autre d'être extrêmement concis dans vos interventions.

Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Merci bien, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement vous demander quel était le profil de la personne recrutée, puisque depuis 2001, nous avons toujours fait en sorte que cette personne soit d'origine de la police nationale. Le premier, Monsieur CHAM, était chef d'état-major de la police nationale, la deuxième, commissaire de police, et le troisième, chef d'état-major de la police nationale, ce qui permet une fluidité extrêmement grande entre la police municipale et la police nationale. Il n'y a pas besoin d'avoir des réunions tous les trois mois, cela se fait quotidiennement par l'échange qui peut exister entre les membres de la police nationale et la police municipale, du fait de la nature et de l'origine du directeur adjoint, parce que l'on se comprend entre policiers qui ont vécu les mêmes choses par le passé et qui ont une même vision de la prévention et de la répression de la délinquance.

M. LE MAIRE : Madame FRÉRY.

Mme FRÉRY Marie-Noëlle : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons parlé ce matin, je crois, de la présomption d'innocence. Je voudrais juste vous rappeler qu'il y a aussi ce que l'on appelle l'autorité de la chose jugée. Et je voudrais très simplement dire, parce que je suis très choquée, par le fait que l'on cite une ancienne collègue municipale, Marine CHASTAN, qui a choisi de déménager en Loire-Atlantique pour des raisons familiales, qui a été dénoncée publiquement par le syndicat de police Alliance, qui a fait ses choux gras des déclarations de notre collègue, syndicat de police qui a omis de vous dire, chers collègues, que sa plainte n'a pas été soutenue au tribunal. Le syndicat de police n'est pas venu au tribunal le jour de l'audience. Et vous savez la suite ? Marine CHASTAN a été relaxée. La décision est définitive. J'ai personnellement assisté cette personne, non pas en tant qu'avocate, c'était Maître LUCIANI, mais en tant que personne humaine, car Marine CHASTAN a reçu des SMS plus que désagréables et honteux dans notre société à la suite de cette déclaration. Le syndicat de police ALLIANCE qui a toute la presse avec lui et toute la communication presse citée par Monsieur OLIVER, je crois que parfois il faut laisser tranquilles les personnes et reconnaître que la justice a fait son travail.

Je vous en remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Chers collègues, j'ai bien noté votre question, Monsieur COLLOMB, nous y répondrons en temps voulu, mais pas aujourd'hui.

Je mets ce rapport aux voix. Merci, Monsieur COLLOMB. Votre intervention est terminée. Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1788 - Décision modificative numéro 1 - Exercice 2022

Rapporteuse : Mme HÉNOCCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame HÉNOCQUE, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous,

Il s'agit du rapport 1788 portant décision modificative numéro 1.

Ce sera en effet la première décision modificative de l'exercice 2022. Elle retrace, comme chaque décision modificative, l'ensemble des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2022. Elle intègre également l'ensemble des écritures budgétaires liées au report et à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 pour chacun des budgets.

Une deuxième décision modificative est traditionnellement soumise au vote du Conseil municipal lors de la séance du mois de novembre. Elle acte des derniers ajustements de crédits nécessaires sur l'exercice.

Pour être synthétique, je vais me concentrer sur les principaux mouvements et sur le budget principal de fonctionnement.

Il faut indiquer que l'excédent de fonctionnement 2021 disponible après couverture du besoin de financement en investissement est cette année encore réalloué à hauteur de 3 millions d'euros en fonctionnement. Le solde de 29 millions d'euros est affecté en investissement. Le montant de 3 millions d'euros en fonctionnement permettra de refinancer des dépenses engagées en 2021, mais non réalisées sur l'exercice et des dépenses nouvelles non prévues au budget primitif 2022 et non fléchées sur l'enveloppe des dépenses imprévues, mais déjà identifiées par les directions opérationnelles et la Direction des Finances. Il s'agit essentiellement de dépenses contraintes qui nous sont imposées, au premier titre desquelles je citerais les dépenses de fluides, qui augmentent de 1 million d'euros, compte tenu de l'augmentation des tarifs.

Deuxième poste de dépenses, il s'agit de la revalorisation des frais de location et de pose et dépose de modulaires pour les groupes scolaires pour 460 000 euros, notamment par manque d'anticipation de construction d'écoles, nous obligeant à installer des modulaires pour faire tampon en attendant les livraisons.

Je peux aussi citer la remise en état de locaux suite à plusieurs sinistres intervenus sur 2021 et 2022 à hauteur de 306 millions d'euros.

Cette décision modificative acte également les excédents des dotations des Mairies d'arrondissement, qui sont réalloués tel que les Mairies d'arrondissement l'ont souhaité et qui, au total, représentent 140 000 euros de crédits nouveaux en investissement, 369 000 euros de crédits nouveaux sur la dotation d'animation locale et pour la dotation de gestion, il s'agit de 775 000 euros qui sont réaffectés, auxquels s'ajoutent 134 000 euros d'augmentation de la dotation de gestion, liée à des transferts d'équipements.

À côté de l'affectation de cet excédent, on peut noter également des virements de la section de fonctionnement, réalisés à partir de l'enveloppe de dépenses imprévues. Il s'agit, pour donner les exemples les plus importants en volume, de l'installation d'une deuxième piscine éphémère à Gerland pendant les travaux de la piscine historique pour 250 000 euros. Il s'agit également d'un ajustement de crédits de + 205 000 euros, suite au renouvellement du marché de pose et de dépose des panneaux lourds, grues et nacelles, dont l'unique candidat nous a proposé des tarifs plus élevés que nous ne pouvions nous y attendre, ou encore la sécurisation et le gardiennage de l'ex-Hôtel social Riboud dans le 3^e arrondissement, dans l'attente de la démolition prévue fin 2022 pour l'accueil de l'école provisoire Mourguet Pompidou pour 196 000 euros.

Enfin, cette décision modificative acte aussi des dépenses nouvelles, qui sont financées par des recettes trouvées par la Ville. On peut parler de crédits affectés. Je prendrai un seul exemple, celui de l'utilisation du legs de Monsieur Philippe FORIEL-DESTETZET, que nous verrons tout à l'heure, qui est utilisé pour la moitié du legs (500 000 euros) pour l'installation de l'association des Biennales d'Art contemporain au sein de l'ancien Musée Guimet.

Nous pouvons dire qu'il s'agit d'une décision modificative de responsabilité, puisque nous faisons face à des augmentations de coûts contraintes, telles que les fluides, et que nous autorisons des dépenses pour lesquelles des recettes ont pu être trouvées.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Étant clairement dans votre opposition, opposition à cette politique de la NUPES locale, bien évidemment, comme pour tous les actes budgétaires, nous ne pouvons approuver cette délibération.

Quelques points pour illustrer ce propos.

Dans cette délibération figure le remboursement par l'État de la prime inflation pour 6 528 agents, mais dans le prolongement de ce que j'ai dit lors de la délibération relative au tableau des effectifs, hier, la Première ministre a annoncé un renforcement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat. Nous verrons si ce dispositif présenté aujourd'hui en Conseil des ministres est accessible aux collectivités, mais, s'il l'est, que comptez-vous faire, Monsieur le Maire ?

Autre élément que je voulais souligner dans votre politique budgétaire et que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, c'est votre propension exponentielle à la communication et au recours aux cabinets de tout poil pour des concertations, des assistances, des accompagnements, à croire que la collectivité n'a que des agents incapables dans ce domaine.

Je l'ai dit également tout à l'heure au sujet des deux marchés d'audit, mais dans votre compte rendu de décisions, on trouve aussi pour plus de 330 000 euros des marchés avec des bizarreries comme 42 000 euros TTC pour l'animation d'une concertation sur le réaménagement de la place du 11 Novembre dans le 8^e. Pourquoi n'est-ce pas la Métropole de Lyon qui le finance ? Sans compter que le cabinet retenu est de Lille. Donc nous sommes bien dans le circuit court. Idem avec les entreprises marseillaises retenues dans l'accompagnement dans les actions de participation pour le projet Cité Jardin pour 54 000 euros et celle de concertation sur les occupations commerciales du domaine public pour 30 000 euros. Je pourrais aussi citer les 1,7 million d'euros de location de structures et mobiliers événementiels. Bref, nous pensons qu'il y a matière à avoir une politique un peu plus économe sur les deniers publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun, le groupe les Écologistes, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : L'affectation du résultat confirme ici un budget sincère et équilibré. Si la décision modificative n'induit finalement que peu de commentaires, elle est l'occasion de se projeter un instant sur les mois qui viennent.

L'inflation pourrait atteindre 7 % en septembre, impactant fortement les collectivités sur le prix des énergies, des matières premières, des denrées alimentaires. C'est une donnée budgétaire fondamentale qui touche la collectivité, mais aussi les acteurs de notre territoire, notamment nos partenaires associatifs.

Dès ce mois de juillet, les collectivités devront prendre en charge l'augmentation (heureuse !) du point d'indice, mais non provisionnée, puisque non anticipée, ce qui représentera à titre d'exemple plus de 10 millions d'euros pour la Ville de Lyon, qui s'ajouteront à la revalorisation des salaires de 7 millions d'euros consentie en janvier dernier.

Dans un contexte aussi tendu, où l'on sait combien les attentes sociales des Français sont immenses, nous ne pouvons que rester bouche bée par rapport aux premières annonces présidentielles.

Agir pour épauler les Françaises et les Français ou soutenir les collectivités et les services publics nécessiterait une mobilisation générale, des moyens renforcés, une redistribution des richesses entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui ont peu.

Or qu'avons-nous entendu du Président de la République ?

D'abord, qu'il ne toucherait pas à l'impôt ni à l'emprunt. Cela veut dire aucune marge de manœuvre supplémentaire pour agir dans une période marquée par l'austérité. Cela revient à avouer que l'État fera tout simplement moins là où chacun attendait plus !

Cela revient à avouer que non, l'impôt sur le revenu ne sera pas plus progressif, que non l'ISF ne sera pas rétabli, que non l'impôt sur les successions restera contenu, que le CICE restera offert aux entreprises alors qu'il n'a donné aucun résultat probant.

Mais il ne s'agit pas, malheureusement, que d'immobilisme budgétaire. Le gouvernement LR/LREM a déjà annoncé des régressions.

Une économie de 10 milliards d'euros demandée aux collectivités. Derrière les chiffres et les tableaux Excel, ce sont des établissements publics, des prestations, des services à la personne qui sont condamnés à disparaître. Avec l'inflation et l'augmentation du point d'indice, on aurait plutôt attendu a contrario une indexation de la dotation globale de fonctionnement sur le coût de la vie. C'est raté.

Autre nouvelle formulée par le gouvernement, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, pourrait être supprimée. Autrement dit, l'autonomie des collectivités territoriales serait encore plus fragilisée

demain, exposant les collectivités à une forme de mise sous tutelle et en définitive à une politique du renoncement.

Alors, bien sûr, les cadeaux empoisonnés vont être avancés comme des écrans de fumée. C'est le cas de la suppression annoncée de la contribution à l'audiovisuel public, la redevance télé, qui ne laisse transparaître aucun mode de financement futur pour les médias publics. Et cela, les journalistes l'ont bien compris.

En définitive, cette politique de l'inaction publique, nous la connaissons déjà localement avec la Région, qui diminue drastiquement son budget aux acteurs culturels, qui refuse d'ouvrir des places d'enseignement pour la petite enfance alors que le besoin est immense ou qui se désengage du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Chers collègues, comprenez-le, on ne fait pas plus avec moins, sauf des catastrophes. Gageons que le gouvernement saura acquérir de la confiance, celle que l'Assemblée nationale ne lui a pas donnée.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1790 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 192 863 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 22 logements (7 PLAI et 15 PLUS) situés 63 rue de la Villette et 11, 13, 15, avenue Georges Pompidou à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

BLANC Françoise

Mise au point

Madame Françoise BLANC a fait savoir qu'elle avait voulu voter contre.

(Adopté)

2022/1792 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 081 006 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 35 logements (11 PLAI et 24 PLUS) situés 91 rue Audibert Lavirotte à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

BLANC Françoise

Mise au point

Madame Françoise BLANC a fait savoir qu'elle avait voulu voter contre.

(Adopté)

2022/1794 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 063 136 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements (6 PLAI et 13 PLUS) situés ZAC Confluence - Rue Delandine à Lyon 2^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

BLANC Françoise

Mise au point

Madame Françoise BLANC a fait savoir qu'elle avait voulu voter contre.

(Adopté)

2022/1801 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt complémentaire d'un montant de 105 000 euros en raison de l'impact de la crise Covid-19 pour l'opération de construction de 20 logements PLUS et 10 logements PLAI situés, îlot C2 ZAC Lyon Confluence, rue Jacqueline et Roland de Pury à Lyon 2^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

BLANC Françoise

Mise au point

Madame Françoise BLANC a fait savoir qu'elle avait voulu voter contre.

(Adopté)

2022/1804 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Grand Est pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 124 000 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 32 logements (8 PLAI et 24 PLUS) situés ZAC Confluence - Rue Smith à Lyon 2^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame HÉNOCQUE, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce Conseil municipal, nous avons 9 délibérations portant des garanties d'emprunt pour la construction de logements sociaux. Sur ces 9 garanties d'emprunt, 5 d'entre elles ont fait l'objet d'une demande de prise de parole d'un groupe. Il s'agit de la 1790 concernant 22 logements à bâtir avenue Georges Pompidou dans le 3^e arrondissement, pour laquelle l'avis du 3^e arrondissement est favorable. Il s'agit de la délibération 1792 qui crée 35 logements sociaux rue Audibert Lavirotte dans le 8^e arrondissement, avis favorable de l'arrondissement également. Il s'agit de la délibération 1794 pour construire 19 logements Delandine à Lyon 2^e arrondissement, avis défavorable de l'arrondissement. Il s'agit de la délibération 1801 pour construire 30 logements dans la ZAC de Confluence, avec un avis défavorable, et enfin de la délibération 1804 permettant de construire 32 nouveaux logements rue Smith dans le 2^e avec également un avis défavorable de l'arrondissement. En revanche, toutes ces délibérations ont eu l'avis favorable de la Commission Finances.

M. LE MAIRE : Merci, Audrey.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 2 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je tiens à expliquer devant vous pourquoi nous allons voter contre certaines garanties d'emprunt évoquées par Madame l'Adjointe, à savoir la 1790, 1792, 1794, 1801 et 1804.

Pour comprendre notre opposition, je vous propose de revenir aux années 50, à la reconstruction de notre pays à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale.

À l'époque, nous avons besoin de construire des logements, les autorités décidaient alors d'urbaniser les banlieues en concentrant des centaines de milliers de logements sociaux au même endroit.

À la fin des années 90, nous avons payé très cher ces erreurs d'urbanisme, car nous avons créé de véritables ghettos que nous essayons de démanteler aujourd'hui.

Comment une famille, qui vit au milieu de grandes barres où règnent trafics, communautarisme et délinquance peut s'en sortir ?

La première solution pour lutter contre les ghettos est une répartition équitable des types d'habitats sur le territoire. Notre objectif est de tirer l'ensemble des familles vers le haut. Il est essentiel pour nous d'intégrer et de faire fonctionner l'ascenseur social. Lorsque vous êtes dans un quartier prioritaire de la Ville ou dans une zone avec une forte concentration de logements sociaux, vous avez moins de chances de réussir. On peut le regretter, mais c'est la réalité.

Les jeunes des quartiers ont souvent des parcours scolaires plus chaotiques et rencontrent davantage de difficultés dans l'accès à l'emploi. Notre rôle de collectivité est d'assurer à chacun une chance.

Et je vous le dis, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ayant des quartiers où vous aurez à terme 40 à 60 % de logements sociaux, cela ne marchera pas.

Notre groupe estime que l'intégration et notre système d'ascenseur social peuvent encore fonctionner lorsque nous sommes autour 25 % de logements sociaux par Iris.

La deuxième solution, mes chers collègues, c'est de construire des logements diffus afin qu'il y ait plus d'offres. Je note vraiment une bonne volonté de votre part sur la construction de logements sociaux, mais ce développement du parc social doit être corrélé à un choc de l'offre. Cela aura un véritable impact positif sur l'habitat et c'est un point où vous êtes en carence. Les derniers chiffres font état de 3 000 logements disponibles à l'achat, là où il en faudrait 7 000 à 8 000.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous propose de laisser la parole à Monsieur MICHAUD pour quelques points d'éclairage sur le sujet et non pas à vous, chère Audrey, sachant que la question est celle du logement et non celle de la garantie. Raphaël.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je goûte assez peu le bruit et l'odeur de vos propos. On a bien compris, Monsieur OLIVER, vous ne souhaitez pas de logement social ni même de logement abordable dans votre arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci de laisser parler l'intervenant, chers collègues.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Je vous le rappelle, le logement social en France est destiné à 70 % de la population, 70 % des Lyonnaises et des Lyonnais. La Ville de Lyon agit donc en responsabilité pour résorber son retard de logements sociaux, pour offrir à chacune et à chacun un logement adapté à ses ressources.

La Préfecture rappelle chaque année à la Ville de Lyon son retard. Quand la loi demande au moins 25 % de logements sociaux, Lyon atteint à peine 22 %. Ce retard atteint 16 % dans le 2^e arrondissement, voire à peine plus de 1 % si vous regardez le secteur de Bellecour.

Les agents de la Ville, dont je salue ici l'engagement, travaillent au quotidien avec la Métropole, mais surtout avec les bailleurs sociaux pour que chaque quartier atteigne ce taux minimal de logements sociaux.

Comme tout équilibre, cette répartition géographique est un horizon.

J'organise la résorption de ce retard dans le mandat et dans chaque secteur, à travers des dispositifs opérationnels adaptés à chaque quartier, soit de l'acquisition-amélioration de logements existants dans la ville historique, soit via la construction de logements sociaux neufs pour tous les publics dans les anciennes friches, comme dans celles du marché de gros de la Confluence.

C'est concret, parce que la Ville travaille ici sur le réel, sur des immeubles et des terrains qui sont réellement disponibles. C'est équilibré, parce que les logements construits sont répartis pour toutes les gammes de

revenus avec de la location sociale (40 %), avec de l'accession à la propriété anti-spéculative, le BRS (20 %), et pour les 40 % restants des logements libres pour compléter la diversité des publics accueillis.

Le logement est un droit qui conditionne tous les autres. Dans un des quartiers les mieux desservis de Lyon, très loin des banlieues que vous évoquez, dans des constructions exemplaires, frugales, pérennes, je me réjouis de cette réponse tangible au droit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, vous avez la parole pour 1 minute.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint,

Vous n'aviez pas mon intervention, vous avez peut-être anticipé un propos qui n'est pas le mien. Évidemment que l'on souhaite du logement social, je pense qu'on le voit tous et, au quotidien, je suis interpellé en tant que Maire, je pense que vous aussi, je pense que l'ensemble des Maires d'arrondissement font face à ce problème. Nous, ce que nous disons, c'est qu'il y a des quartiers où, si vous concentrez trop de logements sociaux au même endroit, cela ne fonctionne pas pour l'intégration. On ne dit ni plus ni moins que cela.

Quand vous regardez la Confluence et ce que vous évoquez, le lot B1 C1 qui a été attribué récemment, sur 240 logements, vous n'en avez que 20 libres, le reste est encadré aux logements sociaux. Et cela, je vous le dis, à terme, cela ne peut pas fonctionner.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces rapports aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

BLANC Françoise

Mise au point

Madame Françoise BLANC a fait savoir qu'elle avait voulu voter contre.

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Adoptés.

2022/1811 - Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Audrey, c'est de nouveau à vous la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit de la délibération d'actualisation des autorisations de programme. Elle retrace l'ensemble des mouvements affectant les autorisations de programme de la Programmation pluriannuelle des Investissements à la hausse ou à la baisse depuis la dernière actualisation, qui date du Conseil municipal de janvier.

Cette délibération reprend en réalité les travaux qui ont été menés dans les différents comités d'engagement qui ont eu lieu depuis janvier.

Il s'agit essentiellement d'utiliser les enveloppes qui sont prévues à cet effet pour réaliser les opérations. Quand une opération a fait l'objet d'une étude et qu'elle va pouvoir être lancée, des budgets sont pris dans les enveloppes, telles qu'actualisation des prix, isolation, mise en accessibilité, etc. Nous restons dans le budget global prévu pour notre PPI.

Cette délibération a reçu un avis favorable de tous les arrondissements sauf le 6^e arrondissement et un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire

Chers collègues,

Cette délibération d'actualisation des autorisations de programme est un baromètre de votre capacité à investir et à respecter vos engagements à l'endroit des Lyonnais.

Nous l'avons dit lors des différents débats budgétaires, côté investissement, vous êtes dans la communication plutôt que dans la réalisation et vous faites porter la charge de vos promesses sur le mandat suivant. Pour des personnes qui se plaisent à ressasser indéfiniment la notion de dette patrimoniale laissée par vos prédécesseurs, vous ne faites pas mieux, peut-être même pire, car vous avez beaucoup promis.

Comme le disait votre candidat pendant la présidentielle, c'est à la fin de la foire que l'on compte les... Je vous laisse continuer. Donc nous verrons bien, mais les augures ne sont pas bons, puisque sur le budget principal entre mars 2021, date du vote de votre Programmation pluriannuelle des Investissements et aujourd'hui, nous sommes passés d'un taux de crédits de paiement sur l'exercice 2023 et suivants de 46,9 % à 52,03 %, soit + 5,13 points. Et dans le palmarès des secteurs qui voient une part grandissante de leurs investissements glisser vers le futur, on relève ceux :

- des espaces publics, qui voient 34,5 millions reportés sur 2023 et après, + 14,21 points ;
- ensuite, de l'aménagement urbain et de l'habitat, 16,3 millions reportés, + 9,25 points ;
- de l'enfance, 7,3 millions reportés, soit + 0,73 point ;
- ou encore de la culture et du patrimoine, 15,8 millions, soit + 8,59 points ;

Pour ne citer que les quatre plus importants glissements en propension.

Mais on pourrait ajouter aussi le scolaire, qui est normalement un secteur prioritaire à vous entendre, où là le basculement est de 7,24 points, soit 33,5 millions reportés.

Et ces dérapages existent déjà alors même que nous ne mesurons pas tous les effets du contexte économique international et national.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame HÉNOCQUE, rapidement.

Madame HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, pour me féliciter de la bonne avancée de la Programmation pluriannuelle des Investissements, parce que, comme nous l'avons indiqué depuis le début du mandat, c'est un engagement de 1,25 milliard pour une réalisation prévue sur ce mandat de 800 millions d'euros et nous sommes actuellement dans les revues globales de projet, parce que c'est un suivi du quotidien, cette Programmation pluriannuelle des Investissements, que je réalise d'ailleurs avec Sylvain GODINOT pour toute la partie bâimentaire. Donc là, on vient de voir quasiment tous les secteurs d'activité de la PPI et, au contraire, en moyenne, on est aux deux tiers des projets qui ont d'ores et déjà été engagés, soit déjà terminés soit en cours de réalisation. Pour cette année 2022, au 1^{er} juillet, nous sommes déjà à 44 millions d'euros dépensés, ce qui est de bon augure, puisque beaucoup de travaux ont lieu également pendant l'été, notamment sur le secteur scolaire. Nous pourrions donc largement dépasser les 100 millions d'euros de réalisation en cette fin d'année.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Et je m'en réjouis d'autant plus, chère Audrey, que nous sommes dans un contexte assez compliqué, on le rappelle, avec des évolutions sur le prix des matières premières et de l'énergie, qui amènent à beaucoup de révisions de certains chantiers. Nous pouvons donc féliciter et remercier les équipes pour à la fois leur réactivité, leur agilité, pour mettre à jour tous les dossiers qui l'exigent.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1817 - Acceptation du legs de Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : C'est de nouveau à vous la parole, chère Audrey.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit maintenant de la délibération 1817 concernant le legs de Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET.

Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET a souhaité instituer par testament holographe du 19 janvier 2021 la Ville de Lyon comme légataire. Ce legs particulier est d'un montant de 1 million d'euros pour le secteur culturel.

Il est important d'indiquer que ce legs est libre d'utilisation par la Ville de Lyon, puisque Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET n'a pas indiqué de fléchage précis pour son utilisation et que nous avons cependant tenté de joindre la famille via le notaire situé à Dijon, mais que la famille n'a pas souhaité donner un avis sur cette utilisation.

Par conséquent, à court terme, une partie de ce legs, à hauteur de 500 000 euros... Je peux avoir votre attention, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, Monsieur OLIVER, je vous demande un peu de courtoisie et d'écouter ce que Madame HÉNOCQUE est en train de vous présenter. Merci, Monsieur OLIVER. Merci, Monsieur OLIVER. Madame HÉNOCQUE.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : 500 000 euros de ce legs sont immédiatement affectés à l'installation de la Biennale d'Art contemporain au Musée Guimet pour 2022. Le restant sera placé, il produira des intérêts et sera probablement libéré sur ce mandat municipal à l'occasion de la livraison d'un grand équipement culturel. On peut ainsi imaginer éventuellement une utilisation pour les Ateliers de la Danse dans le 8^e arrondissement.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BROLIQUIER, c'est à vous pour 6 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

1 million d'euros, c'est la somme que Philippe FORIEL-DESTEZET a choisi de léguer à sa ville. Nous sommes reconnaissants à ce grand Lyonnais pour sa générosité et nous apprécions ce signe de reconnaissance au territoire qui a porté la création puis le développement de son entreprise.

Philippe était un grand patron, assurément un des plus grands chefs d'entreprise lyonnais du XX^e siècle. Il a réinventé le travail temporaire, a développé son entreprise au niveau mondial et a fourni du travail à plus de 1 million de personnes.

Cette réussite économique mérite à elle seule notre reconnaissance et, à notre avis, il faut donner son nom à un espace public de notre ville ou, à défaut, à la pose d'une plaque commémorative dans un lieu symbolique.

Mais il n'était pas que chef d'entreprise. Il était aussi mécène et homme de culture. Fort de ses convictions chrétiennes, il s'est investi dans de multiples opérations sociales et humanitaires, en France comme à l'international.

Et fort de son intelligence et de son amour du beau, il a soutenu toute sa vie et souvent très discrètement de multiples projets patrimoniaux et artistiques, notamment à Lyon.

Déjà en 2017 le secteur culturel, à travers la Bibliothèque municipale, avait pu bénéficier du legs particulièrement conséquent du père Louis PERRIN.

Deux remarques cependant sur le legs de Philippe FORIEL-DESTEZET.

La première avec une pointe d'ironie pour m'étonner que vous l'ayez accepté, après nos débats sans fin l'an dernier pour savoir quel argent la Ville acceptait de recevoir. J'ai repris les propos de vos alliés politiques et membres de votre majorité sur le travail temporaire lors de la campagne des élections présidentielles et législatives récentes. Et j'ai lu, dans la bouche de vos alliés, que le travail temporaire était toujours considéré

comme, je cite, l'esclavagisme moderne, et que les entreprises de travail temporaire étaient, j'ouvre les guillemets, « les nouveaux négriers ».

Était-ce bien raisonnable dans l'éthique qui est la vôtre d'accepter ce legs ? Je vous pose la question.

Seconde remarque, j'ai noté que la moitié de ce legs serait affectée à des travaux pour l'installation temporaire des bureaux pour la Biennale d'Art contemporain. Nous aurions préféré que cette somme soit affectée à un investissement plutôt qu'à du fonctionnement, plutôt qu'elle soit engloutie dans les frais de fonctionnement d'une manifestation aussi prestigieuse soit-elle.

Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

Nous aurons l'occasion un peu plus loin dans ce Conseil de revenir sur le Palais Guimet.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1819 - Avis relatif au Projet de Territoire 2021-2026 - Conférence territoriale des Maires de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Vous avez de nouveau la parole, Madame HÉNOCQUE.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Rapport 1819 concernant l'avis que le Conseil municipal doit donner sur le Projet de Territoire 2021-2026 avec la Métropole.

La Métropole a proposé un Projet de Territoire pour conforter nos domaines de coopération existants et développer des axes stratégiques relevant de nos compétences communes. Ce cadre évidemment élaboré par la Métropole s'applique à l'ensemble des Conférences territoriales des Maires.

Il s'agit d'un soutien fort, puisqu'il se traduit également par une enveloppe de 30,5 millions d'euros dont la Ville de Lyon va bénéficier.

Nous avons donc souhaité agir rapidement et nous serons sans doute l'une des premières CTM à voir son Projet de Territoire adopté par la Métropole, puisque c'est prévu pour le Conseil métropolitain de fin septembre.

L'objectif était de renforcer des domaines de coopération existants et pas d'inscrire des projets non matures, qui vont nécessiter un travail long entre les Adjoints de la Ville et les Vice-Présidents. En revanche, nous avons pu nous appuyer sur des projets qui étaient prêts à la Ville et en lien avec la Métropole et qui pourront se concrétiser sur ce mandat.

Vous avez dans la délibération la liste des dix projets qui relèvent de champs variés, que ce soit la question de la gestion des déchets, la question de la signalétique piétonne importante pour tout le monde, mais notamment pour les personnes les plus modestes, la création de stationnements pour les modes doux, la végétalisation dont on sait l'importance dans les cours d'école et dans les rues pour limiter les îlots de chaleur et le bien-être de tous, le parc des Balmes, un projet autour de la ville comestible et l'amélioration de la cuisine centrale pour l'alimentation des petits Lyonnais et des petites Lyonnaises, des projets plus sociaux, tels que le réaménagement d'antennes de Mission locale, le projet d'insertion Territoire zéro chômeur de longue durée et enfin un soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire.

Nous voyons que nous sommes sur des projets de cadre de vie et de politique sociale, pour lesquels nous avons le soutien de la Métropole.

La Commission Finances a donné un avis favorable, ainsi que tous les arrondissements, sauf les 2^e et 6^e arrondissements de Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GALLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une courte intervention concernant ce Projet de Territoire qui illustre malheureusement ce que nous vous disons depuis un an et demi, à savoir que vous ne vous adaptez absolument pas à l'évolution du monde qui nous entoure.

Il vous aura fallu plus d'un an pour parvenir à ce document qui découle logiquement du Pacte de Cohérence métropolitain adopté en mars 2021. Plus d'un an pour nous proposer un énième document qui, sans surprise, positionne les problématiques de nature en ville et de déplacements doux loin devant toute autre considération, puisque plus de 80 % de l'enveloppe y est consacré, dont les deux tiers juste pour les végétalisations.

On a l'impression que la terre pourrait s'arrêter de tourner que vous ne questionneriez pas la priorisation ni même l'équilibre de votre projet. Or si la transition écologique est évidemment un enjeu majeur et de long terme pour notre civilisation et nos conditions de vie, elle ne peut dans la situation actuelle demeurer le curseur sur lequel concentrer l'essentiel de vos efforts.

Elle ne peut d'autant pas l'être que la crise en cours a un impact de premier plan, un impact immédiat sur notre ville comme sur le reste de la France et touche très durement les plus fragiles d'entre nous, mais aussi les classes moyennes.

Vous ne devez pas sacrifier l'urgence sociale sur l'autel de l'urgence climatique. En effet, à la crise sanitaire et économique qui se poursuit depuis 2020 s'ajoute désormais une importante crise inflationniste et énergétique de premier ordre, dont nous ne subissons que les premiers effets. Je vous invite à ce titre à imaginer ce qui va se passer cet hiver quand il faudra rallumer le chauffage dans de nombreux foyers si le prix du gaz ne redescend pas, voire monte encore, ce qui est loin d'être improbable, sachant que certains habitants de nos logements sociaux ont déjà éprouvé des difficultés à payer leurs factures au début de la monnaie de ces prix.

Enfin, nous nous acheminons probablement, avec la rétention par la Russie de ses stocks de céréales, le blocage de l'exportation des engrais par la Russie et la Chine et la baisse de la productivité agricole dans de nombreux pays, vers une crise alimentaire mondiale, qui aura pour effet de renchérir fortement les produits de première nécessité, dont nous dépendons tous. Or rien, ni dans vos discours ni dans vos actes, ne laisse entrevoir la prise en compte de cette situation aussi inédite que périlleuse.

Ce Projet de Territoire aurait pu être l'occasion de travailler davantage à la résilience de notre ville ou devrais-je plutôt dire la défragilisation de notre ville et de nos concitoyens les plus en difficulté, car les indicateurs nous montrent qu'une vague est en train de se former, qu'elle risque fortement de nous frapper entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine. Or, puisque gouverner c'est prévoir, nous nous demandons ce que vous faites pour préparer notre ville aux chocs à venir.

Ce projet aurait également pu être l'occasion de renforcer les politiques à mettre en œuvre pour sécuriser notre ville et, par exemple, la place Gabriel Péri en lui apportant des moyens supplémentaires et que nous pensons nécessaires, mais j'y reviendrai en détail dans une autre intervention.

En tout état de cause, nous trouvons que face à cette situation, les questions sociales, pourtant prépondérantes et urgentes, sont beaucoup trop en retrait, considérant le volume financier de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame BACHA-HIMEUR, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Nous devons rendre notre avis relatif au projet de la Conférence territoriale des Maires de Lyon. Ce projet a fait l'objet de présentations aux groupes politiques le 13 avril dernier et aux différentes commissions thématiques. En l'état, ce Projet territorial pose deux problèmes à notre groupe.

Les supports de présentation de ce Projet, que ce soit les PowerPoints transmis à notre attention ou bien la délibération le concernant se révèlent très succincts, voire trop pauvres, pour nous permettre de rendre un avis éclairé. Malgré la légèreté des explications qui nous ont été apportées, ce que nous avons compris de ce Projet nous fait apparaître des opportunités manquées et/ou certaines contradictions.

Pour illustrer la pauvreté des supports de présentation, je m'appuierai sur les axes de coopération, censés constituer l'un des deux piliers de ce Projet de Territoire. Tant dans les PowerPoints que dans la délibération afférente qui nous ont été soumis ils sont contractés sous la forme de quelques *bullet points*. Sans réflexion d'impact ou de détails complémentaires, il nous paraît très difficile d'évaluer la pertinence des axes de coopération. Lorsque nous avons soulevé ce problème en Commission Finances et Ressources humaines, votre majorité nous a répondu que le Projet de Territoire avait vocation à rester très généraliste. Nous sommes convaincus au contraire qu'au nom de la transparence que vous brandissez régulièrement, et avec raison d'ailleurs, vous avez un devoir de clarté et de lisibilité à l'égard des commissaires de cette assemblée, des arrondissements, mais surtout à l'égard des Lyonnaises et des Lyonnais. À ce titre, nous ne pouvons pas nous contenter du projet généraliste.

Au-delà de ce caractère très généraliste, nous considérons que ce projet est truffé d'opportunités manquées. Pour illustrer mon propos, je solliciterai ici les axes stratégiques du Projet de Territoire 2021-2026.

Tout d'abord, l'axe stratégique éducation. Après la Commission générale sur le validisme le 4 mars dernier, votre communication tonitruante sur le sujet, nous attendions des actes forts. Il aurait été pertinent de profiter de ce projet de CTM pour flécher des financements en matière d'accessibilité à destination des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires, d'autant plus que la Ville a été épinglée par le collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité sur ce sujet. C'est également dommage que, dans une ville comme Lyon, la réussite éducative ne soit pas abordée, pour exemple, la transition école-collège et bien d'autres sujets encore.

Nous notons également l'absence de l'axe stratégique revitalisation des centres bourgs dans ce projet. Nous connaissons tous pourtant la nécessité de redynamiser certains quartiers de Lyon ou d'éviter une dévitalisation à d'autres. Certains secteurs connaissent en effet une dévitalisation commerciale, comme le quartier des États-Unis dans le 8^e arrondissement.

À notre grand regret, nous avons aussi été surpris de l'absence de l'axe stratégique logement. Là encore, la tension immobilière à Lyon n'est pas une nouveauté, surtout dans le parc social. On l'a évoqué précédemment. Face à l'explosion des prix (+ 5 % sur l'immobilier ancien en 2021, + 7 % pour le neuf, selon le rapport de la Chambre des Notaires du Rhône présenté en avril 2022) et la tension sur le logement social, la Commission Urbanisme de la Ville de Lyon du 15 avril 2022 parle de 12,7 demandes pour un logement. L'absence de fléchage de financements sur cet axe stratégique est plus que discutable.

À titre anecdotique, notre groupe a pris note d'une mesure de signalétique piétonne fonctionnelle. Elle nous paraît complètement contradictoire avec le fait que vous retiriez des panneaux de circulation en raison de la pollution visuelle qu'ils engendraient.

Je conclurai en disant qu'en raison de la pauvreté des documents présentés, des contradictions, mais aussi des opportunités manquées de ce Projet de Territoire, notre groupe s'abstiendra.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Dans le cadre du Pacte de Cohérence métropolitain adopté lors du Conseil de la Métropole du 15 mars 2021, chaque Conférence territoriale des Maires ou CTM devait élaborer dans un délai de neuf mois son Projet de Territoire permettant des financements d'investissements par la Métropole dans des domaines prédéfinis. C'est la déclinaison donc de ce Projet de Territoire que vous nous présentez dans cette délibération. On voit d'ailleurs que l'on a quelque peu dépassé ce délai de neuf mois.

Au niveau métropolitain, l'enveloppe d'accompagnement des communes, hors nouvelle enveloppe annuelle d'investissement de 10 millions indiquée par la Métropole, est de 200 millions d'euros, se répartissant en 118 millions d'euros pour les crédits appelés FIC et PROX, donc un peu plus de 3 millions pour chacun d'eux par an pour la Ville de Lyon, 82 millions d'euros sur le mandat pour le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, dont 30,5 millions environ définis pour la Ville de Lyon. Une stricte répartition de ces enveloppes au nombre d'habitants aurait pu permettre à la Ville de Lyon d'obtenir quelques subsides supplémentaires.

Le Pacte propose 7 axes stratégiques prioritaires et 6 domaines de coopération. La CTM de Lyon s'est saisie de 5 axes, a proposé 10 projets à financer, dont les 2 principaux sont la végétalisation des rues pour 10,5 millions environ et la végétalisation des cours d'école pour 10 millions. La CTM de Lyon a également retenu 14 actions de coopération à poursuivre avec la Métropole.

Une chose est certaine, c'est le fonctionnement plutôt discret de cette Conférence territoriale des Maires de Lyon. Premièrement, la loi parle de Conférence territoriale des Maires, or il n'y a légalement qu'un seul maire membre de cette Conférence, c'est vous, Monsieur le Maire, puisque même si les Maires d'arrondissement ont été intégrés, les arrondissements ne sont pas des communes de plein exercice.

Deuxièmement, les 55 conseillers métropolitains de Lyon sont censés recevoir les comptes rendus des réunions de cette CTM, dicit le règlement intérieur du Conseil métropolitain. À ce jour, la conseillère métropolitaine que je suis n'en a reçu aucun, donc je suppose que je ne suis pas la seule. J'en ai fait la remarque déjà lors de la dernière CTM où je représentais le Maire du 6^e. S'il a bien reçu, lui, très récemment un compte rendu très succinct de notre réunion, toujours rien pour les conseillers métropolitains. Visiblement, le fonctionnement de cette CTM intéresse peu la Métropole, puisque le site Internet de cette Métropole mentionne toujours la CTM de Lyon-Villeurbanne qui n'existe plus depuis belle lurette. Vous comprendrez qu'ensuite, les grandes déclarations de la majorité métropolitaine sur son attachement au territoire nous paraissent quelque peu étranges.

Plus important, sur le fond, nous avons déposé ici même le 27 mai 2021 une motion pour que soit présenté lors d'une commission générale l'ensemble des investissements prévus par la Métropole sur le territoire de Lyon. Vous avez demandé à votre majorité de rejeter cette motion assurant que ce pourrait être fait dans un autre format plus adapté. Le Président de notre groupe vous a relancé par écrit le 16 février dernier. Et bien que le règlement intérieur de notre Conseil prévoit que vous devez répondre dans un délai de deux mois à des questions écrites d'un Conseil municipal, nous n'avons toujours aucune réponse sur ce dossier.

Le 20 mai, nous avons donc demandé une nouvelle fois un tableau qui devrait être simple à produire, présentant une bonne fois pour toutes la déclinaison de cette PPI Métropole pour la Ville de Lyon par arrondissement, adossée à la déclinaison par arrondissement de ce Projet de Territoire, complété idéalement par celui de la Ville de Lyon. Il est difficile pour nous de croiser les PPI les uns par rapport aux autres, certains projets étaient financés par la PPI et d'autres sur des lignes différentes. Une déclinaison territoriale précise est nécessaire, voire obligatoire. Nous vous l'avons demandée, nous ne l'avons toujours pas, même si, visiblement, ces éléments semblent connus de certains arrondissements.

Nous découvrons donc dans ce Pacte que, par exemple, sur les 15 millions d'euros de végétalisation des rues, plus de 10 millions sont financés par la Métropole et que, sur les 15 millions d'euros de végétalisation des cours d'école, là aussi, plus de 10 millions d'euros sont également financés par la Métropole. Il est donc important, au-delà de la communication que chacun fait, la Ville, la Métropole, de savoir qui finance quoi. Nous avons besoin de clarté et de transparence, mais également de pouvoir constater ou non que chaque arrondissement est traité de façon équitable.

Par ailleurs, et je vous l'ai déjà indiqué, au-delà des thèmes qui ont déjà été cités par mes collègues, je regrette vivement que le thème de l'accessibilité ne soit pas clairement inscrit comme prioritaire dans le Projet de Territoire. Les investissements de mise en accessibilité des carrefours, par exemple, sont très coûteux et dans certains arrondissements comme le 6^e, ces politiques ont toujours fait l'objet de priorisations.

Enfin, un dernier mot sur un sujet récurrent, appelé vulgairement budgets FIC et PROX de l'arrondissement. Nous avons à plusieurs reprises indiqué que ces budgets n'étaient pas, contrairement à la légende urbaine, en hausse par rapport au dernier mandat et que la Ville de Lyon n'était pas traitée à l'équité par rapport aux autres communes. Ces budgets sont désormais en partie confisqués par des éléments qui étaient auparavant pris sur d'autres budgets de la Métropole, comme les études ou les arceaux vélos, ce qui réduit nos marges de manœuvre d'investissement pour continuer nos politiques prioritaires comme l'accessibilité des piétons. Je ne prendrai qu'un seul exemple : le budget 2023 arceaux vélos qui nous est imposé représente 70 000 euros pour le 6^e arrondissement pour environ 320 000 euros de budget PROX, soit 20 % de notre budget qui auparavant faisait l'objet d'une ligne budgétaire indépendante. D'ailleurs, pour les autres communes, ces fichus arceaux vélos sont entièrement pris en charge par la Métropole.

En résumé, nous n'avons pas le sentiment que la Ville de Lyon soit bien traitée par la Métropole. Nous n'avons pas non plus d'éléments précis que vous devez avoir pourtant sur les déclinaisons PPI par territoire. Face à cette absence délibérée de réponse de votre part et de celle de la Métropole sur ces questions d'investissement, nous ne pouvons que rejeter cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Madame RUNEL, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Fondée en 2015, la Métropole est aujourd'hui une collectivité unique en France. Elle peut et doit être un atout dans la réussite de notre agglomération, une réussite au profit des habitantes et des habitants. Pour assurer cette réussite, il faut un projet politique commun pour notre territoire métropolitain et des principes d'action qui assurent collaboration et cohérence dans l'action des villes et de la Métropole. Projet politique commun, si les communes sont porteuses du projet métropolitain, elles sont légitimes à être au cœur de ce Projet.

Le Pacte de Cohérence métropolitain, adopté en Conseil municipal en février 2021, met en avant la notion de territorialisation à travers les Conférences territoriales des Maires et à travers le Projet territorial. C'est une manière de faire totalement différente d'un processus qui décline sur un territoire des politiques pensées d'en haut. Cela vise bien au contraire à entretenir le dialogue régulier entre une échelle de conception et de cohérence globale de l'action et différents territoires de mise en œuvre.

Le Pacte de Cohérence métropolitain, s'il n'est pas le seul outil d'une gouvernance plus démocratique de notre territoire, en est à la fois la première étape et la pierre angulaire.

Ces points sont importants à rappeler, car la Métropole nous offre, offre aux 59 communes qui la composent, l'opportunité de répondre à ces besoins et de décider collectivement à travers la Conférence des Maires et des Maires d'arrondissement de ce que nous voulons pour notre Ville. Car, en effet, les villes et les élus municipaux, même s'ils ne sont pas métropolitains, doivent avoir légitimité pour penser certaines politiques publiques à l'échelle de la Métropole. Oui, nous devons nous assurer que la parole de chacun est entendue, respectée et valorisée. Cela veut dire la parole de toute la majorité. Cela veut dire qu'ensemble, nous devons réaliser notre plan de mandat et pas seulement une partie. Car nous l'avons décidé, nous l'avons inscrit, non pas gravé dans le marbre à l'image d'une pierre tombale, mais bien dans le vivant. Lyon peut apporter les réponses à l'urgence climatique et sociale, devenir cette ville inspirante, ambitieuse, culturelle, exemplaire, qui prépare les transitions pour tous.

Pour y faire face, nous avons une tâche immense : réduire notre empreinte écologique, bâtir de nouvelles solidarités, réduire les inégalités scolaires, déconstruire la ville de l'entre-soi, de l'étalement urbain, renforcer les services publics, combattre l'isolement social.

Avec un taux de pauvreté en hausse ces dernières années atteignant 15 % sur Lyon en 2021, avec des populations plus impactées comme les moins de 30 ans, nous avons le devoir d'agir et de porter vers et pour notre territoire des politiques inclusives et ambitieuses.

Aussi, les choix qui ont été faits dans ce Projet de Territoire et qui nous sont présentés aujourd'hui, s'ils remplissent une partie du contrat, laissent sur le bord du chemin les plus fragiles d'entre nous. Comment ne pas questionner le positionnement de la Ville sur certains axes stratégiques, mais pas sur d'autres domaines de coopération ? Comment réduire la seule question de l'éducation à la gestion des biodéchets ? Comment ne pas penser que ce Projet de Territoire aurait pu accompagner des projets autour de notre plan de mandat en appuyant nos actions autour des droits fondamentaux : l'accès à un logement digne, l'hébergement inconditionnel pour celles et ceux qui fuient la guerre, une alimentation de qualité et abordable, un renforcement des actions menées pour que la politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés améliore les conditions de vie des habitants ?

Comment ne pas espérer que ce Projet de Territoire devienne un véritable outil d'une égalité réelle entre les Lyonnaises et les Lyonnais ?

Egalité d'accès aux services publics, égalité devant les politiques publiques, inégalité d'accès à la santé, inégalité dans l'éducation, inégalité en termes de sécurité ou inégalité dans la qualité de vie, etc.

La cohérence métropolitaine et, à travers elle, le Projet de Territoire, c'est avant tout mettre en avant l'objectif de lutter contre ces diverses inégalités et d'utiliser les outils territorialisés pour adapter, compléter, intensifier les politiques publiques, là où les inégalités se cumulent.

Rappelons que c'est ensemble que nous apporterons des solutions aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui souhaitent retrouver une ville apaisée, végétalisée, solidaire, inclusive, où il fait bon vivre.

La Métropole de Lyon avec le Pacte de Cohérence métropolitain a fait le choix d'une ouverture démocratique pour construire une métropole, des villes et des territoires. Nous n'avons d'autre choix que de proposer des projets de territoire au service de la justice sociale et écologique, dont les politiques sont avant tout tournées vers celles et ceux qui y vivent.

Vous l'aurez compris, nos deux groupes, Socialiste et Lyon en Commun, voteront favorablement cette délibération, car il ne s'agit pas ici d'une forme de défiance sur le projet proposé, mais bien le signe d'une vigilance légitime et normale d'élus sensibles aux préoccupations sociales et démocratiques. Nous avons de grandes ambitions pour notre Ville et nous considérons que la coopération la plus poussée possible dans les différentes échelles de l'action publique permettra de les atteindre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Madame POPOFF, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme POPOFF Sophia : Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Première Adjointe,

Sur la forme, les élus écologistes vous remercient, Madame la Première Adjointe, pour votre engagement sur ce dossier et votre ouverture dans le processus de consultation.

Sur le fond, nous nous félicitons de ce Projet de Territoire, qui répond aux besoins des Lyonnaises et des Lyonnais et aux grands défis de notre siècle.

Alors oui, ce Projet de Territoire intègre une forte ambition en termes de végétalisation. Alors que nous avons connu cette année deux vagues de chaleur et que d'ailleurs cette année sera probablement la plus fraîche des 50 prochaines années, j'ai du mal à comprendre les critiques et l'opposition à la végétalisation de nos écoles et de rues, car végétaliser nos espaces communs et notre espace public permet aux plus vulnérables, nos enfants, nos aînés, par exemple, et au plus grand nombre de se rafraîchir à l'extérieur quand la chaleur n'est plus tenable à l'intérieur.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été dit, ce Projet de Territoire intègre aussi une forte ambition économique et sociale.

J'en veux pour preuve le projet de tiers lieu du 5^e. La crise sanitaire et économique que nous traversons a jeté une lumière crue sur la dépendance des acteurs économiques du Vieux-Lyon au tourisme international. C'est en échangeant avec nos commerçants et nos artisans que nous avons développé ce projet : un lieu qui réunira acteurs publics, privés et citoyens autour d'un objectif commun d'intérêt général qui est d'accompagner les personnes en transition professionnelle et économique. Évidemment, un accent sera mis sur le tourisme durable pour répondre aux besoins des acteurs du Vieux-Lyon.

Autre projet structurant pour notre Ville et donc intégré à ce Projet de Territoire, le projet Territoire zéro chômeur de Langlet-Santy. Dans ce projet, la Métropole s'engage à financer à hauteur de 500 000 euros l'achat des locaux.

Enfin, nous tenions à nous féliciter de la qualité de la coopération avec la Métropole, coopération qui ne se limite bien évidemment pas au Projet de Territoire.

Vous le savez, la Ville et la Métropole coopèrent dans de nombreux domaines, dont voici quelques exemples :

- L'entretien et l'aménagement de la voirie, sous le pilotage des Mairies d'arrondissement avec une participation financière et technique de la Métropole à hauteur de 6,3 millions d'euros par an pour Lyon ;
- Le nouvel appel à projets d'aide à l'investissement des communes, dans le cadre duquel Lyon bénéficiera de 1 million d'euros pour la construction du groupe scolaire Nérard situé dans le 9^e ;
- La réalisation de grands projets inscrits à la PPI :
 - Les voies lyonnaises qui passeront toutes par Lyon et ne laisseront aucun quartier isolé ;
 - La rénovation du collège de Mermoz dans le 8^e ;
 - La nouvelle ligne T10 de tram ;
 - Le traitement des biodéchets dont l'expérimentation est réalisée dans le 7^e ;
 - L'écorénovation du parc résidentiel privé et social, action dont le budget vient d'être augmenté de 21 millions d'euros, notamment pour prendre en compte les besoins de rénovation de notre parc résidentiel au vu de la crise des prix de l'énergie ;
 - Les grands projets urbains de la Part-Dieu, Confluence, Gerland ;
- La coopération, c'est aussi une coopération technique et financière sur des domaines de compétences partagés. Ainsi, la Ville et la Métropole ont déployé en 2021 en étant réactifs à l'évolution de la situation des points écoute adulte dans les quartiers populaires pour répondre aux besoins en santé mentale de notre population, dont la situation se dégrade, et ceci en palliant le manque de moyens de la psychiatrie publique.

En tout, ce sont des centaines de millions d'euros qui sont investis par la Métropole sur Lyon et des milliers d'heures de travail de nos services pour accompagner la réalisation de ces projets.

Vous l'aurez compris, au-delà du Projet de Territoire, nous tenons à saluer la coopération avec la Métropole et souligner la qualité du travail des centaines d'agents Ville et Métropole, lesquels au quotidien œuvrent pour améliorer le cadre de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Le groupe les Écologistes votera favorablement cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame POPOFF.

Audrey, je vous cède à nouveau la parole pour quelques éléments de réponse.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Merci de vos interventions. On voit à travers elles que, finalement, vous validez tous le principe de ce Projet de Territoire, parce que la plupart d'entre vous soit s'en félicitent soit auraient aimé qu'il aille encore plus loin, qu'il nous propose encore plus de collaboration avec la Métropole.

Je note que c'est déjà une grande avancée. Par rapport au mandat précédent, les domaines de coopération sont rappelés, renforcés, poursuivis et les axes stratégiques sont donc dotés d'une nouvelle enveloppe financière qui n'existait pas. Merci, Madame CROIZIER, d'avoir rappelé les 200 millions d'euros que la Métropole met sur la table pour les CTM. Je rappelle que la Ville de Lyon, donc cette CTM, a gagné 500 000 euros par an de FIC et PROX et donc 30,5 millions d'euros sur le mandat pour l'enveloppe territoriale. C'est très positif.

Je rappelle cependant qu'évidemment, le Projet de Territoire n'est pas l'Alpha et l'Omega de toute l'action de la Ville et de la coopération avec la Métropole. Vous avez cité, par exemple, Madame BACHA-HIMEUR, les écoles. Nous avons une PPI de 350 millions d'euros pour les écoles, qui inclut évidemment la mise en accessibilité des établissements pour les enfants qui en ont besoin.

Vous avez également dit que c'était dommage que, sur les 7 axes, nous n'en ayons pris que 5, ce n'est pas une raison pour laquelle nous n'agissons pas sur les 2 autres axes. Je prends l'exemple du logement social. Nous avons passé précédemment les garanties d'emprunt. Vous connaissez notre engagement pour le logement social, mais c'était peu adapté à une collaboration financière avec la Métropole, chaque collectivité soutenant les bailleurs sociaux. Nous n'allons pas faire des transferts financiers, cela ne s'y prêtait pas. En revanche, sur les 5 autres axes, merci, Madame POPOFF, d'avoir rappelé l'intérêt des projets.

Je ne peux pas être d'accord sur l'absence de documents, puisque nous avons pu travailler sur des documents très volumineux, notamment un diagnostic, et les propositions que nous avons pu échanger. Je déplore que tous les groupes politiques n'aient pas été représentés à la réunion du 13 avril et que nous n'ayons pas eu de contribution de tous les groupes politiques, tant s'en faut. Une des propositions que nous avons reçue ciblait essentiellement des compétences qui ne relèvent pas de la Ville ou de la Métropole, des compétences qui relèvent de l'État, telles que l'accueil des jeunes majeurs ou les maisons de santé, par exemple. L'objectif est réellement de se centrer sur les politiques partagées, les compétences partagées entre la Ville et la Métropole et pas uniquement des compétences Ville ou pas uniquement des compétences Métropole et encore moins des compétences étatiques.

Je finirai peut-être pour dire à Madame GAILLIOUT, qui nous a parlé de la résilience, du coût des fluides sur notre politique, sur le besoin d'accompagner les plus en difficulté, que ce n'est pas nécessairement dans le Pacte de Territoire que l'on va trouver des solutions, mais c'est avant tout dans nos propres capacités à agir en toute responsabilité et j'attends de tous les groupes politiques qui sont proches de la majorité présidentielle actuelle de faire leur possible pour qu'on ne nous impose pas de Pacte de Cahors ou d'autres manières, comme le disait Monsieur BOSETTI précédemment, de devoir diminuer les dépenses publiques des collectivités locales de 10 milliards d'euros, alors que les dépenses des collectivités sont pertinentes et légitimes. Elles sont fléchées et elles sont pour le service public. Là, le combat à avoir est avant tout d'éviter les baisses des dotations générales de fonctionnement que l'État pourrait nous faire subir ou un Pacte de Cahors qui nous empêcherait d'agir pour nos concitoyens les plus en difficulté et pour l'ensemble de la Ville.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/1802 - Lancement de l'opération n° 60029080 « Espace Numérique de l'Agent 2022-2026 » - Schéma directeur des systèmes d'information 2021-2026 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00008

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1784 - Concession de service public pour l'organisation du marché de Noël de la place Carnot - Choix du titulaire, approbation du contrat et autorisation de signature du contrat

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/1780 - Indemnisation financière pour la fourrière automobile pour l'année 2021

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2022/1786 - Avenant n° 3 au contrat de concession de service public pour la fourrière automobile : révisions des conditions financières

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2022/1806 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1795 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1782 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1807 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1821 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1803 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1799 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1789 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1805 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1783 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1818 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Retiré.)

2022/1781 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Retiré.)

2022/1797 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Retiré.)

2022/1822 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Retiré.)

2022/1813 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Retiré.)

2022/1810 - Convention avec l'association Emmaüs Connect pour la collecte de matériel informatique auprès des agents de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1793 - Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction à la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1814 - Mise à jour de la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes et permanences à la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1791 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 807 242 euros relatifs à une opération de construction de 11 logements (4 PLAI et 7 PLUS) situés 25 impasse Gigodot à Lyon 4^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1796 - Mise en place d'une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de deux ans

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1798 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 460 407 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) situés Rue Jayet et Rue de Gerland à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1800 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 652 499 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (4 PLAI et 8 PLUS) situés 82 cours Docteur Long à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1812 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 200 141 euros relatifs à une opération de construction de 4 logements PLAI situés 8 impasse Pierre Baizet à Lyon 9^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Mise au point

Madame BRUVIER-HAMM Pauline a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.

Monsieur MICHAUD Raphaël a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

Madame ROCH Valérie a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.

Madame FRERY Marie-Noëlle a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.

Monsieur BILLARD Romain a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1816 - Cession des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité tout d'abord que Monsieur MAES nous présente particulièrement le rapport relatif à l'espace numérique de l'agent. Monsieur MAES, c'est à vous.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Notre Administration municipale s'est récemment dotée d'une stratégie numérique intitulée « Orientation stratégique pour un numérique choisi », portant sur cinq axes : sobriété, souveraineté, proximité, valorisation de la donnée et efficacité.

En effet, les sujets numériques sont souvent perçus comme des sujets d'outils purement techniques, alors qu'ils ont en réalité une portée très politique, sociale, sociétale.

Cette délibération vient acter notre volonté de nous orienter vers plus de souveraineté et de logiciels libres dans nos systèmes d'information et dans le cas présent sur l'environnement numérique de l'agent, c'est-à-dire l'Intranet, la bureautique, la messagerie, la téléphonie, aujourd'hui intégralement Microsoft.

J'en profite pour expliquer ce qu'est le logiciel libre, puisque j'ai vu une petite confusion dans la presse lyonnaise ce matin. Un logiciel libre n'est pas nécessairement gratuit, il est dit libre lorsque quiconque peut avoir accès au code source, peut l'étudier, l'utiliser, le copier, et cela, contrairement aux logiciels dits propriétaires. Il garantit une forme de transparence, de s'assurer que le logiciel ne cache pas de fonctionnalités malveillantes, d'utilisation de données dont l'utilisateur n'aurait pas connaissance, etc.

Si les logiciels libres ne sont pas nécessairement gratuits, à l'inverse, il existe des logiciels propriétaires qui sont gratuits et c'est généralement plutôt mauvais signe. L'exemple du quotidien, c'est Google. C'est effectivement gratuit, mais seul Google sait ce qu'il fait des données qu'on lui confie.

Au-delà de ça, je soulignerai deux choses qui nous incitent à progressivement nous détacher de Microsoft. Tout d'abord, les solutions Microsoft 365, qui sont bientôt les seules disponibles sur le marché, seront hébergées sur le Cloud, c'est-à-dire sur des serveurs distants et non plus sur les ordinateurs des agents. Les données s'y rapportant se trouvent donc soumises au droit extraterritorial américain, comme le Cloud Act, quand bien même les serveurs les hébergeant seraient situés sur le territoire français. C'est évidemment inacceptable pour la puissance publique. Je rappelle au passage que la Direction interministérielle du Numérique a interdit aux administrations d'État l'usage des solutions Microsoft 365.

Deuxième chose, Bercy et le ministre Bruno LE MAIRE, qui a d'ailleurs vu ajouter à sa titulature la notion de souveraineté numérique, réclamaient à Microsoft 350 millions d'euros en 2019 pour évasion fiscale.

Malgré tout, la marche à franchir est haute pour nos services. Notre transition vers le logiciel libre s'étalera donc au moins sur toute la durée du mandat, afin qu'elle se fasse dans de bonnes conditions pour les agents.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cher Bertrand.

Nous avons encore d'autres dossiers sans demande d'intervention et je souhaite, chère Audrey, que vous présentiez particulièrement le rapport relatif à la concession de service public pour le marché de Noël, place Carnot, qui suscitait il y a encore quelques mois, beaucoup d'intérêt.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Avec plaisir. Il s'agit de la délibération 1784.

En effet, nous pouvons nous féliciter d'avoir conduit une procédure de concession transparente et rigoureuse pour accorder à un attributaire, en l'occurrence l'entreprise Féerie de Noël, l'organisation du marché de Noël place Carnot.

Le fait de pouvoir vous proposer de retenir Féerie de Noël aujourd'hui nous permet de fonctionner en anticipation et d'avoir de la visibilité pour organiser le marché de Noël dans de bonnes conditions.

Parmi les quatre candidatures, Féerie de Noël, qui a organisé, je le rappelle, le marché de Noël 2021, s'engage fortement sur les attendus que nous avons exprimés. J'en rappellerai trois grands champs, premièrement, un attendu pour que ce marché de Noël soutienne l'économie locale. C'est ce qui sera fait grâce à la place particulière laissée aux produits régionaux et les tarifs privilégiés que Féerie de Noël va appliquer aux artisans. Mais c'est également la restauration avec des produits en circuit court et une offre végétale systématique.

Le deuxième attendu était de porter fort les valeurs des fêtes de fin d'année, telles que le lien intergénérationnel, la solidarité, le vivre ensemble, la convivialité. Ce sera fait à travers les différentes animations que proposera Féerie de Noël, mais aussi des chalets qui seront mis à disposition d'associations via la Ville de Lyon.

Enfin, un axe sur l'écoresponsabilité et Féerie de Noël a obtenu les meilleures notes sur ce champ, avec notamment des chalets d'origine française et en grande partie d'occasion qui sont stockés à 25 kilomètres de Lyon seulement, des modalités de consommation énergétique les plus faibles ou encore une organisation du tri des déchets et un système de consigne très avancé.

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la Mairie d'arrondissement du 2^e, qui d'ailleurs avait hâte de communiquer, mais je rappelle que l'attribution ne sera officielle qu'après le vote de ce Conseil municipal, et un avis favorable de la Commission Finances.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Chers collègues, il est 12 heures 51. Je vous propose de lever notre séance pour la pause déjeuner. Et nous reviendrons tous à 14 heures 15. Merci à vous.

(Interruption de séance de 12 heures 51 à 14 heures 15)

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2022/1951 - Ville et région de Qamichlo (Syrie) - Projet Tresses Vertes - Attribution d'une subvention d'aide humanitaire à la Fondation Danielle Mitterrand

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'un rapide coup d'œil, je constate que le quorum est atteint. Merci de regagner vos places. Nous reprenons notre séance de Conseil municipal avec la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme. Pour le premier rapport, j'ai une intervention de 2 minutes du groupe Droite, Centre et Indépendants. C'est Monsieur BROLIQUIER. C'est à vous pour 2 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Nous ne doutons pas une seconde que ce programme de reforestation en Syrie soit intéressant sur le fond, mais nous ne comprenons absolument pas pourquoi notre collectivité le subventionne à hauteur de 20 000 euros. Ni notre Ville ni notre Métropole n'a de relations institutionnelles avec cette région. Pouvez-vous nous dire ce qui justifie cet engagement financier ? Est-ce une relation personnelle, un copinage ? Je ne sais pas. Nous avons envie d'en savoir plus.

M. LE MAIRE : Je pense que vous n'êtes pas sans savoir que la situation humanitaire en Syrie est maintenant depuis un certain nombre d'années extrêmement préoccupante. Vous ignorez peut-être que la situation s'est récemment particulièrement dégradée, notamment dans le nord-est du pays, avec aujourd'hui des tensions sur le plan géopolitique entre la Russie d'une part, alliée officieuse ou officielle du régime de Bachar al-Assad, et les autres pays du Conseil de Sécurité, qui cherchent à faire ouvrir des corridors humanitaires par le nord de la Syrie, tandis que la Russie, elle, souhaite ne pas les ouvrir au bénéfice de l'octroi d'aide humanitaire au départ de Damas.

Bref, la tension est extrêmement forte actuellement dans le nord-est de la Syrie, qui met en péril la vie des populations qui vivent dans ce territoire. En parallèle de cela, le nord-est de la Syrie, historiquement, est une région, notamment pour ce qui est du Kurdistan syrien, qui cherche à préparer d'ores et déjà la sortie du conflit.

Le souhait d'intervenir sur ce territoire n'est pas lié à une coopération historique que nous pouvons avoir avec ce territoire, mais plutôt aux liens que nous pouvons avoir avec la fondation Danielle Mitterrand, qui est une organisation de solidarité internationale assez connue, me semble-t-il. Il nous semblait approprié de soutenir un territoire engagé à la fois pour sa propre survie, je dirais, mais aussi pour travailler à la résilience de son territoire. C'est tout l'objet de ce soutien.

Je ne vais pas vous en dire plus, parce qu'en l'absence de Madame ZDOROVITZOFF, qui a porté le dossier et qui serait sans doute plus à même de le présenter en détail, je n'irai pas plus loin.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Non votant

BLANC Etienne

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/1955 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport suivant. Pour celui-ci, Madame AUGÉY, je vous cède la parole.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les centres-villes des grandes métropoles font face à de nombreux défis et le maintien du tissu économique, commercial et artisanal est un enjeu fort, d'autant plus au regard de la crise sanitaire. Des habitudes ont été prises, d'autres ont été perdues. Le *quick commerce* avec les *dark stores* et les *dark kitchen* se développe rapidement, tandis que certains magasins peinent à retrouver leur clientèle habituelle. Nous ne pouvons accepter cet état des choses, fragilisé encore par l'inflation que nous connaissons actuellement.

C'est pourquoi il me tient à cœur de ramener les Lyonnaises et les Lyonnais dans leurs commerces de proximité. Il me tient à cœur d'aider les artisans et les commerçants à développer leur activité. Il me tient à cœur de les encourager et d'encourager la mise en place de pratiques vertueuses, tant sur le plan social qu'écologique.

L'appel à projets que nous avons publié vise à répondre à ces objectifs en mobilisant plus de 90 000 euros en soutien à l'économie locale et aux commerces de proximité, d'abord en finançant 9 initiatives portées directement par les associations de commerçants, notamment des événements qui mettent en valeur les commerçants et réintroduisent la convivialité et le lien social qui nous ont tant manqués. Nous avons été particulièrement exigeants sur les volets solidaires, écoresponsables ou fédérateurs des événements proposés. Je peux citer, par exemple, l'Observatoire de la Création, qui a permis de mettre en valeur les créateurs lyonnais durant plusieurs jours au sein du Grand Hôtel-Dieu ou encore l'édition 2022 de Tapis rouge, qui permettra de recueillir des fonds pour une association caritative.

Mais aussi en soutenant des projets de modernisation des outils à disposition des commerçants. À ce titre, je souhaite citer particulièrement l'association Arts Pentes, qui va refondre son site Internet et moderniser son image et son activité sur les réseaux sociaux, l'association SO Vieux-Lyon, qui va se doter d'une plateforme numérique pour développer des circuits thématiques et un annuaire montrant la diversité des activités installées dans le quartier du Vieux-Lyon ou encore l'association Mon Marché Mon Plaisir, qui porte un projet expérimental et novateur de livraison à domicile en mode doux des clients du marché de Monplaisir.

Ensuite, nous avons également décidé de soutenir des actions menées par des associations loi 1901 à destination des commerçants et artisans pour les aider à faire évoluer leurs pratiques en matière de transition écologique et sociale. En effet, un artisan ou un commerçant est à la fois directeur des ressources humaines, de la stratégie, gestionnaire, financier, responsable de la production, des achats, des partenariats. Lorsque l'on exerce tant de fonctions différentes, il est parfois difficile de trouver le temps de changer ses manières de faire. Dans cette situation, l'aide d'une association experte de la thématique et l'apport de ses pairs engagés dans la même démarche sont un vrai coup de pouce. À ce titre, la délibération propose de soutenir six actions, par exemple : le recrutement et la formation d'ambassadeurs engagés pour la réduction du gaspillage alimentaire pour sensibiliser 150 commerces de proximité par l'association Récup et Gamelles, la création par l'association Minéka d'un guide « Mes travaux circulaires » pour aider les commerçants à réaliser des travaux d'aménagement d'intérieur en favorisant l'économie circulaire ou encore l'accompagnement par l'association Conscience Impact Écologie de cinq restaurateurs lyonnais dans leur démarche de transition écologique en leur permettant de calculer leur score écoresponsabilité et d'élaborer un plan d'action pour s'améliorer.

Comme vous le voyez, la Ville de Lyon propose des solutions, accompagne ses commerçants et leur permet d'être pleinement acteurs de la vie de quartier et de la transition écologique et sociale dans laquelle chacune et chacun ont un rôle à jouer.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission et des Conseils d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les dérives sectaires de l'anthroposophie n'ont jamais autant fait l'objet de...

(Murmures dans l'assemblée.)

M. HERNANDEZ Ludovic : Les dérives sectaires de l'anthroposophie n'ont jamais autant fait l'objet de mises en garde, mais cela ne vous empêche pas de persister. Vous nous proposez une nouvelle fois de subventionner la Gonette, qui, je le rappelle, est toujours liée à la NEF.

Alors, cette banque, soi-disant éthique, qui vous tient vraiment à cœur, puisque vous n'avez pas hésité un instant à la légitimer en contractant, je le rappelle, un emprunt pour notre Ville à hauteur de 3 millions d'euros.

Alors, certains penseront que nous faisons une fixette sur la gonette. Je tiens à vous dire que le problème n'est pas d'avoir une monnaie locale, mais celui de lui permettre de participer à l'entrisme de l'anthroposophie et de la cautionner.

Je remercie d'ailleurs *Le Progrès* pour l'article documenté qu'il a consacré récemment à ce sujet.

J'en profite aussi pour réaffirmer, confirmer que la NEF continue toujours de financer les écoles Steiner et bien d'autres structures de ce courant ésotérique.

Je rappelle également que la NEF a pour fondateur Jean-Pierre BIDEAU, lui-même ancien Président de la Fédération anthroposophique.

Alors, comprenez que nous peinons à croire la NEF lorsqu'elle affirme qu'elle n'a plus de lien avec cette idéologie anthroposophe.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas cautionner l'action de la NEF et en particulier son lien direct avec la Gonette.

C'est pourquoi nous voterons pour toutes les subventions contenues dans cette délibération, mais contre celle accordée à l'association La Gonette.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci.

Tout d'abord, je rappelle que la gonette était soutenue sous le précédent mandat. Vous votiez à l'époque la délibération sous le mandat de Monsieur le Maire Gérard COLLOMB ici présent. Nous les votons de manière tout à fait mesurée, mais je crois que ce n'était pas le propos de Monsieur HERNANDEZ.

Par ailleurs, concernant la NEF, permettez-moi de rétablir une bonne fois pour toutes les faits, afin, je l'espère, que ce soit la dernière fois que vous interveniez sur ce propos qui est devenu un vrai marronnier dans notre assemblée.

En 1999, la NEF a été effectivement accusée de dérives sectaires dans un rapport de la Commission parlementaire des sectes sur l'anthroposophisme. Or cette Commission d'enquête parlementaire a été attaquée en justice pour diffamation. Le caractère diffamatoire a été reconnu par la cour et, en 2003, un rapport de la Commission bancaire, en mission dans les locaux de la NEF durant plusieurs mois, a confirmé cette erreur de jugement en soulignant, je cite, « sa totale autonomie financière, ainsi qu'une grande transparence, tant en interne qu'avec l'extérieur, qui traduit son indépendance politique, sociale, religieuse et philosophique. »

J'ajoute par ailleurs que la NEF est le seul établissement financier français à publier la liste complète de ses financements chaque année. Il n'y a donc pas de financement occulte ou caché. La NEF participe pleinement à la transition écologique et sociale avec 56 % des financements qui visent le secteur de l'écologie (filiale bio, énergies renouvelables, etc.) et 41 % de ses activités ont un impact social positif (commerce équitable, insertion par l'activité économique, logement social, collectivités locales, etc.). Les 3 % restants concernent des activités culturelles.

J'espère clore une bonne fois pour toutes le débat et que vous puissiez voter désormais favorablement la subvention à La Gonette.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY.

Alors, nous allons procéder en deux temps, d'abord le vote de la subvention à l'association La Gonette.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote de la subvention à l'association La Gonette

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Abstention

BACHA-HIMEUR Samira

Ne prend pas part au vote

LEVY Charles-Franck

(Adopté)

M. LE MAIRE : Une abstention. La subvention à La Gonette est adoptée.

Pour le vote du rapport 1955, qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote du rapport 2022/1955

Ne prend pas part au vote

LEVY Charles-Franck

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/1958 - Attribution d'une subvention d'investissement de 283 000 euros à l'association Santy Plaine Actions, sise 172 avenue Général Frère à Lyon 8^e dans le cadre de la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8^e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Opération 08TZCLD1

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/1954 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/1950 - Attribution d'une subvention d'aide humanitaire d'un montant de 10 000 euros à l'association Bocuse d'or Winners pour le soutien aux victimes du conflit en Ukraine

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

2022/1957 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier - Année 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

2022/1952 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

(Adopté.)

2022/1959 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros à l'Association lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e pour ses actions dans le cadre de la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier Langlet-Santy (Lyon 8^e) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

Ne prend pas part au vote

AUGEY Camille

Mise au point

Madame DE MONTILLE Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.

Monsieur GIRAULT Jean-Luc a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1953 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Ne prend pas part au vote

AUGEY Camille

(Adopté.)

2022/1956 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subventions de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

Ne prend pas part au vote

POPOFF Sophia

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Au regard des enjeux, j'ai souhaité que Madame AUGÉY, vous puissiez nous présenter le rapport relatif à l'opération Territoire zéro chômeur dans le quartier Langlet Santy, dont nous sommes si heureux. C'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération est l'occasion de célébrer, célébrer l'habilitation du quartier La Plaine Santy dans le 8^e arrondissement comme Territoire zéro chômeur de longue durée, célébrer l'aboutissement d'un projet phare de notre plan de mandat, commencé dès août 2020, célébrer une dynamique de territoire qui s'est créée pour faire du droit à l'emploi inscrit dans notre Constitution une réalité sur le quartier, célébrer la création de lien social, la cohésion, l'espoir, la fierté qu'ont généré les rencontres, les événements tout au long de ces mois de travail.

Cette délibération est aussi l'occasion de remercier, remercier bien sûr l'ensemble des agents et des élus de la Ville de Lyon et de la Mairie du 8^e, notamment Monsieur le Maire Olivier BERZANE ici présent pour l'ensemble du travail abattu, remercier aussi les équipes d'ALLIES qui ont mené ce projet à bien avec brio, et tout particulièrement Nicolas THOMAS, chef de projet qui va devenir directeur de l'entreprise à but d'emploi Santy Plaine Action, remercier les institutions, acteurs de l'emploi et de l'insertion, acteurs économiques et associatifs, qui ont été et continueront à être des parties prenantes essentielles du Comité local pour l'Emploi, et remercier surtout la mobilisation des habitantes et habitants, éloignés de l'emploi ou non, qui se sont engagés, pour certains depuis le début, sans avoir la certitude quant à l'aboutissement de la démarche. C'est à eux que je pense particulièrement aujourd'hui. C'est pour eux que nous avons choisi ce territoire où les taux de pauvreté et de chômage sont parmi les plus élevés à Lyon. C'est par eux et grâce à eux que se matérialise la réussite de notre candidature.

Cette délibération est enfin l'occasion de se projeter, se projeter vers 15 embauches dès la rentrée de septembre puis 6 autres dès la fin de l'année. À terme, ce sont 240 emplois qui devraient être créés via les entreprises à but d'emploi du territoire, sans compter toutes les personnes qui retrouveront un emploi grâce aux partenariats tissés dans le cadre de l'expérimentation, permettant ainsi d'atteindre l'exhaustivité territoriale. Se projeter vers la création de nouvelles activités, répondant à des besoins aujourd'hui non couverts sur le quartier : friperie, conciergerie, ludothèque, micromaraîchage, interprétariat ou encore médiation et sensibilisation aux punaises de lit. Se projeter vers des coopérations nouvelles avec l'entreprise à but d'emploi Villeurbanne Saint-Jean, avec la Ville de Lyon par exemple pour permettre aux crèches municipales de déployer les couches lavables, et bien sûr avec les acteurs du territoire, tels que les EHPAD ou les bailleurs sociaux. Se projeter sur l'ouverture du local dont les travaux d'aménagement auront lieu cet été et sont financés par la Ville de Lyon grâce à la délibération que je vous propose de voter et qui a reçu l'avis favorable la Commission et évidemment du 8^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Camille.

Je mets donc au vote dossiers de manière groupée les rapports de la Commission n'ayant pas fait l'objet donc d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler à la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Ces rapports sont adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2022/1895 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Avec, pour ce premier rapport, Monsieur CHEVALIER, une présentation de votre part.

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les Adjointes,

Chers collègues,

Lorsqu'il s'agit de conduire une politique vieillesse, aucune ville, aucune commune ni aucune collectivité ne saurait agir sans s'appuyer sur une ou plusieurs associations.

À Lyon, c'est particulièrement vrai et on ne compte plus les associations qui ont permis de renforcer l'action sociale ou qui ont porté haut et fort un sujet, qui ont en somme transformé la société.

Mais n'est-ce d'ailleurs pas là le but même d'une association, transformer la société ?

Cela étant, pour avancer, les associations ont besoin de subventions et étant garant du bon usage de l'argent public, j'ai procédé à enveloppe constante à quelques ajustements que je souhaiterais expliciter.

Concernant les baisses de subventions aux associations d'aide à domicile, il est d'abord important de souligner que ce soutien de la Ville à seulement 5 associations d'aide à domicile génère une profonde inégalité. Pourquoi soutenir ces 5 associations sur les 15 associations présentes sur notre territoire ? Elles sont historiques, m'a-t-on répondu. Vous comprendrez aisément, chers collègues, que ce seul critère ne peut suffire à justifier l'octroi de subventions publiques.

Par ailleurs, en décembre 2021, Pascal BLANCHARD, Vice-Président à la Métropole, nous a indiqué que les nouvelles modalités de financement des associations d'aide à domicile vont nous permettre de retirer nos financements comme cela était convenu depuis plusieurs années. La nouvelle mesure se dénomme « avenant 43 » et permet de mettre en œuvre pour ces structures des mesures salariales plus attractives pour ces métiers.

Les associations ont toutes été rencontrées par mes soins et le CCAS et, puisque prévenues depuis plusieurs années du retrait de la Ville, n'ont pas été étonnées par la décision. Il est à noter que les associations ont en revanche insisté sur leur besoin d'avoir le soutien de la Ville dans leur communication, la concurrence avec les entreprises privées d'aide à domicile étant difficile à contenir sur le territoire lyonnais. Je les ai bien entendu assurées de mon soutien et le déploiement de spots bien vieillir sur chaque arrondissement de la ville, spots que j'aurai le plaisir de vous présenter prochainement, permettront sans doute de répondre en partie à leurs difficultés de communication.

Concernant les subventions aux autres associations, avec le souci du bon usage du denier public, nous avons demandé à chaque association subventionnée par la Ville de produire un bilan d'activité qui doit nous permettre d'étudier les retombées sur les Lyonnais et les Lyonnaises de chaque euro public investi par la Ville. Conditionner l'obtention d'une subvention à la production d'un bilan d'activité est somme toute assez classique, mais certaines associations ont préféré renoncer à la subvention plutôt que de produire un bilan.

Cela explique pourquoi certaines associations ont vu leurs subventions diminuer, voire non reconduites cette année.

Il existe un autre cas, celui de la fin d'une convention. C'est le cas, pour exemple, de l'UGFRL, qui livrait les repas en résidences seniors et dont la convention avec la Ville arrivait à son terme.

Pour conclure, je précise que les 21 670 euros qui restent de cette enveloppe seront attribués à la rentrée. Vous en aurez tous les détails lors de notre prochain CM de novembre.

Aujourd'hui, nous votons donc une enveloppe de 273 730 euros à destination des associations qui contribuent au développement et en tout cas au soutien des personnes âgées sur la Ville de Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHEVALIER.

Pour le Groupe Pour Lyon, Madame BORBON, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme BORBON Delphine : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Très bien, merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Ne prend pas part au vote

DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/1899 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame DELAUNAY, je vous cède la parole.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Le plein exercice de la citoyenneté s'appuie nécessairement sur le respect des droits de toutes et tous.

La Ville de Lyon est donc engagée dans une politique transversale d'égalité, de prévention, de lutte contre les discriminations, qui se décline sur l'ensemble de ses domaines de compétence.

Dans ce but, le regroupement au sein d'une même délégation des thématiques liées au handicap, à l'orientation sexuelle, au genre, aux diversités permet de sortir d'une logique de minorités et confère à chaque personne la pleine étendue de ses droits, quelles que soient les situations rencontrées.

Promouvoir la lutte contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion ou à la situation de handicap, la Ville de Lyon est à l'initiative de démarches innovantes, d'inclusion et elle soutient sur son territoire les actions novatrices.

Résolument engagée dans une perspective de lutte contre le validisme, la Ville de Lyon intensifie ses efforts pour permettre aux personnes en situation de handicap, enfants et adultes, de pouvoir organiser leur vie, selon leurs propres choix.

Afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, la Ville développe une approche budgétaire des politiques publiques par le genre. Elle promeut une conception égalitaire de l'aménagement urbain. Elle soutient les actions de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes et les inégalités professionnelles.

Entre 2020 et 2022, le montant des demandes de subventions reçues n'a cessé d'augmenter, notamment pour la programmation égalité femmes-hommes et la programmation lutte contre les discriminations. Cela montre la vitalité du territoire lyonnais, porté par un tissu associatif bien établi et qui ne cesse de s'élargir, mais aussi l'étendue des besoins, en matière de lutte contre les discriminations, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la promotion des droits des femmes.

Pour l'année 2022, 82 associations agissant dans le champ de la promotion des droits, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'identité de genre, à la situation de handicap entre autres, sont proposées pour un montant global de 371 975 euros.

La grande majorité des associations proposées sont subventionnées par la Ville depuis des années et bénéficient d'une reconduction à l'identique de leur montant.

Quelques associations font leur entrée dans la programmation « droits et égalité », ce qui témoigne pour celles qui existaient déjà de la montée en puissance de leurs activités et de leurs besoins en augmentation et pour d'autres, nouvellement créées sur le territoire, du dynamisme et de la vivacité du territoire lyonnais.

Je vais donner trois exemples :

- Programmation pour la lutte contre les discriminations. Le budget alloué aux associations portant sur la lutte contre les discriminations pour 2022 s'élève à 120 500 euros, répartis entre 24 associations ;
- Pour la programmation handicap, pour 2022, le budget alloué aux 37 associations, œuvrant dans le domaine du handicap, s'élève à 125 200 euros (soit une enveloppe similaire à celle de 2021) ;
- Et pour la programmation égalité femmes-hommes, le budget alloué aux associations portant sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est en hausse de 20 000 euros par rapport à 2021, s'élevant à 126 275 euros répartis entre 21 associations.

Au regard des besoins identifiés sur le territoire, trois associations voient leur montant de subventions augmenter, tout d'abord FIJI (Femmes Informations Juridiques internationales), qui intervient auprès des femmes étrangères et de leurs enfants, ensuite le planning familial, association féministe historique agissant

dans le droit à l'éducation, à la sexualité, à la contraception, à l'avortement et à l'égalité des droits, en particulier auprès des jeunes.

Le contexte actuel nous incite à souligner l'importance qu'il est nécessaire pour notre Ville de soutenir les actions du planning familial au regard des menaces qui, à certains endroits de la planète, planent sur la question de l'IVG.

En 2021, le planning familial a reçu dans ses permanences 232 femmes, dont la demande initiale était l'interruption de grossesse. Le planning familial porte aussi le dispositif « Alerte IVG » lorsqu'une femme en demande d'IVG est en difficulté pour trouver une place, les professionnels du planning alertent les Centres d'IVG et l'Agence régionale de Santé, qui cherchent alors une solution.

À ce jour, le planning familial reste le seul centre de la Métropole à proposer des IVG médicamenteuses et le planning familial a réalisé en 2021 53 IVG de ce type.

Par la subvention de 18 000 euros attribuée par la Ville au planning familial, subvention la deuxième plus importante dans notre programmation égalité femmes-hommes, la Ville de Lyon soutient une association agissant notamment pour la défense et la promotion des droits des femmes, dont le droit à l'avortement, récemment révoqué par la Cour suprême des États-Unis, qui nous rappelle que la lutte pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps, la lutte pour nos droits, est une lutte permanente.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

J'irai droit au but. La Marche des fiertés lyonnaise ne doit pas devenir le terreau du « différentialisme ». Le collectif Fiertés en lutte concerné dans cette délibération par une subvention de 2 000 euros est devenu depuis deux ans l'association organisatrice de cette belle manifestation dont nous sommes si fiers et que nous avons toujours soutenue.

Si nous pouvons nous réjouir que le 11 juin dernier à Lyon, la Marche des fiertés a réuni entre 10 000 et 15 000 personnes, nous regrettons amèrement les nouvelles méthodes d'organisation et notamment celle de la non-mixité de son association organisatrice.

La Marche des fiertés incarnait jusqu'à présent l'universalisme et il est de notre devoir de le protéger, puisque c'est en son nom que toutes les formes de discrimination doivent être rejetées.

Mais son organisation en non-mixité fait de la différence une frontière indépassable, un motif d'exclusion arbitraire dont ont été victimes des organisations et des syndicats qui au quotidien sont engagés dans la lutte contre les discriminations.

Ont également été exclus les commerces queer qui représentent la diversité, les lieux de vie inclusifs de notre ville. Le collectif Fiertés en lutte n'a donc pas la volonté de fédérer les forces vives de lutte contre les discriminations, mais plutôt de les diviser, comme si ensemble, nous n'étions plus légitimes de défendre les causes des uns et des autres et c'est donc bien sur cette méthode d'organisation – j'insiste bien que c'est uniquement sur cette méthode – que nous sommes en profond désaccord, car si le combat de ce collectif pour l'égalité et contre le rejet de l'autre est aussi le nôtre, leur méthode d'organisation tend à produire l'inverse. Pourquoi ?

Premièrement, l'organisation en non-mixité prend le risque de la ségrégation de l'espace public et donc d'entretenir les stigmates.

Deuxièmement, parce qu'il faut combattre avec la plus grande fermeté les discriminations et non les utiliser pour définir les lieux réservés à celles et à ceux qui en sont victimes, car cela revient à pratiquer une ségrégation de l'espace public.

Troisièmement, si on refuse aux uns de défiler dans les espaces non mixtes, alors c'est que de facto nous considérons les autres comme des oppresseurs.

Il est donc facile de constater que les défilés en non-mixité se résument à un pour tous et tous pour moi.

Alors, voulons-nous réellement d'une ville et d'une société dans laquelle certaines personnes se voient qualifier d'opresseurs en raison de leur couleur de peau, de leur genre ou de leur orientation sexuelle ?

Souhaitons-nous construire une société basée sur la ségrégation ?

Acceptons-nous de participer à une société où le seul combat que l'on serait légitime de mener serait le nôtre ?

Nous, nous ne pouvons pas nous y résoudre. D'ailleurs, cette perspective nous rappelle de bien sombres périodes de l'histoire humaine, où des groupes étaient persécutés en raison de leur confession ou de leur couleur de peau.

En accordant une subvention à une association qui prône volontairement ou non la ségrégation de l'espace public, nous renonçons aux valeurs de l'universalisme pour laisser place à ce que la philosophe féministe Élisabeth BADINTER appelle à combattre, le « différentialisme ».

La Marche des fiertés est le plus beau symbole de lutte pour l'égalité, la diversité et le vivre ensemble. Ce noble combat pour tous ne doit pas devenir l'égoïste combat de chacun.

Pour cette raison, nous voterons contre la subvention accordée au collectif Fiertés en lutte, mais nous voterons pour toutes les autres subventions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame DELAUNAY, je vous donne la parole.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Je vais apporter quelques éléments de précision.

Notre collectif Fiertés en lutte qui organise cette Marche des fiertés, qui réunit entre 10 000 et 15 000 personnes, a à cœur au-delà du caractère festif de la manifestation d'avoir un projet collectif. Ce projet collectif insiste sur la mise en visibilité des personnes LGBT, ce qui reste d'ailleurs un enjeu majeur, comme le démontre la dernière enquête de L'Autre Cercle IFOP : une personne LGBT sur deux tait, cache ou invisibilise son identité de genre ou son orientation sexuelle dans le milieu professionnel.

Il est à noter aussi que la prise en compte par le collectif des questions liées au sexisme, racisme et validisme est complète avec, notamment, l'organisation d'un char handiquery et la traduction en LSF de toutes les prises de parole.

Je pense que c'est méconnaître les intentions profondes du collectif Fiertés en lutte et confondre la nécessaire mise en visibilité des thématiques liées à la minorité et l'organisation de cette Marche des fiertés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence.

Puisque ce rapport fait l'objet d'une demande de vote séparé par le groupe Pour Lyon, je vais procéder en deux temps comme précédemment. Nous allons d'abord voter la subvention au collectif Fiertés en lutte.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote de la subvention au collectif fiertés en lutte

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

CONDEMINÉ Anne-Sophie

CUCHERAT Yann

COLLOMB Gérard

Abstention

SECHERESSE Jean-Yves

LEVY Charles-Franck

HERNANDEZ Ludovic

(Adopté)

M. LE MAIRE : J'ai une abstention. Adopté.

Ensuite, nous passons au vote du rapport 1899. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote du rapport 2022/1899

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2022/1894 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de Formation des Infirmiers et Professionnels de Santé (l'INFIPP) et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

2022/1896 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 25 300 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

2022/1900 - Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

Mise au point

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1901 - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence régionale de Santé, au titre des dépenses du fonctionnement du centre de vaccination du Palais des Sports de Gerland et de Confluence pour 2022

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

2022/1902 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la végétalisation des résidences autonomie - Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

(Adopté.)

2022/1898 - Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros - Exercice 2022

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

(Adopté.)

2022/1897 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention de la Commission.

Au regard de l'importance du sujet, j'ai souhaité que Madame DE LAURENS, vous nous présentiez deux rapports, le premier relatif à l'Institut national de Formation des Infirmiers et Professionnels de Santé, le deuxième relatif à la réduction des risques et à la prévention en santé. C'est à vous.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Effectivement, il était important de présenter ces rapports qui relatent, en tout cas pour la programmation financière à peu près la moitié des subventions qui sont allouées aux associations qui œuvrent dans le secteur de la prévention en santé pour les subventions attribuées par la Ville de Lyon. Je commencerai par celle-là, si cela ne vous dérange pas, donc la 1900.

Cette programmation financière alloue des financements sur trois champs spécifiques : la lutte contre le sida et les IST, la réduction des risques et les addictions et la santé mentale. Elle couvre des subventions à une vingtaine d'associations. Elle est complétée par une autre subvention de 25 000 euros, qui couvre 5 associations, Médecins du Monde, Le Petit Monde et l'Univers, les Blouses roses, les Bibliothèques hospitalières, Musigone.

Je souhaite m'attarder sur la première de ces délibérations, la 1894, parce que cette année a eu lieu la 5^e édition de la Semaine des gestes qui sauvent, qui était précédemment organisée par la municipalité et qui a été l'initiative de Céline FAURIE-GAUTHIER que je salue aujourd'hui et dont je salue l'initiative. Nous avons souhaité poursuivre cette initiative en la développant sur d'autres champs des gestes qui sauvent. En l'occurrence, cela concerne les premiers secours en santé mentale.

Cette convention que nous vous proposons de signer prévoit des actions de sensibilisation du grand public et des agents de la Ville de Lyon. Je voulais simplement ouvrir une parenthèse pour indiquer que les premières inscriptions ont été prises d'assaut. Elles ont été remplies en moins de 24 heures. Apparemment, la formation a rencontré un vif succès et quelques arrondissements s'en sont déjà fait le relais et sollicitent également le déroulement de ces actions sur leur arrondissement.

Cela montre malheureusement la triste situation, qui est effectivement que le contexte global de la situation de crise sanitaire a comme effet corollaire une situation de crise de la santé psychiatrique et de la santé mentale, qui nécessite la vigilance et le suivi de toutes et tous.

Merci pour votre écoute. Ces délibérations ont remporté l'avis favorable des arrondissements qui étaient concernés.

M. LE MAIRE : Merci, chère Céline.

Je vais céder la parole à Alexandre CHEVALIER pour nous parler de la végétalisation des résidences autonomie. Alexandre, c'est à vous.

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Pour rappel, la SAHLMAS est propriétaire du foncier qui accueille 12 de nos 15 résidences autonomie gérées par le CCAS. Dans un souci de participer à la nécessaire transition écologique de nos équipements, j'ai demandé qu'un diagnostic des espaces extérieurs de nos résidences soit réalisé. L'objectif est bien entendu de « débitumiser » ces espaces au profit de sols plus perméables et, si possible, de végétaliser les sites pour créer ce que l'on appelle des îlots de fraîcheur.

Le CCAS et la SAHLMAS ont donc engagé une réflexion sur la végétalisation des résidences autonomie dans l'objectif d'une part de favoriser le confort d'été au regard de la surchauffe urbaine et d'autre part d'améliorer le cadre de vie des résidents pour la mise en valeur des espaces extérieurs.

Une étude réalisée par le cabinet TRIBU a permis tout d'abord d'établir le diagnostic détaillé en matière de sensibilité à la surchauffe et d'aménagement extérieur pour chacune des résidences.

La subvention que nous allons voter permettra donc de réaliser un certain nombre d'aménagements sur les résidences Pradel dans le 1^{er} arrondissement, Danton dans le 3^e arrondissement, Clos Jouve dans le 1^{er}, Thiers dans le 6^e, Charcot dans le 5^e et Marc Bloch dans le 7^e. À ce jour, le programme de travaux fait toujours l'objet d'ajustements et il est difficile de vous dire avec précision le nombre d'arbres et d'arbustes ou buissons

plantés, comme il m'avait été demandé en Commission, mais l'intention demeure, faire de nos résidences des lieux où bien vieillir et les inscrire dans une logique de responsabilité environnementale.

Je conclus en affirmant que chaque délégation est en mesure d'agir pour adapter la ville au changement climatique. C'est cela, la transversalité. J'affirme dans le même temps que chaque délégation peut et doit intégrer la notion de bien vieillir dans ses programmations, car c'est aussi cela la transversalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame TOMIC, je vais vous céder la parole pour que vous nous parliez de la délibération relative à l'hospitalité. C'est à vous.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération 1898 concerne l'attribution d'une enveloppe de subventions de 51 250 euros à destination des associations qui accompagnent des personnes en migration. Ce sont 12 associations qui sont subventionnées et certaines pour la première fois.

C'est pour moi l'occasion de rappeler les objectifs de notre politique d'hospitalité et également de mettre en lumière tout le travail effectué par ces associations.

La politique d'hospitalité que nous sommes en train d'élaborer à la Ville de Lyon répond à deux grandes ambitions.

La première est de favoriser l'accès des personnes exilées à l'ensemble de leurs droits, ce qui est malheureusement loin d'être le cas aujourd'hui et de travailler notamment à renforcer l'accueil dans nos services municipaux. Cela a été évoqué ce matin.

Le deuxième axe est de faire vivre une culture de l'hospitalité sur le territoire, de favoriser la rencontre et les échanges entre locaux et nouveaux arrivants.

Alors, les associations auxquelles vont être attribuées ces subventions font justement vivre l'hospitalité au quotidien sur notre territoire. Ce sont elles qui permettent ces rencontres, que ce soit par le partage d'activités, de moments conviviaux entre locaux et nouveaux arrivants, par de l'hébergement citoyen ou par un accompagnement rapproché des personnes, luttant ainsi contre l'isolement qui est très souvent le fait des personnes exilées, et bien sûr c'est aussi une aide très concrète apportée aux personnes.

Certaines associations accompagnent par ailleurs les personnes migrantes sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, en les accompagnant dans la définition de leur projet, dans les démarches et dans le lien à faire avec les entreprises.

Ces associations, pour une bonne part d'entre elles, aident aussi les nouveaux arrivants à accéder à leurs droits, en les informant, en leur faisant connaître les démarches, les ressources, en les accompagnant dans les différentes procédures. Ce soutien-là est réellement précieux, particulièrement dans notre époque, qui est marquée par la complexité des procédures et leur dématérialisation malheureusement généralisée.

Enfin, certaines de ces structures organisent des événements visant à faire connaître au grand public entre guillemets les phénomènes de migration, les parcours des personnes et donner à voir leur réalité et leur richesse, à rebours de certains discours bien trop souvent entendus.

Pour toutes ces raisons, l'action de ces associations, menée très souvent par des bénévoles, est précieuse et je les en remercie vivement.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission, ainsi que des arrondissements concernés.

M. LE MAIRE : Merci, chère Sylvie.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser un vote, merci de vous adresser à la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Adoptés.

2022/1937 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dénommés « Guimet » situés 28 boulevard des Belges à Lyon 6^e, entre la Ville de Lyon et l'association La Biennale de Lyon pour une durée de 11 mois – EI 06 031

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités. Pour ce premier rapport, Monsieur GODINOT, la parole est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer, si vous le permettez par le rapport qui concerne l'orgue Cavallé-Coll et finir par une intervention sur les délibérations concernant la transition écologique.

M. LE MAIRE : Je vous arrête, Sylvain. Nous en sommes à l'examen du dossier 1937 sur Guimet.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pardon, je me suis trompé de page.

M. LE MAIRE : Je vous sais impatient d'avancer vite dans l'agenda.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour ce rapport sur le Musée Guimet, l'essentiel du Conseil municipal connaît très bien le sujet. Il s'agit d'une convention de mise à disposition temporaire, que nous accordons à titre gratuit à la Biennale d'Art contemporain pour une durée de 11 mois, qui va nous permettre de rouvrir ce lieu emblématique que connaissent très bien les Lyonnaises et les Lyonnais, afin de voir la Biennale de Lyon en exercice.

Je ne vais pas détailler plus amplement la délibération et confier tout de suite la parole aux demandeurs de prise de parole.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour 5 minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Bien évidemment, on ne peut que souscrire à l'idée de mettre à disposition le Musée Guimet pour y accueillir la Biennale d'Art contemporain sur une durée de 11 mois. Nous nous posons la question des travaux. 100 000 euros de travaux, cela nous paraît finalement assez modeste. Derrière, cela veut-il dire simplement qu'il n'y a pas d'ambition pour le Musée Guimet ? Est-ce *one-shot* pour la Biennale et on ferme et on verra plus tard le dossier ? C'est une question que je pose sans aucune arrière-pensée, bien évidemment.

Cette délibération est aussi l'occasion de vous interpeller, Monsieur le Maire, sur votre vision à long terme de la culture. Simplement, parce que vous le savez et vous l'avez dit il y a déjà quelques mois, et je voudrais remercier Nathalie PERRIN-GILBERT, qui s'est beaucoup mobilisée sur le sujet, les baisses, les coupes budgétaires de la Région ont mis en danger bon nombre d'acteurs de notre Ville et, au-delà, de la Métropole. Vous aviez eu la bonne idée de faire un recours auprès du Préfet. La question est simplement de savoir si vous avez un retour du Préfet sur entre guillemets l'illégalité ou la légalité des décisions prises par le Président de la Région. Si d'aventure le Préfet devait juger que les décisions du Président WAUQUIEZ étaient tout à fait légales, quelle stratégie avez-vous mise en place ou quelle stratégie vous allez mettre en place finalement pour répondre aux attentes des acteurs culturels ? Est-ce le choix de compenser en partie les baisses ? Est-ce le choix de demander, notamment à la Métropole de Lyon, d'en compenser quelques parties ? Est-ce aussi une discussion avec la nouvelle ministre de la Culture, qui ne devrait pas être insensible à ce qui se passe sur la Ville de Lyon ? C'est la première question.

La deuxième question, je reviens à la Biennale, après la fermeture de Fagor-Brandt, qui va devenir un entrepôt à tramways – un entrepôt à tramways après avoir accueilli les Biennales quand même –, on lit dans la presse que les activités qui y étaient accueillies, dont les Biennales, après le Musée Guimet, iraient au Technicentre SNCF d'Oullins la Mulatière. On voit d'ailleurs que le Président de la Métropole, lui, culture, transports, c'est souvent lié. Un coup, c'est la culture qui laisse la place aux transports. Là, ce sont les transports qui laisseraient la place à la culture en quelque sorte.

La symbolique est extrêmement importante pour les Biennales, le déménagement hors de la Ville de Lyon serait un événement majeur en quelque sorte et nous voudrions savoir quelle est votre position sur cette affaire. Est-ce que, pour vous, cela a finalement peu d'importance ? C'est la même chose que ce soit à Oullins,

à la Mulatière ou à Lyon. Ou est-ce que vous allez mener la bataille et vous trouverez sans doute sur ces bancs, y compris dans l'opposition, un certain nombre de gens pour vous aider à mener la bataille, pour que les Biennales puissent rester au cœur de la Ville de Lyon ? Pas simplement sur la symbolique, mais parce que, et vous le savez, cette excellence culturelle, elle est en partie aussi l'attractivité de cette ville. Mais c'est aussi l'émergence culturelle dans cette ville qui s'appuie beaucoup sur les Biennales.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, très rapidement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mon intervention regroupera les deux délibérations, la 1937 dont on parle actuellement et la 1832 que l'on trouve un peu plus loin dans le déroulé de l'ordre du jour. Je remercie Monsieur GODINOT d'avoir appelé ce bâtiment Musée Guimet et non pas simplement comme dans le titre de la délibération des locaux dénommés « Guimet », un peu brutal quand même vu le bâtiment.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Ville de Lyon est fortement engagée depuis sa création dans la Biennale d'Art contemporain et poursuit depuis 2005 son soutien matériel et logistique. En effet, en 2004, le Conseil de Communauté du Grand Lyon et la Ville de Lyon ont voté le transfert au Grand Lyon d'une compétence de coordination et de soutien financier aux Biennales d'Art contemporain et de la Danse, la Ville de Lyon apportant un soutien matériel et logistique. C'est donc la Métropole qui porte le soutien financier à la Biennale.

Cette mise à disposition et aide en nature est estimée à 524 143 euros et il paraît bien évidemment effectivement légitime de poursuivre cet appui.

Ce qui n'est pas naturel en revanche, c'est de dépenser 500 000 euros d'argent public en plus pour accueillir la Biennale dans le Musée Guimet, ce qui porte le budget de la Ville sur cette opération à plus de 1 million d'euros. Dans cette délibération, il nous est pudiquement indiqué un budget d'investissement de 100 000 euros, ce qui est parfaitement impossible, pour l'ensemble des travaux nécessaires pour mettre en œuvre cette occupation, répondre aux normes d'accueil et de sécurité du public, même sur des espaces dits limités, comportant tout de même le rez-de-chaussée, les salles du 1^{er}, 2^e, 3^e étage, des travaux d'électricité, de plomberie, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de monte-charge pour les œuvres, de sécurisation, de serrurerie des portes, des issues de secours, de vérification et de remise en état des extincteurs, ainsi que de consolidation et modification des anciennes vitrines laissées sur le site.

Je crois que vous nous prenez un peu pour des imbéciles. Je n'ai pas réussi à trouver une autre formulation. Je retombe toujours sur « imbéciles ».

Je rappelle quand même également que des filets ont été installés depuis le mois de novembre sur ce bâtiment, car des morceaux de cornière tombaient sur le trottoir et sur les habitants.

Notre collègue Romain BILLARD vous a demandé en Commission le détail des travaux. Un récapitulatif devait être joint au compte rendu de la Commission. Force est de constater qu'il n'y est pas.

Quant aux 400 000 euros, appelés frais de fonctionnement supplémentaires, nous n'avons eu pour l'instant aucune réponse aux demandes de précision.

La délibération de la Métropole sur ce dossier est beaucoup plus simple. Passée au Conseil de juin dernier, elle indique clairement 500 000 euros de subventions complémentaires de la Ville de Lyon intégrées dans le plan de financement.

Nous découvrons d'ailleurs également que le Chalet du Parc, lui aussi fermé, sera mis à contribution.

Je rappelle tout de même que le Musée Guimet est fermé depuis 2007, car ne répondant pas aux normes d'accueil du public. Je sais bien que le thème de la Biennale est « Manifeste de la fragilité », mais tout de même !

Que les commissaires de la Biennale aient eu le coup de cœur pour ce bâtiment, ainsi que vous-même, Madame l'Adjointe, nous pouvons le comprendre aisément, mais que ce coup de cœur vous conduise à doubler le montant de la subvention de la Biennale, vous qui êtes attachée à la bonne utilisation de l'argent public, comme vous nous l'avez d'ailleurs expliqué au Conservatoire régional, et ainsi que vous cautionniez une dépense supplémentaire de 500 000 euros à quasi-fonds perdus, et j'insiste, cela nous surprend. Il est certain en effet que le projet à venir n'entrera pas dans les aménagements ainsi réalisés, voire bricolés.

Vous qui avez été Maire d'arrondissement, vous savez ce que peuvent représenter 500 000 euros au regard des maigres dotations dont les arrondissements bénéficient.

Monsieur l'Adjoint, quand nous avons découvert ce projet dans la presse, vous avez noté notre demande de précision sur ces 500 000 euros. C'était en février. Aucun élément à ce jour. Vous m'aviez alors indiqué qu'un appel à manifestations d'intérêt serait lancé pour ce bâtiment, les services s'engageant alors pour la fin de l'année. Qu'en est-il ?

Ce lieu est emblématique et, avec mes collègues du 6^e arrondissement, nous y sommes bien entendu particulièrement attachés et c'est cet attachement et le fait que, pour nous, la somme de 500 000 euros n'est pas anecdotique, pour rappeler une délibération antérieure, qui nous conduisent à nous abstenir sur ces deux délibérations concernant ce bâtiment.

Le Musée Guimet et les Lyonnais méritent une meilleure considération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER.

Madame PERRIN-GILBERT, je vous propose de...

(Intervention hors micro)

M. LE MAIRE : Vous avez raison, c'est plus approprié. La 1832, que je retrouve votre temps de parole, 5 minutes. C'est à vous pour 5 minutes, Madame BORBON.

Mme BORBON Delphine : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

La Biennale d'Art contemporain s'est installée depuis 1991, date de sa création, comme un événement majeur de la vie culturelle de notre ville. Elle contribue au rayonnement de Lyon, bien au-delà de nos frontières régionales et nationales.

La prochaine, 16^e édition, initialement prévue en 2021, mais décalée d'un an en raison de la crise sanitaire, se tiendra du 14 au 30 décembre comme cela a été annoncé. Nous en sommes ravis et pouvons être collectivement fiers que notre commune porte un événement de cette ampleur sur le plan artistique.

Pour revenir à la délibération que vous nous soumettez, elle propose de dédier une enveloppe de 500 000 euros, en fléchant 400 000 euros en fonctionnement et 100 000 euros en investissement dans le cadre de la remise en état, en vue de son occupation, du Musée Guimet, bâtiment, je le rappelle, cela a déjà été fait, désaffecté depuis 2007.

Nous pourrions nous réjouir de voir ce bel édifice reprendre vie, mais cela ne serait que de courte durée, car nous sommes plutôt inquiets.

Inquiets, car, comme vous nous l'avez vous-même indiqué en commission, les travaux nécessaires sont d'une ampleur considérable. Même s'il semblerait que l'événement n'occupe que la moitié de l'espace, cela ne nous paraît pas si évident, mais admettons, la surface totale étant de 9 000 mètres carrés, cela représente tout de même 4 500 mètres carrés de surface concernée par les travaux. Je ne citerai pas la liste, Madame CROIZIER l'a fait : électricité, plomberie, menuiserie, etc.

Il s'agit en première intention d'assurer la sécurité du public (vous avez déclaré attendre 300 000 visiteurs) au sein d'un bâtiment inoccupé depuis 15 ans et qui a subi des dégradations certaines.

Nous ne croyons pas une seconde que 100 000 euros permettent de réaliser la liste que nous venons de présenter ou, si c'est le cas, partagez vos bons plans !

Toute plaisanterie mise à part, vous comprendrez donc peut-être notre inquiétude devant la faiblesse de l'enveloppe dédiée aux travaux pour répondre aux normes d'accueil et de sécurité du public. D'autant plus dans un contexte de coupes budgétaires dans le domaine de la culture de la part de la Région, il ne faudrait pas que les événements comme la Biennale soient, à terme, obligés de limiter leurs ambitions à de l'animation locale en circuit court !

Nous avons fait part en Commission de notre souhait également de recevoir le compte rendu de la commission de sécurité après son inspection du bâtiment qui aura lieu fin août. Je réitère ici notre demande.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur nos précédents propos autour du Musée Guimet, mais je rappellerai quand même que nous regrettons aussi le manque de perspectives solides et claires après 2023.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT, je vous propose d'apporter quelques éléments d'éclairage sur les différentes remarques qui ont été formulées. Je donnerai ensuite la parole à Monsieur GODINOT sur l'aspect plus bâtementaire et je me permettrai de conclure.

Chère Nathalie, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Je vais répondre tout d'abord à l'intervention de Monsieur KIMELFELD.

Cher David,

Vous connaissez ma ténacité. Ma ténacité, j'ai décidé de la mettre au service des acteurs culturels. Merci d'avoir souligné que nous avons déployé un fonds d'urgence inédit en 2020 pour être aux côtés des acteurs culturels. Nous continuons à l'être.

Nous continuons à l'être et pour cela, nous avons plusieurs leviers d'intervention, plusieurs moyens d'intervention, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres.

En effet, il y a le levier politique, il y a la voie du dialogue et, s'il est parfois complexe de dialoguer avec le Président de la Région, je dialogue très régulièrement avec un certain nombre de conseillers régionaux et j'essaie également de faire passer quelques messages, y compris des conseillers régionaux lyonnais, pour que notre tissu local soit peut-être un peu plus préservé.

Le dialogue, c'est aussi avec l'État. En effet, vous avez raison, cela fait partie des missions de l'État de faire en sorte que la culture soit et surtout reste une compétence partagée. En cela, nous sommes très régulièrement en lien avec le DRAC, Marc DROUET, qui s'emploie à réunir et il l'a fait très récemment, et d'ailleurs nous avons accueilli cette réunion à l'Auditorium de Lyon, représentants de collectivités, représentants de la Région, là aussi pour tenter de débloquent et d'avancer sur un certain nombre de points.

Vous le savez également, les syndicats, les organisations professionnelles, qui représentent le monde de la culture, sont dans une demande de dialogue également auprès de la Région, auprès de l'État. Nous les soutenons en la matière. Il semblerait que certaines avancées aient lieu.

Concernant la requête que j'ai faite auprès du Préfet, vous êtes bien informé, puisque j'ai reçu une réponse hier de Monsieur le Préfet, me disant qu'à son sens, le vote en Commission permanente était légal.

Je reviens sur ma ténacité que vous connaissez, je ne suis pas convaincue par la réponse, donc je suis en train d'examiner les moyens pour faire valoir un point de vue différent.

Dont acte. J'interrogeais sur la légalité. C'est le rôle du Préfet et de ses services de me répondre. Il m'a fait cette réponse. J'ai jusqu'au 25 juillet pour continuer le dialogue avec l'autorité préfectorale.

Plusieurs voies sont donc possibles, la voie légale, la voie du dialogue, parfois la voie de la manifestation et de la colère, parfois. Elles sont employées par les uns et par les autres.

Concernant la Biennale, j'ai un point d'accord avec vous, c'est que oui, le Musée d'Histoire naturelle, le Musée Guimet, est un lieu emblématique à Lyon pour le 6^e arrondissement, bien au-delà pour l'ensemble des Lyonnais et des Lyonnaises, mais bien au-delà également.

Je suis aussi d'accord avec vous pour dire que 500 000 euros, ce n'est pas anecdotique, loin de là, et j'ai conscience de la somme que cela représente.

Je peux vous dire que je vais très régulièrement sur le chantier regarder son avancée et je peux vous dire qu'en effet, l'association des Biennales va consacrer 700 000 euros sur la manifestation au Musée Guimet. Sur ces 700 000 euros, 500 000 euros viennent de l'apport de la Ville de Lyon.

Je vous confirme, et encore une fois, j'étais sur place il y a très peu de temps et je suis en dialogue permanent avec les équipes techniques de la Biennale, mais aussi avec les représentants du SDIS et les différents membres des différentes commissions de sécurité, et y compris qui avaient suivi le dossier Guimet au moment du projet des Ateliers de la Danse, et donc qui connaissent parfaitement le bâtiment. Je vous confirme que près de la moitié de la surface du bâtiment, soit 4 600 mètres carrés, va être ouverte au public à partir du mois de septembre, que ce sont bien une trentaine de salles sur trois niveaux qui seront présentées, ouvertes au public. Et ce ne sont pas, Monsieur BROLIQUIER, des bureaux que nous allons accueillir, c'est bien une exposition avec une vingtaine d'artistes, donc on est bien loin du circuit court, et des artistes internationaux, qui vont être accueillis au sein du Musée Guimet.

Les travaux qui sont réalisés et qui sont en train d'être réalisés sont :

- Tout d'abord, la réalisation d'un diagnostic de solidité à froid du bâtiment. Ce diagnostic a été réalisé et je dois dire qu'il sera utile pour les usages futurs du site ;

- L'assainissement du bâtiment est également en cours, notamment avec des démolitions des matériaux, des plafonds détériorés, la remise à plat de planchers à bois, gonflés du fait d'inondations ou d'infiltrations d'eau, la déshumidification de certaines pièces, la désinfection aussi d'espaces envahis par les pigeons ;
- Les travaux d'électricité ont également été réalisés. L'ensemble des tableaux électriques ont été répertoriés et testés. Nous avons aujourd'hui la connaissance exacte des puissances électriques utilisables par zone. Les équipements hors service sont consignés et mis hors d'usage. Nous avons remis en route les éclairages de secours existants et nous en avons installés d'autres complémentaires ;
- Un ascenseur pour le public qui dessert à la fois les étages et les demi-étages a été remis en état ;
- Nous sommes en train d'installer des rampes d'accessibilité pour certaines salles ;
- En matière de détection incendie, la Biennale met en place un système de détection incendie spécifique, avec une mise en place de détecteurs optiques de fumée, qui ont été demandés par la Commission de Sécurité ;
- Sont mis en place 64 extincteurs neufs sur l'ensemble du site, des extincteurs qui resteront et qui serviront pour les usages futurs également ;
- Une alarme sonore de type 4 a été mise en place avec transmission radio, ainsi qu'une ligne téléphonique, comme demandé par les pompiers.

Et oui, je vous le dis, nous n'excédons pas le budget. Je demanderai aux équipes techniques de la Biennale de nous fournir la facture à la fin des travaux. Cela doit peut-être nous interroger en tant que puissance publique sur nos propres marchés, parce qu'en effet, aujourd'hui, les équipes de la Biennale sont en capacité de réaliser ces aménagements sur 4 600 mètres carrés avec une ouverture du public à compter du 12 ou du 13 septembre.

Pour aussi lever toute ambiguïté, oui, l'installation de la Biennale est provisoire. Elle va durer quatre mois, jusqu'à fin décembre, mais la réouverture du Musée Guimet n'est pas provisoire. Nous ne refermerons pas le Musée Guimet après l'avoir rouvert. De manière temporaire, mais aussi de manière régulière et en effet le temps que l'AMI soit lancé et que des propositions nous soient faites et soient examinées, une série d'événements sera accueillie, organisée, au sein du Musée. Je me suis engagée auprès de Monsieur BLACHE et nous nous étions engagés d'ailleurs en Commission à être en discussion avec la Mairie du 6e également sur la nature des événements qui seront accueillis.

Je ne suis pas inquiète pour ma part. Pour suivre très attentivement sinon quotidiennement ce chantier, je suis même enthousiaste. J'ai le plaisir de convier, Monsieur BLACHE, le 20 juillet prochain pour une visite du chantier, puisque c'est sur son arrondissement. Et si Monsieur le Maire en est d'accord, j'inviterai volontiers chaque Président de groupe à venir voir avec nous le chantier en présence de l'équipe technique de la Biennale, afin que vous soit présenté le projet et que l'on puisse répondre à vos questions sur place.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Nathalie. Je note que vous ne m'avez pas invité. Je blague, bien sûr.

Avant de céder la parole à Monsieur GODINOT, Madame CROIZIER, s'il vous plaît, soyez concise, de manière à ce que nous puissions avancer.

Mme CROIZIER Laurence : Nous allions le faire de vous inviter effectivement en même temps le 20 juillet, bien sûr.

Ce n'est pas pour cela que je voulais reprendre la parole. Il y a quand même quelque chose qui m'interroge. Dans la délibération, vous nous parlez de 100 000 euros d'investissement et 400 000 euros de fonctionnement. Après, vous nous parlez de 500 000 euros. C'est ce que nous retrouvons dans la délibération de la Métropole. Et maintenant, c'est presque encore pire, ce sont 700 000 euros. Globalement, le coût d'argent public qui est mis pour la Biennale, quelle que soit la manipulation, est de 700 000 euros. Je reviens quand même à la base, qui est de dire que l'on met 700 000 euros dans cette opération et qu'on n'ajoute pas du fonctionnement avec de l'investissement. Ce sont des règles de base.

En revanche, je comprends mieux qu'effectivement, les travaux en question correspondent à 700 000 euros et non pas à 100 000 comme indiqué dans la délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Chère Nathalie, allez-y.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Très rapidement, 700 000 euros, c'est parce que les équipes de la Biennale sont aussi enthousiastes que nous de la réouverture de ce lieu et ont envie de faire les choses

très correctement. Je peux vous dire, pour en avoir discuté avec eux, l'engouement que suscite la réouverture du Musée Guimet, le nombre d'appels, de messages reçus, le nombre de groupes qui se sont d'ores et déjà inscrits pour visiter, pour être de nouveau présents à ce rendez-vous au Musée Guimet. Il y a un véritable engouement. Le public sera au rendez-vous et nous devons être à la hauteur.

Je confirme qu'il y aura en effet 400 000 euros de fonctionnement et nous avons voulu une grande clarté sur les 500 000 euros qui sont cette subvention de la Ville de Lyon, une partie de subvention d'équipement et d'investissement et une partie de subvention de fonctionnement. La subvention de fonctionnement de 400 000 euros, c'est pour permettre des mesures dérogatoires. En effet, vu le nombre de public qui va être accueilli au sein de la Biennale, puisque nous allons être sur trois étages différents, puisque nous faisons des travaux de sécurité qui sont aujourd'hui acceptés dans le dialogue avec nos correspondants sécurité, malgré tout, il nous faut quelques mesures dérogatoires, et donc c'est du personnel, pendant quatre mois, sur trois étages. Donc c'est lié à l'ampleur de la manifestation Biennale.

Encore une fois, il faut savoir ce que nous voulons. Soit nous voulons que Lyon rayonne, et il me semble que c'est quand même une de vos volontés, que la Biennale d'Art contemporain soit un succès, après trois années de non-Biennale liées au Covid, et auquel cas en effet il fallait marquer un coup fort, y compris parce que le Musée Guimet le vaut bien. C'est un lieu emblématique comme vous nous l'avez dit. Le fonctionnement, c'est pour les quatre mois avec une jauge importante et tous les événements ne seront pas toujours peut-être de cette importance-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Pour clarifier, si vous me le permettez, Nathalie, les 700 000 euros, ce sont ceux de la Biennale, la Biennale a aussi ses recettes propres, billetterie et mécénat, ce qui permet d'atteindre ce montant.

Monsieur GODINOT, sur la suite.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Oui, je voudrais dire qu'on a entendu s'exprimer un certain scepticisme. Nous, nous avons fait le choix de la confiance envers les partenaires qu'est la Biennale de Lyon, de la confiance dans leur capacité à ouvrir ce lieu, à trouver les mesures dérogatoires. Évidemment, il ne s'agit pas d'une mise aux normes complète du bâtiment pour en faire l'ERP qu'il était. Il s'agit, nous l'avons déjà exprimé en Commission, nous venons de revenir dessus, d'une utilisation temporaire, donc avec des dérogations, qui font qu'il y a une partie des travaux qui ne sont pas des travaux d'investissement, mais qui sont aussi des travaux de fonctionnement. Je pense qu'il est important d'insister sur ce point.

Notre conviction est que cette réouverture va aussi permettre à un certain nombre d'acteurs du territoire et au-delà du territoire de se projeter dans ce lieu et c'est là que je voulais en venir, Monsieur le Maire, se projeter dans ce lieu pour une utilisation future.

Pour revenir sur quand est-ce que nous ouvrons cet appel à manifestations d'intérêt pour le Musée Guimet, je vous confirme que ce sera fin 2022. Je voudrais prendre le temps de revenir un tout petit peu en arrière, pour vous rappeler que, depuis le début du mandat, nous avons passé l'année 2021 sur deux bâtiments emblématiques que sont la salle Rameau et le collège Serin, qui vont entrer en travaux cet été ou cet automne. Nous avons passé l'année 2022 sur le Chalet du Parc, et vous connaissez bien le dossier, Madame CROIZIER, pour faire partie du jury. Donc vous savez que nous avons retenu trois équipes, que nous sélectionnerons bientôt l'équipe lauréate, que les choses suivent leur cours. Le deuxième dossier emblématique de l'année 2022 est évidemment la tour du CIRC, pour laquelle nous avons récemment lancé un très gros appel à projets international avec le consortium des villes du C40. Récemment, il y avait la réunion dite « meet-up » début juin, qui a connu un très grand succès. C'est un projet d'une ampleur exceptionnelle. C'est aussi un bâtiment susceptible de générer des charges importantes de fonctionnement à la Ville de Lyon lorsque le CIRC nous le rétrocédera. Il était donc évidemment prioritaire. Grâce à l'implication de Nathalie PERRIN-GILBERT et au soutien du Maire, nous avons en plus l'ouverture de ce Musée Guimet, qui préfigure le lancement de l'AMI que nous aurons en fin d'année.

Je pense donc que nous avançons très correctement sur notre feuille de route liée aux grands bâtiments emblématiques vacants du territoire lyonnais. Vous nous avez appelés tout à l'heure, par l'intermédiaire de Monsieur Pierre OLIVER, à être mesurés sur les ressources humaines. Je tiens à souligner que nous n'avons pas renforcé les moyens de la Direction centrale de l'Immobilier pour conduire tous ces chantiers. Nous cherchons donc à permettre l'usage maximum du patrimoine de la Ville, usages pour toutes et pour tous, dans des contraintes de fonctionnement que, j'espère, vous comprenez et vous partagez.

En résumé, dès fin 2022, nous nous réunirons avec vous pour entendre vos attentes sur le Musée Guimet et dès 2023, nous ouvrirons plus largement la réflexion avec les partenaires du territoire.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain, chère Nathalie. Vous me permettez, l'un et l'autre, de prendre la parole pour venir compléter... Ah, Monsieur BILLARD, décidément, nous n'allons pas y arriver. Je prendrai la parole après. Monsieur BILLARD, soyez concis.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement une précision, en effet, les médias, la presse, reprennent cette information. Nous sommes d'accord que les 500 000 euros de subvention seront en fait l'équivalent du legs que nous avons évoqué tout à l'heure ? En tout cas, c'est comme cela que c'est repris, notamment dans la presse.

M. LE MAIRE : J'allais y venir. J'allais y venir justement, en rappelant qu'effectivement, comme cela a été déjà évoqué un peu plus tôt que, sur le legs sur lequel nous avons délibéré tout à l'heure, le legs de Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET, pour lequel il faut le remercier, on ne l'a peut-être pas suffisamment fait tout à l'heure, donc je me permets de le refaire ici et remercier aussi sa famille, bien évidemment, c'est donc une partie du legs qui sera utilisée pour cette opération sur le Palais Guimet.

Je voulais tout d'abord ici me réjouir de cette opération. Pour refaire un tout petit peu d'histoire, pas l'histoire du Palais Guimet, rassurez-vous, mais quand j'ai eu la chance de rencontrer les deux curateurs de la Biennale de cette année, c'était il y a plus d'un an, ils cherchaient à l'époque des lieux pour pouvoir déployer la Biennale dans la Ville et la Métropole. J'avais eu la chance quelque temps auparavant d'effectuer une visite du Palais Guimet. Comme toutes celles et ceux qui connaissent ce bâtiment, j'avais eu envie de leur donner accès à ce bâtiment pour peut-être, peut-être, leur donner envie d'y faire quelque chose au moment de la Biennale. Autant vous dire, vous vous en souvenez, chère Nathalie, qu'ils sont tombés amoureux du lieu et qu'ils nous ont immédiatement proposé de pouvoir y déployer la Biennale. Nous y étions bien évidemment très sensibles et nous avons dès le début, quand ils sont revenus vers nous, cherché les moyens de faire en sorte que la Biennale puisse aussi faire revivre ce lieu emblématique de notre Ville.

Je voulais revenir aussi de manière la plus concise possible sur l'interpellation, en tout cas sur la question que vous avez soulevée, Monsieur KIMELFELD, sur les orientations en matière de politique culturelle. Vous avez aussi évoqué, même si Nathalie en a parlé, notre réaction à la décision du Président de la Région.

Alors, très rapidement, avec Nathalie PERRIN-GILBERT, nous avons dès le début de cette mandature établi des orientations en matière de politique artistique et culturelle. Pour les résumer très brièvement, je suis sûr que Nathalie aurait à cœur de les présenter avec beaucoup plus de détails, mais nous fondons notre politique culturelle sur trois grands axes : d'abord, faire de la Ville de Lyon une ville de la création, et en cela d'ailleurs, nous nous inscrivons en quelque sorte dans les pas de Denis TROUXE, à qui nous avons rendu hommage tout à l'heure. C'est pour cela que nous avons dans notre PPI des investissements sur la Villa Gillet, mais aussi justement avec l'ouverture du Palais Guimet à la Biennale, nous investissons dans la création.

Nous voulons aussi, et c'est le deuxième axe, faire de Lyon une ville où la culture est une source d'émancipation. C'est la raison pour laquelle nous avons, par exemple, investi davantage dans le projet DEMOS ou dans le Conservatoire, pour permettre que la pratique artistique et culturelle soit la plus accessible possible, notamment dès le plus jeune âge, parce que nous considérons avec Nathalie PERRIN-GILBERT que la culture doit participer à l'émancipation des plus jeunes certes, mais pas seulement.

Troisième axe, et c'est aussi important pour nous, nous devons faire en sorte que la culture, les arts soient aussi engagés dans la transition écologique et solidaire. Cela a déjà pu être travaillé d'ailleurs avec de très nombreuses institutions, qui sont souvent d'ailleurs à la pointe sur cette question de transition. Récemment, des ateliers ont pu être mis en œuvre avec le tissu culturel lyonnais, l'écosystème culturel lyonnais, avec des échanges de pratiques, mais aussi avec des apports extérieurs. Des perspectives très intéressantes qui ont pu être posées. Il nous importe de faire avec les acteurs, bien évidemment, parce qu'ils doivent derrière mettre en place, pour chacune de leurs institutions, des plans d'action.

Ce sont les trois axes, mais plus récemment, il nous est apparu nécessaire avec Nathalie d'y ajouter un dernier élément, qui est celui de la coopération, parce qu'il nous tient à cœur que nos grandes institutions culturelles puissent coopérer les unes avec les autres et même au-delà des frontières de la ville. Il nous tient à cœur que nous puissions les encourager et les accompagner dans des exercices de coopération. Il n'y a pas si longtemps, il y a quelques semaines avec Nathalie PERRIN-GILBERT, nous nous rendions dans les villes de Milan et de Turin pour revitaliser des coopérations avec notamment les grandes institutions milanaïses et turinoises, qui nous ont donné à la fois envie de coopérer, mais qui elles-mêmes ont exprimé une très forte appétence pour la collaboration et la coopération avec nos grandes institutions.

Bref, création, émancipation, transition et coopération, voilà les quatre grands axes, les quatre maîtres-mots de nos orientations en matière de politique culturelle.

Vous m'interrogez, Monsieur KIMELFELD, aussi sur l'extension géographique ou le déplacement géographique des Biennales. Je me réjouis de voir que nos Biennales puissent finalement dépasser les frontières de notre ville et si elles sont à l'avenir déployées dans d'autres villes de la Métropole, ce sont les Grandes-Lyonnaises et les Grands-Lyonnais qui seront encore plus facilement au contact de nos grands événements. Bien évidemment, les Biennales qu'elles soient de la Danse ou de l'Art contemporain ne quitteront jamais complètement la Ville de Lyon, bien évidemment, vous le savez comme moi. Elles se déploient sur plusieurs sites. D'ailleurs, la discussion que nous venons d'avoir en est le parfait exemple,

puisque la Biennale cette année sera bien évidemment au Palais Guimet, mais pas seulement. Elle se déploiera dans bien d'autres endroits, y compris sur la place Béraudier à la sortie de la gare de la Part-Dieu, puisqu'une œuvre s'y trouvera également. Je ne vais pas faire ici la liste de tous les sites. Je me permets de renvoyer vers Nathalie PERRIN-GILBERT pour avoir plus de détails sur la programmation de la Biennale.

Pour terminer, concernant le retrait de la Région, sachez bien évidemment que notre attention, notre énergie sont très mobilisées sur le sujet. Il nous importe de regarder chaque situation précisément et de regarder comment chaque institution culturelle, lyonnaise, mais je sais que les autres villes de la région qui sont aussi soumises à la même décision font de même. Nous regardons chaque situation pour trouver les solutions. Nathalie a commencé à l'évoquer tout à l'heure. Il faut mettre autour de la table toutes les parties prenantes, à commencer par les institutions elles-mêmes, mais nous analysons chaque situation, chaque programmation, chaque planification. Je dois vous avouer, Monsieur KIMELFELD, que je ne désespère pas que la Région se reprenne. J'en profite d'ailleurs pour inviter chacun, chacune ici, quelle que soit sa couleur politique, à défendre nos institutions culturelles lyonnaises. Je dois vous dire ici que j'ai besoin de tout le monde pour pouvoir justement faire vivre nos institutions, pour les défendre, parce que, même si celles qui sont situées à Lyon, nous en bénéficions, vous savez comme moi, que ce soit la Villa Gillet qui travaille avec les lycées de toute la région, la Biennale dont nous venons de parler qui va faire la fierté de toute la région aussi, toutes nos institutions culturelles sont très largement ouvertes au-delà et bien au-delà des frontières de la Ville de Lyon. Donc merci de prendre votre part, merci de porter la bonne parole et de nous aider à convaincre le Président de la Région de revenir sur ses décisions.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

BACHA-HIMEUR Samira

BORBON Delphine

COLLOMB Gérard

CUCHERAT Yann

SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1917 - Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société publique lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation du représentant de la Ville de Lyon - Rectificatif

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 1917, pour lequel je cède la parole à Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous votons aujourd'hui donc pour la création de la SPL Mobilités et de la participation de la Ville de Lyon à cette SPL. Je pense que la SPL Mobilités sera un formidable outil pour la transition des mobilités du territoire dans son ensemble et pour la transition d'une manière globale et systématique.

Je crois qu'il y a eu déjà en Conseil de la Métropole, en Conseil d'administration du SYTRAL de nombreuses discussions, et c'est pour cela d'ailleurs que je souhaite mettre quelques points au clair en préalable de mon intervention.

Cette SPLM n'est pas une nouvelle autorité organisatrice des mobilités, mais bien un opérateur de mobilités. Il ne faut pas confondre les deux. En matière de stratégies, en matière d'orientations, en matière de discussions politiques et de décisions délibératives lorsque c'est le cas, par exemple, sur les stationnements

en ouvrage, par exemple, sur le stationnement en voirie, par exemple, sur les usages dans les parkings relais, cela restera ce volet stratégique respectivement à la Métropole, à la Ville de Lyon ou au SYTRAL.

L'objectif est clair pour cette SPL. Il est de créer un opérateur public, qui puisse mettre en cohérence différentes politiques publiques, comme je le disais, en matière de transition des mobilités et en particulier, dans un premier temps, en matière de stationnement. Nous avons un enjeu à court terme sur cette SPL Mobilités : garder dans un giron public la gestion des parkings publics si essentiels pour notre transition des mobilités justement, si essentiels pour les résidents, en particulier du centre-ville, pour les visiteurs de notre ville, et avec un lien évident avec les grands projets d'aménagement que nous menons.

Pour la Ville de Lyon, parce que cela nous concerne ici, qu'avons-nous prévu ?

Nous avons prévu de contractualiser avec la SPL l'exploitation des horodateurs. Je le répète, ce n'est pas la stratégie en matière de tarification du stationnement, pas la stratégie en matière d'extension du stationnement ou que sais-je, c'est bien l'exploitation très concrète, c'est-à-dire la collecte de la monnaie, la pose des engins, la maintenance des engins, la régie de la recette, l'accueil du public dans l'agence Cordeliers. Voilà les choses qui, à partir de juin 2023, seront contractualisées avec la SPLM pour gérer notre parc important d'horodateurs.

Au niveau de la Métropole de Lyon, ce sont donc d'ici 2024 15 parkings publics qui seront contractualisés avec la Société publique locale de Mobilités.

Il y aura aussi d'autres aspects, j'y reviendrai plus tard, mais on pourra imaginer aussi la gestion des aires de covoiturage, la gestion d'un certain nombre de parkings relais TER qui sont aujourd'hui sous gestion métropole et d'autres projets par ailleurs.

Et au niveau du SYTRAL, là aussi, nous avons une activité déjà identifiée, notamment la gestion des parkings relais TCL à horizon 2025, qui est l'horizon de la fin de la DSP. D'ailleurs, si vous m'avez bien écouté, vous avez vu que j'ai cité deux fois le mot « parking relais ». Cela devrait d'ailleurs plaire à certains ici, parce que je crois que le sujet affole certains. Mais c'est surtout que je l'ai cité deux fois, parce qu'il y a deux entités différentes qui peuvent gérer cette structure de parking relais. Il y a un enjeu pour nous particulier de mettre en cohérence d'une manière opérationnelle la gestion de ces parkings relais, de mettre en cohérence leur fonctionnement, de permettre des interopérabilités. Voilà l'intérêt de cette SPLM.

LPA, Lyon Parc Auto, est aussi un formidable outil et c'est pour cela que LPA continuera bien évidemment ses activités, ses activités de parking, ses activités de mutualisation de parkings aussi à travers l'outil LPA&Co, ses activités de logistique urbaine qui sont dans un milieu concurrentiel et d'autres activités qui sont en cours de développement ou déjà présentes. Ces activités continueront en parallèle de la SPL.

Nous voyons que cet outil SEM nous permet de faire un certain nombre d'avancées, d'une manière flexible, d'une manière dynamique. Nous l'avons vu, par exemple, en votant il y a quelques mois un plan d'action sur un à deux ans justement pour résorber d'une manière rapide la liste d'attente sur le stationnement sécurisé pour le vélo. Cet outil nous permet de faire cela, mais nous avons vraiment besoin d'avoir cette flexibilité, d'avoir ce dynamisme sur l'ensemble des parkings publics.

C'est pourquoi la SPL sera aussi chargée, je l'ai mentionné, du stationnement sécurisé vélo, non pas là non plus de la stratégie en matière de stationnement sécurisé vélo, mais bien de la gestion opérationnelle de ce stationnement sécurisé, qui sera donc imaginé par la Métropole de Lyon.

Ce qui nous importe évidemment, c'est aussi de capitaliser sur les savoir-faire de LPA, de ses employés. C'est pour cela que nous étudions aussi la création d'un GE entre la SEM et la SPL pour avoir une parfaite harmonie entre ces deux activités.

Permettez-moi de faire le lien avec la délibération suivante. Ainsi, nous aurons fait cette passerelle-là. La transition des mobilités, elle nécessite évidemment un accompagnement fort des habitantes et des habitants sur les changements de comportement, sur les alternatives. C'est ce qui est engagé par ailleurs dans les communications des différentes collectivités sur les aides, sur les alternatives à la voiture qui sont développées, sur les nouvelles tarifications, sur les nouvelles offres, mais nous avons aussi besoin d'un accompagnement humain et en particulier avec la mise en place de la zone à faible émission, qui nous permet de lutter contre la pollution de l'air. C'est pour cela que la Métropole de Lyon a décidé de mettre en place une grande agence des mobilités, qui verra le jour physiquement à Masséna à la rentrée de cette année pour accompagner les personnes. La SPLM pourra être aussi l'organe opérationnel de cette agence des mobilités sur le territoire, pour le coup qui concernera l'intégralité des habitantes et des habitants de la Métropole et même au-delà potentiellement.

Vous le voyez, au final, cette SPL est donc bien un formidable outil, un opérateur de mobilités cohérent sur l'ensemble de la transition des mobilités que nous menons et donc, comme les 9 arrondissements, à l'exception des 2^e et 6^e arrondissements, je vous invite à voter pour la création de cette SPL.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin.

Un amendement a été déposé sur ce rapport par les groupes Droite, Centre et Indépendants, Progressistes et Républicains, et le groupe Pour Lyon. Il a été porté à votre connaissance d'ores et déjà sur le portail Espace Élus. Pour les interventions qui viennent, je vous propose de grouper votre intervention avec la présentation de l'amendement et vos commentaires.

Nous allons commencer par le groupe Progressistes et Républicains, avec Monsieur KIMELFELD pour 10 minutes. C'est à vous.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Président, je prendrai moins de 10 minutes pour évoquer le sujet et vous me permettez du coup de faire deux petites minutes avec un rapport d'étonnement en quelque sorte. Comme je suis le petit dernier, je peux encore m'étonner de ce qui se passe ici.

Autant notre échange qui vient d'avoir lieu sur la culture était extrêmement intéressant, et je vous remercie des précisions que vous nous avez apportées avec Nathalie PERRIN-GILBERT, autant j'ai été surpris d'entendre ici ou là dans quelques délibérations une caricature des positions de l'opposition et de toute l'opposition.

Je voudrais dire à Monsieur MICHAUD, moi, je ne connais pas les options de Monsieur le Maire du 2^e arrondissement sur le logement social, mais je ne l'ai pas trop entendu parler du bruit et de l'odeur quand il parle de ces sujets-là. Et je pense qu'il n'est pas utile de caricaturer l'opposition quand on a besoin de faire des efforts extrêmement forts sur le logement social dans cette ville. En tout cas, cela ne met pas les gens en bonne dynamique.

Je voudrais dire, Madame POPOFF, que ce n'est pas utile non plus d'expliquer que nous sommes tous contre la végétalisation. À aucun moment dans les interventions des uns et des autres, des unes et des autres, nous n'avons dit cela. Nous avons dit simplement que, dans ce Pacte de Cohérence métropolitain et dans ce document que vous avez signé avec la Métropole de Lyon, il manquait un volet social extrêmement important. C'est tout ce que nous avons dit. Nous n'avons pas dit que la végétalisation était trop importante. On pourrait même considérer quelquefois, nous pensions que vous iriez encore plus vite, voyez-vous sur ce sujet-là.

Donc, Monsieur le Maire, si vous pouviez, je le dis avec beaucoup d'humilité, avec beaucoup de calme, demander à vos Adjoints d'essayer d'éviter de caricaturer cette opposition. Vous l'avez vu, nous arrivons à dialoguer sur des sujets importants. Il n'est pas utile de mettre la pression de manière totalement abstraite.

Sur ce sujet de la SPL, Monsieur LUNGENSTRASS a beaucoup de talent et je l'en remercie, mais il ne m'a pas convaincu et je crois qu'il n'arrivera pas à convaincre beaucoup de gens ici sur ces bancs au cœur de votre opposition, mais aussi sur un certain nombre de membres de votre majorité.

Nous n'avons pas d'opposition effectivement à faire en sorte que l'on ait une proposition de regrouper sous un système l'ensemble des sujets de mobilité, avec un souci d'amélioration du service public, public aux usagers. Nous l'avons dit clairement au Président de la Métropole quelques jours en arrière lors de la dernière séance du Conseil de la Métropole.

Mais qui, qui vous a conseillé, Monsieur le Maire, et qui a conseillé le Président de la Métropole dans la rédaction et dans l'invention de cette délibération ? Et comment le Président de la Métropole vous a convaincu, Monsieur le Maire, de cette idée d'une SPL qui, composée ainsi, annonce à mon sens sa mort avant même sa naissance ?

Contradictoire avec les idées de démocratie. Vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez parlé, je crois, je reprends vos mots, du bien commun. Si les mobilités ne sont pas un bien commun, que sont les mobilités ?

Avec cette SPL, et je ne suis pas le seul à le dire, des composantes de votre propre majorité ici et au sein de la Métropole l'ont dit, c'est la remise en question du service public des mobilités, c'est l'externalisation des compétences transports. Monsieur LUNGENSTRASS a essayé de faire la démonstration, après une première expérience à la Métropole, donc la démonstration était meilleure, si je puis dire, que celle de la Métropole. Encore deux ou trois séances et vous verrez que les choses seront presque calmes.

Il n'empêche que c'est l'externalisation de la compétence transports en dehors du contrôle de l'assemblée métropolitaine et de l'assemblée municipale.

Une gouvernance restreinte – on en a le nombre – qui écarte vos partenaires, toute une partie de votre majorité des décisions et surtout de l'évaluation des décisions qui sont prises au cœur de cette SPL.

Je ne parle pas de votre opposition, présente d'ailleurs, vous le savez, puisque vous présidez la SPL Part-Dieu et la SPL Confluence, dans ces deux SPL, mais qui sera absente. On a l'impression que vous la jugez comme transparente, mais quelque part quand vous jugez l'opposition comme transparente, ce sont les Lyonnaises et les Lyonnais qui n'ont pas voté pour vous que vous jugez aussi comme transparents et comme transparentes.

Une gouvernance qui nie complètement les territoires et de fait ses habitants, qui prétend entre guillemets gérer, Monsieur LUNGENSTRASS l'a dit, les 15 parkings métropolitains, les parkings proches de gares TER, sans associer ni la région, TER, ni les communes concernées, mais finalement uniquement entre amis et dans une petite réunion d'amis en matière de gouvernance.

Je pense en particulier à Villeurbanne. C'est vrai que la Fête de la Musique Villeurbanne-Lyon a été une grande réussite, mais sur les mobilités je pense que le dialogue va être un peu différent sur ces sujets-là.

Moi, je pense que vous seriez... Je crois qu'il faut dire à vos partenaires ici de la majorité qu'ils ne doivent pas avoir de craintes en votant comme nous contre cette délibération.

Rejeter cette délibération, c'est envoyer un signe fort à la Métropole, à son Président, qu'il ne peut pas ignorer tous les habitants et toutes les habitantes de toutes les communes qui composent cette Métropole et y compris et en particulier la Ville de Lyon.

Je dis par exemple à Monsieur BOSETTI, très émouvant tout à l'heure dans son évocation du service public, très émouvant, très percutant, et qui s'appête à voter cette délibération, sauf s'il change d'avis peut-être. Je dis à Monsieur BOSETTI, vous pouvez inventer tous les pactes de service public, vous allez éloigner avec cette SPL les élus, les habitants, les usagers des sujets de la mobilité. Vous allez détricoter le service public des transports par cette délibération.

Et puis, et pour terminer, et j'en aurai fini, c'est la première SPL qui est créée par Bruno BERNARD, mais je pense qu'il ne va pas s'arrêter là et l'appétit vient en mangeant, et d'autres viendront sans doute être créées parce que le Président de la Métropole, je crois, a compris qu'il était extrêmement confortable d'avoir cette gouvernance solitaire hors du contrôle démocratique de nos assemblées.

Je vous remercie et vous avez compris que nous voterons contre, bien évidemment, cette délibération et nous voterons pour l'amendement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas très long non plus et je vais rejoindre les propos de Monsieur KIMELFELD précédemment évoqués, puisque nous devons nous prononcer sur cette SPLM avec ses statuts particuliers.

On a peur qu'en l'état, cette SPLM ne se révèle paradoxale à plusieurs titres et qu'elle ne prouve finalement votre promotion affichée d'une transparence et d'une représentativité qui ne soit que de façade.

Comme vous le faites très justement remarquer dans votre délibération, l'éclatement des compétences relatives au stationnement sur l'agglomération peut s'avérer contre-productif et peu lisible.

À ce titre, concentrer les détenteurs de ces compétences dans une même structure permettrait de gagner en lisibilité pour les Lyonnais et en efficacité pour leur service public.

Mais ce qui m'échappe c'est que, selon votre majorité, cette logique n'est pas valable dans le cas du réseau TCL, puisque vous allez en effet allouer sous peu les transports en commun lyonnais.

D'un côté, pour le stationnement, vous estimez que l'éclatement des compétences est une mauvaise chose. De l'autre, pour les TCL, l'éclatement devient une bonne idée.

Le seul mérite qu'on peut ici vous accorder est une belle illustration de la notion de paradoxe.

Monsieur LUNGENSTRASS ayant échoué à nous éclairer en Commission, peut-être consentirez-vous à le faire au cours de cette séance, parce que je crains en effet qu'au-delà de vos logiques divergentes et difficiles à suivre, vos explications contradictoires ne soient pas là pour nous rassurer.

Je poursuis donc : Monsieur KOHLHAAS déclarait à la presse que cette SPLM aurait les pleins pouvoirs en matière de mobilités sur le territoire métropolitain, sans avoir peur de créer un conflit de compétences avec le SYTRAL, tandis que Monsieur LUNGENSTRASS nous assurait en Commission Transition écologique et Mobilités qu'elle n'interviendrait que sur le seul stationnement.

Ces déclarations antinomiques illustrent l'opacité que vous entretenez autour de cette SPLM ou pire encore la dissemblance des objectifs escomptés entre les deux collectivités.

J'en veux pour preuve l'organisation de son Conseil d'administration. Il est censé être composé de 7 membres : 4 représentants de la Métropole, 2 du SYTRAL et 1 de la Ville de Lyon. Cette configuration interdit ne serait-ce qu'une représentation de principe de l'opposition de la Ville de Lyon. Quid alors de la représentativité si chère à votre exécutif ?

Cette configuration, si elle était votée en l'état, ne ferait qu'étouffer la diversité des opinions et tout débat, pourtant nécessaire, sur les activités de la SPLM et du service public censé être rendu.

Contre cela, pour rendre compte de la pluralité politique existante au sein de ce Conseil municipal, les trois groupes d'opposition ont déposé, vous l'avez indiqué, un amendement commun.

Nous proposons ainsi que la Ville de Lyon se prononce pour doubler le nombre de sièges au Conseil d'administration de la SPLM, c'est-à-dire en passant de 7 à 14 membres : 8 représentants de la Métropole, 4 pour le SYTRAL Mobilités et 2 pour la Ville de Lyon.

Cette configuration autoriserait une meilleure représentation de la pluralité politique de notre assemblée tout en rendant possible l'intégration de futurs membres dans le Conseil d'administration de la SPLM.

Si vous acceptiez de suivre cette démarche constructive, nous vous proposerions conjointement Delphine BORBON comme représentante de la Ville au sein de ce Conseil d'administration.

Nous invitons donc tous les élus de cette salle partisans d'une réelle transparence et d'une représentation fidèle des équilibres politiques à voter favorablement cet amendement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BROLIQUIER, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LUNGENSTRASS,

La mobilité est un enjeu majeur pour notre Ville et pour notre agglomération et la tâche est tellement immense qu'elle mérite la recherche d'un consensus et l'union de toutes les forces politiques en présence dans nos assemblées. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle mérite toute notre attention et personne ne vous reprochera, alors que plusieurs échéances arrivent dans les mois à venir, de vous interroger sur l'outil de gestion le plus efficace, le meilleur pour traiter le sujet. Jusque-là, nous sommes tous d'accord.

Et votre réponse, elle arrive aujourd'hui, nous en avons pris connaissance en prenant connaissance nous-mêmes de l'ordre du jour de ce Conseil. Votre réponse, elle est contenue dans ce rapport avec la création d'une société publique locale et lyonnaise des mobilités. Vous avez rappelé, Valentin LUNGENSTRASS, tout à l'heure, la gestion des parcs relais du SYTRAL, le stationnement payant dans les rues de Lyon, la gestion, l'exploitation et la maintenance de 15 parcs métropolitains de stationnement, la gestion, l'exploitation et la maintenance des parkings relais des gares TER et des aires de covoiturage, mais aussi le déploiement opérationnel d'une offre de stationnement sécurisé pour les vélos, le déploiement à large échelle d'un dispositif d'autopartage en station en lien avec l'amplification de la zone à faibles émissions.

Nous avons pris connaissance de ce projet et très franchement, cette création apporte plus de questions que de réponses.

D'abord, fallait-il une nouvelle structure ? Je fais partie du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto, une société qui a un vrai savoir-faire en matière de mobilités et l'équipe de LPA qui travaille depuis plus d'un an sur sa mutation au service des déplacements sur le territoire de la Ville de Lyon, autant dire qu'elle a travaillé pour rien, puisque la création de la SPL condamne cette société à terme ou sous un terme assez proche. Je suis d'ailleurs assez étonné que Fabien BAGNON, le Président de LPA, ait laissé travailler ses équipes alors qu'il devrait être dans le secret de la création de cette SPL ou, s'il ne l'était pas, je lui conseille de se poser des questions sur le respect du Maire de Lyon et du Président de la Métropole à son égard.

Vous auriez pu pourtant vous appuyer sur cette entité ou alors sur le SYTRAL, dont on ne peut pas nier la compétence en la matière, mais dans les deux cas, vous aviez des partenaires et on a bien compris que vous aviez envie d'avoir les mains totalement libres. Vous faites le choix aujourd'hui d'une structure supplémentaire, entièrement nouvelle. Est-ce le choix le plus économique, le plus logique, le plus efficace ? Nous ne le pensons pas.

Ensuite, fallait-il une structure 100 % publique ne comprenant que Métropole, SYTRAL et Ville de Lyon et dirigée à 100 % par des élus NUPES, mais surtout Verts ?

Le 100 % public, c'est votre philosophie, on le sait. Le statut de la SPL permet la non-mise en concurrence et c'est un argument que vous avez officiellement avancé, que vous avez officiellement mis en avant pour justifier cette SPL.

Je fais partie de ceux, et j'ai quelques milliers d'exemples à vous citer, qui pensent qu'une structure non remise en cause régulièrement par la réalité du marché a tendance au fil du temps à perdre en efficacité, à s'ankyloser, à s'éloigner de son projet initial, voire à devenir contre-productive.

Si on parle de mobilité sur le territoire de l'ensemble de la Métropole, pourquoi la Métropole n'a proposé qu'à la Ville de Lyon et non pas aux 58 autres communes de la Métropole de participer à cette société ou à la Région ? Et comment s'est faite l'intégration de la Ville de Lyon dans cette société ?

On a vraiment l'impression, sans avoir participé aux discussions, que la Ville s'est couchée, passez-moi l'expression, devant la Métropole. On l'avait déjà dit en son temps lors du débat sur le Pacte de Cohérence métropolitain, c'est aujourd'hui la deuxième fois que cela nous apparaît de façon très claire.

Et pourquoi reproduire le schéma déjà employé pour le SYTRAL Mobilités et ne laisser aucun siège au Conseil d'administration à l'opposition ? Je vous croyais, ainsi que Monsieur BERNARD, plus démocrate.

Comment des élus de notre Conseil, comment les membres du CA du SYTRAL Mobilités et de la Métropole d'ailleurs, contrôleront l'activité de cette SPL ? Uniquement dans la présentation annuelle du rapport d'activité qui, en général, a lieu 12 mois après la fin de l'exercice ? Ce n'est pas sérieux ! Avouez que c'est un peu mince. Cette SPL sera assurément publique, mais elle sera définitivement non démocratique, puisque non soumise au contrôle des élus de notre assemblée, Conseil municipal comme Conseil métropolitain.

C'est pourquoi, avec les deux autres groupes d'opposition, on l'a déjà dit, nous avons présenté un amendement visant à corriger cette dérive autocratique.

Troisième question enfin, fallait-il agir en catimini, voire en secret, pour porter ce projet ? Un projet de cette importance sur lequel vous travaillez sans doute depuis plusieurs mois se concerta, se débat, s'enrichit d'avis divers. Aujourd'hui, la majorité des élus de ce Conseil, tout comme celle de la Métropole ou du Conseil d'administration du SYTRAL, a appris votre projet, je le disais en début d'intervention en recevant l'ordre du jour de la séance. Sur un dossier de cette importance, avec cet enjeu, c'est tout simplement scandaleux. De quoi aviez-vous peur en cachant ce sujet, en cachant la création de cette société publique ? Je me le demande encore. Je n'ai pas trouvé la réponse, même dans les hypothèses les plus dingues.

Vous n'avez que le mot transparence et concertation à la bouche, mais sur cette délibération, vous êtes pris, reconnaissez-le, en flagrant délit d'opacité.

Bref, votre méthode n'a pas été la bonne et toutes ces raisons nous conduisent, vous l'aurez compris, sans la moindre hésitation à voter contre la création de cette société publique, à moins que notre amendement soit accepté pour tenter de retrouver un équilibre démocratique salubre.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour 8 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Depuis 2010, la loi permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales, dont ils détiennent la totalité du capital. Notre Ville – cela a été dit tout à l'heure – en connaît deux aujourd'hui dans le champ de l'aménagement, partagées avec la Métropole de Lyon, à savoir la SPL Part-Dieu et la SPL Confluence.

Sur le fond, si l'on est tous convaincus, et les deux SPL précédemment citées ont fait leurs preuves, que l'outil SPL peut être pertinent, il peut aussi l'être pour des services publics tels que celui des mobilités.

En ce sens, la loi d'orientation des mobilités de 2019 vient renforcer cette possibilité. L'initiative prise aujourd'hui par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le SYTRAL ne nous semble être en rien une démarche exotique, puisque des collectivités ont déjà engagé de telles initiatives. J'en prends pour preuve le travail remarquable mené par les acteurs de la Métropole de Strasbourg, réputée pour la grande qualité de son service de mobilité pour les usagers.

Si le sujet de l'opportunité de créer une SPL, nouvel organe parallèle antidémocratique, s'est invité au débat de notre assemblée, la création d'une telle structure aux capitaux et membres 100 % publics est finalement à mi-chemin entre une exploitation en totale régie et celle de contrats passés avec des prestataires et délégataires de services publics 100 % privés.

À travers cette SPL, notre groupe soutient ici la garantie d'une maîtrise de l'information et un sentiment de transparence plus prégnant par comparaison avec les informations fournies habituellement dans le cadre des contrats passés avec des prestataires et délégataires de services publics 100 % privés.

À travers cette SPL, nous soutenons également une meilleure lisibilité et efficacité au service de l'utilisateur et plus globalement du citoyen.

Une structure telle que la SPLM proposée est sans nul doute plus légère et plus maniable que la somme des trois premiers actionnaires, vu la taille des administrations de la Métropole et de la Ville de Lyon. Or il est clair que l'action publique en termes de mobilités est aujourd'hui freinée par le fractionnement des compétences.

Quelques exemples illustratifs sur le stationnement : les communes sont compétentes pour le stationnement sur voirie, étant précisé que le stationnement vélo est piloté par la Métropole et que les parcs relais sont gérés par le SYTRAL ou la Métropole selon les ouvrages. Cette organisation des modes de déplacements et de stationnement est donc fragmentée et parfois fait doublon. Il peut être absurde de retrouver des situations de quasi-concurrence entre plusieurs acteurs publics sur un même territoire.

Par ailleurs, tout le monde gère des parkings. Est-ce que chacun le fait bien ? Par exemple, le SYTRAL gère ses P+R de jour, mais pas de nuit. Avec ce projet de SPLM, il y a donc un enjeu de cohérence, de mutualisation et de fluidité des équipes techniques de chacun des actionnaires.

Chacun peut comprendre que, sur un même territoire géographique, il est préférable que les équipes qui gèrent les mêmes politiques publiques au sein de collectivités différentes se regroupent, pour améliorer la qualité de l'expertise et des compétences.

Nous aimerions d'ailleurs à ce titre tellement que ce même principe de gestion territorialisée qui viendrait à gommer temporairement les compétences des uns et des autres puisse faire avancer un dossier embourbé, comme l'est le RER à la lyonnaise, faute de convergence d'intérêt général entre la Métropole de Lyon et la Région, au grand dam encore une fois des usagers et des citoyens que nous sommes toutes et tous.

L'efficacité enfin de cette SPL se mesure également au calendrier peut-être un peu brutal de sa mise en œuvre, jugé trop rapide pour certains, mais on le sait tous, et cela a été dit par Monsieur LUNGENSTRASS, la création de la SPLM doit profiter de l'alignement des planètes des fins de contrat, notamment ceux liés aujourd'hui au stationnement en surface de la Ville de Lyon et à la quinzaine de parcs relais de stationnement de la Métropole.

Alors, oui, cependant, nous ne sommes pas insensibles à certaines questions qui sont posées dans ce débat aujourd'hui.

Oui, la SPL dépend d'un Conseil d'administration qui comporte un nombre d'élus limité, mais quand même, là encore, tout le monde sait que ce sont les actionnaires qui contribuent au financement de la SPL sur les missions qu'ils lui confient. Il y a donc nécessairement des budgets et des bilans à voter par les assemblées élues au suffrage universel.

Oui, la SPL se développe dans l'immédiat sur le périmètre de la Ville de Lyon au stade de sa création. Mais elle se doit – c'est une alerte que nous posons ici – de monter très rapidement en puissance sur ses communes limitrophes où les enjeux portés en matière de stationnement et de mobilité en général sont très largement communs et interdépendants.

Je suis très attaché à une approche globale de la chaîne de mobilité et de ses interactions territoriales. Ainsi la SPL créée doit démontrer de son efficacité dans une réponse opérationnelle aux enjeux territoriaux, sans pour autant fragmenter nos territoires en érigeant de nouvelles frontières d'intervention.

Au nom du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, nous soutiendrons ainsi la création de ce nouvel opérateur de mobilité qui vise à apporter une meilleure lisibilité et efficacité au service de l'utilisateur, tout en garantissant administrativement la maîtrise de l'information et la transparence dans son fonctionnement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAUD.

Pour le groupe Lyon en Commun, Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Comme le stipule la délibération, la Métropole, SYTRAL Mobilités et la Ville de Lyon partagent un objectif stratégique primordial : accélérer les transitions en faveur de comportements de mobilité moins émetteurs de gaz à effet de serre, moins polluants, moins bruyants, moins consommateurs d'espace, moins accidentogènes et, de ce fait, moins dépendants de la voiture individuelle.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, notre groupe Lyon en Commun partage ce même constat décrit dans le projet de délibération qui nous est présenté cet après-midi et cette même volonté d'agir.

Nous partageons avec vous la même conscience du devoir d'agir et oui, vous avez raison d'écrire dans la délibération que vous nous soumettez que les acteurs publics doivent mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse s'appuyant sur l'ensemble des leviers à leur disposition.

Alors, précisément parce qu'il incombe aux acteurs publics de mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, nous ne sommes pas pour le statu quo et, comme vous, nous ne nous satisfaisons pas d'une délégation de service public des transports à un acteur privé en situation de monopole, KEOLIS, pour ne pas le nommer.

De même, nous ne nous satisfaisons pas d'une politique morcelée des mobilités et du stationnement telle qu'elle existe aujourd'hui et qui, en effet, complexifie les politiques d'intermodalité.

Mais précisément aussi parce que la mise en œuvre d'une politique de mobilité globale et ambitieuse est une responsabilité politique, nous ne pouvons pas non plus nous satisfaire de la création d'une société publique locale Lyonnaise des mobilités du moins telle que vous nous la présentez cet après-midi.

D'une part, parce que nous savons qu'après cette étape de création de la SPLM, il y en aura une autre, celle de l'allotissement des transports en commun et de la répartition de la gestion des transports en commun entre plusieurs opérateurs privés. Or cet allotissement éloigne selon nous la perspective d'un retour en régime public des transports, perspective qui a notre préférence.

D'autre part, nous sommes interrogatifs sur l'objet social de la SPLM. Je cite la délibération : « *La SPLM a pour objet d'apporter son concours dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public. La SPLM pourra réaliser toute opération complémentaire et accessoire aux missions définies ci-dessus.* » Finalement, à la lecture de la délibération, on ne sait pas trop où s'arrêtent les missions et les compétences de cette société publique locale Lyonnaise.

Enfin, nous pensons, comme d'autres groupes ici, que la création d'une société publique locale des mobilités est de fait une externalisation des compétences de la Métropole, du SYTRAL et de la Ville de Lyon, une externalisation non pas seulement de l'organisation et de la gestion des mobilités, mais aussi une externalisation de la responsabilité politique et, une fois encore, sont à l'œuvre la dilution du politique, la dilution de la responsabilité politique et la dilution de la redevabilité politique.

Nous regrettons le peu de représentativité de cette SPL, pas de trace dans les organes délibérants de représentants des citoyens usagers ni de représentants du personnel. Pas de prise en compte non plus de la pluralité et de la diversité des élus siégeant au sein du Conseil métropolitain et au sein de notre Conseil municipal.

Alors, nous nous abstenons, comme je le disais en intervention préalable, sur ce projet de délibération, parce que nous estimons qu'il est de notre devoir d'élu d'assumer notre responsabilité politique et d'en répondre publiquement ici dans cette enceinte et dans l'enceinte du Conseil métropolitain, et pas dans un Conseil d'administration d'une SPL.

De même, parce que pour nous l'amendement déposé par les groupes Droite, Centre et Indépendants, Progressistes et Républicains et Pour Lyon ne répond pas finalement aux interrogations de fond quant à la création de cette SPL, nous ne prendrons pas part au vote concernant cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour vous répondre, Monsieur LUNGENSTRASS, c'est à vous la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Peut-être commencer par redire ce que j'ai dit en introduction, c'était justement l'objectif de cette introduction. La SPL Mobilités n'est pas une nouvelle autorité organisatrice des mobilités. Vous êtes un certain nombre à avoir parlé d'externalisation, mais on parle bien d'un opérateur de mobilités. Tout ce qui est stratégie et justement ce que vous appelez de vos vœux en matière d'orientations politiques sera bien discuté dans les différents conseils, tels que celui-là. Je le rappelle, je l'ai dit en introduction et je le rappellerai encore plusieurs fois si c'est nécessaire.

Monsieur KIMELFELD, d'abord merci à vous pour l'évaluation de mon intervention. J'avoue que je n'ai pas encore votre talent en termes d'expression, mais peut-être que cela viendra avec plus d'expérience. En tout cas, je vous remercie pour la note positive que vous m'avez donnée. En revanche, je note aussi que vous avez, pour le coup, pu recycler aussi un peu votre intervention du Conseil métropolitain. En conséquence, nécessairement, votre intervention était plutôt bonne.

(Intervention hors micro de Monsieur KIMELFELD.)

Moi non plus, et je n'ai même pas pris la parole en Conseil métropolitain sur le sujet. Peut-être que vous confondez avec mes collègues.

En matière d'éloignement du service public, vous avez parlé d'éloignement du service public, je le redis là aussi, il ne s'agit pas d'une externalisation, il s'agit bien de définir les orientations, la stratégie, la politique

publique que l'on souhaite mener dans le Conseil de la Métropole de Lyon, au sein du Conseil de la Ville de Lyon et ensuite de mettre en œuvre d'une manière opérationnelle ces aspects-là au niveau de la SPL.

Il faut bien voir quelle était l'alternative, en particulier si on parle des parkings publics, ce qui nous a amenés à créer cette SPL maintenant. L'alternative était effectivement cette mise en concurrence et de nouveau des délégations de service public, c'est-à-dire de redonner un certain nombre de parkings publics à des sociétés privées, plusieurs sociétés privées différentes, pas simplement LPA où les collectivités ont leur mot à dire. À quoi cela correspond-il ? Cela correspond exactement à privatiser les bénéfices et à collectiviser les pertes. Ce n'est pas notre projet de faire cela. C'est pour cela que nous mettons en place cette SPL pour rester dans une maîtrise publique de notre patrimoine valorisant.

Ensuite, un mot sur la question de la DSP, qui a été mentionnée au niveau des TCL. Alors, je crois que ce n'est pas le sujet et nous avons déjà pu en discuter à de nombreuses reprises, mais vous parlez là encore d'éclatement. La situation aujourd'hui, et c'est ce que disait Madame PERRIN-GILBERT, c'est que KEOLIS a un monopole. KEOLIS est une entreprise privée qui a un monopole absolu. Si on ne change pas le modèle aujourd'hui de la gestion des TCL, on ne se retrouvera pas dans une situation où l'on pourra changer quoi que ce soit, parce que ce monopole n'est pas seulement opérationnel, mais il est aussi en matière d'ingénierie. Le SYTRAL ne peut pas aujourd'hui mener un certain nombre de projets, c'est KEOLIS qui les mène d'un point de vue ingénierie et donc on a une perte totale de la maîtrise publique. C'est pour cela aussi que nous menons ce projet.

Merci de me laisser terminer. Merci de me laisser terminer. Merci de me laisser terminer, Monsieur OLIVER.

S'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Monsieur SÉCHERESSE, s'il vous plaît. Ceci constitue un rappel à l'ordre, Monsieur SÉCHERESSE.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Il faut savoir ce que l'on veut, Messieurs, Dames. Soit on est dans une situation où l'on veut garder en maîtrise publique les choses, que ce soit les parkings publics, mais aussi la gestion du réseau de transports en commun, soit on ne le veut pas. Il y a un principe de réalité aujourd'hui et c'est celui que nous appliquons pour justement créer cette SPLM au niveau de la Métropole, de la Ville et du SYTRAL.

Ensuite, Monsieur BROLIQUIER, vous parliez d'une certaine opacité, mais je vous le rappelle, au niveau de LPA, il y a eu un certain nombre de réflexions, y compris en interne de LPA, pour réfléchir à leurs évolutions. Si, vous relirez. Des évolutions qui ont été réfléchies au niveau de LPA aussi en interne, et cela a pu être versé ensuite à la Métropole qui a pu continuer avec nous ces réflexions. Mais y compris à LPA, il y avait effectivement cette volonté de faire évoluer leur organisation d'une manière importante, justement parce qu'ils ont aussi un intérêt de garder les parkings publics dans une maîtrise publique.

Enfin, pourquoi n'y a-t-il pas d'autres collectivités dans cette SPL ? Vous avez posé cette question et cette question répond au final à votre question sur la gouvernance. Pourquoi seulement 7 membres au démarrage par rapport aux 18 possibles ? Justement parce que nous nous gardons les marges de manœuvre d'intégrer d'autres EPCI, d'autres collectivités, qui peuvent intégrer cette SPLM. C'est pour cela qu'il faut garder la marge de manœuvre au niveau de la gouvernance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS.

Nous allons mettre aux voix tout d'abord l'amendement, avant de voter le rapport.

Pardon, Madame BLANC, au temps pour moi. Soyez concise, s'il vous plaît.

Mme BLANC Françoise : Je le serai.

Ce ne sont pas du tout des données ni philosophiques ni idéologiques, je voudrais revenir au pratico-pratique.

Puisque LPA est soumis à des réflexions quant à son évolution, j'aimerais savoir ce qu'il en est des installations de bornes électriques pour les usagers qui le sont à titre privé dans les parkings LPA. C'est une demande qui a été faite. Nous avons été un collectif à envoyer cette demande auprès de la Métropole et nous n'avons jamais eu de réponse.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour la question. Je vous propose que nous gardions votre question. Monsieur LUNGENSTRASS, je vous invite à revenir vers Madame BLANC pour revenir sur ce sujet. Nous allons rester sur l'objet de cette délibération et présentement de cet amendement.

Je mets donc cet amendement aux voix et vous invite à le rejeter.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Amendement déposé par les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains

Contre

Groupe Les Ecologistes

Ne prend pas part au vote

Groupe Lyon en commun

Groupe Socialiste, la Gauche Sociale et Ecologique

POPOFF Sophia

ZDOROVITZOFF Sonia

DE LAURENS Céline

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le projet d'amendement est rejeté.

Nous sommes en train de voter. Je passe au rapport.

Je mets le rapport 1917 aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote de l'adhésion à la SPL mobilités

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

Abstention

Groupe Lyon en commun

Ne prend pas part au vote

POPOFF Sophia

(Adopté)

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, suite au rejet de cet amendement, nous vous demandons une suspension de séance de 5 minutes, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Accordée.

Il est 16 heures 24. Je vous propose une suspension de séance de 10 minutes, le temps que tout le monde puisse revenir à sa place correctement. Nous reprendrons donc à 16 heures 34. Merci.

(La séance est suspendue de 16 heures 24 à 16 heures 34.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci de rejoindre vos places.

Monsieur OLIVER, c'est à vous.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire, de nous avoir accordé cette interruption de séance. Simplement pour vous demander pour la désignation du représentant dans cette société mixte, nous allons demander un vote à bulletin secret et nous allons déposer la candidature de Monsieur BROLIQUIER pour le Comité d'engagement et nous soutiendrons pour le Conseil d'administration la candidature du groupe Pour Lyon et pour l'AG la candidature du groupe Progressistes et Républicains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Bien noté.

Monsieur LÉVY, c'est à vous.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Pour le Conseil d'administration, nous présentons la candidature de Madame Delphine BORBON et nous demandons également le vote à bulletin secret.

Merci.

M. LE MAIRE : C'est noté. Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David : Pour le groupe Progressistes et Républicains, nous présenterons à l'Assemblée générale la candidature de Madame GAILLIOUT et bien évidemment, nous demandons aussi le vote à bulletin secret.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien.

Nous allons procéder donc au vote à bulletin secret. Je vous propose, pendant que la Direction des Assemblées prépare le vote que nous puissions poursuivre nos débats, en poursuivant l'ordre de l'agenda et en passant au rapport suivant. Dès lors que le vote à bulletin secret sera prêt, nous reviendrons sur ce sujet.

(Vote à bulletins secrets)

(Les résultats du scrutin ont été annoncés en fin de séance)

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 64
- Nombre de bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

Nombre de suffrages obtenus :

Assemblée générale :

- Valentin LUNGENSTRASS : 42
- Béatrice GAILLIOUT : 21
- Nathalie PERRIN-GILBERT : 1

Conseil d'administration :

- Valentin LUNGENSTRASS : 42
- Delphine BORBON : 22

Comité d'engagement :

- Valentin LUNGENSTRASS : 42
- Denis BROLIQUIER : 22

Monsieur Valentin LUNGENSTRASS est élu à la majorité absolue à l'assemblée générale, conseil d'administration et comité d'engagement de la SPL mobilités.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1939 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons donc à l'examen du rapport 1939, pour lequel, de nouveau, je cède la parole à Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Comme je l'ai indiqué dans mon propos précédent, il s'agit d'une délibération qui traite de nouveau de la question de la pollution de l'air avec comme un des outils importants une ZFE ambitieuse qui cette année, en 2022, verra donc son lancement pour les particuliers, alors que la ZFE avait été mise en place par le précédent exécutif pour les professionnels.

Le Conseil métropolitain du 14 mars 2022 a précisé les aides, les accompagnements, mais aussi le calendrier. C'est une mise en place pour septembre 2022 avec une période de tolérance jusqu'au 1^{er} janvier 2023 qui a été décidée.

Pour rappel, la ZFE concerne bien la circulation et le stationnement. Et au niveau de la Ville de Lyon en matière de stationnement, en particulier pour les résidents, nous fonctionnons avec des vignettes résidents qui, à partir du moment où on prend cette vignette, courent sur un an glissant en l'occurrence. Il y avait déjà une proratisation qui est l'objet de cette délibération qui a été effectuée pour la mise en place de la ZFE professionnelle et cela avait été voté par ce même Conseil municipal en septembre 2023.

Cette année donc, pour le lancement de la ZFE pour les particuliers, il s'agit des automobiles et des deux-roues motorisés Crit'Air 5 et non classés, et donc des véhicules qui ont au moins 22 ans.

En cohérence avec la délibération de la Métropole, nous prévoyons à travers cette délibération que nous vous proposons une période de transition entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre pour les détenteurs de la vignette résident. Pour les nouvelles demandes, le 1^{er} septembre serait la date butoir pour obtenir une nouvelle vignette résident, à l'exception faite évidemment des dérogations qui peuvent être délivrées par la Métropole de Lyon. Pour les droits qui sont en cours, il y a la possibilité pour toutes ces personnes de renouveler leurs droits, mais avec une date finale au 31 décembre, qui est donc la fin de cette période de transition. Pour les droits qui, par exemple, aujourd'hui, ont déjà été pris et donc qui courent au-delà du 31 décembre 2022, ils seront arrêtés au 31 décembre 2022. Dans tous les cas, la prolongation là aussi reste possible en cas de dérogation délivrée par la Métropole de Lyon.

Pour tout vous dire, une information sera envoyée dans les prochains jours par la Ville de Lyon d'une manière précise et ciblée aux détenteurs concernés de la vignette résidents.

Ce que propose cette délibération, c'est que la facturation des nouvelles vignettes et le remboursement des vignettes allant au-delà du 31 décembre 2022 seraient donc effectués au prorata des mois concernés, pour être au plus juste pour les personnes concernées.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de l'intégralité des arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

« Globalement, une personne qui a déjà une voiture, c'est qu'elle a les moyens d'en avoir une. Une vieille voiture coûte cher à entretenir, consomme plus, tandis qu'une électrique ou récente va générer de grosses économies d'énergie et d'entretien. On ne va pas offrir une voiture neuve à chaque habitant. »

Ces propos sont ceux de Jean-Charles KOHLHAAS, recueillis par Mediacités dans le cadre de leur série d'articles sur la mise en place de la ZFE dans notre agglomération.

Ces propos, Monsieur le Maire, chers collègues, notamment lorsqu'ils sont recroisés avec l'information « les plus pauvres ne prennent déjà pas la voiture » du même auteur, sont méprisants et illustrent tout ce qui ne va pas dans le raisonnement qui est le vôtre dans le déploiement de cette politique, pourtant nécessaire, si l'on veut améliorer les conditions de vie des habitants de notre agglomération.

En effet, nous vous alertons, depuis que vous avez pris en main ce dossier, initié sous le mandat précédent, que vous ne tenez pas assez compte des difficultés sociales et économiques induites par une application trop rigoureuse de cette politique, une application sans réelle volonté de tenir compte des réalités que connaissent nos habitants.

Considérer qu'une personne qui a déjà une voiture peut bien s'en acheter une autre est une affirmation à la fois fausse et choquante. À l'heure où nombre de Grands-Lyonnais ont déjà toutes les peines du monde à garder leur vieille voiture en état de fonctionner parce qu'ils éprouvent des difficultés à boucler leurs fins de mois et ne peuvent se passer de ce moyen de transport, penser qu'ils ont la possibilité de s'endetter pour acheter une voiture plus récente relève de la pensée magique.

Et quand on connaît les tensions présentes sur le marché de l'occasion, il faut se lever tôt pour trouver un Crit'Air 1 ou 0 à des prix abordables.

La politique que vous mettez en place risque de créer une ségrégation sociale entre celles et ceux qui ont les moyens de se conformer à vos exigences et celles et ceux qui ne le pourront pas. Tous ne peuvent se rediriger vers des modes actifs de déplacement ni vers les lignes actuelles de transports en commun.

Nous vous appelons donc à nouveau à renforcer les aides en direction des classes populaires et moyennes pour les aider dans cette transition, mais aussi à favoriser la publicité de ces aides, voire à les systématiser pour éviter le non-recours. Sans cela, beaucoup risquent de se retrouver coincés dans des situations inextricables.

De même, nous vous demandons de réviser à la hausse vos investissements en direction des transports en commun. En effet, nous sommes très surpris du peu d'ambition que nous constatons au SYTRAL concernant le déploiement de nouvelles lignes de transport structurantes.

On aurait pourtant pu imaginer que vous seriez les premiers promoteurs d'un big bang du transport en commun et, au final, vous faites finalement moins que sur les mandats précédents.

Enfin, nous vous invitons à une fois de plus faire un pas de côté pour développer une vision plus large des transports, c'est-à-dire une vision qui prend également en compte l'ensemble des problématiques de mobilité de notre territoire et pas seulement celles que vous avez directement en gestion. Vous devriez par exemple être force de proposition pour la structuration d'un système de RER à la Lyonnaise qui permettrait à nombre de personnes de déposer leur voiture à la gare pour rejoindre notre ville en train. Le principal frein existant étant la fréquence, la taille et les horaires des trains, mais si nous connaissons les divergences profondes qui vous opposent Bruno BERNARD et vous-même à Laurent WAUQUIEZ, nous vous invitons néanmoins à les dépasser dans l'intérêt des habitants de notre territoire. En l'état, tous nos concitoyens ne pourront pas se conformer à la ZFE dans des conditions acceptables. Et si pour nombre d'entre eux, notamment les plus fragiles, cette application doit aboutir à une diminution de leur qualité de vie, il nous est dès lors impossible de la cautionner.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BLACHE, c'est à vous pour 6 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai quelque chose de plus court. Juste pour rappeler quand même que cette délibération tient compte d'éléments de la Métropole qui viennent aussi jouer sur la Ville de Lyon. C'est cela un peu, le sujet de la délibération.

La loi climat et résilience de 2021 a établi un échéancier, une interdiction des véhicules motorisés, en l'occurrence les plus polluants, selon l'échelle Crit'Air dans les ZFE. L'interdiction est fixée au 1^{er} janvier 2023 pour les vignettes Crit'Air 5 et non classés. C'est la règle.

En mars dernier, la Métropole de Lyon a validé l'extension de la restriction de circulation et de stationnement au sein de la zone à faible émission aux véhicules particuliers vignette Crit'Air 5 et non classés.

Je profite de cette délibération relative au remboursement des vignettes de stationnement des véhicules lyonnais motorisés Crit'Air 5 et non classés pour à nouveau exprimer notre perplexité quant à l'avancement du calendrier de trois mois.

L'enjeu environnemental, on le connaît et on le partage, mais encore une fois, vous faites avancer les Lyonnais à marche forcée. Cela veut dire qu'à Lyon, Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Caluire, à partir du 1^{er} septembre 2022, les véhicules particuliers et deux-roues motorisés classés Crit'Air 5 et non classés ne pourront plus circuler et stationner dans la zone.

Alors, pour pallier cette accélération de timing, sans intérêt – trois mois en pleine période de vacances, je ne vois pas quel est l'intérêt –, la Métropole de Lyon sera obligée de mettre en place des dérogations, donc d'adapter le système. Mais comment cela va-t-il fonctionner ? Vous allez comprendre tout de suite que le mieux est l'ennemi du bien.

En plus des dérogations nationales, pour les véhicules d'intérêt général, les véhicules affichant une carte mobilité inclusion, les véhicules de collection ou ceux utilisés par les associations reconnues d'intérêt général, donc à part ceux-ci, nous découvrons les dérogations spécifiques à notre Métropole.

- Il y a la dérogation temporaire jusqu'au 31 décembre 2023 pour les détenteurs d'un véhicule privé Crit'Air 5 ou non classé délivrée en fonction du revenu fiscal minimum de référence dont le seuil est fixé à

19 600 euros. Pour faire simple, si vous avez, à partir du 1^{er} septembre 2022, des revenus supérieurs à 19 600 euros, vous ne pourrez pas circuler. Nous nous sommes bien compris.

- Il y a une autre dérogation temporaire, qui s'appelle « petit rouleur ». Celle-là est assez marrante, parce qu'elle est accessible à tous ceux dont le revenu fiscal est supérieur à 19 600 euros, ce qui permet de trouver une solution pour ceux qui ont plus de 19 600 euros – ils ne sont pas millionnaires. Cela permet à l'utilisateur de circuler pendant 52 jours uniquement dans la ZFE et ceci jusqu'au 31 décembre 2023. On l'obtient cette dérogation sur simple attestation sur l'honneur et on nous dit « contrôle effectué par la Métropole ». En l'état, c'est donc invérifiable. Vous allez voir où je veux en venir. À terme, il sera possible à l'aide de caméras positionnées aux entrées de la ZFE. Dans ce cas, je ne doute pas que vous serez favorable au déploiement des caméras, mais cela nécessitera des moyens techniques et humains très importants.

- Ce n'est pas fini. Il y a une autre dérogation temporaire de six mois si vous êtes en cours d'achat d'un véhicule Crit'Air vert ou Crit'Air 1. Cela veut dire qu'il faudra montrer une preuve que vous êtes en cours d'acheter un véhicule. Donc nos agents vont devoir demander un bon de commande à l'utilisateur, suivre une formation pour connaître les modèles de véhicules, enfin je ne sais pas.

À l'heure d'une inflation certaine qui voit les conditions d'emprunt se durcir, je vous rappelle que le prêt à taux zéro de l'État pour l'achat d'un véhicule propre n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2023. En termes de coordination des dates, ce n'est pas très judicieux. On nous dit que ce sont les guichets de la Métropole qui vont gérer ces dérogations. Oui, parce qu'il va falloir quand même que les personnes qui ont des véhicules avec des dérogations se rendent quelque part pour valider leur possibilité de rouler. Mais moi, je n'y crois pas du tout, parce qu'ils viendront tous dans les mairies. C'est normal, c'est là que vous venez demander ce qui se passe.

Donc là, je m'adresse aux Maires, aux élus d'arrondissement et par incidence aux agents, si vous ne l'avez pas encore compris, nos administrés iront directement dans leur mairie. Nous ne serons pas capables d'absorber ce nouveau flux, alors que nos agents sont déjà sous tension et que nous manquons de personnel à l'accueil, à l'état civil et que la date est maintenant le 1^{er} septembre. On a bien compris que tout le monde va se ruer dans les mairies.

Cette mesure symbolique va se retourner contre vous, je vous l'annonce, malheureusement, et c'est idiot d'aller aussi vite.

Je finirai donc par indiquer que les usagers concernés vont être informés. Comment ? On me dit par mail. Enfin, ceux qui en ont, ceux qui n'en ont pas ne le seront pas. Pour les autres, ils découvriront sans doute sur leur pare-brise cette nouvelle mesure. L'urgence climatique et sa surenchère vous font oublier une chose : le rythme, le timing et l'humain, tout cela pour accélérer de trois mois.

Notre direction – une petite maxime pour Monsieur LUNGENSTRASS, parce que je le sens un peu tendu – vaut mieux que notre vitesse, Monsieur LUNGENSTRASS. Il ne sert à rien d'aller trop vite nulle part.

Nous n'allons pas nous opposer à cette délibération évidemment qui propose le remboursement de certains droits de stationnement, ce qui est favorable pour les habitants, les usagers, même si cela va trop vite, mais pour les raisons exposées, l'avancement inutile du calendrier, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour ces interventions.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

**2022/1911 - Restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François-de-Sales (Lyon 2^e)
- Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention d'aide financière établie entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1924 - Groupe scolaire Laborde - Extension - 61 rue des Docks à Lyon 9^e - Opération n° 09343002 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1903 - Lyon 7^e - Lancement de l'opération n° 07032611 « Plaine des Jeux de Gerland - Modernisation de l'enceinte de clôture » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4 - Programme 00004 - EI 07032

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1904 - Lyon 8^e - Acquisition en VEFA auprès de la SNC Marignan Résidences d'un volume brut de béton pour l'aménagement d'un EAJE de 48 berceaux, 19-21 rue Antoine Dumont - EI 08312 - N° inventaire 08312 V 001 - Opération 08312001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1905 - Groupe scolaire Laborde provisoire - 61 rue des Docks à Lyon 9^e - Opération n° 09348002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1906 - Transfert d'installations d'éclairage public servant à éclairer des espaces initialement ouverts au public, devenus privés - Approbation et autorisation de signer un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et chacune des copropriétés suivantes : 2 place Renaudel à Lyon 3^e, 333 rue du Doyen Chapas, 334 au 336 rue du Doyen Chapas et 350 au 355 rue du Doyen Chapas à Lyon 9^e

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1907 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1908 - Lyon 6^e - Lancement d'une première tranche de l'opération n° 06015684 « Quadrilatère salle Victor Hugo - Travaux de conservation et d'aménagement » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1909 - Rillieux-la-Pape - Échange foncier sans soulte de parcelles de terrains entre la Ville de Lyon et la Commune de Rillieux-la-Pape - EI 99068 - Sortant N° inventaire 99 068 T 001-02 - Entrant N° inventaire 99 068 T 002-01

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1910 - Lyon 3^e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon de lots de copropriété situés 1 rue Verlet Hanus angle 221 rue de Créqui - EI 03372 - N° inventaire 03372 A 001 à 017

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1912 - Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 9, 17 et 20 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 H 001, 03441 K 001 et 03441 J 001 - Lancement de l'opération 03441004, AP 2021-1 - Programme 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1913 - Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène - 23 rue de Bourgogne à Lyon 9^e - Opération n° 09048571 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1915 - Lyon 8^e - Extension du collège Jean Mermoz - Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Métropole de Lyon d'une partie de la parcelle AN 129 située au 29 rue Professeur Ranvier - EI 08007

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1916 - Lyon 5^e - Renouvellement du bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association AVF Lyon Rhône relatif à la mise à disposition de locaux sis 5 place de la Baleine - EI 05065

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1918 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2^e - EI 02112 - jusqu'au 30 juin 2023

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1919 - Établissement d'accueil du jeune enfant Chevreul - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 78 rue Chevreul à Lyon 7^e - Opération n° 07022515 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1920 - Autorisation de signature d'un accord-cadre multiattributaire relatif aux missions de coordination de sécurité et de protection de la santé, catégories 1, 2 et 3, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1921 - Autorisation de signature d'un accord-cadre multiattributaire relatif aux missions de contrôle technique, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1922 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé municipal au profit de l'association Cuivres Diffusion, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5^e - EI 05055 - 2022-2024

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1923 - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de trois groupes scolaires (Meynis, Painlevé et Herriot) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03001001 « GS Painlevé - Réhabilitation partielle », n° 03007003 « GS Meynis - Réhabilitation partielle », et n° 08005005 « GS Herriot - Réhabilitation partielle », et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1925 - Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques - 52 rue Baraban à Lyon 3^e - Opération n° 03036574 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1926 - Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique Marché Gare - Opération n° 02219002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1927 - Lyon 3^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux au sein de la Mairie du 3^e arrondissement située 215 rue Duguesclin au profit de l'association la Fédération des Œuvres laïques (FOL 69) - EI 03017

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1928 - Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire - 24 rue Riboud à Lyon 3^e - Opération n° 03042003 - Lancement de la première phase de démolition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1929 - Projet urbain Partenarial Berliet - Construction du groupe scolaire Simone Veil - 17 rue des Hérideaux à Lyon 8^e - Opération n° 08306001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1930 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 18 place Tolozan à Lyon 1^{er} au profit du Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles Rhône-Arc alpin interdépartemental (CIDFF) - Ensemble immobilier n° 01246

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1931 - Lyon 1^{er} - Incorporation du passage Thiaffait dans le patrimoine de la Ville de Lyon par la procédure de la prescription acquisitive trentenaire nécessitant la signature d'un acte de notoriété acquisitive - EI 01291 - N° inventaire 01291 T 001- Opération n° 60021899 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2021-2026 », programme n° 00020, AP n° 2021-1

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1932 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public d'un local situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e au profit de la MJC Sans Souci - Ensemble immobilier n° 03358

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1933 - Lyon 1^{er} - Élection présidentielle et élections législatives 2022 - Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Direction régionale des Finances publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône de locaux situés 11 rue du Griffon à Lyon 1^{er} - EI 01250

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1934 - Autorisation de signature d'un accord-cadre multiattributaire relatif aux missions de programmation architecturale et technique, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1935 - Lyon 7^e - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour, correspondant pour partie au DITEP Maria Dubost - EI 07004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1936 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^e - Opération n° 03047635 - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de travaux, lot n° 8 - Traitement d'air

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1938 - Archives municipales - Remplacement armoires climatiques - 1 place des Archives à Lyon 2^e - Opération n° 02209005 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1940 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Boule Ravat Confluence pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et jeux de boules situés 16 quai Rambaud à Lyon 2^e

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1914 - Projet de conclusion par le Centre communal d'Action sociale à Croix-Rouge Habitat d'un bail à construction sur le bien sis 65 rue de Belfort à Lyon 4^e

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

(Retiré.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention.

Cher Sylvain, au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que vous puissiez présenter deux rapports spécifiques, celui relatif à la restauration de l'orgue de l'église Sainte-François-de-Sales et celui relatif au groupe scolaire Laborde. C'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux de vous présenter ce premier rapport sur la restauration de l'orgue Caillé-Coll de l'église Saint-François-de-Sale, rapport 1911, notamment parce qu'il s'agira de la première collaboration entre la Ville de Lyon et la Fondation du Patrimoine sur le patrimoine lyonnais.

En effet, cet appel aux dons pour la restauration du grand orgue Cavaillé-Coll, classé Monument historique, s'il est validé par le Conseil municipal, sera la première opération de mécénat populaire sous l'égide de la Fondation du Patrimoine montée en lien avec la Ville de Lyon.

Il s'agit là d'un instrument de renommée internationale, que les organistes du monde entier viennent visiter à l'église Saint-François-de-Sales dans le 2^e arrondissement.

S'il a été conservé dans son état d'origine, ce qui est particulièrement rare pour un tel instrument, l'orgue n'a jamais fait l'objet d'une restauration totale depuis sa construction. Il présente depuis plusieurs années un état d'usure qui s'aggrave, ce qui fait que sa restauration a été inscrite dans la quatrième convention du patrimoine État-Ville, avec un budget qui avait été estimé en 2019 à 300 000 euros.

Le diagnostic réalisé depuis par la Ville a montré que ce budget ne permettait de traiter que le plus urgent et risquait de compromettre son utilisation dans les années à venir.

C'est pourquoi nous avons choisi, en accord avec la DRAC et après échanges avec les organistes, de retenir le scénario le plus ambitieux, celui d'une restauration complète et approfondie de l'orgue, avec un budget réévalué à 1,1 million d'euros.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une subvention de la DRAC de 50 % du montant hors taxe des travaux, soit 430 000 euros, et je tiens à remercier l'État pour cet effort exceptionnel, d'une possible aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 40 000 euros, que nous avons sollicitée fin juin, et Monsieur OLIVER, je compte sur vous, en tant que Maire du 2^e arrondissement et conseiller régional, pour la défendre auprès du Président, d'un objectif de mécénat enfin de 270 000 euros piloté par la Fondation du Patrimoine et du solde à charge de la Ville de Lyon, soit 560 000 euros, abondés dans le respect de l'enveloppe de la PPI patrimoniale.

Cette restauration en profondeur de l'instrument lui permettra de retrouver son harmonie d'origine. L'appel au mécénat s'intègre dans la nouvelle ambition de la Ville en matière de financement collaboratif porté par notre Première Adjointe, Audrey HÉNOCQUE : ouverture à de nouveaux domaines, dont le patrimoine bâti remarquable, accompagnement par la nouvelle Mission Mécénat et l'élaboration de la charte dédiée.

La Fondation du Patrimoine est une fondation privée d'utilité publique et à but non lucratif inscrite dans le Code du patrimoine. Pour dynamiser cette collecte populaire au bénéfice de la restauration de l'orgue, la Fondation va octroyer une dotation de 10 000 euros pour jouer un effet levier. Et si cette première collecte est concluante, la Fondation s'est dite prête à accompagner en mécénat d'autres projets de restauration menés par la Ville.

Pour finir, je vous invite toutes et tous au concert de gala du 11 octobre prochain organisé par l'association Cavaillé-Coll à l'église Saint-François, dans le cadre de son 3^e festival Cavaillé-Coll. Il s'agira d'un hommage au grand orgue de Notre-Dame-de-Paris, très éprouvé lors de l'incendie d'avril 2019. Un récital exceptionnel d'Olivier LATRY, organiste titulaire de Notre-Dame-de-Paris, marquera le lancement officiel de la souscription lyonnaise.

J'en profite pour saluer ici le travail mené par l'association de l'orgue et en premier lieu par les organistes Louis ROBILLIARD et Franck VAUDRAY, infatigables ambassadeurs, qui ne cessent d'œuvrer à faire connaître cet instrument exceptionnel et qui vont animer aux côtés de la Ville cette souscription auprès des donateurs privés, notamment lors des Journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre prochains.

Je vous invite à adopter ce rapport qui a reçu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Et concernant le groupe scolaire Laborde.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pardon, j'enchaîne directement sur le groupe scolaire Laborde. Je voulais saisir l'opportunité de cette délibération sur le groupe scolaire Laborde pour mettre en perspective cinq rapports de ce Conseil, qui concernent sept opérations de travaux qui nous font avancer concrètement dans notre stratégie de transition écologique du patrimoine :

- L'extension du groupe scolaire Laborde ;
- La rénovation des groupes scolaires Meynis, Painlevé et Herriot ;
- Rénovation de la patinoire Baraban avec le remplacement des groupes frigorifiques ;
- Remplacement du système de traitement d'air du silo de la Bibliothèque de la Part-Dieu ;
- Enfin, remplacement des armoires climatiques des Archives municipales.

Tout cela pour un montant d'investissement de travaux énergétiques de 13,4 millions d'euros.

Pour ce groupe scolaire Laborde, il s'agit d'un exemple de construction bas carbone de la Ville.

La pression démographique dans le quartier de la ZAC de l'Industrie fait qu'il est nécessaire d'augmenter de 4 classes à terme la capacité de ce groupe scolaire. Les travaux vont prochainement démarrer, ils seront achevés fin 2024 pour un montant de 2 millions d'euros.

Ils nous permettront de réaliser un bâtiment qui visera le plus haut niveau de performance énergie et carbone, le niveau E4C2, c'est-à-dire un bâtiment qui produira plus d'énergie qu'il n'en consomme et qui n'émettra pas de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa durée de vie. Ces bâtiments sont encore rares en France. Cette démarche contribue donc à faire monter en compétences tous les acteurs publics et privés, de la maîtrise d'ouvrage aux entreprises de travaux, en passant par la maîtrise d'œuvre.

Je ne vous détaillerai pas les travaux sur les systèmes énergétiques des grands équipements que j'ai précédemment cités, mais je soulignerai que, depuis octobre 2021, nos deux nouveaux conseillers sobriété énergétique visitent ces grands équipements culturels et sportifs et échangent concrètement avec leurs usagers pour mobiliser des économies d'énergie supplémentaires, afin de limiter le choc des prix de l'énergie qui frappera la ville encore plus fortement dès 2023.

Je tiens à remercier les équipes, notamment la Direction de la Construction, la Direction de l'Éclairage urbain et la Direction de la Gestion technique des Bâtiments, qui s'investissent pour la sobriété énergétique et la décarbonation de notre parc dans un contexte difficile. C'est en particulier grâce à leur travail que notre Conseil municipal a adopté la vente de certificats d'économie d'énergie, représentant 125 millions de kilowattheures, soit une source de revenus pour la Ville de 1 million d'euros, qui montre que l'investissement dans la transition écologique, accompagné des moyens humains nécessaires pour le réaliser, est une source d'économies et de recettes dont l'importance augmentera avec la hausse des prix de l'énergie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'intervention. Ces rapports ont reçu un avis favorable, au-delà de ceux que vous venez d'évoquer.

Les élus qui souhaitent individualiser un vote sont invités à le signaler à la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Avant de procéder à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante, nous allons faire une interruption de séance de 20 minutes pour permettre à la Direction des Assemblées de préparer le vote à bulletin secret.

Il est 17 heures, puisque nous entendons le carillon. Nous reprendrons notre séance à 17 heures 20. Merci.

(La séance est interrompue de 17 heures à 17 heures 20.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci d'attendre que les instructions vous soient précisément données pour le vote et de ne pas encore inscrire quoi que ce soit sur vos bulletins. Pour ceux qui l'auraient déjà fait, nous pouvons vous redistribuer des feuilles de papier. Merci de lever la main pour celles et ceux qui auraient besoin qu'on leur redonne une feuille. Pouvez-vous redistribuer quelques feuilles pour ceux qui lèvent la main ? Merci.

Monsieur OLIVER, allez-y.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Oui, juste pour vous dire, Monsieur le Maire, il faudrait inverser sur le Conseil d'administration Madame BORBON avec Monsieur BROLIQUIER pour le Comité d'engagement et après, nous serons parfaits.

M. LE MAIRE : C'est donc fait en direct.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous procédons donc à la désignation des représentants de la Ville de Lyon dans les instances de gouvernance de la SPL Mobilités.

Conformément à l'article 25 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner par vote à main levée deux assesseurs pour assister les secrétaires de séance pour le dépouillement de l'élection qui va suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies conformément à la tradition parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales ayant le plus de représentants au Conseil municipal, à savoir Monsieur Pierre OLIVER et Madame Camille AUGÉY.

Pas d'opposition. Vous voilà l'un et l'autre désignés.

Nous allons donc procéder à l'élection d'une ou d'un représentant au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les candidatures suivantes ont été déposées, je vais vous en donner lecture :

- Pour l'Assemblée générale, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS et Madame Béatrice GAILLIOUT ;
- Pour le Conseil d'administration, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS et Madame Delphine BORBON ;
- Pour le Comité d'engagement, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS et Monsieur Denis BROLIQUIER.

Vous voudrez bien indiquer sur votre bulletin le nom de chaque poste dans l'ordre indiqué et affiché suivi du nom du candidat choisi. Ceux d'entre vous qui disposent d'un ou de deux pouvoirs voteront autant de fois que nécessaire au passage des huissiers et huissières.

Le scrutin est ouvert. Les urnes vont circuler et la séance se poursuivre.

J'ai une question, Monsieur CHEVALIER.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Ce n'était pas une question, mais simplement pour signaler que notre groupe ne participera pas au vote dans la logique de nos prises de position.

M. LE MAIRE : Merci, c'est noté. Merci de procéder.

(Il est procédé au vote.)

M. LE MAIRE : Tout le monde a-t-il pu remplir son bulletin ? Cela semble être le cas.

Nous allons donc, pendant que l'urne circule, procéder à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2022/1853 - Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 euros - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour ce premier rapport, 1853, la parole est donnée à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Vous l'avez rappelé tout à l'heure et je vous en remercie, le soutien à la création est l'un des quatre axes forts de la politique publique que nous menons durant ce mandat en matière de culture.

Cette délibération me permet d'illustrer cet axe-là, le soutien à la création, en prenant un exemple précis, celui du théâtre.

Il convient de rappeler tout d'abord qu'en matière de théâtre, nous avons réaffirmé notre soutien aux salles de théâtre associatives ou municipales qui accompagnent les artistes en coproduisant leurs œuvres, en achetant des spectacles, en les accueillant en résidence. Ainsi, depuis 2020, soit via le fonds d'urgence soit via des augmentations de subventions, nous avons accru le soutien municipal au Théâtre des Célestins, au Théâtre de la Croix-Rousse, au Théâtre Nouvelle Génération, au Théâtre du Point du Jour.

Nous avons parallèlement, et nous avons pu en parler ici même, redynamiser le réseau des Scènes découvertes et augmenter les subventions accordées au Théâtre des Clochards célestes, ainsi qu'au Théâtre de l'Élysée. Et nous avons fait entrer dans le réseau Scènes découvertes le Grand Nid de Poule en accompagnement des arts de la rue.

Nous sommes également en dialogue avec le Théâtre des Marronniers sur le 2^e arrondissement qui, tout en étant sorti du réseau Scènes découvertes, développe un projet tout à fait intéressant autour des écritures contemporaines, un projet donc et une direction que nous sommes tout à fait prêts à accompagner.

Toujours concernant le soutien aux lieux de théâtre, nous tenons à reconnaître le rôle de certaines salles en proximité et ainsi, via cette délibération, notre municipalité va soutenir pour la première fois deux lieux, le Théâtre de l'Uchronie dans le 7^e arrondissement, un lieu cher au cœur de Madame la Maire du 7^e, Fanny DUBOT, ainsi que le Théâtre du Gai Savoir, un lieu auquel les élus du 6^e arrondissement sont également très attentifs.

Parallèlement aux lieux, nous renforçons également les moyens alloués aux équipes artistiques, associatives et indépendantes.

Ainsi, depuis 2020, l'aide médiane aux équipes artistiques indépendantes a été revue à la hausse. Elle était de 3 000 euros en 2020. En 2022, et via ce projet de délibération, elle s'élève à 4 500 euros.

Toujours en 2022, sur les 255 dossiers de demandes de subvention déposés dans le cadre du fonds d'intervention culturelle, je tenais à vous dire que 99 concernaient le secteur du théâtre et, sur ces 99, nous avons retenu 51 structures. Le secteur du théâtre représente donc près d'un tiers des aides allouées en matière de subventions culturelles.

Je souhaite également dire que, parallèlement à l'attribution de subventions, renforcer les moyens alloués à la création et aux acteurs culturels, c'est proposer aux artistes des outils de travail.

Il était également fondamental pour moi de m'assurer que ces équipements étaient accessibles à une pluralité et à une diversité d'équipes artistiques. Ainsi, quand une convention de mise à disposition arrive à son terme, nous avons fait le choix de publier un appel à projets, afin de permettre à divers acteurs culturels de se manifester auprès de nous, de nous faire connaître et de partager avec nous leur projet.

Alors, vous le savez, il en a déjà été question ici même, deux mises à disposition arrivent à leur terme en 2022, le théâtre impasse Saint Eusèbe dans le 3^e arrondissement et le Nouveau Théâtre du 8^e dans le quartier des États-Unis. Donc cette délibération est pour moi aussi l'occasion de vous donner quelques informations à ce sujet.

Concernant le Nouveau Théâtre du 8^e, il était mis à disposition gracieusement de la Compagnie des Trois-Huit depuis 2003. Cette mise à disposition s'achevant en août 2022, j'avais bien pris soin d'informer la compagnie de cette démarche d'appel à projets dès juin 2021.

Par souci de laisser la saison 21-22 se dérouler au mieux dans ce contexte de transition, nous avons voté dès janvier 2022 ici même une subvention de 150 000 euros à la Compagnie des Trois-Huit, soit, par rapport à 2021, 20 000 euros de plus que le strict prorata jusqu'à août.

De même, je tiens à vous annoncer que la Ville va racheter une partie du matériel technique à la compagnie, à une hauteur sur laquelle nous nous sommes accordés, une hauteur de 15 000 euros hors taxe, toujours dans une volonté d'accompagner la Compagnie des Trois-Huit et afin de laisser le théâtre équipé pour la future équipe gestionnaire du lieu.

À ce sujet justement, nous tenions à vous informer qu'après relance de l'appel à projets en avril 2022, 14 candidatures ont été reçues. Nous avons examiné ces candidatures avec la Mairie du 8^e, avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les services de l'État et sur ces 14 candidatures, nous avons préretenu 6 équipes. Ces équipes vont travailler durant l'été, détailler leurs propositions et nous les auditionnerons, toujours en présence des représentants de la Mairie du 8^e, de la DRAC et de la Région au mois de septembre.

Vous le voyez, le Nouveau Théâtre du 8^e va connaître un nouveau développement. Il va d'ailleurs devenir une scène conventionnée d'intérêt national, mention A enfance et jeunesse, ainsi que l'État nous en a fait la belle proposition, proposition que nous avons acceptée.

Ce projet sera un véritable plus pour le 8^e arrondissement, pour les habitants du 8^e arrondissement, à deux pas de la Maison de la Danse et des futurs Ateliers de Création chorégraphique, Maison de la Danse d'ailleurs avec laquelle nous travaillons d'ores et déjà et avec laquelle nous imaginons de septembre à décembre installer une proposition artistique au Nouveau Théâtre du 8^e, le temps du recrutement de la future équipe et de son installation en janvier 2023. Donc le théâtre ne fermera pas ses portes. Je tenais à bien le réaffirmer ici.

Concernant le théâtre de l'impasse Saint-Eusèbe maintenant dans le 3^e arrondissement et pour terminer, appelé actuellement Théâtre des Asphodèles, je voudrais rappeler ceci.

Les locaux de l'actuel Théâtre des Asphodèles sont loués par la Ville de Lyon à un bailleur privé. Nous louons cet espace 60 000 euros par an TTC. Nous avons d'ailleurs signé à nouveau le bail l'été dernier et, depuis 2011, nous mettons à disposition de la Compagnie des Asphodèles ce théâtre gracieusement, ceci en plus de la subvention de fonctionnement annuelle que nous versons à la compagnie pour son travail de création, ainsi que les soutiens ponctuels, dans le cadre de Tout l'monde dehors !, par exemple.

Je tenais à rappeler également que notre Ville a soutenu l'aménagement du lieu avec un investissement de 250 000 euros en 2011 dans le cadre de la PPI, puis avec des subventions d'investissement versées à la Compagnie des Asphodèles pour qu'elle puisse poursuivre l'aménagement des lieux (7 000 euros en 2012, 20 000 euros en 2015, 7 000 euros en 2016).

La convention qui lie la Ville à l'association s'achève le 31 août 2022. Dans la même logique que pour le théâtre du 8^e, un appel à projets a été lancé en octobre 2021, là en lien avec la Mairie du 3^e arrondissement. Là encore, j'avais tenu à recevoir moi-même le directeur de la Compagnie des Asphodèles dès le mois de mai 2021, il y a plus d'un an donc, pour lui expliquer la démarche, démarche qu'il n'avait d'ailleurs pas contestée.

Sa compagnie a même choisi de candidater, comme l'ont fait 12 autres compagnies pour le lieu. 6 compagnies ont été auditionnées en lien avec la Mairie du 3^e, dont la Compagnie des Asphodèles, preuve qu'ils avaient bien accepté la démarche. Au final, c'est le projet de Thomas POULARD et de la Compagnie du Bonhomme qui a été retenu.

Là encore, et grâce à ce nouveau projet, un nouveau lieu culturel va naître. Il conjuguera création artistique et éducation populaire et il viendra animer le quartier Villette-Paul Bert.

J'aurai l'occasion au mois de septembre de vous proposer une subvention d'équipement, également sur ce lieu, pour permettre à la nouvelle compagnie de s'installer de la meilleure manière qu'il soit et de pouvoir accueillir un public varié, divers et nombreux.

Voilà ce que je pouvais vous dire en présentation de cette délibération, qui porte sur le secteur théâtral avec des subventions de fonctionnement à 51 associations pour un montant global de 366 000 euros et je vous propose évidemment un vote favorable pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, et le groupe Lyon en Commun, Madame Marielle PERRIN, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PERRIN Marielle : Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons donc reçu 255 demandes de subvention et nous nous réjouissons du nombre important d'associations culturelles dans notre ville. La présente délibération nous permet de soutenir des lieux, des compagnies émergentes, des plus confirmées comme des compagnies rayonnant sur le plan régional et national.

Je souhaite rappeler ici plusieurs actions qui ont été mises en œuvre depuis 2020 et qui peuvent illustrer le soutien aux lieux qui aident et accompagnent les artistes en coproduisant leurs œuvres, en achetant les spectacles et en les accueillant en résidence, comme notre cher Théâtre des Célestins, notre cher Théâtre Nouvelle Génération, notre cher Théâtre de la Croix-Rousse, notre cher Théâtre du Point du Jour ou encore les Subsistances.

Nous avons voté une PPI qui vient renforcer des lieux de création tels que les Subsistances ou encore les Ateliers chorégraphiques.

Nous avons renforcé les moyens alloués aux équipes artistiques indépendantes et enfin nous sommes pour la transparence et le partage des outils à travers l'appel à projets sur les mises à disposition des théâtres en fin de convention.

Nous remercions notre Adjointe à la Culture, nos Maires d'arrondissement, ainsi que les services de la Ville pour leur travail et leur implication dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

COLLOMB Gérard

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Avant de procéder à l'examen du rapport suivant, nous allons revenir au vote à bulletin secret. Chacun a-t-il pu voter ? Très bien. Le scrutin est donc clos.

Je vous propose de poursuivre la séance durant les opérations de dépouillement. Les opérations de dépouillement vont être effectuées avec Camille AUGÉY et Pierre OLIVER qui vont rejoindre la table de dépouillement dès à présent. Je vous invite à descendre et nous allons continuer l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

2022/1826 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 127 044 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Pour le rapport 1826, Monsieur GIRAULT, je vous cède la parole.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je suis fier de vous présenter aujourd'hui une première partie de programmation pour des actions de lien social en vue de la transformation du secteur Péri.

Depuis le début de notre mandat, nous avons pris la mesure des difficultés multidimensionnelles concentrées sur ce secteur et, Monsieur le Maire, je vous suis déterminé à accompagner ce projet majeur pour notre exécutif. En témoigne la mise en œuvre des moyens humains et financiers conséquents et surtout inédits sur ce territoire.

Concernant ma délégation, nous nous appuyerons donc sur une enveloppe de 150 000 euros par an sur la durée du mandat. Ce financement complémentaire aux autres actions déployées sur le secteur permettra d'engager rapidement des actions afin de retrouver un lieu équilibré et réapproprié par ses habitants et ses habitantes, une place à vivre, un espace pacifié et sécurisé pour un quartier attrayant et bien relié au centre-ville.

Ainsi, les projets de transformation du secteur Péri visent à atteindre quatre objectifs stratégiques qui sont les suivants :

- Renforcer l'accompagnement médicosocial des personnes et renforcer le lien social ;
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale ;
- Rénover durablement la place et y vivre mieux grâce à un projet d'aménagement d'ensemble ;
- Assurer la cohérence des interventions et rendre visible le projet.

La sécurité, la participation citoyenne, qui est indispensable sur ce secteur et la transition écologique et sociale sont dès lors les trois axes transversaux du projet, transversaux car pris en compte à chaque étape et dans chaque action, non comme une variable, mais bien comme un socle solide.

Alors que nous sommes au cœur d'une métropole et d'une ville riche et dynamique, les besoins non sociaux non pourvus des personnes présentes sur la place Péri sans ressources et parfois sans droits s'additionnent. Il est donc essentiel, collectivement, d'accompagner ces publics sur l'accueil initial, l'accès à un logement permettant l'accès à l'hygiène et à l'alimentation, l'accès aux soins, comprenant la prise en charge des troubles psychiques et des pratiques addictives, souvent déjà présentes à l'arrivée sur le territoire, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle et l'accès à un revenu.

Je tiens à souligner la qualité du travail des services, qui sont parvenus à nous proposer une programmation offensive et coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire, partenaires de la Ville de Lyon.

Il s'agit donc bien ici d'une première tranche de 14 actions, permettant d'agir dès maintenant au regard des besoins identifiés par les acteurs et actrices du territoire.

Vous trouverez la liste des actions dans la délibération pour un montant de 127 044 euros et je vous demande donc de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues,

Le diagnostic social évoqué d'ailleurs dans la délibération est celui d'une grande précarité du quartier entourant la place Gabriel Péri et plus largement le quartier de la Guillotière et notamment sur le secteur également de Mazagran.

Cette précarité nourrit un cadre de vie dégradé et sous tension. Ces constats ne surprendront personne dans cette assemblée et la préoccupation est partagée, j'en suis sûr, par toutes et tous ici.

Néanmoins, nous devons souligner que la politique de votre majorité dans ce secteur se borne à une liste de promesses non tenues.

Tout d'abord, je voudrais évoquer le passage piéton installé entre la place Gabriel Péri et la place Ballanche. Loin d'apaiser le secteur et d'y fluidifier les circulations, il n'a fait qu'accroître la tension sur les flux et les nuisances sonores. Pire, il ne sert à rien : les riverains continuent d'emprunter les anciens passages piétons, bien plus sécurisés. La Métropole avait promis de modifier le dispositif. Cette promesse, là aussi, n'a toujours pas été honorée, pas plus que celle de changement d'implantation concernant la ligne de tram, pour lequel nous ne voyons rien venir.

Les dégradations règnent par ailleurs dans le quartier et vous l'avez même reconnu ce matin à travers les coûts importants de nettoyage.

Place Mazagran, la consommation désinhibée de drogues illicites – dont le prix est affiché librement – laisse des traces telles que des seringues usagées dans les copeaux de bois habillant une aire de jeux pour enfants. Les feux d'artifice sauvages ne se comptent plus et les femmes ne peuvent plus circuler sereinement. Les nuisances sont nombreuses et permanentes, et vont donc en s'accroissant.

J'ajoute que les témoignages des habitants que nous entendons régulièrement et qui se plaignent ouvertement auprès de la Mairie du 7^e arrondissement et même du 3^e arrondissement.

Les poubelles débordent, nous l'avons évoqué également ce matin, tout comme les restes d'alcool de bars clandestins et que dire des traces d'urines un peu partout ?

Il ne s'agit pas de dégradations faites au hasard, mais il s'agit bien pour quelques-uns de marquer un territoire. Il suffit d'écouter les riverains pour comprendre le désarroi des Lyonnais.

Cette soi-disant végétalisation égayée par les urinoirs échoue largement à masquer là encore une promesse non tenue du zéro déchet.

Outre la restitution de la concertation concernant le quartier, elle devait avoir lieu en mai lors de l'inauguration de la Maison du Projet, vous nous avez indiqué ce matin qu'elle aurait lieu demain, cette inauguration avait donc été reportée. Le résultat de cette concertation sera sans doute donné dans les prochains jours. Les habitants, les associations et les élus doivent-ils faire une croix sur cette restitution ? Nous attendons une réponse claire de votre part sur ce sujet.

Enfin, votre exécutif est habitué à reporter ses responsabilités sur l'État, mais sur ce dossier, vous ne pourrez pas le faire longtemps. La Brigade spécialisée de Terrain (BST) déployée à la Guillotière et autour de Part-Dieu a fait un travail « formidable » pour Nathalie BALMAT, Présidente de l'association Guillotière en colère, dont nous saluons l'action au quotidien.

Si les problématiques de la Guillotière ne sont pas de votre fait et ne sont pas apparues sous votre mandature, en tout cas, toutes les réponses que vous y apportez, en revanche, vous appartiennent. En l'occurrence, la liste des demi-mesures et des promesses non tenues que nous avons déclinée n'est pas en votre faveur. J'ai peur qu'elle ne suggère que cette majorité – contrairement à ce que vous répétez inlassablement – ne fasse bien peu de cas des quartiers populaires.

Il vous reste pourtant un peu plus d'un demi-mandat pour changer la donne. Bien sûr, l'État et la Métropole doivent y contribuer, mais il vous appartient à vous, Monsieur le Maire, d'impulser une logique et de décider de devenir la force motrice d'un nécessaire changement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette délibération vise à donner des subventions à diverses associations dans le cadre du réaménagement de la place Gabriel Péri. Par l'intermédiaire de la question de la Mairie du 7^e arrondissement en ce début de Conseil, nous avons eu droit à une séquence promotionnelle de votre action sur ce secteur.

Mais voyez-vous, nous ne partageons pas tout à fait le même optimisme. Depuis deux ans, notre groupe alerte votre équipe municipale sur ce qui se passe à la Guillotière, sans qu'aucune action efficace ne soit menée par votre majorité.

Vous avez organisé en vain des concertations qui ont abouti à plus de déceptions que de réalisations. Voyez plutôt : si la majorité précédente avait fait réaliser une étude en 2019 par le cabinet Sur&tis, en 2021, la Métropole de Lyon a demandé une nouvelle étude au cabinet Cronos Conseil. Quelles sont les conclusions ? Les aura-t-on un jour ? Nous en doutons.

Parallèlement, de janvier à mai 2021, vous avez organisé, pour quelques dizaines de milliers d'euros des ateliers de concertation avec une réunion publique le 30 juin 2021, puis un nouvel atelier participatif le 15 octobre 2021 sur l'aménagement de cette place et le résultat : un passage piéton. Allez, soyons charitables, ajoutons une inauguration avec celle de la Maison des Projets qui interviendra demain.

Pendant ce temps, la triste actualité continue, avec de nombreuses rixes, agressions verbales, physiques, vols et j'en passe. La place Gabriel Péri n'est malheureusement pas la seule partie de la Guillotière qui est touchée. Récemment, la rue Sébastien Gryphe a connu une rixe violente avec crics et objets pointus et toute la France a vu, stupéfaite, cette vidéo relayée plusieurs centaines de milliers de fois.

Chaque semaine, nous avons le droit à ce type d'événements. Mi-mai, c'était des coups de couteau rue Montesquieu. Mi-juin, un homme était blessé à coups de couteau dans une rixe qui s'est terminée dans le hall d'un hôtel de la rue Mortier. De nombreux riverains de la place Mazagran se sentent également abandonnés au milieu des trafiquants et des consommateurs de drogue.

Notre groupe, par l'intermédiaire de Béatrice DE MONTILLE et Émilie DESRIEUX, élues du 3^e et 7^e arrondissement, reçoit très régulièrement des appels à l'aide d'habitants du quartier.

Monsieur le Maire, je tiens également à vous alerter sur les dépôts sauvages. Peut-être avez-vous déjà sollicité la Métropole pour résoudre ce problème récurrent du quartier ? Pouvez-vous nous dire devant notre Conseil quelles actions vous avez menées auprès de Bruno BERNARD pour résoudre le problème ? Et nous considérerons que, faute de réponse à cette question, vous n'avez rien fait.

Ces dépôts sauvages entraînent la prolifération d'espèces invasives et nous avons de plus en plus de retours sur des présences de rats et de souris dans les différents logements du quartier.

Enfin, Monsieur le Maire, je profite de cette intervention pour évoquer avec vous les tags et affichages sauvages dans ce quartier, phénomène malheureusement présent dans d'autres quartiers. La rue Salomon Reinach, plusieurs dizaines d'affiches de la NUPES sont encore exposées sur les murs, la rue Chalopin est elle, comme beaucoup d'autres, largement taguée. Il n'y a pas un bac à verre de la Guillotière qui ne soit pas recouvert d'une affiche de Mélenchon.

Je vous ai écrit, Monsieur le Maire, pour savoir si, comme la loi vous l'autorise, vous aviez fait des mises en demeure vis-à-vis de ces formations politiques championnes de l'affichage sauvage. Pas de réponse.

Pour terminer sur une note positive, je vous propose que vous fassiez payer aux candidats aux législatives le nettoyage de leur affichage sauvage. On pourrait partir sur 5 euros l'affiche et la Ville et la Métropole pourraient émettre des titres de recette à l'endroit de la NUPES, la France insoumise ou bien encore Madame la Députée GARIN ou Madame GRIES, afin que ces deux collectivités couvrent un petit peu leurs frais.

Je compte sur vous, Monsieur le Maire, pour être intransigeant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1832 - Organisation de la 16^e Biennale d'Art contemporain du 14 septembre au 31 décembre 2022 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon et l'association les biennales de Lyon et attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 000 euros et d'investissement d'un montant de 100 000 euros dans le cadre de l'occupation de l'ancien Musée Guimet - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1832, Madame VIDAL, vous avez la parole.

Il n'y a pas de présentation. Au temps pour moi. Nous allons directement passer à l'intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants, portée par ? Je n'ai pas le nom. Madame CROIZIER, semble-t-il.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, mes deux interventions ont été regroupées dans celle du Musée Guimet de tout à l'heure.

M. LE MAIRE : D'accord. Madame BORBON me l'avait signalé, mais pas pour le groupe DCI. Donc nous pouvons directement passer... Cela m'a échappé. Je m'en excuse.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

BACHA-HIMEUR Samira

BORBON Delphine

COLLOMB Gérard

CONDEMINÉ Anne-Sophie

CUCHERAT Yann

HERNANDEZ Ludovic

LEVY Charles-Franck

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1842 - Festival Entre Rhône et Saône - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame HÉNOCQUE, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit du rapport 1842 concernant le festival Entre Rhône et Saône,

Le festival qui a eu lieu le week-end dernier a atteint ses objectifs. Ce fut de l'avis général un événement joyeux, ouvert à tous, très familial et apaisé. Les Lyonnaises et les Lyonnais ont pu rencontrer une grande diversité d'activités, des activités culturelles qui étaient de grande qualité, beaucoup d'activités sportives qui ont eu un grand succès, notamment la plongée, mais de nombreux autres sports ont été mis à l'honneur, et également des activités de sensibilisation au respect des cours d'eau et à la biodiversité. Les espaces de convivialité ont également été plébiscités et nous avons pu rencontrer à la fois des grandes activités, mais également des activités en petits groupes, puisque l'objectif de la Ville était de faire confiance aux porteurs de projets qui étaient responsables des activités proposées.

La Mâchecroûte a aussi rencontré son public, puisque, lors de la parade, nous avons environ 3 000 personnes et qu'à l'arrivée, c'était environ 5 000 personnes réunies sur les quais. Il y a eu également beaucoup de monde sur le spectacle ilotopie.

C'est l'occasion avant tout de rappeler que ce festival est une réussite collective et je profite d'avoir la parole pour remercier les nombreuses associations et structures qui ont porté une grande partie des plus de 220 rendez-vous qui étaient proposés ce week-end-là, ainsi que les équipes de la Ville et les partenaires.

Alors, justement, les partenaires sont l'objet de cette délibération, puisqu'elle valide les niveaux de mécénat et permet de valider une première convention de mécénat avec Veolia. Les autres conventions seront présentées au Conseil municipal de septembre. Au final, ce sont plus de 400 000 euros de mécénat, puisqu'il

s'agit exactement de 338 000 euros en numéraire et 66 000 euros en nature. Ainsi, le mécénat représente plus que la participation nette de la Ville.

Je profite de cette délibération pour répondre aux critiques de Monsieur OLIVER en début de Conseil municipal. En effet, on voit deux visions très différentes entre la vision de la droite et la vision de la gauche concernant un festival. Je ne vois pas où vous avez vu des activités vides, puisqu'il y avait du monde dans l'ensemble des activités. On estime entre 40 000 et 50 000 personnes qui ont pu profiter du festival.

Vous avez, Monsieur OLIVER, fait une comparaison avec le festival Inversion, pour lequel la Région Auvergne-Rhône-Alpes a financé environ 500 000 euros de visibilité et d'achat de places, pouvant aller jusqu'à 600 euros la place pour les personnes qui ont pu bénéficier de ces cadeaux. Alors, en effet, Inversion, c'est vrai que des centaines de milliers de personnes ont pu en profiter, puisque les nuisances sonores sont rentrées dans les appartements de nos concitoyens jusqu'à Villeurbanne, voire jusqu'à Caluire. Nous avons tous bénéficié des basses.

Également un festival très différent du festival Inversion, puisque ce festival-là n'avait pas besoin de financement, avec ses grandes têtes d'affiche et un coût d'entrée très cher, il n'avait pas besoin des financements publics pour pouvoir s'équilibrer, à la différence du festival Entre Rhône et Saône qui est revenu à environ 7 euros par participant.

Ensuite, la critique sur les paroles qui ont été prononcées par la troupe ilotopie au réveil de la Mâchecroûte sont un peu ridicules, parce qu'évidemment, on n'en a pas la paternité. C'est comme si on reprochait à Laurent WAUQUIEZ d'avoir la paternité des paroles de Stromae dans le festival Inversion, par exemple.

Au final, pour ceux qui sont un peu bougons, je propose que l'année prochaine, vous veniez participer aux activités. Monsieur OLIVER, j'ai appris que l'activité aviron était accessible. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions faire un tour ensemble sur la Saône en juillet 2023 ou participer, par exemple, à une action de dépollution avec les nombreux concitoyens qui y participent.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Toutes les grandes villes s'engagent ou se sont engagées dans une reconquête de leurs bords d'eau. Les expertises internationales et européennes montrent que l'espace du fleuve, ses berges, abords et environnements, cristallisent beaucoup d'enjeux des villes contemporaines, qu'elles soient denses, éparpillées ou encore des espaces naturels périurbains.

Des aménagements historiques, bien que bénéfiques sur le plan économique, ont provoqué une séparation physique et psychologique des Lyonnais avec leurs cours d'eau. Lentement, mais sûrement, Rhône et Saône ont disparu de l'inconscient collectif lyonnais.

Longtemps délaissées, les berges depuis le début des années 2000 font de nouveau l'objet de projets et d'aménagements, car elles sont des lieux éminemment esthétiques et ludiques, par le contact entre la terre et l'eau. Et les 200 kilomètres de berges dans la métropole lyonnaise constituent un capital extraordinaire.

L'objectif affiché, consistant à renouer des relations entre les quartiers et les fleuves est désormais intégré dans tous les esprits.

Il existe aujourd'hui une véritable demande des Lyonnais de manifestations populaires, favorisant les mixités sociales et intergénérationnelles autour de nos fleuves.

C'était tout l'enjeu de l'événement Entre Rhône et Saône, dont l'inspiration s'inscrit dans le travail mené depuis plus de 20 ans.

En premier lieu, il convient de souligner le travail des services de la Ville pour faire en sorte que la manifestation se déroule sans encombre. Qu'ils en soient ici remerciés, au nom de notre groupe. Nous savons qu'il s'agit d'un investissement important. Il en va naturellement de même pour les bénévoles des associations impliquées.

Le chiffre de 50 000 participants, selon les organisateurs, n'est pas forcément le plus important. À travers cette manifestation, il semble que vous ayez compris que notre Ville doit en effet intégrer les effets économiques, sociaux et culturels d'une ville qui agit et bouge : notoriété, chiffre d'affaires amélioré pour les entreprises locales, développement du tourisme, réhabilitation de nombreux lieux patrimoniaux, impact sur l'emploi et

contribution au renforcement de la cohésion sociale. Cette manifestation valorise et s'inscrit dans les investissements marqués par la transformation des berges du Rhône, puis de l'aménagement des rives de Saône depuis 2001.

Après avoir apporté votre soutien le mois dernier au Lyon-Turin, cet événement confirme aussi le regard de Lyon vers la confluence et la Méditerranée. Consacrer le Rhône et la Saône, c'est aussi méditer sur cette phrase de Jean Jaurès : « *C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source.* »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Madame BRUVIER-HAMM, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme BRUVIER-HAMM Pauline : Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais ici revenir sur le festival Entre Rhône et Saône qui, comme l'a rappelé Audrey HÉNOCQUE, s'est déroulé le week-end dernier.

Le Rhône, la Saône, les balmes, Lyon tisse une étroite relation à l'eau depuis des millénaires. Quel meilleur thème pour créer une nouvelle occasion de se retrouver ?

Comme chaque lancement d'un nouvel événement, c'est toujours un peu la surprise et l'appréhension de savoir si celui-ci rencontrera le succès qu'on lui souhaite.

Pour y avoir assisté, j'ai observé avec enthousiasme l'accueil des Lyonnais et des Lyonnaises et de toutes les activités et animations prévues. Cet événement, ouvert à tous, nous a permis de profiter de certains espaces de notre ville d'une autre manière, avec par exemple la guinguette sur l'île Barbe, où l'on sentait que tout le monde était ravi de se retrouver en ce début d'été.

Cet événement n'aurait pas pu se faire sans les services qui ont cru en ce projet et qui ont travaillé d'arrache-pied pour qu'il puisse voir le jour. Merci à eux et aussi aux associations qui ont répondu présentes tout au long du week-end, en proposant des animations variées et en partageant avec le plus grand nombre leur relation à l'eau et à Lyon. Elles étaient toutes les unes plus que les autres très enthousiastes d'avoir pu participer à ce festival.

Et bien sûr, je souhaiterais remercier Audrey HÉNOCQUE pour son engagement et son énergie dépensée sur ce projet.

À côté de ces moments festifs, l'idée était aussi de sensibiliser chacune et chacun à la ressource en eau. L'actualité, lors de ce même week-end, nous l'a encore malheureusement rappelé. Il faisait 10 degrés au sommet du glacier de la Marmolada dans les Alpes du nord de l'Italie, le dimanche 3 juillet dernier, lorsqu'un énorme bloc de glace et de roche s'est détaché, provoquant une avalanche causant morts et blessés. On l'oublie trop souvent, les hautes montagnes, recouvertes de glaciers représentent près de la moitié de l'eau douce mondiale utilisée par les humains. 10 millions de personnes dépendent de l'eau douce du bassin du Rhône, qui prend sa source dans le glacier du Rhône en Suisse.

Le cycle de l'eau est l'un des services systémiques que notre planète nous offre. Nous nous devons de le préserver et de partager cet enjeu au plus grand nombre. Ainsi, à travers ses animations, ses parades, ses ateliers de sensibilisation, notre festival a permis de célébrer la ville, ses cours d'eau, tout en faisant évoluer le regard sur la ressource en eau. Les premiers retours que nous avons reçus sur notre plateforme de concertation Oyé ! nous le confirment. Nous sommes pleinement engagés pour faire perdurer ces moments de fête dans notre belle ville entourée de ses deux cours d'eau.

En attendant donc la seconde édition de ce festival, je tiens à souhaiter à tous les Lyonnais et les Lyonnaises un très bel été.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Permettez-moi de m'associer aux remerciements qui ont été formulés d'abord aux équipes de la Ville, qui ont permis la préparation de ce festival, mais aussi sa tenue dans d'excellentes conditions. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par Audrey.

Mes plus vifs remerciements à Audrey HÉNOCQUE aussi qui a porté ce chantier depuis des mois avec les équipes de la Ville et qui a permis la tenue de cette première édition, là aussi dans de très bonnes conditions.

Un petit clin d'œil, Audrey, tu me le permets aussi, à notre parrain pour cette première édition, Yann ARTHUS-BERTRAND, qui a pris beaucoup de plaisir à être au milieu des Lyonnaises et des Lyonnais et à leur partager son amour pour la planète et ses engagements en faveur de sa préservation.

C'était somme toute une première édition extrêmement réussie, qui a fait notamment la joie des plus jeunes et c'était, je vous le rappelle, l'un des objectifs que nous nous étions fixés. C'était aussi d'avoir un festival qui

puisse être tourné vers l'enfance. Je crois que les sourires, les rires que l'on a pu voir au moment où la Mâchecroûte s'est réveillée, étaient la meilleure des preuves que l'on pouvait récolter.

Merci encore à toi, Audrey, d'avoir porté tout cela avec brio.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

COLLOMB Gérard

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1823 - Bibliothèque municipale - Attribution d'une subvention de fonctionnement (ou aide d'urgence) au collectif Alliance Urgences pour soutenir les actions en faveur de la population ukrainienne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1824 - Approbation du règlement du concours à destination des élèves inscrits en Écoles supérieures d'Arts et d'Arts appliqués de la Ville de Lyon pour les 50 ans de la Bibliothèque de la Part-Dieu

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1825 - Approbation d'une convention de coopération culturelle et pédagogique entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'ENSBA Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1827 - Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1830 - Attribution de subventions à trois associations (Dopp Fiction, L'Ornithorynque, Jazz sur les Places) pour un montant total de 12 000 euros, pour l'organisation d'événements culturels

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1834 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et Artclair Éditions (l'œil - le Journal des Arts), M. Publicité (Le Monde magazine) et ArtPress dans le cadre de l'exposition Éric Poitevin Invité

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1835 - Approbation d'une convention de coopération culturelle entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'ENS Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1836 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et Gaumont Télévision dans le cadre du documentaire « Au royaume du Maréchal »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1837 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 169 500 euros - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1838 - Approbation de trois conventions tripartites d'occupation temporaire et gratuite du domaine public au profit de l'association Les Compagnons des Pavillons pour la réalisation de fresques éphémères sur les murs des blocs d'extraction d'air du Square Monod (Lyon 7^e) et de cession des droits patrimoniaux des artistes TWANE, MYET et Sara A., auteurs des fresques

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté.)

2022/1839 - Approbation du projet Des Livres à Soi porté par la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2022, 2023

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1840 - Approbation d'un contrat de coproduction entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Concours international de Musique de Chambre de Lyon pour l'organisation de la Journée du Violoncelle le samedi 11 juin 2022 au sein de l'Auditorium Maurice Ravel

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1841 - Approbation d'une convention de gestion des archives entre l'Opéra national de Lyon et la Ville de Lyon/Archives municipales

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1843 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1844 - Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros - Enveloppe « Fonctionnement école de musique »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1847 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/les Célestins - Théâtre de Lyon et l'École nationale supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) pour l'aide à l'insertion professionnelle de jeunes comédiens

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1848 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu concernant la mise en place de projets culturels

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1849 - Approbation de deux conventions de dépôt d'œuvres au Musée des Beaux-Arts : un album de charges de Paul Flandrin issu d'une collection privée et une œuvre peinte de Louis Cretey, issue de la fondation Claude Martin

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1850 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre concernant l'accueil des cours pour la saison 2022-2023

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1851 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts jusqu'au 30 juin 2023

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1852 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et Casino pour un montant global de 231 500 euros - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté.)

2022/1854 - Approbation d'une convention de dépôt du fonds Roux Meulien entre la Ville de Lyon/Archives municipales et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1855 - Approbation d'une convention entre l'association Fogolar Furlan, l'Institut culturel italien et la Ville de Lyon - Archives municipales pour la coproduction d'une exposition sur la mosaïque lyonnaise

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1856 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et Lyon Capitale pour l'édition d'une BD mettant en avant sept héroïnes lyonnaises

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1857 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et le Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes (LALCA) concernant la valorisation d'un fonds d'archives sonores

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1858 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 euros - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1859 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Proton, Auditorium-Orchestre national de Lyon, pour le Lyon Métropole Orchestra le 9 juillet 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1860 - Cession de droits des éditions du Lombard à la Ville de Lyon/CHRD pour l'exposition « Spirou » et sa version itinérante

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1861 - Approbation d'une convention relative à la résidence artistique de l'artiste Hadrien Pelletier au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1862 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 euros - Enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté.)

2022/1863 - Approbation d'un avenant au protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, pour les années 2022, 2023 et 2024 et attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 8 000 euros

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Madame CROIZIER Laurence a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1864 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux musées Gadagne le 26 et 27 novembre 2022 dans le cadre du week-end porte ouverte dédié à l'ouverture du troisième parcours permanent du MHL (Musée d'Histoire de Lyon) intitulé « Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1865 - Approbation d'une convention type relative au prêt d'œuvres et d'objets des collections des Musées Gadagne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté.)

2022/1866 - Approbation des tarifs de mise à disposition des véhicules au Musée Malartre

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1867 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la Ville de Lyon/le Musée des Arts de la Marionnette/Gadagne et le Musée des Confluences

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1868 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur à titre gracieux entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et la Boîte à Photo concernant l'exploitation de prises de vue de la collection de sièges lyonnais du Musée d'Histoire de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1869 - Cession patrimoniale de biens mobiliers de la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1870 - Délibération rectificative - Approbation des tarifs de la saison 2022-2023 de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1871 - Approbation d'une convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et la SCOP Théâtre Nouvelle Génération/CDN de Lyon pour l'année 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Retiré.)

2022/1872 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la Société de Généalogie du Lyonnais et du Beaujolais (SGLB) pour la mise à disposition de fichiers relatifs à des actes de mariage et des actes de décès des « Morts pour la France »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1828 - Programmation financière 2022 au titre de la Politique de la Ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 448 231 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/1829 - Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la Ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/1833 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 82 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'initiatives locales (FIL) et Fonds associatif local (FAL) pour un montant total de 29 927 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/1831 - Expérimentation d'une entreprise-école par CEFI Formation dans le cadre du projet GaiaMundi sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Attribution d'une subvention sur action d'un montant de 80 000 euros pour l'organisme de formation CEFI dans le cadre du projet GaiaMundi - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2022/1845 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de Civilisation musulmane pour un montant de 45 000 euros - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2022/1846 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture - Saison 2022-2023 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture pour la saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme PERRIN Marielle

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous adresser à la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2022/1889 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 000 euros à la MJC Sans-Souci, sise 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de la signature de la convention-cadre avec la MJC Sans-Souci

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative.

Pour ce premier rapport, une présentation de Madame NUBLAT-FAURE, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis très heureuse aujourd'hui de vous présenter cette délibération qui acte la création d'une MJC à Lyon dans le 3^e arrondissement au Château Sans-Souci.

En l'espace de seulement deux années, nous avons la chance de pouvoir compter sur une nouvelle structure d'éducation populaire, attendue depuis de longues années par les habitants de ce territoire.

Alors, c'est l'occasion pour moi de réaffirmer le rôle primordial des structures d'éducation populaire dans notre ville, pour le développement du lien social entre les habitants, l'animation de proximité et le rôle essentiel pour accompagner les défis sociaux et environnementaux de demain.

Je souligne ici l'ampleur de leurs actions et leur implication.

Voir un projet de création d'une nouvelle structure d'éducation populaire aboutir sur un territoire qui en était dépourvu est vraiment une immense joie. Il y a deux ans, au début du mandat, le réseau des MJC, R2AS, que je remercie chaleureusement à cette occasion, est venu nous rencontrer et nous a indiqué qu'il souhaitait implanter sur ce territoire une MJC.

En effet, ce territoire qui compte 30 000 habitants, une population plutôt vieillissante, la présence de nombreuses familles avec enfants (plus de 60 % des ménages ont des enfants dans ce territoire, alors que la moyenne lyonnaise est à 55 %) et une mixité sociale importante était dépourvu de structures socio-éducatives de proximité.

Nous avons donc travaillé de concert pour transformer le Château Sans-Souci en Maison des Jeunes et de la Culture.

En 2021-2022, le réseau R2AS a mené une mission de préfiguration, c'est-à-dire un diagnostic, des ateliers de concertation et de coconstruction, les associations du territoire et les habitantes et les habitants. Aujourd'hui, le projet associatif en cours de maturation répond déjà à leurs attentes.

Des réunions publiques, la première s'est tenue le 18 octobre 2021, ont permis de fédérer autour du projet en construction à la fois des acteurs locaux qui ont souhaité s'engager dans la gouvernance de la structure, mais aussi des habitants. Ainsi, 23 habitants du 3^e arrondissement se sont réunis en assemblée générale constitutive le 3 mai 2022 et ils ont désigné 19 administrateurs.

Le réseau R2AS a transmis officiellement à la Ville de Lyon l'initiative associative portée sur ce secteur.

Les actions développées dans ce projet associatif visent tout d'abord à favoriser l'épanouissement des personnes par l'accès à l'éducation, à la culture pour tous, soutenir la démocratie en proposant un ou des lieux d'expression citoyenne, développer des initiatives innovantes sur le territoire, offrir aux citoyens la possibilité d'agir collectivement, renforcer le lien social et contribuer à l'émergence d'une société plus solidaire.

La MJC Sans-Souci ouvrira en septembre 2022 et ses activités vont petit à petit monter en charge en direction de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des seniors. Elle proposera des activités de loisirs et des pratiques amateurs, des actions autour de la culture et de la citoyenneté. L'une de ses missions sera d'animer la vie locale et de participer au maillage associatif de ce territoire.

Je remercie en ce sens l'immense travail de Philomène RÉCAMIER, Adjointe à la Culture, à la Vie associative et aux MJC du 3^e arrondissement, les services de la Ville et particulièrement la DDT.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention-cadre avec l'association MJC Sans-Souci, convention-cadre qui prévoit un soutien matériel et financier de la Ville de Lyon avec l'octroi dès cette année au prorata temporis d'un financement à hauteur de 206 000 euros.

Cette délibération, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable lors de son passage en Commission et a été favorablement votée bien sûr en Conseil du 3^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La création d'une Maison des Jeunes et de la Culture à Lyon est toujours une bonne nouvelle. Et à ce titre, il faut saluer l'engagement du réseau R2AS qui a porté et soutenu la création de cette nouvelle structure.

L'Assemblée générale de la MJC Sans-Souci s'est tenue le 3 mai dernier et a élu 19 administrateurs au sein donc de son Conseil d'administration.

Hakim KHELAIPIA – actuellement responsable enfance jeunesse famille à la MJC Monplaisir – prendra le poste de direction au 1^{er} septembre prochain.

À peine créée, la MJC se voit déjà confier la gestion de deux ALAÉ.

Le quartier ne manque pas de forces vives associatives avec des associations de parents d'élèves bien organisées, l'Oasis Sans Souci et une association plus que centenaire, comme le Centre culturel et sportif Patronage laïc Villette-Paul Bert.

Compte tenu de cette richesse associative déjà existante, la MJC appuiera un projet d'éducation populaire sur l'enfance, la jeunesse et la citoyenneté pour les habitants des quartiers Sans-Souci, Villette-Paul Bert et alentour.

Cette nouvelle structure au sein des MJC de Lyon défendra leur appartenance à l'économie sociale, leur spécificité d'utilité publique et sociale et un rôle de promotion sociale.

Cependant, et c'est bien là le point qui peut, au regard des priorités sociales de la Ville, poser une question. Par exemple, nous savons qu'il existe d'autres arrondissements, comme le 1^{er} ou le 4^e arrondissement, qui n'ont pas de MJC, même si la MEJ, les centres sociaux du 4^e et le Centre social Quartier Vitalité font eux aussi un travail exemplaire.

Nous attendons aussi une impulsion réelle de votre part concernant la création d'une structure d'éducation populaire sur le quartier des Girondins. Nous savons également que la MJC de la Duchère a besoin d'un accompagnement plus fort de la part de la Ville de Lyon.

Par ailleurs, et je conclurai là-dessus, dans le cadre du projet de rénovation urbaine, les choix ne sont toujours pas clairs et annoncés concernant l'équipement qui doit être créé sur le quartier de Mermoz.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LÉVY.

Madame NUBLAT-FAURE.

Mme NUBLAT-FAURE Julie rapporteuse : Oui, Monsieur le Maire.

Alors, Monsieur LÉVY, nous nous réjouissons donc ensemble de la naissance de cette MJC.

Cette question, vous me l'avez déjà posée en Commission, en expliquant qu'en fait, vous aviez l'impression que nous laissions de côté des arrondissements qui n'avaient peut-être pas assez de structures sociales. Je vous avais déjà répondu. Je vais simplement reprendre ce que j'avais dit.

Le bilan que vous faites est évidemment faux, puisque, vous le savez, sur le 8^e arrondissement notamment, nous retravaillons avec la MJC Laennec-Mermoz. Nous avons le travail de préfiguration de ce pôle social, sportif et culturel, l'antenne aussi de l'ancien centre social Laennec. Tout cela, vous le voyez, nous le travaillons avec les acteurs du territoire et nous sommes vraiment très attentifs aux quartiers populaires et nous avons donc des axes dans notre plan de mandat qui sont directement fléchés pour ces quartiers.

Je parlerai bien sûr du 7^e arrondissement, du pôle des Girondins, qui est aussi en construction. Il y a une préprogrammation et nous travaillons avec les acteurs de ce territoire pour pouvoir construire un pôle sportif, social et culturel sur cet endroit.

Je rajouterai également dans le 1^{er} arrondissement au collège Truffaut où, là aussi, l'arrondissement travaille à des salles plurielles pour la jeunesse. J'ai assisté aux premiers échanges et à la construction des jeunes, de ce qu'ils voulaient aussi sur cet arrondissement et je peux vous dire qu'ils ont déjà beaucoup d'idées et le 1^{er} arrondissement suit de près ce projet. Et nous allons donc très prochainement avoir aussi des salles qui seront fléchées pour la jeunesse dans cet arrondissement.

Je ne partage pas votre bilan, Monsieur LÉVY, mais je conclurai simplement en disant que nous nous réjouissons dès qu'une structure sociale sort quelque part. Je reviens à la création de cette MJC Sans-Souci dans le 3^e arrondissement sur un territoire qui, je le rappelle, contient 30 000 habitants sans aucune structure sociale.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame NUBLAT-FAURE.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1881 - Création d'une nouvelle école maternelle Louis Pasteur - Fusion des écoles et des périmètres des écoles maternelles Olympe de Gougues et Louis Pasteur engendrant la fermeture de l'école maternelle Olympe de Gougues - Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1881, Madame LÉGER, c'est à vous la parole.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Cette délibération porte sur le groupe scolaire Pasteur et Olympe de Gougues.

La relocalisation provisoire du groupe scolaire Pasteur à Olympe de Gougues s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine Mermoz Sud. Comme vous le savez, le groupe scolaire Pasteur sera démoli et reconstruit sur place, ce qui permettra la reconstruction d'un groupe scolaire de 14 classes, d'un restaurant, de locaux pour le Conservatoire régional de Lyon, ainsi que pour l'association Ebulliscience et d'une cour végétalisée. Le projet prévoit également la réalisation d'un équipement sportif et culturel répondant aux besoins du quartier, ainsi que la création de logements.

Les écoles Pasteur et Olympe de Gougues seront regroupées à la rentrée sur un seul site, celui d'Olympe de Gougues pour permettre la démolition et la reconstruction de l'école Pasteur. Dans le cadre de ce regroupement, les deux écoles maternelles, 5 classes maternelles Pasteur et 3 classes maternelles Olympe de Gougues, vont fusionner sur le site Olympe de Gougues.

À terme, une fois l'opération de reconstruction terminée, l'ensemble des élèves seront transférés sur le nouveau site de Pasteur, afin de permettre cette fois-ci des travaux de restructuration de l'école Olympe de Gougues.

Au terme de ces deux opérations, il y aura toujours deux groupes scolaires, plus gros, plus beaux. Les deux comporteront 14 classes et l'école Olympe de Gougues retrouvera sa dénomination à ce moment-là.

Je vous invite à voter cette délibération de façon positive.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1876 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Amicale cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond sur piste et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale, du 9 au 11 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1892 - Re Lyon Nous 2022 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1873 - Complexe sportif Genety Duplat - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3 - Réévaluation de l'opération n° 01054005 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1875 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation Lyon Vélo Festival les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1877 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1882 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association ASUL Volley-Ball pour l'organisation de la compétition européenne de volley assis Bronze Nations League du 8 au 11 juillet 2022 au gymnase Alice Milliat à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1883 - Attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 euros à l'association Cercle de l'Aviron de Lyon pour l'acquisition d'un bateau d'aviron de course - Opération n° 60046586

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1884 - Attribution d'une subvention d'investissement de 2 500 euros à l'association des Pentes Sportives et Culturelles pour l'achat de matériels - Opération n° 60046586

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1887 - Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Mise au point

Monsieur LEVY Charles-Franck a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1888 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 26 544 euros à la MJC Sans-Souci pour l'équipement d'un local (ensemble immobilier n° 03358) situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e pour la mise en œuvre de son projet d'éducation populaire sur le quartier Sans-Souci-Lacassagne-Dauphiné - Approbation et autorisation de la convention d'investissement afférente

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1890 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1880 - Lancement de l'opération 60020612 « Prévention de l'usure professionnelle Éducation 2021-2026 » et affectation de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00006

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1878 - Approbation et autorisation de signer la convention d'occupation temporaire à titre gratuit établie entre la Ville de Lyon et les associations Amicale des Parents d'élèves de l'école Michel Servet et Quartier Vitalité relative à la gestion du jardin partagé situé au sein de l'école maternelle Michel Servet, située 6, rue Alsace-Lorraine à Lyon 1^{er}

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1879 - Reprise d'activité en régie municipale des accueils de loisirs périscolaires dans huit écoles du 8^e arrondissement de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2023

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1893 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative à l'accueil d'élèves du groupe scolaire Françoise Héritier au service de restauration scolaire du collège Gisèle Halimi à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1874 - Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

Ne prend pas part au vote

CROIZIER Laurence

(Adopté)

2022/1885 - Reprise d'activité des Relais Petite Enfance (RPE) Le Jardin des Gones et antenne Zébulon en gestion municipale à compter du 1^{er} septembre 2022 - Approbation et autorisation de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la Mutuelle Petite Enfance Chazière (Lyon 4) et de reprendre l'activité

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté)

2022/1886 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 132 555 euros au titre de l'année 2022 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 103 800 euros pour la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, sis 12 rue Antoine Barbier à Lyon 6^e, géré par l'association Éveil Mâtins siégeant 32 rue de Condé à Lyon 2^e - Approbation et autorisation de signature de conventions et d'avenants à la convention d'occupation des locaux – Rectificatif

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté)

2022/1891 - Attribution d'une offre de concours d'un montant de 81 890 euros en faveur de GrandLyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 montée de la Grande-Côte à Lyon 1^{er}, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'établissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Retiré.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention, mais au regard de l'importance des enjeux, il me semble utile de vous céder la parole, Madame NUBLAT-FAURE, pour parler d'une part de l'Amicale cycliste Lyon Vaise et surtout de l'organisation de Re Lyon Nous 2022.

C'est à vous, chère Julie.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Oui, Monsieur le Maire.

Une municipalité écologique aime le vélo. Elle l'aime aussi sur le Tour de France, qu'elle a accueilli à Lyon en septembre 2020, dont l'épreuve la plus longue de cette édition 2022, avec 219 kilomètres, se tient aujourd'hui même. Notre exécutif se réjouit d'ailleurs vivement de la création du Tour de France féminin du 24 au 31 juillet 2022, que nous appelions de nos vœux.

Alors, nous nous réjouissons tout autant de l'accueil d'événements d'envergure nationale depuis plusieurs années et, à présent, d'envergure internationale avec des organisateurs du territoire, en l'occurrence, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'Amicale cycliste de Lyon Vaise qui, ces organisateurs, ont le souci de traiter sur un pied d'égalité les femmes et les hommes, comme dans ces Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond et cette Coupe de France féminine et masculine sur piste, qui se dérouleront du 9 au 11 septembre prochain au vélodrome du Parc de la Tête d'Or.

Quand on établit que les épreuves ainsi que le montant de récompenses prévues pour ces championnats seront identiques pour les hommes et les femmes, on promeut un cyclisme et l'organisation de compétitions de cyclisme sur piste en résonance avec des thématiques comme l'égalité femmes-hommes. C'est assurément quelque chose qui fait sens pour notre municipalité.

Quand on entre en résonance avec des formats de course qui se font dans les disciplines des Jeux olympiques et se tiendront donc prochainement en France en 2024, cela aussi fait sens.

Accueillir de tels événements de cyclisme sur piste à Lyon est une fierté et par les exploits à haute vitesse de plusieurs centaines de coureuses et de coureurs, qui se défieront dans son enceinte, c'est faire vivre davantage le vélodrome Georges Prévéral, qui est niché à la pointe nord du Parc de la Tête d'Or et ces performances sportives spectaculaires pourront aussi éveiller l'intérêt de nouveaux publics, surtout que le spectacle sera en accès libre et totalement gratuit.

Dès lors, pour tout l'intérêt que présente cet événement sportif, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce rapport. Il permettra d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Amicale cycliste Lyon Vaise, afin de renforcer l'organisation de ces deux événements de cyclisme sur piste du 9 au 11 septembre 2022.

Monsieur le Maire, ce rapport a reçu un avis favorable et unanime en Commission, ainsi que dans le 6^e, le 3^e et le 9^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous invite à présenter aussi la délibération concernant Re Lyon Nous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Oui, effectivement, le rapport que je voulais mettre en valeur est ce rapport qui vise à l'adoption des conventions de mécénat et de partenariat pour la 7^e édition de Re Lyon Nous, qui a rencontré un réel succès dimanche 5 juin dernier.

Partenaires de cet événement porté par la Ville de Lyon, les mécènes concourent à la bonne organisation de Re Lyon Nous par une aide en euros, une aide aussi en nature en contrepartie notamment de visibilité offerte par la Ville de Lyon.

Il faut noter que des partenaires potentiels nous ont d'ailleurs fait part de leur intérêt pour l'événement et que des discussions pourraient déboucher sur un nouveau partenariat dès la prochaine édition.

Mais je voulais en profiter pour revenir ici sur les raisons du succès de Re Lyon Nous. C'est un événement familial, intergénérationnel, ludique et gratuit, organisé intégralement par les services de la Ville de Lyon, que je tiens d'ailleurs à remercier pour la qualité de leur travail.

Le temps d'une journée, les 3 500 personnes inscrites, 72 % de femmes, participent à près d'une dizaine d'activités sportives différentes selon un concept inédit qui mélange étapes sportives originales et décalées, ludiques et culturelles. L'idée est de découvrir la ville autrement, dont souvent on méconnaît certaines parties, tout en s'amusant dans une ambiance festive et familiale.

Deux parcours sont imaginés à travers un ou plusieurs arrondissements. Cette année, les 7^e et 2^e arrondissements étaient à l'honneur. Résoudre une énigme est le fil conducteur de cette journée avec l'intervention de comédiens positionnés sur différents points de parcours. Curiosité et effet de surprise sont au rendez-vous, puisque les Lyonnaises et Lyonnais découvrent tous le jour l'événement.

Pour cette 7^e édition, la Ville a souhaité permettre un accès au plus grand nombre. Parmi les nouveautés, le parcours était accessible dès 6 ans et sans limite d'âge, 76 ans pour la doyenne des participantes, ainsi qu'aux familles avec des poussettes.

Nouveauté d'importance aussi, l'inclusion. En effet, l'accessibilité du parcours découverte a été pensée, travaillée avec et pour des personnes en fauteuil selon un parcours plutôt plat et roulant, sans escaliers à franchir, ce qui était une grande première.

Ce travail s'est fait avec l'association ANTS, qui s'intéresse au sport et aux thérapies neuro-éducatives avancées pour les personnes tétraplégiques, dont certains membres de l'association ont participé le jour J, ainsi que l'association Handicap Évasion.

Ce travail se poursuivra et s'approfondira même à l'avenir avec différentes pistes d'amélioration, l'inclusion étant un des axes forts de notre politique sportive sur le mandat. Notre volonté politique est d'aller vers un événement sportif original et très ludique, fédérateur familial et toujours plus inclusif.

Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport, afin d'approuver la signature de ces partenariats et des conventions relatives qui permettent de renforcer l'organisation de ce bel événement à destination de toutes et tous.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

Un autre rapport que je souhaitais mettre en valeur et, pour ce dernier, je vais laisser la parole à Stéphanie LÉGER, sur le rapport relatif à la prévention de l'usure professionnelle.

Mme LÉGER Stéphanie : Je l'ai retiré, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Bien noté.

Alors, nous allons passer donc au vote de manière groupée pour les rapports de cette Commission qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Pour individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2022/1941 - Extension et élargissement de la vidéoverbalisation

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté avec, pour ce premier rapport, 1941, Monsieur CHIH qui nous en fait la présentation.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le dispositif de vidéoverbalisation est expérimenté à Lyon depuis le 23 septembre 2019 sur plusieurs secteurs de la ville. Vous l'avez déjà prorogé à quatre reprises au cours de l'année 2020 et de l'année 2021. Il est désormais temps, après trois ans de tests, d'ajustements et d'analyses, d'inscrire cette vidéoverbalisation comme un outil pérenne au service de tous les habitants et usagers.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, compléter la palette de nos dispositifs pour faire de Lyon une ville accueillante et apaisée.

Tous nos projets convergent aujourd'hui vers un même objectif : assurer une bonne cohabitation entre tous les usages sur la voie publique et changer les comportements des conducteurs peu respectueux et peu vertueux.

La vidéoverbalisation nous permet ainsi d'accompagner le développement des modes actifs, de lutter contre les conduites routières dangereuses et de participer à l'apaisement de l'espace public dans la droite ligne de la ville 30.

Développer la vidéoverbalisation, la généraliser à l'ensemble des 571 caméras dont dispose déjà la Ville ne signifie pas remplacer les moyens humains par des moyens matériels. Notre volonté est de développer la vidéoverbalisation tout en continuant à développer les effectifs de la police municipale.

Vous avez pu, à ce sujet, noter une nouvelle fois, au cours de ce Conseil, nos efforts en faveur de l'attractivité de notre police. C'est un sujet central pour nous : offrir de bonnes conditions de travail et de rémunération à nos policiers. Après la revalorisation historique en janvier dernier, où nous avons mis sur la table 500 000 euros, c'est aujourd'hui 50 000 euros de plus au bénéfice de plusieurs unités.

Nous le savons, nous avons besoin de muscler encore nos effectifs et la vidéoverbalisation ne remplacera pas nos policiers sur le terrain, elle vient en complément. Un de ses points forts est de pouvoir traverser Lyon en quelques secondes par le jeu de la prise en main des caméras pour sanctionner des comportements non admis au titre du Code la route. C'est donc un outil intéressant et utile.

Je souhaite également rappeler que la vidéoverbalisation est effectuée par nos seuls policiers municipaux et qu'elle ne concerne pas le stationnement payant.

Et malgré la distance, nous gardons la même approche par le discernement. Nous ne faisons pas de l'abattage, mais nous souhaitons réprimer les comportements les plus dangereux et répétés : les rodéos, les franchissements de feux tricolores, de sens interdits, la circulation sur les voies réservées aux transports en commun ou encore le stationnement anarchique.

Trois ans pour se construire, s'adapter, cela nous a permis d'aménager un local spécifiquement dédié pour un coût de 30 000 euros, d'acquérir un logiciel de verbalisation qui facilite le travail des policiers et d'inscrire cette activité dans l'évolution de l'organisation de notre police municipale.

Demain, une unité spécifique sera créée avec des horaires calés sur ceux du PC Radio.

Dans un souci constant de redevabilité, il était en outre important d'objectiver l'efficacité de la vidéoverbalisation avant de proposer son élargissement. C'est le travail mené entre le 3 janvier et le 30 avril cette année par une étudiante en Master 2 Droit public fondamental, sous la direction de sa professeure de droit public, également directrice de l'Institut d'Études universitaires et Présidente déléguée du Collège d'éthique de la vidéoverbalisation.

L'étude met en avant une très faible récurrence, 1,1 %, ce qui fait apparaître une réelle efficacité et efficacité du dispositif et la prise de conscience des automobilistes du risque qu'ils encourent à ignorer la réglementation. Le message passe.

Ainsi, sur les 2 897 verbalisations réalisées entre octobre 2021 et mars 2022, seulement 32 automobilistes ont été verbalisés plus d'une fois.

Il est aussi à noter que la vidéoverbalisation a permis de diminuer le nombre d'infractions impunies en appui des dispositifs humains en place, avec 15 590 verbalisations dressées depuis sa mise en place, 6 865 PV pour des infractions à la conduite, 8 725 PV pour des infractions au stationnement en soirée comme en journée sur des passages piétons, des trottoirs, des voies piétonnes, des voies de bus, des pistes cyclables, etc.

Cette réussite est possible grâce au travail des policiers municipaux. Ce sont eux et toujours eux qui pilotent ces caméras, mais qui sont également présents sur le terrain. Ces bons résultats ne sont possibles que grâce à leur travail sur chacun des postes qu'ils occupent. Je les en remercie.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est à la lumière de ces éléments que je vous propose une extension de la vidéoverbalisation à l'ensemble des caméras de la Ville, et cela, jusqu'au 31 décembre 2026.

Sur cette période, les travaux universitaires se poursuivront afin d'étudier les effets sociaux et psychosociaux de la vidéoverbalisation.

Avis favorable de la Commission, avis favorable de l'ensemble des arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIHI.

Un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Cet amendement a été porté à votre connaissance sur le portail Espace Élus. Pour ce qui est des intervenants à venir, je vous propose de grouper votre intervention à la présentation de cet amendement, à commencer par Monsieur COLLOMB pour le groupe Pour Lyon. Vous avez la parole pour 5 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui ce projet de délibération d'extension de la vidéoverbalisation.

Nous voterons bien sûr ce rapport parce qu'il est pour nous tout à fait évident que cet instrument peut permettre de lutter contre les différents types d'infractions commises par les automobilistes, que ce soit en matière de circulation comme de stationnement.

Le rapport que nous présente Monsieur CHIHI est d'ailleurs extrêmement détaillé. D'habitude, lorsque l'on parle de caméras, je vois Monsieur CHIHI avoir quelquefois une timidité de violette, mais sur la vidéoverbalisation, cette fois-ci, il y va de manière extrêmement forte et, dans le rapport qu'il nous présente, il

nous en détaille tous les bienfaits. Il nous montre que l'ensemble des atteintes à la réglementation, qui peuvent ainsi être à juste titre sanctionnées. Il nous précise le nombre de verbalisations effectuées. Il mentionne le caractère dissuasif de cette vidéoverbalisation en présentant, comme il vient de le faire maintenant, les résultats du travail réalisé par une étudiante en Master 2 de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Dans cette étude, que nous dit-on ? Que nous dites-vous ? Vous nous montrez le caractère dissuasif de la vidéoverbalisation, puisque, précisez-vous et vous venez de le répéter, seulement 32 automobilistes ont été verbalisés plus d'une fois, soit un taux de récurrence particulièrement bas de 1,1 % avec dites-vous la « prise de conscience des automobilistes du risque qu'ils encourent à ignorer la réglementation. »

Monsieur le Maire, nous partageons ensemble ces constats, mais ils nous amènent à nous poser quelques questions.

Pourquoi un tel enthousiasme pour la vidéoverbalisation de votre part, alors que vous montrez tant de réticences à l'égard de la vidéoprotection ? Parce qu'enfin, si on pense qu'il y a des atteintes aux libertés, que l'on soit à l'intérieur de la voiture ou à l'extérieur de la voiture, il y a la même atteinte à la liberté et peut-être peut-on voir quel est le passager ou la passagère – j'utiliserai l'écriture inclusive – qui se trouve à côté de vous ? Et cela peut causer quelques désagréments. Donc nous ne comprenons pas cette différence entre vidéoverbalisation et vidéoprotection.

Si le caractère de la vidéoverbalisation est dissuasif pour les voitures, pourquoi ne le serait-il pas également pour les délinquants ? On nous a souvent parlé de votre côté de l'effet plumeau, en disant, la vidéo, cela ne sert à rien, parce que l'on va commettre les atteintes à la réglementation ailleurs que devant les caméras. Ce sera la même chose lorsque l'on est dans sa voiture. On essaiera de regarder où il y a des rues qui sont vidéosurveillées et donc on passera par d'autres voies.

Enfin, nous voyons bien votre promptitude à vous emparer du rapport de la jeune étudiante qui nous montre tous les bienfaits de la vidéoverbalisation, mais pourquoi ne faites-vous pas preuve d'une telle rapidité et d'un tel zèle quand il s'agit de réaliser un audit sur les effets de la vidéoprotection en matière de délinquance ?

Enfin, puisque vous nous citez le chiffre exact des amendes permises par la vidéoverbalisation, pourriez-vous nous préciser le nombre de celles qui ont sanctionné des infractions pour les utilisateurs de vélos qui pouvaient bousculer les passants ou de trottinettes ?

Il me semble que, selon que l'on est automobiliste ou non, on est traité de telle ou telle façon et ceci ne peut pas exister. Soit comme le pense Madame PERRIN-GILBERT – elle a au moins le mérite de la cohérence –, on pense que la vidéo est attentatoire aux libertés et, dans ce cas-là, c'est attentatoire dans toutes les situations. Soit on pense que c'est un outil de protection et, comme vous l'avez dit, d'apaisement de la société et, dans ce cas-là évidemment, la logique est d'être et pour la vidéoverbalisation et pour la vidéoprotection.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 5 minutes. Merci de grouper votre intervention avec la présentation de l'amendement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver l'extension de la vidéoverbalisation à l'ensemble des zones couvertes en caméra de la Ville. Évidemment, notre groupe soutient cette délibération, comme nous le faisons systématiquement pour toutes les délibérations qui concernent la sécurité.

Cependant, et vous vous en doutez, nous avons du mal à suivre votre ligne sur les caméras. D'un côté, Monsieur le Maire, vous acceptez de développer la vidéo pour cliquer les automobilistes, mais de l'autre, vous refusez de la développer pour les voyous qui pourrissent le quotidien de nos habitants. Et ce sont pourtant eux qui en ont le plus besoin. Chaque jour, nous avons une nouvelle actualité dramatique à Lyon, chaque jour, nous rencontrons des habitants qui subissent des violences et qui nous supplient d'agir.

Et notre groupe s'étonne que vous soyez aussi passif. La sécurité des Lyonnais devrait occuper votre agenda autant que la lutte contre le réchauffement climatique. Malheureusement pour notre population, depuis deux ans, vous restez là les bras croisés à nous faire miroiter un pauvre audit sur l'utilité des caméras. Cet audit est nécessaire selon vous pour développer les caméras sur la Ville, mais il ne l'est pas pour cliquer les automobilistes. Et en même temps, cet audit, qui est votre seul engagement sur la sécurité, vous n'arrivez même pas à le tenir. Deux ans après votre élection, cette étude n'est toujours pas publiée et c'est là où on voit finalement votre véritable amateurisme et cet amateurisme nuit aux Lyonnais.

Vous avez eu deux marchés infructueux sur votre étude, car, comme prévu, personne ne peut vous prouver l'inutilité des caméras. Donc maintenant, notre groupe vous demande solennellement de vous mettre au

travail, de laisser de côté vos dogmes. Vous devez mailler la Ville de Lyon en caméras pour qu'aucun criminel ne puisse échapper à la justice.

Aujourd'hui, nous avons environ une caméra pour 1 000 habitants. Nous vous demandons d'arriver à une caméra pour 500 habitants d'ici l'an prochain et l'idéal serait d'arriver à la fin du mandat à une caméra pour 250 habitants, afin que chacun puisse être protégé et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Vous devez, Monsieur le Maire, vous mettre à recruter des policiers municipaux. Tous vos collègues de l'agglomération y arrivent. Vous êtes l'exception. Je peux saluer ici le travail remarquable de la Mairie de Bron qui a augmenté de 70 % ses effectifs. Suivez l'exemple de toutes ces mairies de l'agglomération qui font revenir l'ordre dans leurs communes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, nous tenons à vous proposer l'installation de boutons d'alerte sur les zones les plus fréquentées de notre Ville, afin d'être ultra réactifs sur les actes délictueux et pour que la police municipale puisse intervenir le plus rapidement. Bien sûr, il faut aussi qu'elle ait des effectifs complets. La Ville de Nice l'a installé et face au succès, elle a même développé le dispositif dans les écoles de la ville.

Et puisque, comme je le disais au début de mon propos, pour vous, la caméra est vertueuse quand elle permet de sanctionner un automobiliste, pour nous, la caméra est vertueuse quand elle permet d'endiguer tout comportement délictueux, qu'il soit routier ou d'autre nature.

Aussi, je vous propose un amendement pour que soit lancée dès maintenant une étude d'implantation de nouvelles caméras sur les principaux axes où se concentrent les accidents corporels de la circulation. Avec un peu de chance, ces nouvelles caméras de vidéoverbalisation pourraient également servir à la vidéosurveillance, qui sait ?

Vous voyez, Monsieur le Maire, nous sommes force de proposition et nous vous demandons au nom des Lyonnais d'agir pour les protéger.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur PRIETO, c'est à vous pour 4 minutes.

M. PRIETO Philippe : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Lors du Conseil municipal du 28 janvier dernier, notre groupe avait voté favorablement pour prolonger l'expérimentation de la vidéoverbalisation. Nous avons souhaité qu'un bilan soit réalisé avant d'étendre et d'élargir ce moyen d'action.

Alors, nous sommes pragmatiques. Les résultats sont de nature à nous convaincre de son efficacité, d'autant que les conditions de mise en œuvre de ce bilan nous paraissent totalement objectives.

Avec un taux de récidive de 1,1 %, mesuré sur plus de 2 800 vidéoverbalisations en six mois, nous pouvons penser qu'effectivement la vidéoverbalisation va aider à diminuer les comportements inadaptés au moment où nous généralisons les limitations de vitesse et développons le partage des voies publiques.

Ce vote favorable pour la vidéoverbalisation n'est pas pour autant un blanc-seing. Ce n'est pas non plus un pas vers la vidéosurveillance.

Nous réitérons notre scepticisme sur l'efficacité toujours pas prouvée de ce dispositif dont les seules certitudes sont son coût exorbitant et des taux d'élucidation très décevants.

Je ne souhaite pas prolonger le débat, qui d'ailleurs fut ouvert dès l'annonce de la mise en place des caméras sur Lyon par les réserves de la Chambre régionale des Comptes, débat que ses partisans ont voulu clore dès le premier bilan au vu de son impact supputé sur la baisse de la délinquance, sauf qu'elle était encore plus forte, cette baisse, sur Villeurbanne qui n'avait pas installé une seule caméra ! Depuis, le débat se poursuit entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas. De notre côté, nous attendons le retour de l'audit.

Pour en revenir à la vidéoverbalisation, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera favorablement en restant attentif toutefois à ce que la vidéoverbalisation ne devienne pas l'instrument de la régulation de la voiture en ville ni qu'elle focalise uniquement sur les automobiles quand nous constatons encore trop d'incivilités de la part d'usagers circulant par d'autres modes motorisés ou non.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur CHEVALIER, c'est à vous pour 7 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous le savez, notre groupe Lyon en Commun est, délibération après délibération, circonspect quant à l'usage des caméras dans l'espace public pour assurer la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais. Il est d'ailleurs intéressant de revenir sur l'origine du vocable que l'on utilise aujourd'hui, comme Monsieur COLLOMB vient de nous en faire la démonstration.

Depuis 2008, le gouvernement de Monsieur SARKOZY a introduit la notion de vidéoprotection, alors qu'il parlait de vidéosurveillance trois mois plus tôt et à grand renfort de communication, une partie de la population a intégré l'idée que les caméras de vidéosurveillance allaient les protéger.

À la Ville, nous avons des exemples éloquentes de cette communication par la peur. Les élus de l'opposition s'en donnent à cœur joie. D'ailleurs, je voulais décerner la palme au camarade OLIVER, qui crie à tue-tête que les caméras sont LA solution à tous les problèmes d'insécurité et de tranquillité publique, allant même jusqu'à réclamer une caméra pour 250 habitants. Merci pour l'information.

Je n'oublie pas Monsieur WAUQUIEZ qui a généreusement proposé 1 million d'euros à la Ville pour développer son parc de caméras, oubliant au passage ses obligations en matière de politique culturelle, alors que l'on sait combien cette dernière participe à l'apaisement des sociétés humaines.

Aussi, je vous remercie, Monsieur le Maire et Monsieur CHIHI, de ne pas céder aux pressions de ces chantages de la vidéosurveillance et de défendre la politique de notre majorité, qui favorise la prévention plutôt que la répression.

Par ailleurs, à qui bénéficie le développement du juteux marché de la vidéosurveillance ? Aux différents acteurs du secteur privé : fabricants de caméras, fournisseurs de logiciels, cabinets d'audit et j'en passe. Selon une note du Laboratoire d'Innovation numérique de la CNIL, ce marché s'élevait à 2,4 milliards d'euros en 2017 avec une croissance de près de 7 % par an.

Pour sa part, 360, magazine de la sécurité globale, publié sous l'égide de la Fédération française de la Sécurité privée, a réalisé en 2021 une étude sur la vidéoprotection au travers de la commande publique. Elle indique que, depuis les élections municipales de 2014, le nombre de caméras dans les 50 plus grandes villes françaises a été multiplié par 2,4, le nombre des marchés publics a donc augmenté. Il y en a eu en moyenne 540 par an entre 2014 et 2020. Et parmi les entreprises qui ont remporté le plus de marchés, on va retrouver Vinci, Eiffage ou ENGIE, des amis de l'écologie.

Récemment, la Ville de Nice a mis en place un partenariat avec Thales, un autre ami de l'écologie, pour un montant de 25 millions d'euros, dont 10,9 millions émanant de la Banque publique d'Investissement.

Dans le même esprit, 10 millions sont fléchés pour 2022 pour le développement de la vidéosurveillance dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement de Monsieur MACRON.

Et ce sont autant de caméras qui peuvent être utilisées pour la vidéo verbalisation, objet de la présente délibération, qui étend le dispositif aux 571 caméras présentes dans notre Ville.

Pour mémoire, lors du Conseil municipal de janvier 2021, nous avons délibéré pour l'extension de l'expérimentation de la vidéo verbalisation. Notre groupe, avec le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, avons déposé deux amendements pour réduire l'expérimentation à 18 mois plutôt qu'à trois ans et la subordonner à la production d'un bilan. Nous avons été entendus et je remercie Monsieur CHIHI pour son écoute permanente.

Malgré tout, à la lecture du bilan réalisé sur l'année 2021, notre avis reste réservé quant à l'efficacité du dispositif. L'étude a porté sur 2 897 PV sur les 7 640 distribués, eux-mêmes à considérer au regard des plus de 100 000 infractions au stationnement constatées.

Aussi, nous interrogeons-nous sur le taux de récidive. Par rapport au volume total des infractions et à la faible portion du volume traité, il nous semble peu probable, statistiquement, qu'un contrevenant fut verbalisé deux fois sur la même période.

Mais loin de tout dogmatisme, nous approuvons la volonté affichée de conserver une dimension humaine en matière de lutte contre l'insécurité et de tranquillité publique. Je citerai la marge de discernement laissée aux agents verbalisateurs ou encore l'évolution des actions des ASVP et de la police municipale vers des missions de proximité. Je salue également le souhait d'informer largement la population sur ses voies de recours.

Indépendamment de notre politique de sécurité publique, deux autres points nous posent problème.

Le premier est relatif au rôle de l'État. Il incite les communes à implanter des parcs de caméras. Il contribue ainsi à financer les acteurs privés de la sécurité, sans parler des fonds qu'il leur distribue dans le cadre de

plans de relance. Et pourtant, les recettes générées par la vidéoverbalisation ne vont pas dans les caisses des communes, mais bien dans les siennes.

Le second concerne le contrôle de la population avec les systèmes technologiques. Si aujourd'hui quelques garde-fous existent pour ne pas attenter totalement aux libertés des citoyennes et citoyens, qu'en sera-t-il demain ?

À l'heure de l'extension de la surveillance numérique, nous préférons plaider entre autres pour la révision de notre schéma directeur de circulation et d'aménagement urbain. Ce schéma nous semble plus de nature à apaiser notre Ville, mieux adapté aux plus vulnérables et plus sûr pour toutes et tous que des caméras.

À titre d'exemple, les aménagements réalisés dans le Bas des Pentes dans le 1^{er} arrondissement montrent une certaine efficacité contre les incivilités et l'amélioration de la tranquillité des habitantes et des habitants.

Autant d'éléments qui nous amènent, élus de Lyon en Commun, à nous abstenir sur cette délibération, abstention qui, je le répète, ne remet pas en cause l'action globale de Monsieur CHIH I pour assurer la sécurité et la tranquillité publique des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur MONOT, c'est à vous pour 5 minutes.

M. MONOT Vincent : Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention pour redire pourquoi nous, Écologistes, nous voterons en faveur de cette délibération de prolongement et d'élargissement du périmètre de la vidéoverbalisation.

La Ville de Lyon, vous le savez, avec la Métropole de Lyon à ses côtés, agit au quotidien pour sécuriser les déplacements des Lyonnaises et des Lyonnais, favoriser toutes les mobilités actives, et en particulier la marche et le vélo.

Je veux là remercier les Adjointes, Messieurs Mohamed CHIH I et Valentin LUNGENTRASS, pour leur détermination et leurs actions conjointes sur ce sujet, en lien avec la politique menée par le Vice-Président de la Métropole, Monsieur Fabien BAGNON.

De nombreuses actions ont ainsi été mises en place ou sont en train d'être mises en place.

Vous l'avez dit, Monsieur CHIH I, Lyon est une ville 30 depuis ce printemps, une mesure de sécurité routière, pour réduire l'accidentologie, réduire la gravité des chocs avec six fois moins de risque de décès à 30 kilomètres par heure qu'à 50. Déjà 20 radars pédagogiques ont été installés dans Lyon, pour sensibiliser les conducteurs et prévenir les excès de vitesse. C'est une mesure de prévention essentielle en complément des contrôles et des sanctions par les polices municipales et nationales et, nous l'espérons, des radars sanctions dont l'installation est une compétence de la Préfecture.

Nous développons des infrastructures cyclables sécurisées avec notamment les Voies Lyonnaises, 13 lignes, 250 kilomètres sur ce mandat pour permettre à toutes celles et ceux qui le peuvent et le veulent de se déplacer à vélo de façon sûre et confortable.

Cela participe à un apaisement de la circulation et le trafic cyclable en forte augmentation ces dernières années est en passe d'atteindre cette fameuse sécurité par le nombre. Lorsque la pratique du vélo décolle, le risque d'accident diminue.

Le premier tronçon de la Voie lyonnaise numéro 1 sera d'ailleurs inauguré demain sur le quai Claude Bernard à Lyon 7 et ce sera l'amorce d'une véritable révolution des mobilités cyclables dans notre ville.

Monsieur le Maire, cher Grégory DOUCET, vous l'avez dit récemment : « Nous allons faire de Lyon une capitale européenne du vélo. »

Nous apportons ensuite une attention sans précédent sur les déplacements des piétons. La Métropole a voté au dernier Conseil son premier Plan Piéton, 25 millions d'euros pour améliorer leur confort et leur sécurité, créer ou agrandir des trottoirs, apaiser les abords des écoles et des collèges. La marche est le premier mode de déplacement dans notre ville, le plus propre, le plus bénéfique pour la santé. Nous devons tout faire pour l'encourager et garantir aux piétons leur sécurité.

Ces grands projets qui s'engagent ont aussi cela en commun : garantir des espaces généreux, confortables, végétalisés et sécurisés aux piétons et aux cyclistes. Nous le mesurons en ce moment chaque jour à chaque réunion publique, nous mesurons l'attente des Lyonnaises et des Lyonnais en la matière, que ce soit pour la rive droite, la Presqu'île à vivre, la rue Garibaldi ou encore l'avenue des Frères Lumière.

Toutes ces mesures contribuent à cette fameuse Vision Zéro, stratégie de sécurité routière qui vise à tendre au maximum possible vers le zéro mort et le zéro blessé grave sur nos routes. Hélas, chaque année, c'est encore entre 10 et 20 personnes qui perdent la vie à Lyon lors d'un accident de circulation, impliquant d'ailleurs toujours un véhicule motorisé, sans compter les blessés graves ou légers. Cela est inacceptable et nous sommes déterminés à agir pour garantir à chacune et chacun la liberté de se déplacer en sécurité dans notre ville.

En parallèle de toutes ces politiques publiques, il nous faut agir aussi sur les comportements qui mettent en danger les usagers de l'espace public, et en premier lieu les plus fragiles d'entre eux, piétons et cyclistes.

Rendons hommage au travail des forces de police, à notre police municipale qui est présente au quotidien dans les rues de Lyon et qui agit dans ce sens. Et c'est bien encore notre police municipale qui peut aussi, grâce à cet outil de vidéoverbalisation, étendre son action et avoir une visibilité sur un maximum de voiries lyonnaises pour sanctionner les comportements dangereux et inciviques de certains conducteurs.

Oui, la vidéoverbalisation constitue l'un des outils à notre disposition et je ne rappellerai pas la liste des infractions au Code de la route pouvant être relevées par ce moyen, Monsieur CHIH I les a rappelées, autant sur le stationnement que sur les infractions à la circulation.

Les verbalisations, à distance ou sur place, ont le même effet : sanctionner, mais aussi prévenir, dissuader. Les chiffres sont là, la récidive est faible, la vidéoverbalisation a des effets en termes de prévention des comportements dangereux et il nous faut poursuivre et amplifier nos efforts pour améliorer de façon encore plus significative la sécurité dans nos rues.

Monsieur COLLOMB, ce n'est pas la caméra qui a un effet magique sur les comportements inciviques, délictueux, mais c'est bien la sanction, le risque de la sanction des infractions, qu'elle soit réalisée sur place ou à distance.

Aujourd'hui, nous prolongeons le dispositif pour les quatre prochaines années et nous le rendons possible dans toutes les rues couvertes par notre réseau conséquent de 580 caméras de vidéosurveillance, qu'elles soient fixes ou mobiles, pour disposer d'une souplesse et d'une flexibilité nécessaires et s'adapter aux remontées de terrain.

Les Écologistes défendent un usage pragmatique des outils technologiques et c'est bien cela que l'on retrouve au cœur de cette délibération : s'appuyer sur un réseau de caméras existant et fonctionnel pour aider à la sécurisation des voies de circulation et la prévention des accidents. Elles sont pilotées par des hommes et des femmes, qui verbalisent les contrevenants comme ils ou elles l'auraient fait sur place, dans ce nouveau local de vidéoverbalisation que nous avons créé et qui garantit aux policiers affectés à ces tâches de bonnes conditions de travail et une meilleure efficacité.

La présence humaine de nos agents sur le terrain reste au cœur de tout et nous la renforçons par l'augmentation des effectifs de policiers municipaux, nous en avons débattu lors de ce Conseil et je remercie Laurent BOSETTI et Mohamed CHIH I pour leurs actions sans faille, et donc, par ce dispositif de vidéoverbalisation, qui de par son efficacité et sa grande souplesse permet aussi de libérer des agents et du temps sur le terrain pour d'autres missions essentielles, au service de la tranquillité des Lyonnaises et des Lyonnais.

Merci, Monsieur l'Adjoint, pour cette délibération qui permettra d'agir pour une ville apaisée et plus sûre pour nos concitoyens.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MONOT.

Suite aux interventions des différents groupes, il me semble nécessaire que Monsieur CHIH I, vous repreniez la parole. Je vous la cède.

M. CHIH I Mohamed, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas très long, mais simplement d'abord peut-être commencer par Monsieur COLLOMB. Vous nous interrogez sur notre, disons, adhésion à ce dispositif de la vidéoverbalisation contre celui de la vidéosurveillance. La réponse pour moi est simple. Aujourd'hui, la vidéoverbalisation permet de quantifier l'action verbalisatrice par vidéo. Nous savons combien d'automobilistes nous verbalisons et nous savons ensuite combien sont à nouveau verbalisés et donc quand il y a réitération d'un mauvais comportement.

Malheureusement, ces statistiques, ces informations, nous n'en disposons pas aujourd'hui à la Ville pour évaluer la vidéosurveillance et la question que nous posons au travers de l'audit que nous souhaitons réaliser, c'est celle-là. C'est de dire où, quand, comment est efficace la vidéosurveillance ? Si nous nous attachons aux différents travaux qui ont été menés jusqu'ici, d'ailleurs à la Ville de Lyon, nous pourrions nous appuyer sur le rapport commandé par vous et qui vous a été remis, nous ramènerions le nombre de caméras de la Ville à

une centaine. C'est ce que préconisait ce rapport. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous souhaitons apporter de la connaissance. Nous souhaitons rationaliser l'utilisation de ce dispositif de vidéosurveillance, mais pour cela, on doit bien entendu avec nos partenaires évaluer l'efficacité de la vidéosurveillance également. Nous avons besoin de savoir si effectivement il y a un effet plumeau. Quand les zones sont parfaitement couvertes, quel est le nombre de condamnations, de poursuites et ensuite quel effet a cette action des forces de sécurité sur les comportements délinquants ? C'est tout cela que nous devons interroger au travers de l'audit.

Encore une fois, il y a un outil qui est utilisé de deux manières, l'un pour la surveillance de la voie publique et pour le repérage entre autres des actes de délinquance, l'autre qui permet d'identifier les mauvais comportements des automobilistes et des motards, automobilistes et motards parce qu'eux sont immatriculés et pas les vélos. Voilà pourquoi les vélos ne sont pas vidéo-verbalisés, mais cela, vous le savez très bien, Monsieur COLLOMB.

Simplement également vous dire sur les différents éléments que Monsieur OLIVER nous a soumis, les questions qu'il nous pose, notamment sur l'actualité dramatique. Malheureusement, ces actualités dramatiques se sont passées sous les caméras. Les pires des choses que nous avons connues ces dernières semaines, c'était sous des caméras. On ne peut pas parler de vidéoprotection. Vidéosurveillance s'y prête tout à fait. Mais ces caméras ne nous ont pas permis pour l'instant de retrouver les auteurs des fameuses exactions que nous avons connues dans nos rues et ne nous ont pas permis en tout cas de lutter contre ce phénomène-là.

Encore une fois, je serai très prudent quant à la promesse que nous ferions aux citoyens et aux citoyennes de régler leurs problèmes de sécurité en déployant des caméras toujours plus nombreuses. D'ailleurs, sur ce nombre de caméras, vous proposez de 571 à 2 000 caméras à la fin du mandat. Bon, très bien, mais encore une fois, il faut se poser la question de la limite humaine de la surveillance de la voie publique. Cela nous amènera nécessairement vers des technologies qui viendront sous-traiter le travail de nos opérateurs. Encore une fois, ce choix n'est pas neutre. Il n'est pas neutre d'abord pour la question de la gestion de la sécurité publique. Il ne sera pas neutre non plus pour la question des libertés individuelles et collectives. Toutes ces questions, nous devons y répondre. Et là où vous, vous nous opposez votre croyance en la caméra, nous, nous vous répondons rationalité, nous vous répondons connaissance. Nous voulons savoir à quoi cela sert, quand est-ce que cela sert. Et c'est cela, notre propos, et c'est cela, notre action.

D'ailleurs, soit dit en passant, 70 % d'augmentation des effectifs de la PM de Bron, ils ont un déficit d'agents qui est supérieur à celui de la Ville de Lyon, mais c'était juste pour la petite anecdote.

Autre chose, on peut s'intéresser, et Monsieur PRIETO nous le rappelle, aux travaux de la Chambre régionale des Comptes, notamment lorsqu'elle évalue l'extension de la vidéosurveillance sur la région parisienne organisée ou en tout cas menée par la Préfecture de police de Paris. Il y a énormément de questions posées par la Cour des Comptes, notamment sur les coûts, mais aussi sur l'efficacité de ce dispositif. Encore une fois, nous, nous souhaitons apporter là-dessus des réponses et écouter nos partenaires qui sont en mesure de nous apporter des connaissances sur le sujet. C'est véritablement notre volonté. Pour le coup, cela prend certes du temps. La connaissance ne vient pas d'un claquement de doigts. L'organisation qui présidait à l'audit n'était peut-être pas celle qui était la meilleure, mais cet audit aura bien lieu.

Je reviens à ce que vous disiez, Monsieur CHEVALIER, cher Alexandre, concernant la question des 18 mois. C'est aussi sur cela que nous avons buté. Nous n'avons pas un temps suffisamment long pour opérer cette étude dans les meilleures conditions. Les quatre ans, c'est à cela que cela répond aussi. C'est le fait de dire que nous aurons une période suffisamment longue pour pouvoir faire cette évaluation qui est absolument nécessaire.

J'entends la prudence, j'entends les critiques. C'est pourquoi cet audit sera réalisé sur un temps relativement court pour cette première partie sur les usages et sur l'organisation, mais, comme je vous le disais dans la présentation de la délibération, il se pose une question de redevabilité. L'évaluation aura lieu en permanence et ce sera le cas de tous nos dispositifs, pas seulement de la vidéosurveillance et pas seulement de la vidéo-verbalisation. Nous avons besoin d'avancer, de savoir d'abord si un dispositif est efficace et s'il le reste. Par conséquent, je veux vous assurer que nous resterons extrêmement vigilants, prudents, engagés vers le fait de mettre en place des dispositifs qui nous permettent de lutter contre les phénomènes que nous avons identifiés.

Cela me permet également de revenir sur cet amendement que vous proposez, Monsieur OLIVER, celui d'étudier les zones les plus accidentogènes pour les équiper en vidéosurveillance. Je vous rassure, nous faisons déjà ce travail. Nous le faisons d'ailleurs avec la vidéo-verbalisation grâce aux caméras nomades. Comme vous avez pu le noter, cette délibération permet également de vidéo-verbaliser avec les caméras nomades. Et si d'aventure, nous devions découvrir qu'une zone accidentogène devait être traitée sur le long terme, nous prendrions nos responsabilités bien entendu, comme nous l'avons fait sur l'avenue Zakharov à la Duchère.

Donc je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à rejeter cet amendement.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIHI.

Nous allons procéder dans un premier temps au vote donc de l'amendement. Je mets cet amendement aux voix et vous invite à le rejeter.

Qui vote pour l'amendement ? Qui vote contre l'amendement ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote de l'amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants

Contre

Groupe les Ecologistes

Groupe Lyon en commun

Abstention

SECHERESSE Jean-Yves

(Rejeté)

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

Je mets donc aux voix désormais le rapport 1941.

Qui vote pour le rapport ? Qui vote contre le rapport ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote du rapport 2022/1941

Abstention

Groupe Lyon en commun

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1942 - Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1942, Monsieur MICHAUD, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

« Une autoroute en plein cœur de Lyon est une aberration écologique. » Je partage tout à fait ce point de vue d'un ancien Maire de Lyon, entendu il y a quelques années.

Pollution, nuisances, îlot de chaleur : quel décalage entre l'hostilité de ce non-lieu et l'inscription du centre de Lyon sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO !

En ce jour où nous rendons hommage à Denis TROUXE, j'ai donc le plaisir de vous présenter la première délibération de la Ville de Lyon sur le projet Rive droite du Rhône de ce mandat.

Concrètement, ce projet porte sur 2 kilomètres et demi de quais et de ponts, entre le tunnel de la Croix-Rousse et l'échangeur de Perrache.

Enfin ! Les Lyonnais vont pouvoir retrouver un lien avec leur fleuve.

L'objectif du projet de réaménagement est triple :

- Tout d'abord, améliorer la qualité de l'espace public, en ouvrant les quais à de nouvelles pratiques, en phase avec le dérèglement climatique et dans le respect de l'environnement patrimonial ;
- Ensuite, retisser un nouveau lien entre le Rhône et les Lyonnais avec des aménagements plus adaptés au fleuve ;
- Enfin, répondre aux nouveaux modes de déplacement en ville et favoriser les alternatives à la voiture comme la marche ou le vélo.

Le public s'est largement exprimé lors de la concertation préalable qui a eu lieu entre le 8 novembre et le 30 décembre 2021. Elle a ainsi réuni 2 500 participants au total. Une concertation se poursuivra également dès 2023.

J'ai l'honneur de participer à la consultation en cours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre, parmi les quatre équipes internationales retenues dans le cadre d'un dialogue compétitif. Le démarrage des travaux est prévu dès 2025.

Cette délibération permettra à la Ville de Lyon d'engager ce projet phare du mandat aux côtés de la Métropole de Lyon, en engageant les études et en permettant cette première réalisation avec un budget de 3 millions d'euros.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour 3 minutes.

M. KIMELFELD David : Je serai plus rapide.

D'abord, je voulais m'excuser auprès de Monsieur MONOT, parce que je l'ai confondu avec Monsieur LUNGENSTRASS en disant que Monsieur LUNGENSTRASS était intervenu à la Métropole. Vous ne m'en voudrez pas, je cherche les ressemblances, mais je vais finir par les trouver. Sans doute.

À l'issue de la première réunion publique, je n'ai pas grand-chose à dire à ce stade. On ne voit pas pour l'instant dans ce projet la cohérence, on ne voit pas la vision à moyen et long terme. C'est peut-être un peu tôt. Il n'y a pas de cohérence avec le schéma des mobilités. On ne voit pas le lien avec le projet Presqu'île. Donc à ce stade, on est plutôt sur un projet que l'on pourrait qualifier d'évanescent, mais qui va sans doute se renforcer. Pourquoi ? Parce qu'une somme de projets, cela ne fait pas un projet en soi dans la mesure où on ne voit pas bien, pour l'instant, la vision et la cohérence.

Donc Monsieur MICHAUD parlait de non-lieu. Nous, nous allons nous abstenir. Et comme le dirait Maître FRÉRY, au bénéfice du doute.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, j'ai une intervention à deux voix de Madame CONDEMINE et de Monsieur COLLOMB. Madame CONDEMINE.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Je vais commencer en effet, Monsieur le Maire.

En 2019, ce sont 135 millions de tonnes de gaz à effet de serre qui ont été émises en France par les mobilités, hors liaisons aériennes internationales, 70 % d'entre elles venant des voitures et des camionnettes.

Ce constat suffit à démontrer que la réduction de l'usage de la voiture en ville est un enjeu essentiel pour accélérer la transition écologique.

Dès lors, comme vous, on ne peut que souligner la pertinence des projets permettant de réaménager l'espace public, de renforcer la trame végétale tout en équilibrant les usages.

Mais en l'état, ce projet tel qu'il est présenté par votre exécutif souffre d'un défaut majeur. Son postulat de départ semble en effet considérer que la Ville de Lyon est une île coupée du monde où toute politique engagée n'aurait pas besoin de prendre en compte les territoires limitrophes.

La délibération que vous nous soumettez explique que les flux empruntant cette rive droite ne comportent peu ou pas de circulation de transit. Mais sur quelles bases ? Quelle est l'étude qui indique cela et de quoi parle-t-on puisque vous avez exclu de cette définition tous les trajets intramétropole ? Il est alors facile de dire que la rive droite ne comprend pas de circulation de transit.

Pourtant, ces trajets de transit existent bel et bien et restent réalisés majoritairement en voiture. Une nouvelle fois, votre dogmatisme sans discernement est à l'œuvre : vous traquez sans relâche le véhicule individuel, mais refusez de fournir des alternatives décarbonées à la population !

Vous refusez de favoriser des transports en commun capables de supporter le report d'usagers qui serait issu d'un abandon de la voiture.

Vous refusez tout autant de développer sur le mandat des parcs relais permettant de favoriser le rabattement sur les lignes structurantes existantes. Enfin, si, je précise : vous acceptez juste les parcs relais qui sont pour les TER, autrement dit, vous les acceptez à partir du moment où la Région les aménage puisque les TER relèvent de ses compétences.

Nous retrouvons bien là cette approche qui vous est si chère : reporter la responsabilité de faire sur les autres.

Vous nous dites aussi être pour les parcs relais dans le cadre du RER à la lyonnaise, dans lequel vous vous estimez prêts à injecter des millions. Quelle tromperie ! Vous refusez le métro E ou l'extension du métro B jusqu'à Rillieux en raison du coût représenté par l'opération, mais vous accepteriez de mettre des millions d'euros dans un RER ?

En contraignant l'usage de la voiture avec un tel projet de requalification de la rive droite, sans proposer d'alternative, vous enclavez Lyon comme s'il s'agissait d'une île coupée du monde.

Cette approche sectaire et dogmatique ne s'arrête pas là et se retrouve dans le dossier de la ZFE, également à l'ordre du jour et dont nous avons parlé. Rappelons que les aides prévues par la Métropole de Lyon pour acquérir un véhicule pouvant rouler dans la ZFE après 2026, soit les Crit'Air 1 ou 0, atteignent au maximum 2 000 euros. Ils sont exactement les mêmes que pour un vélo électrique. Ces aides sont donc ridicules devant le prix de base d'un véhicule électrique, qui est en général autour de 20 000 euros en moyenne.

Et la Ville de Lyon ayant refusé de compléter ces aides, les exécutifs métropolitains et municipaux abandonnent donc, une nouvelle fois, les plus modestes !

Bilan de cette politique de mobilités aveugle et dogmatique, basée sur la com' : un maintien de l'usage de la voiture et de la pollution qui va avec car, faute d'alternatives, pourquoi voulez-vous que nos concitoyens abandonnent leur véhicule ? Comment pourraient-ils abandonner leur véhicule ? Mais surtout, au-delà de l'aspect environnemental, qui en pâtit le plus ? Les plus précaires : ceux qui ne peuvent plus habiter à Lyon car, faute de constructions nouvelles, les prix explosent. Ceux qui habitent trop loin pour prendre le vélo ou dont l'offre de transports à proximité est déjà saturée. Ceux à qui, à cause de vos choix, n'en ont pas d'autres que celui de rester dans leur voiture !

Votre message à leur égard est clair : « Nous vous avons exclus en périphérie de Lyon, alors, débrouillez-vous. »

Une fois de plus, ce sont les plus défavorisés qui seront les victimes de votre concertation d'opérette. Voilà la réalité de l'action de votre majorité : elle n'est ni populaire ni écologique et encore moins sociale !

Je vous remercie.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Je vais compléter les propos de ma collègue Anne-Sophie CONDEMINE, en faisant un certain nombre de remarques.

Tout d'abord, je voudrais dire qu'au moment où nous en sommes, le projet de rive droite du Rhône, c'est un peu l'auberge espagnole, parce que vous avez ouvert très large la concertation. Et donc chacun a mis dans le projet ce qu'il voulait, mais évidemment, l'addition des désirs, aussi séduisants soient-ils, ne fait pas un projet.

D'autant plus que ce projet concerne l'aménagement d'un secteur crucial pour notre Ville. Crucial, parce que, de son aménagement, va dépendre largement non seulement l'avenir de la Presqu'île, mais qu'il va impacter très au-delà toute une série de territoires. Crucial, parce qu'il va toucher les axes majeurs de liaison de notre agglomération nord-sud bien sûr, liaison avec le 5^e arrondissement et plus globalement l'Ouest lyonnais, liaison avec les 3^e et 6^e arrondissements et au-delà Villeurbanne.

J'entends souvent les promoteurs de ce projet faire une comparaison avec les berges du Rhône. Permettez-moi de vous dire que cela n'a strictement rien à voir.

D'abord, parce que ce qui fait tout l'agrément de l'aménagement réalisé sur les berges du Rhône et d'ailleurs sur les rives de Saône, c'est que l'on est au plus près de l'eau, alors que, dans votre projet, on continuera, même si l'on réalise une belle promenade, à surplomber le Rhône avec un parapet qui, d'ailleurs, allez voir, cache les rives du fleuve. Il faut se pencher pour voir un endiguement sans grâce, par ailleurs marqué par les embâcles qu'y apporte le fleuve. Il n'y aura donc jamais le même charme visuel, sauf à aménager un quai bas, mais du point de vue financier, cela peut être un peu difficile.

Enfin, dernier élément différenciant, sur les berges du Rhône, si nous avons décidé d'enlever toutes les voitures qui y stationnaient, nous ne nous sommes pas dit, au diable les voitures ! Nous avons au contraire réalisé les parkings Lyautey et Fosse aux Ours pour permettre aux quais, à la place Lyautey, à l'ouest du 6^e arrondissement, de continuer à être toujours aussi attrayant et c'est ce qui a fait le succès de cette opération.

On ne saurait donc comparer les deux projets.

Si l'on en vient maintenant au projet que vous proposez : est-ce que la rive droite du Rhône doit être requalifiée ? Oui. Je me permettrai d'ailleurs de rappeler le projet de boulevard urbain qui aurait dû se réaliser sur M7 et dont l'abandon a conduit à maintenir dans ce secteur, et je répète les propos, une autoroute au cœur de la ville.

Bien des dessins que vous nous présentez d'ailleurs pour l'axe nord-sud présentent beaucoup de similitudes avec les croquis que nous avons alors présentés au public, sauf que, pour réaliser ce boulevard urbain, nous savions qu'on ne pouvait éluder un problème, celui du traitement de la circulation automobile. Car, pour nous, il était illusoire et d'ailleurs contre-productif sur le plan de la mobilité de croire que les voitures puissent s'évaporer sans rien faire par ailleurs.

Notre projet d'aménagement de M7 en boulevard urbain n'était donc pas un projet isolé, il prenait place dans une conception d'ensemble des mobilités dans et autour de l'agglomération. On pouvait certes ne pas être d'accord avec le schéma que nous développions. Il avait au moins un mérite : une cohérence d'ensemble.

J'en rappelle les grands traits :

- Un, d'un point de vue automobile, écarter les circulations de transit pour éviter qu'elles n'empruntent le tunnel de Fourvière, qu'elles n'empruntent Laurent Bonnevey ou bien la rocade est. C'est tout le problème du grand contournement est de l'agglomération, que nous aurions réalisé dans ce mandat.
- Deuxièmement, articuler à chaque porte d'un ring bouclant notre agglomération des parkings relais importants avec des transports en commun permettant de filtrer un maximum de voitures avant qu'elles n'entrent dans l'agglomération. C'est par exemple ce qui se passe à Laurent Bonnevey avec son parking et le métro. C'est ce que nous voulions réaliser avec le métro E jusqu'à Alaï où aurait été réalisé un parking relais.
- Enfin, d'un point de vue ferroviaire, nous voulions réaliser le CFAL et désaturer le nœud ferroviaire lyonnais, ce qui, hélas, a été rejeté.

Il est vrai que tout cela se serait fait dans le temps, mais au moins, brique après brique, on aurait abouti à un ensemble cohérent.

Ayant montré ce que pourrait être une organisation globale des mobilités dans notre agglomération, j'en viens maintenant à un focus sur la rive droite du Rhône.

Vouloir que le partage de l'espace soit plus équilibré est à notre avis tout à fait légitime, tout en sachant que les usages vélos et piétons ne sont pas les mêmes dans notre agglomération. Aujourd'hui, côté Rhône, par exemple, on ne peut pas dire que les espaces réservés aux piétons soient sous-dimensionnés et pourtant, les promeneurs y sont rares, pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure, une coupure avec le fleuve qui existera même par la suite.

Côté Presqu'île, les promenades conçues devraient être assez attractives pour qu'il soit agréable de flâner, de pouvoir faire du lèche-vitrine, ce qui participe du bonheur de la marche en ville. L'usage du vélo, tel qu'il s'est développé à Lyon, est tout à fait différent. Je dois dire que, lorsque j'avais conçu Vélo'v, c'était à la fois un instrument pour circuler, mais en même temps un instrument agréable pour visiter la ville. Aujourd'hui, le vélo, vous le voyez bien, est devenu un moyen de locomotion pour atteindre le plus rapidement possible le lieu où l'on veut se rendre. On est loin de la promenade en vélo et du bucolisme de la chanson d'Yves Montand, « À bicyclette ». D'ailleurs, ce changement dans l'usage du vélo est en train de se traduire dans le vocabulaire, puisqu'il s'agit pour vous de réaliser des autoroutes à vélos. Dans le projet, il va donc vous falloir conjuguer des voies vélos où l'important est de pouvoir se déplacer rapidement et ce n'est pas forcément dans les rues les plus commerçantes qu'il faut les aménager et des endroits qui donnent envie aux cyclistes qui veulent se balader dans la ville de suspendre un peu le temps et il faut pour les piétons inventer le *slow foot* comme on a inventé le *slow food*.

Pour ce qui est des voitures, vous ne pouvez balayer d'un revers de main le fait que l'axe nord-sud permet aujourd'hui de 60 000 à 80 000 voitures de passer du sud de l'agglomération, Oullins, Pierre-Bénite, par exemple, au nord, Caluire, Rillieux, sans risquer de bloquer l'ensemble de la ville.

Lorsque nous avons réalisé Garibaldi ou bien quand nous préparions le projet Part-Dieu, pour ne pas parler du bouclage du périphérique évoqué précédemment, nous avons toujours mené des études origine-destination des véhicules très précises, pour savoir quel nombre pouvait être reporté sur d'autres itinéraires sans les saturer par ailleurs ou bien sur les transports en commun.

Il serait sérieux qu'avant de faire des dessins, présentés au public, qui ne peuvent avoir qu'un lointain rapport avec la réalité, vous procédiez à des comptages précis pour analyser concrètement le nombre de voitures qui, au report sur d'autres modes de transport ou d'autres itinéraires, restera forcément sur l'axe nord-sud.

Ce qui est vrai pour l'axe nord-sud est vrai également pour les traversées est-ouest. J'ai vu par exemple qu'on pouvait à un moment donné envisager qu'il ne passe plus de voitures rue Grenette, mais dans ce cas, par où passera-t-on pour aller effectivement d'ouest en est ? À notre connaissance, donc, ce travail n'est pas réalisé et on est aujourd'hui toujours dans l'incantation plus que dans le projet.

J'en viens maintenant à quelques points précis que vous dites forts de votre projet.

Par exemple, tout l'aménagement du tronçon situé entre la rue Childebert et la place Antonin Poncet où vous donnez comme un invariant le fait de supprimer la trémie. Si l'on ajoute que vous souhaitez réduire les voies de circulation automobile sur quatre, voire trois voies, comme le disait Madame VESSILLER, je ne vois pas comment vous allez faire.

Aujourd'hui, en effet, cet espace offre des possibilités multiples de déplacement, possibilités quand on vient du nord de tourner à gauche pour emprunter le pont de la Guillotière ou quand on vient du sud pour emprunter la rue de la Barre, possibilité quand on vient de Bellecour de rejoindre l'axe nord-sud dans les deux sens, d'aller vers le pont de la Guillotière ou de tourner à gauche pour rejoindre la rue de la Barre. Ce secteur comprend par ailleurs la desserte de deux parkings essentiels, au nord République, au sud Antonin Poncet, sans compter l'entrée et la sortie du parking de l'hôtel Intercontinental.

Il faudra par ailleurs, sur l'ensemble du linéaire Childebert-rue de la Barre faire remonter l'ouvrage au niveau du pont de la Guillotière, masquant ainsi davantage une partie des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. J'invite donc celles et ceux qui ont en tête un beau passage entre l'entrée de l'hôtel Intercontinental et le quai, avec pourquoi pas une nouvelle estacade sur le Rhône, à aller voir la configuration des lieux. Ils découvriront qu'entre la représentation fantasmée de ce passage et la réalité de la topographie, il peut y avoir un grand écart, car côté

rue de la Barre, les fondements de l'Hôtel-Dieu se trouvent, vous le savez, en contrebas de l'actuelle voirie au niveau de laquelle se situera votre futur aménagement. Et donc nous risquons d'avoir un mur visuel par rapport à l'ensemble de l'Hôtel-Dieu.

Si d'autre part, comme j'ai entendu un certain nombre de responsables du projet le dire, je parlais de Madame VESSILLER, il n'y avait qu'une seule voie dans le sens nord-sud, les tourner à gauche deviendraient évidemment extrêmement difficiles, l'accès au parking de la République, je l'ai dit, encore plus complexe, alors qu'aujourd'hui déjà aux heures de pointe, il contribue à une congestion forte d'une partie de l'axe nord-sud.

Le seul moyen de réaliser un vrai projet de boulevard paysager sur cet axe, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni, c'est de pouvoir diviser par deux le nombre de voitures dans cette portion de l'agglomération. Et pour cela, si l'on ne croit pas à la mystique de l'évaporation, il faudrait orienter les voitures vers le tunnel de Fourvière ou la montée de Choulans, avant le pont Gallieni, sauf qu'aujourd'hui, M7 est complètement saturée depuis Pierre-Bénite et donc on ne saurait induire une circulation supplémentaire.

Le seul moyen de décongestionner le secteur est, je pense toujours, de boucler le périphérique, de manière à ce que les voitures n'aient pas à travers le cœur de la ville pour passer du nord au sud ou d'est en ouest. On me dira que c'est antiécologique. C'est pourtant ce qui se fait dans la plupart des grandes villes européennes, y compris, par exemple, dans des villes comme Amsterdam, qui pourtant en matière d'écologie, de développement du vélo ont une certaine réputation. Pourquoi le font-ils ? Car ils savent d'expérience qu'il vaut mieux contourner une ville avec une série de portes d'entrée que d'être obligé, pour passer d'un point à un autre de travers son centre.

Qui aujourd'hui par exemple pense sérieusement qu'on pourrait se priver du périphérique nord pour rejoindre Laurent Bonnevey et continuer, comme on le faisait par le passé, à faire en sorte qu'on soit obligé d'aller place Valmy pour emprunter cet itinéraire ? Personne, je le crois.

Du point de vue des mobilités par ailleurs, il convient de ne pas se focaliser sur les deux ou trois prochaines années. On voit bien que les voitures sont en train de passer massivement d'un thermique qui pollue à l'électricité. D'ailleurs, la France est devenue un des producteurs importants. Cela veut dire qu'à moyen terme, on n'aura plus les problèmes de pollution, d'émission de CO2, on n'aura plus de problèmes de bruits, on n'aura qu'un seul problème, le partage de l'espace. Et s'il faut partager l'espace, j'aime mieux, comme ils l'ont fait à Madrid, faire en sorte qu'effectivement, il y ait une traversée en souterrain et qu'ensuite, on puisse faire que l'espace public soit réservé aux femmes, aux hommes et aux enfants et le végétaliser. Par exemple, là où ils avaient une autoroute, ils l'ont enterrée, mais ils ont planté, puisque vous aimez cela, Monsieur le Maire, une forêt de pins. Évidemment, cela change un peu la vie dans la ville. C'est cela qu'il faut réaliser. C'est d'ailleurs cela que voudrait faire Monsieur VAN STYVENDAEL, lorsqu'il dit que, sur Laurent Bonnevey, il voudrait couvrir de manière à ce qu'il y ait une continuité entre Villeurbanne d'un côté et de l'autre côté l'autre partie de Villeurbanne. Et il a totalement raison.

Par ailleurs vont continuer à se développer un certain nombre de voitures autonomes électriques comme nous avons avec Navya, dont, hélas, nous avons arrêté le développement, qui vont ouvrir d'autres types de mobilités pour constituer d'utiles compléments à nos bus en fin de ligne et qui à terme même, pratiquement, vont pouvoir faire du service à la demande.

Alors, pourquoi dans la réflexion sur votre projet d'aménagement de la ville, ne pariez-vous pas plus sur l'électrique avec le développement d'un nombre de plateformes important, de manière à ce que l'on passe du thermique actuel à l'électrique de demain.

Ah, mes chers collègues, si nous avons le BAGNON de la voiture électrique ou, un temps plus tard, le BAGNON de la voiture à hydrogène ! Alors, je serais confiant sur la direction que prendrait notre Métropole, parce que l'on se tournerait vers des énergies d'avenir, alors qu'aujourd'hui, on retourne plutôt dans le passé avec la première énergie utilisée par l'homme historiquement, l'énergie musculaire et tout le monde, excusez-moi, surtout dans un moment où la population vieillit, ne peut avoir cette énergie que partagent pourtant beaucoup d'entre vous.

Voilà, Monsieur le Maire, je crois que nous sommes dans un moment crucial, car vous allez faire le choix qui va impacter l'ensemble de notre ville pour de nombreuses années.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Cela vaut la peine d'y réfléchir. Nous ne voterons pas donc ce projet. Nous voterons contre du fait de son flou, mais si vous le souhaitez, nous sommes prêts à vous aider à y travailler, peut-être la réalisation des berges du Rhône, des rives de Saône ou de la rue Garibaldi peuvent suffire à montrer que, sur les projets d'aménagement, nous pouvons être de quelque utilité.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concerne donc le projet de requalification de la rive droite du Rhône, opération bien entendu emblématique, puisque située au cœur du secteur patrimonial de Lyon, inscrit en totalité dans le périmètre UNESCO.

Une première phase de concertation préalable, au titre de l'urbanisme, s'est effectuée du 8 novembre au 30 décembre 2021, afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attendus relatifs au réaménagement de cette partie.

Le périmètre de l'opération s'étend sur un linéaire d'environ 2,5 kilomètres et environ 125 000 mètres carrés d'espaces publics. Le réaménagement des ponts Morand, Lafayette, Wilson, Guillotière et Université est également inclus dans le projet. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons demandé le passage de ce dossier devant les Conseils d'arrondissement de la rive gauche, car vous ne l'aviez pas prévu. Cela illustre d'ailleurs le décalage entre le discours sur les arrondissements et la pratique, mais peut-être le vivons-nous davantage dans le 2^e et le 6^e arrondissement, qui ne bénéficient pas toujours du même degré d'information.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 72 millions d'euros, déterminée un peu au doigt mouillé, puisque la Métropole a admis que ce montant était faible au regard des volontés affichées.

La délibération qui nous est proposée concerne plus directement le transfert par la Ville de Lyon à la Métropole de sa maîtrise d'ouvrage dans les domaines relevant de ses champs de compétences, à savoir les espaces verts, l'éclairage public et le génie civil de la vidéoprotection. D'ailleurs, il serait intéressant au vu de la discussion de tout à l'heure de savoir ce qui est prévu en la matière ou s'il s'agit juste d'une forme usuelle mise dans la délibération un peu pour la décoration.

Afin d'engager le projet, dans cette délibération, il est proposé de réserver à la Ville une enveloppe prévisionnelle de travaux de 3 millions d'euros, affectés aux études et à une première phase de réalisation, enveloppe réajustée en fonction du projet et là aussi, ce montant est purement théorique.

Notre groupe partage bien entendu les objectifs de requalification de cet espace public, c'est une évidence, de diminution de la part de la voiture et de l'amélioration de la qualité environnementale du site. Nous portions d'ailleurs pendant la campagne électorale un projet sur ce thème. Et c'est dommage, Madame POPOFF est partie, mais je lui aurais rappelé que nous souhaitons largement la végétalisation des rues et qu'on n'avait pas d'ailleurs attendu cette majorité pour le faire.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause l'opportunité de requalifier la rive droite du Rhône, mais bel et bien la façon de le faire. Les enjeux de ce vaste périmètre sont forts, car la circulation y est actuellement très, voire trop importante bien sûr, avec des intersections complexes, des accès à préserver, mais les possibilités sont riches et conditionnées à un développement et un fonctionnement des transports en commun répondant à la demande, comme cela a pu être souligné lors de la réunion publique de lundi dernier.

C'est ce rapport entre les enjeux et les possibilités qui nous oblige à une grande attention. Justement, au-delà des positions de principe, il est du devoir de la Ville de Lyon d'être vigilante sur les décisions de la Métropole, de s'interroger, par exemple, sur le refus de la création de parkings relais, sur l'abandon du T8 par le Président de la Métropole. Aucune étude globale de la circulation en fonction des hypothèses n'a été réalisée. Passer de quasiment 6, voire 7 ou 8 voies de circulation à 3, alors qu'en parallèle, la Métropole réduit également la circulation sur la rive gauche est visiblement un postulat.

Nous ne sommes pas hostiles, bien entendu, à la réduction de la voiture en ville, mais une nouvelle fois, il ne suffit pas de décider que la Métropole supprime des voies pour supprimer des voitures, d'autant que tous les projets de la Métropole se recoupent et se marchent dessus. Rive droite, Presqu'île, Voies lyonnaises sur la rive droite comme sur la rive gauche, promesses du SYTRAL. Par exemple, lors du dernier Conseil métropolitain, l'exécutif nous présente le bilan de cette concertation rive droite, alors que vous démarrez à peine celle pour la Presqu'île, comme si les deux dossiers n'étaient pas liés. On ne peut pas dire que le phasage soit optimum. Comment parler rive droite sans parler Presqu'île et vice versa ?

La concertation rive droite a démarré à l'automne avec un dossier très et trop ouvert lors du Conseil métropolitain de septembre. Puis la Métropole a imposé cinq variants, découverts lors de la réunion publique du 16 novembre, qui s'est tenue ici dans les Grands Salons, puis désormais 13 invariants, listés dans la délibération métropolitaine de juin. Un exemple qui touche le 6^e arrondissement : le pont Morand, où nous apprenons un peu par hasard au détour d'une déambulation commune que des plans d'aménagement existent, ont été validés par des associations de vélos, plans que nous ne connaissons pas et dont on ignore totalement la cohérence avec le projet rive droite.

Autre point, le pont Lafayette, où les simulations du nouveau projet de Voies lyonnaises 1 conduit à 600 véhicules/heure en trop sur le pont, ce qui va forcément avoir des retentissements sur le projet rive droite.

La ville est une globalité et, pour moi, cette façon d'aborder la problématique de la circulation et de la voiture et des modes de déplacement en général est du bricolage, qui ne va faire qu'augmenter les tensions. Nous attendons de la Ville de Lyon qu'elle soit garante du bon fonctionnement de notre ville.

Le bilan de la concertation rive droite indique d'ailleurs clairement ces inquiétudes de la population, même si, je le répète, personne n'est hostile à la végétalisation, à la réduction de la part de la voiture et à la quiétude d'une façon générale. Je vous renvoie à la lecture des pages 15 à 33 du document de bilan de concertation rive droite présenté à la Métropole.

La réunion publique de lundi confirme les attentes de chacun, c'est bien normal, mais ne dispense pas la Ville de Lyon d'avoir une vision globale sur son territoire.

En résumé, nous souhaitons mettre un frein à ces décisions a priori et avoir enfin un plan global, des études précises de circulation intégrant toutes les hypothèses de la Ville, de la Métropole et de chacun des services de la Métropole, puisque chacun travaille dans son coin et du SYTRAL.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame RUNEL, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons été un certain nombre à le constater à nouveau ce week-end à l'occasion du festival Entre Rhône et Saône, et principalement lorsqu'il s'agissait de venir découvrir la Mâchecroûte, les quais du Rhône sont aujourd'hui un lieu incontournable de convivialité où se retrouver, pratiquer une activité sportive ou simplement se promener est possible. Il s'agit aussi d'un axe de circulation doux et apaisé où la végétation est bien présente.

Et personne ne le remet en cause, bien au contraire. Il faut savoir sortir de postures politiciennes quand il s'agit d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais.

La rive droite cependant n'a pas bénéficié des mêmes aménagements et il est nécessaire aujourd'hui de la faire évoluer. L'omniprésence de la voiture, le manque de végétation, d'équipements et d'accès effectifs au fleuve comme aux quais font du projet de réaménagement un axe majeur de la politique de notre majorité à la Ville comme à la Métropole.

Cela n'aura échappé à personne, enfin apparemment peut-être à l'opposition, ce projet s'inscrit dans un projet plus global, qui est l'apaisement de la Presqu'île, l'apaisement de notre ville tout entière. Car oui, convenons-

en, le constat est alarmant : trop de voitures, de bruit, de pollution, manque de trottoirs accessibles, de pistes cyclables ou encore de végétation.

Pour y remédier, c'est un projet ambitieux qui s'appuie et s'appuiera sur une vaste concertation des riverains et des habitants, lyonnais comme grands-lyonnais.

La première étape de cette concertation a d'ailleurs mis en avant de véritables aménagements innovants et d'autres un peu moins réalistes, mais en tout cas, pas de demande de parking.

Le projet mis au débat aujourd'hui devra prévoir un meilleur équilibre entre les modes de déplacement, mais j'en rassure certains, en laissant une place à la voiture individuelle. Il devra aussi permettre une mobilité douce, un accès aux transports collectifs. Car le Rhône qui traverse toute la ville peut être un axe de transport rapide et efficace, où les mobilités douces peuvent être favorisées.

Il faudra que ce projet puisse faire coexister les différents usages de l'espace public, que ce soit comme un vecteur de transport, comme je l'évoquais, mais bien sûr également un espace de promenade, de jeux, de fraîcheur et pourquoi pas, comme l'évoquais Monsieur COLLOMB, de lèche-vitrine. Enfin, quand on regarde les commerces à l'Hôtel-Dieu, cela restera du lèche-vitrine.

Avec une meilleure qualité des espaces publics et de nouveaux équipements, la rive droite pourra permettre d'accueillir de nouveaux usages et de nouveaux usagers. La rive droite devra aussi laisser toute sa place à la nature, grâce au développement de la végétalisation, qui sera à la fois un écrin de fraîcheur, mais aussi de biodiversité, sans compter bien sûr sa contribution à la qualité de vie.

Tous ces éléments, nous les développerons de concert, car notre vision est globale, car le changement que nous voulons voir est global. Les liens entre Lyon, les Lyonnaises et les Lyonnais et leur fleuve sont forts et anciens. Par le passé, de nombreux projets ont permis de les renforcer, comme bien sûr le réaménagement des quais et des berges, la création d'axes cyclistes sur toute la longueur du fleuve ou encore la mise en place d'une navette fluviale.

Le réaménagement de la rive droite s'inscrira ainsi parfaitement dans le projet d'apaisement de la Presqu'île et permettra de changer durablement et pour le mieux le visage du centre historique de Lyon.

Avec un budget prévisionnel de 72 millions d'euros pour la Métropole et 3 millions pour la Ville pour cette première phase, il s'agit de l'un des projets d'aménagement les plus ambitieux de notre majorité. Les quais du Rhône sont plus qu'un symbole, c'est le patrimoine des Lyonnaises et des Lyonnais. Ils sont d'ailleurs inscrits dans le périmètre de l'UNESCO.

Changer les rives de notre fleuve, c'est changer la ville, c'est changer la vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Notre volonté est bien celle d'un apaisement, celle d'un changement et d'une adaptation de la ville aux défis d'aujourd'hui et de demain. Ce que nous voulons, c'est faire de ce projet de réaménagement une opportunité de transition et de transformation. Transformation de la mobilité et des usages, de la manière dont ce patrimoine est valorisé, mais également transition sociale et écologique tant ce réaménagement contribuera à l'amélioration du cadre de la qualité de vie de nos concitoyens. Ce projet aura un impact majeur sur l'aspect bien sûr, notamment quand on regarde en arrière des photos vieilles en noir et blanc où se succèdent plus de dix voies de circulation. Et dès 2025, nous aurons les mêmes sourires horrifiés quand on se rappellera les voitures garées sur les berges du Rhône. Elle aura un impact encore plus palpable pour les habitantes et les habitants de la Presqu'île et de Lyon. Notre majorité souhaite que chacun ait sa place dans l'espace public et que ce dernier puisse répondre à une multiplicité d'usages.

La rive droite réaménagée rendra tangible une politique d'urbanisme et d'aménagement tournée vers la transition écologique qui fera l'alliance entre l'eau, le vivant et les usages doux et apaisés. Plus encore, le projet rive droite ambitionne de régir la ville dans sa globalité et se fixe pour ce faire des finalités multiples allant de la maîtrise de la forme et des infrastructures urbaines à l'amélioration de la qualité de vie en passant par la cohésion sociale.

Pour les habitants, les commerçants, les visiteurs, les travailleurs, les touristes, les familles, la Métropole et la Ville auront à cœur de proposer un projet ambitieux, adapté à toutes et tous, qui alliera tous les modes de déplacement avec ses espaces apaisés et végétalisés, à hauteur d'enfant et qui viendra parachever le lien intime entre Lyon, ses fleuves et les habitants.

Nos trois groupes voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Considérant qu'un certain nombre de sujets évoqués dans les différentes interventions relèvent de l'aménagement de l'espace public, mais aussi des mobilités, il me semble intéressant de pouvoir donner la parole à Valentin LUNGENSTRASS. C'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu un certain nombre de remarques sur les analyses origine-destination, parce qu'effectivement, nous avons prévu une réduction importante du flux sur la rive droite à horizon fin de mandat, 2030 et au-delà. En effet, je peux vous confirmer que des études très précises sont réalisées en matière d'origine-destination justement pour savoir quelles sont les personnes qui empruntent l'axe nord-sud et cela n'a pas changé par rapport à votre époque. Vous savez, les services métropolitains savaient faire cela et ils savent toujours faire cela et ils le font particulièrement bien.

L'objectif effectivement est de réduire le trafic. Vous parlez d'évaporation du trafic, Monsieur COLLOMB, effectivement, l'évaporation du trafic est quelque chose qui existe. Vous parlez de croyance, mais je vous laisserai regarder la littérature sur les mobilités et peut-être que vous reviendrez plus éclairé sur le sujet.

L'objectif est bien une diminution du trafic sur l'axe, non pas seulement parce qu'il s'agit d'une tendance de fond d'avoir une diminution du trafic avec le temps, d'autre part parce que c'est aussi absolument nécessaire pour atteindre nos objectifs en matière climatique, nos objectifs en matière de pollution de l'air. Donc quand on crée un grand projet et quand on aménage une grande infrastructure, il faut bien se poser la question de ce que l'on veut aussi par rapport aux objectifs que l'on s'est fixés. Si on n'est pas cohérent avec les objectifs que l'on s'est fixés, forcément ils ne seront pas atteints.

Je reviens pour finir sur la question des origines-destinations. Effectivement, tout comme c'est le cas sur la M7, où il y a grosso modo 15 % de flux de transit, sur la rive droite, il y en a en l'occurrence encore moins, donc des personnes qui sont en échange direct avec la Presqu'île ou avec le centre de Lyon et cette réduction de la voirie automobile est possible grâce à de nombreux projets que je vais vous lister, même pas d'une manière exhaustive, qui viennent offrir des alternatives à toutes ces personnes :

- D'abord, le prolongement l'année prochaine de la ligne B à Saint-Genis-Laval et l'automatisation qui vient d'être effectuée, qui permet une meilleure fréquence et une meilleure capacité ;
- Les projets T6 nord, T9, T10 et le BHNS Part-Dieu Sept-Chemins qui, d'une part, améliore les temps de parcours et améliore par la même occasion les correspondances via un meilleur rabattement qui est lui aussi réorganisé vers les stations lorsque ces lignes sortent de terre ;
- Les changements de matériels roulants des lignes C13, C14, C3, etc., des grandes lignes de bus, qui permettent d'augmenter significativement les capacités ;
- La démarche que nous avons au niveau du SYTRAL corridor bus sur dix axes différents de la Métropole avec des couloirs bus, avec des priorités aux feux, avec du nouveau matériel roulant qui permettent d'améliorer significativement les temps de parcours des lignes de bus existantes ;
- Le renforcement prévu de la performance de T3 ;
- Le développement des Voies lyonnaises ;
- Les lignes de bus express depuis et vers les territoires qui ont nouvellement intégré SYTRAL Mobilités et qui sont en cours de création ;
- Les améliorations aussi en matière de tram-train et de TER, et on espère que la Région pourra effectivement mettre en œuvre ces améliorations. En tout cas, nous, nous l'avons dit et à plusieurs reprises, nous sommes prêts à travailler ensemble, y compris à cofinancer. D'ailleurs, des discussions ont eu lieu il y a quelques semaines entre les Vice-Présidents concernés ;

- La ligne centre-ouest entre Part-Dieu et Écully ;
- Le tramway express de l'Ouest lyonnais.

Bref, je ne vais pas y passer la soirée, parce que je crois que nous avons envie de rentrer à un moment donné. Donc toutes ces alternatives effectivement permettent à ces gens-là à horizon 2026, à horizon 2030, d'avoir une alternative pour ne pas devoir passer en véhicule motorisé en rive droite et avec trois voies, on peut encore passer un flux très important de voitures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Valentin.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants
Groupe Pour Lyon

Abstention

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1946 - Lyon 8^e - Cession à titre onéreux au profit de la société Anahome Immobilier du terrain situé 204 avenue des Frères Lumière - EI 08063 - N° inventaire 08063 T 001-02

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur MICHAUD, vous avez de nouveau la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Notre ville est belle, nous partageons toutes et tous ce constat.

Si notre ville est belle, c'est en particulier parce qu'elle a su à chaque époque faire une place suffisante aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux initiatives de ses citoyens. Et tout cela sans oublier son histoire.

Une lente sédimentation, qui permet à chaque exécutif de colorer les projets urbains dont elle hérite.

Le terrain municipal proposé à la vente aujourd'hui, au 204 avenue des Frères Lumière, illustre particulièrement bien ce changement dans la continuité.

Le droit de l'urbanisme a été rédigé par l'ancienne majorité municipale et métropolitaine, pour stabiliser le gabarit du bâtiment le plus adapté au site.

En début du présent mandat, le porteur de projet m'a exposé sa volonté d'acquérir cette parcelle modeste (245 mètres carrés), pour parachever l'emprise foncière qu'il maîtrisait déjà (700 mètres carrés).

J'ai conditionné la vente de ce patrimoine public à l'émergence d'un projet explicitement en phase avec les enjeux du siècle.

À partir de là, un dialogue constructif et fertile s'est poursuivi avec l'opérateur, dans des ateliers préalables, menés par les services de l'urbanisme appliqué, comme partout ailleurs dans la ville avec talent.

Des ajustements majeurs ont donc été réalisés par l'opérateur, et ce, sur deux thématiques centrales :

- La forme architecturale, avec une ouverture du projet sur la ville, en particulier au rez-de-chaussée, mais aussi avec des fenêtres beaucoup plus généreuses dans les étages ;
- Une solution constructive mixte bas carbone, avec deux façades principales retravaillées en structure bois, bardage bois, et un label Éco cycle pour la partie de matériaux de construction issus du réemploi.

Ainsi, nous mettons le patrimoine municipal au service d'un bâtiment qui participe à la transition écologique et je m'en réjouis.

Avis favorable de la Mairie du 8^e et de la Commission Urbanisme, Nature en ville et Sûreté.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En urbanisme comme dans d'autres domaines, il devient difficile de suivre votre politique et de la comprendre, tant elle souffre d'incohérences et de décisions contraires. Ce dossier en est le parfait exemple.

Pour aller au-delà de la cession à titre onéreux du terrain situé 204 avenue des Frères Lumière, où la Ville de Lyon a fait une belle performance financière en vendant bien plus cher que l'estimation des Domaines. Attention, nous pourrions croire que vous jouez, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à faire monter les prix de l'immobilier à Lyon. Non, au-delà de la cession, c'est le permis que vous accordez à ce niveau de l'avenue des Frères Lumière qui nous interpelle et nous met dans la perplexité.

Vous détricotez le projet Part-Dieu à longueur de Conseils municipaux car jugé trop dense, alors que ce quartier est en capacité d'encaisser cette densité, mais a contrario vous continuez de densifier des quartiers comme Monplaisir et Montchat sans aucune retenue. D'ailleurs, mon collègue Romain BILLARD vous alerte, Monsieur MICHAUD, de manière incessante, sur nombre de projets qui ne s'intègrent pas dans l'environnement urbain existant et qui n'apportent pas satisfaction d'un point de vue architectural et paysager.

Malheureusement, les destructions et les permis continuent à tomber sans grande amélioration des projets. Il voudra vous expliquer ce jour ou durant le mandat, car les habitants de ces quartiers ne comprennent pas et souffrent de cette politique de densification mal ciblée, mais surtout de standardisation de leurs quartiers.

Pour ce projet, des riverains, des habitants, des Lyonnais concernés directement ou indirectement interpellent depuis des mois. Est-ce que neuf étages, ce n'est pas trop ? Est-ce que la végétalisation de l'îlot est satisfaisante, alors qu'il n'y a pas vraiment de plantations en pleine terre ? Est-ce que l'architecture est ambitieuse et s'intègre dans cet emplacement d'angle stratégique à proximité du CIRC, qui va connaître une nouvelle vie ? Absence de logements, alors que 3 432 mètres carrés de planchers vont être construits, etc.

Autant de questions que vous avez ici éludées ou minimisées, on vous a connu plus questionneur sur certains autres dossiers, quoique... Dans l'attente de plus de cohérence dans votre politique d'urbanisme, nous nous abstiendrons sur ce projet.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Madame ROCH, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme ROCH Valérie : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Non, Monsieur OLIVER, je pense que vous faites erreur, parce que nous avons beaucoup retravaillé ce projet. Il faut à nouveau rappeler les orientations qui ont été apportées après plusieurs mois de travail de la part de notre Adjoint à l'Urbanisme, Monsieur Raphaël MICHAUD, et de la Mairie du 8^e.

Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, nous avons rapidement échangé avec le promoteur, comme vous l'a dit Monsieur MICHAUD, afin que ce projet participe de façon explicite à la transition écologique, qu'il apporte une plus-value pour le quartier et participe à son animation, respecte les priorités de la charte de qualité urbaine architecturale, paysagère et environnementale, dont le travail était en cours d'élaboration à cette époque.

De nombreux échanges entre les services de la Ville, les élus, le promoteur et les architectes ont permis d'améliorer la qualité architecturale et environnementale du projet et le résultat est bien là. L'alignement initial du bâtiment a été déplacé de 12 mètres, afin de dégager la perspective de l'avenue des Frères Lumière sur la place d'Arsonval et l'avenue Rockefeller. La hauteur du bâtiment a été réduite. Elle n'est pas de neuf étages, comme vous le dites. Elle a été ramenée à huit étages. Elle était prévue au départ à dix étages et elle a été ramenée à huit étages, à l'identique des immeubles qui sont sur la promenade Bullukian.

Sur le volet performance environnementale, AnaHome Immobilier s'est engagé sur une performance E3C1, une des plus hautes, induisant l'évaluation de l'empreinte carbone du bâtiment et des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, un recours à des énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité.

Concernant l'aspect paysager et végétal, là aussi, nous pouvons souligner les évolutions, le terrain étant actuellement essentiellement minéral et imperméable, l'accent a été mis sur la renaturation de cette parcelle imperméabilisée, avec une bande plantée sur l'avenue des Frères Lumière et une importante toiture végétalisée d'une épaisseur de 50 centimètres de pleine terre, en plus de la présence de nombreux arbres.

Enfin, concernant la programmation, plusieurs pistes sont en cours de discussion avec le promoteur et nous ferons notre possible pour que le projet retenu réponde au mieux aux besoins et aux attentes du quartier.

Concernant les recours déposés par un certain nombre d'habitants, qui sont essentiellement situés sur l'immeuble juste en face, début mai, le promoteur précisait que les requérants ne souhaitaient pas aller en contentieux, sachant que leur demande était peu argumentée et qu'ils accepteraient le retrait des recours contre le versement d'une indemnité.

La Mairie du 8^e, vous l'aurez compris, soutient ce projet et, de par ma voix, souhaite remercier Raphaël MICHAUD d'en avoir permis la réorientation afin qu'il soit le plus en phase possible avec notre charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale signée entre la Ville de Lyon et l'ensemble de ses partenaires, le 28 juin 2021, il y a tout juste une année.

Nous rappelons que nous ne voulons pas d'une ville dortoir et nous avons besoin de continuer de développer une ville où les habitants puissent se loger, mais aussi travailler, se cultiver et accéder aux services de la vie courante.

Nous avons besoin de construire des logements, mais aussi de développer des activités économiques, qu'il s'agisse du bioparc du 8^e, dont nous venons de poser la première pierre du dernier bâtiment ou de cet immeuble à dominante tertiaire.

Cette réalisation va donner une nouvelle dimension urbanistique et va également permettre de renforcer la vie de ce quartier du 8^e arrondissement.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite, Centre et Indépendants
LEVY Charles-Franck

SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1943 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union sociale pour l'Habitat pour l'organisation du congrès HLM et approbation de la convention

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1944 - Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1945 - Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1947 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière pour l'aménagement d'un jardin partagé - EI 53061 - Rectificatif

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2022/1948 - Jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Ferran'Terre sise Maison de quartier Villette Paul Bert - 263 rue Paul Bert à Lyon 3^e pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé place Ferrandière à Lyon 3^e - Jardin Ferran'Terre - EI 53061

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2022/1949 - Lyon 3^e - Parc Sisley - 8 rue Professeur Paul Sisley - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 50 à 54 rue du Dauphiné à Lyon 3^e à titre de participation financière à la réalisation de travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen avec la copropriété - Opération n° 60023849, AP n° 2021-2, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention.

Je les mets au vote de manière groupée. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser un vote, je vous invite à le signaler auprès de la Direction des Assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, permettez-moi de partager avec vous maintenant les résultats du vote auquel nous avons procédé tout à l'heure concernant les désignations à la SPL Mobilités.

Je vous informe que 9 conseillers municipaux présents à l'appel n'ont pas pris part au vote.

Le nombre de votants s'élève à 64 personnes, aucun suffrage blanc, aucun suffrage déclaré nul. Le nombre de suffrages exprimés est donc de 64 et la majorité absolue s'établit à 33 votes.

Les résultats sont les suivants :

- Pour l'Assemblée générale, Monsieur LUNGENSTRASS obtient 42 voix, Madame GAILLIOUT 21, Madame PERRIN-GILBERT 1 voix ;
- Pour le Conseil d'administration, Monsieur LUNGENSTRASS 42, Madame BORBON 22 ;
- Pour le Comité d'engagement, Monsieur LUNGENSTRASS 42, Monsieur BROLIQUIER 22.

Monsieur LUNGENSTRASS est élu à la majorité absolue. Félicitations.

Mesdames et Messieurs, nous avons donc épuisé notre ordre du jour. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances pour ceux ou celles qui en prennent.

Madame BLANC souhaitait prendre la parole. Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vue.

Mme BLANC Françoise : Vous m'aviez dit que vous alliez répondre à la question que j'ai posée, donc voilà.

M. LE MAIRE : Non, je vous ai invitée à vous rapprocher de Valentin LUNGENSTRASS. Rassurez-vous, il ne s'est pas évaporé, bien qu'il soit, vous l'avez compris, un spécialiste de l'évaporation, mais il reviendra vers vous, Madame BLANC, rassurez-vous.

Merci à tous et à toutes.

(La séance est levée à 19 heures 50.)

Annexe n° 1

Amendement déposé par les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains, relatif à l'approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) – rapport n° 2022/1917

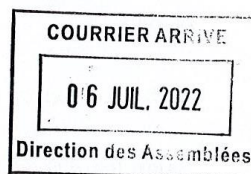
(Rejeté)



Conseil municipal du 7 juillet 2022

Ville de Lyon

Rapport n°2022/1917



Amendement relatif à l'approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM).

Exposé des motifs

La Société Publique Lyonnaise des Mobilités (SPLM) est amenée à jouer un rôle prépondérant dans la politique de mobilités de la Métropole et plus particulièrement sur Lyon, ville-centre et carrefour de l'agglomération.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire que la Ville de Lyon soit représentée dans sa diversité politique, ce que ne permet pas la répartition actuelle des sièges au conseil d'administration de la SPLM puisque seul un siège est attribué à la Ville de Lyon sur les 7 composant le conseil d'administration.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de doubler le nombre total d'administrateurs et le nombre dévolu à chacun des 3 membres. Le conseil d'administration compterait donc 14 administrateurs répartis de la façon suivante :

- Métropole de Lyon : 8,
- Sytral Mobilités : 4,
- Ville de Lyon : 2.

Ainsi le dernier alinéa relatif au conseil d'administration indiquant à propos des postes de Président, vice-présidents ou secrétaire de la SPL que « le Conseil Municipal de la Ville de Lyon autorise expressément ses représentants à assumer ces fonctions » trouverait tout son sens.

Il appartient ensuite au Maire de Lyon de mettre en œuvre cette représentation pluraliste.

Amendement

En page 4 de la délibération

Modifie

b) - Le conseil d'administration

Selon les dispositions légales applicables aux sociétés publiques locales (Article L 225-17 du Code du Commerce), le conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres.

Il est proposé d'instituer un Conseil d'administration composé de **14** membres dont **8** membres représentant la Métropole de Lyon, **4** membres représentant SYTRAL Mobilités et **2** membres représentant la Ville de Lyon.

Par la présente délibération, il convient donc de désigner **les représentants** de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPLM.

Les dispositions statutaires prévoient que le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents et un secrétaire. Par la présente délibération, le Conseil Municipal de la Ville de Lyon autorise expressément ses représentants à assumer ces fonctions.

En page 5 de la délibération

Modifie

- 5 Madame / Monsieur **et Madame / Monsieur sont désignés en tant que représentants titulaires** pour représenter la Ville de Lyon pour la durée du mandat en cours au sein du Conseil d'administration de la SPL de Mobilités (SPLM) et **sont autorisés** à donner pouvoir pour le/la représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre administrateur.



Pierre Oliver



Yann Cucherat

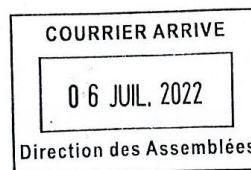


Georges Képenékian

Annexe n° 2

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants, relatif à l'extension et l'élargissement de la vidéo-verbalisation – rapport n° 2022/1941

(Rejeté)



Conseil municipal du 7 juillet 2022

Rapport n°2022/1941

Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation

Amendement

Exposé des motifs

En 2021, la vidéo-verbalisation alors limitée à certains secteurs géographiques de la ville a permis de dresser 8 751 procès-verbaux dont 2 942 pour des infractions routières.

En 2019, selon la base des données annuelles des accidents corporels de la circulation routière du ministère de l'intérieur, la ville de Lyon a connu 2 224 accidents corporels sur son territoire.

Un certain nombre de ces accidents sont le fait d'un comportement non-respectueux du code de la route, comportement qui pourrait faire l'objet d'une vidéo-verbalisation.

Il appartient à la ville de Lyon, à travers le développement de cet outil de répondre à un besoin de protection des usagers de la route : piétons, cyclistes, motocyclistes, automobilistes.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'engager dès septembre 2022 en liaison avec la Métropole de Lyon et les services de l'Etat compétents une étude pour l'implantation de nouvelles caméras.

Amendement

Au délibéré, il est ajouté :

3- Une étude sur l'implantation de nouvelles caméras sur les zones les plus accidentogènes de la ville non encore couvertes par un dispositif de vidéosurveillance sera lancée à partir de septembre 2022.

Pierre OLIVER